

LES JUGES.

CHAPITRE PREMIER.

1. **P**OST mór-tem Josue con-fuluerunt filii Israel Dominum, dicentes: Quis ascendet ante nos contra Chanaanum, & erit dux belli?

2. Dixitque Dominus: Judas ascendet, ecce tradidi terram in manus ejus.

1. **A**PRÉS la mort de Josué, les enfans d'Israel L'an du monde 2570: avant J. e. 1434: consulterent le Seigneur, & lui dirent: Qui marchera devant nous pour combattre les Chanéens; & qui sera notre chef dans cette guerre?

2. Le Seigneur répondit: Juda marchera devant vous; je lui ai donné la terre *ennemie* entre ses mains.

A

3. Et Juda dit à Simeon son frere : Venez avec moi pour m'aider à gagner ma part de cette terre , & combattez les Chananéens , afin que j'aillè aussi avec vous pour vous aider à gagner la part qui vous est dûe. Simeon donc s'en alla avec Juda.

4. Juda ayant marché contre les ennemis , le Seigneur livra entre les mains des Hebreux les Chananéens & les Phercéens , & ils taillerent en pieces dix mille hommes à Bezec.

5. Ils trouverent à Bezec, Adonibezec : ils combattirent contre lui , & ils défirent les Chananéens & les Phercéens.

6. Adonibezec ayant pris la fuite , ils le poursuivirent , ils le prirent & ils lui couperent les extremités des mains & des pieds.

7. Alors Adonibezec dit : J'ai fait couper l'extremité des mains & des pieds à soixante & dix Rois qui mangeoient sous ma table les restes de ce qu'on me fer-

3. At ait Judas Simeoni fratri suo : Ascende mecum in sortem meam , & pugna contra Chananæum , & ego pergam tecum in sortem tuam. Et abiit cum eo Simeon.

4. Ascenditque Judas , & tradidit Dominus Chananæum ac Pherzéum in manus eorum : & percusserunt in Bezec decem millia virorum.

5. Inveneruntque Adonibezec in Bezec , & pugnaverunt contra eum , ac percusserunt Chananæum & Pherzéum.

6. Fugit autem Adonibezec : quem persecuti comprehenderunt , cæsis summitatibus manuum ejus ac pedum.

7. Dixitque Adonibezec : Septuaginta Reges , amputatis manuum ac pedum summitatibus , colligebant sub mensa mea ciborum reli-

JERUSALEM PRISE PAR LA TRIBU DE JUDA.

quias sicut feci, ita reddidit mihi Deus. Adduxeruntque cum in Jerusalem, & ibi mortuus est.

8. Oppugnantes ergo filii Juda Jerusalem, ceperunt eam, & percusserunt in ore gladii, tradentes cunctam incendio civitatem.

9. Et postea descendentes pugnauerunt contra Chananeum qui habitabat in montanis, & ad meridiem, & in campestribus.

10. Pergensque Judas contra Chananeum, qui habitabat in Hebron, (cujus nomen fuit antiquitus Cariatharbe) percussit Sefai, & Ahiman, & Tholmai :

11. Atque inde profectus abiit ad habitatores Dabir, cujus nomen vetus erat Cariath-Sepher, id est, civitas litterarum.

12. Dixitque Caleb : Qui percussit Cariath-Sepher, & vastaverit eam, dabo ei Axam filiam meam uxorem.

voit : Dieu m'a traité comme j'ai traité les autres. Et ils l'amenerent à Jerusalem où il mourut.

8. Car les enfans de Juda ayant mis le siege devant Jerusalem la prirent ; taillerent en pieces tout ce qu'ils y trouverent, & mirent le feu dans toute la ville.

9. Ils descendirent ensuite pour combattre contre les Chananéens dans le pays des montagnes vers le midi & dans la plaine.

10. Et Juda ayant marché contre les Chananéens qui habitoient à Hebron, dont le nom étoit autrefois Cariatharbé, il défit Sefai, Ahiman, Tholmai :

11. Et étant parti de-là, il marcha contre les habitans de Dabir, qui s'appelloit autrefois Cariath-Sepher, c'est-à-dire, la ville des Lettres.

12. Alors Caleb dit : Je donnerai ma fille Axa pour femme à celui qui prendra & ruinera Cariath-Sepher.

LES JUGES. CHAP. I.

13. Et Othoniel fils de Cenès frere puîné de Caleb l'ayant prise, il lui donna pour femme sa fille Axa.

13. Cumque ~~ess~~ pisset eam Othoniel filius Ceuez, frater Caleb minor, dedit ei Axam filiam suam conjugem.

14. Et lorsqu'Axa étoit en chemin avec Othoniel son mari, Othoniel l'avertit de demander un champ à son pere. Axa donc étant montée sur un âne commença à soupirer. Et Caleb lui dit : Qu'avez-vous ?

14. Quam pergentem in itinere montie vir suus ut peteret à patre suo agrum. Quæ cum suspirasset sedens in asino, dixit ei Caleb : Quid habes ?

15. Elle lui répondit : Donnez-moi votre benediction & m'accordez une grace : vous m'avez donné une terre sèche, donnez-m'en une aussi qui soit arrosée d'eau. Caleb donc lui donna une terre dont le haut & le bas étoient arrosés d'eau.

15. At illa respondit : Da mihi benedictionem : quia terram arentem dedisti mihi, da & irriguam aquis. Dedit ergo ei Caleb irriguum superius, & irriguam inferius.

16. Or les enfans de Jethro Cinéen, allié de Moïse, monterent de la ville des Palmes avec les enfans de Juda au desert qui étoit échû en partage à cette tribu, & qui est vers le midi d'Arad, & ils habiterent avec eux.

16. Filii autem Cinæi cognati Moysi, ascenderunt de civitate Palmarum, cum filiis Juda, in desertum sortis ejus, quod est ad meridiem Arad, & habitaverunt cum eo.

¶ 14. Hebr. descendit de dessus son âne. Expl. pour se jeter aux pieds de son pere.

¶ 16. Hebr. beaupere.

Ibid. expl. C'est la ville de

Jericho appelée aussi la ville des Palmes à cause que son territoire en portoit beaucoup.

Ibid. expl. dans l'étendue de la tribu de Juda.

HEBRON DONNÉE A CALEB. 5

17. Abiit autem Judas cum Simeone fratre suo, & percusserunt simul Chanaanæum qui habitabat in Sephaath, & interfecerunt eum. Vocarumque est nomen urbis, Horma, id est, anathema.

18. Cepitque Judas Gazam cum finibus suis, & Ascalonem atque Accaron cum terminis suis.

19. Fuitque Dominus cum Juda, & montana possedit: nec potuit delere habitatores vallis, quia falcariis curribus abundabant.

20. Dederuntque Caleb Hebron, sicut dixerat Moyses, qui delevit ex ea tres filios Enac.

21. Jebusæum autem habitatorem Jerusalem non deleverunt filii Benjamin: habitavitque Jebusæus cum filiis Benjamin in Jerusa-

17. Juda s'en étant allé aussi avec son frere Simeon, ils désirerent ensemble les Chanaanéens qui habitoient à Sephaath & les passerent au fil de l'épée. Et cette ville fut appellée Horma, c'est-à-dire, anathème.

18. Juda prit aussi Gaza avec ses confins, Ascalon & Accaron avec leurs confins.

19. Le Seigneur fut avec Juda, & il se rendit maître de toutes les côtes des montagnes; mais il ne put défaire ceux qui habitoient dans la vallée, parcequ'ils avoient une grande quantité de chariots armés de faux.

20. Et ils donnerent, selon que Moïse l'avoit ordonné, Hebron à Caleb qui en extermina les trois fils d'Enac //.

21. Mais les enfans de Benjamin ne tuerent point les Jebuséens qui demouroient à Jerusalem: & les Jebuséens demourerent à Jerusalem avec les enfans de

*. 20. expl. les trois fils des Gans, trois grands tyrans. *Var.*

Benjamin, comme ils y font encore aujourd'hui.

22. La maison de Joseph marcha aussi contre Bethel, & le Seigneur étoit avec eux.

23. Car lorsqu'ils assiégeoient la ville qui s'appelloit auparavant Luza,

24. ayant vû un homme qui en sortoit, ils lui dirent : Montrez - nous par où l'on peut entrer dans la ville, & nous vous ferons miséricorde //

25. Cet homme le leur ayant montré, ils passèrent au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la ville, & conserverent cet homme avec toute sa maison.

26. Cet homme étant libre, s'en alla au pays d'Hetthim, où il bâtit une ville qu'il appella Luza, qui est le nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

27. Manassé aussi ne détruisit pas entièrement Bethsan & Thonac avec les villages qui en dépendent, ni les habitans de Dor, de Jeblaan & de Mageddo avec les vil-

lem usque in præsentem diem.

22. Domus quoque Joseph ascendit in Bethel, fuitque Dominus cum eis.

23. Nam cum obsiderent urbem, quæ prius Luza vocabatur,

24. viderunt hominem egredientem de civitate, dixeruntque ad eum : Ostende nobis introitum civitatis, & faciemus tecum misericordiam.

25. Qui cum ostendisset eis, percusserunt urbem in ore gladii : hominem autem illum, & omnem cognationem ejus, dimiserunt.

26. Qui dimissus abiit in terram Hetthim, & ædificavit ibi civitatem, vocavitque eam Luzam : quæ ita appellatur usque in præsentem diem.

27. Manasses quoque non delevit Bethsan & Thanac cum viculis suis, & habitatores Dor, & Jeblaam, & Mageddo cum viculis suis cor-

¶ 24. expl. nous reconnoissons ce bienfait.

CHANANÉENS NON EXTERMINÉS 7
pitque Chananzus habitare cum eis. lages voisins, & les Chananéens commencerent à demeurer avec eux.

28. Postquam autem confortatus est Israel, fecit eos tributarios, & delere noluit.

29. Ephraïm etiam non interfecit Chananzum qui habitabat in Gazer, sed habitavit cum eo.

30. Zabulon non delevit habitatores Cethron, & Naalol: sed habitavit Chananzus in medio ejus factusque est ei tributarius.

31. Aser quoque non delevit habitatores Accho, & Sidonis, Ahalab, & Achazib, & Helba, & Aphec, & Rohob:

32. Habitavitque in medio Chananzæ habitatoris illius terræ, nec interfecit eum.

33. Nephtali quoque non delevit habitatores Bethsamès & Bethanath: & habitavit inter Chananzum habitatorem terræ, fueruntque ei Bethsamitæ & Bethanithæ tributarii.

28. Lorsqu'Israel fut devenu le plus fort, il les rendit tributaires, & il ne voulut point les exterminer.

29. Ephraïm ne tua point aussi les Chananéens qui habitoient à Gazer; mais il demeura avec eux.

30. Zabulon n'extermina point les habitans de Cethron & de Naalol; mais les Chananéens demeurèrent au milieu d'eux, & ils devinrent leurs tributaires.

31. Aser n'extermina point non plus les habitans d'Accho, de Sidon, d'Ahalab, d'Achazib, d'Helba, d'Aphec & de Rohob.

32. Et ils demeurèrent au milieu des Chananéens qui habitoient dans ce pays-là, & ils ne les tuerent point.

33. Nephtali n'extermina point non plus les habitans de Bethsamès & de Bethanath; mais il demeura au milieu des Chananéens qui habitoient en ce pais-là; & ceux de Bethsamès & de Bethanath lui devinrent tributaires.

A iiij

§ LES JUGES. CHAP. I.

34. Les Amorrhéens tinrent les enfans de Dan fort resserrés dans la montagne, sans leur donner lieu de s'étendre en descendant dans la plaine,

34. Arctavitque Amorrhæus filios Dau in monte, nec dedit eis locum ut ad planiora descenderent,

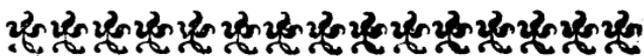
35. & ils habiterent sur la montagne d'Harès, c'est-à-dire la montagne d'argile, dans Aïalon & dans Salebim; mais la maison de Joseph étant devenue plus puissante, elle se rendit les Amorrhéens tributaires;

35. Habitavitque in monte Hares, quod interpretatur testaceo, in Aialon & Salabim. Et aggravata est manus domus Joseph, factusque est ei tributarius.

36. & le pays des Amorrhéens eut pour limites la Montée du Scorpion, Petra, & les lieux plus élevés,

36. Fuit autem terminus Amorrhæi ab Ascensu Scorpionis, Petra, & superiora loca.

¶ 36. Petra étoit une ville à l'extrémité de la Terre-Sainte vers le midi. Joseph. Antiq. l. 3. c. 2. *Synops.*



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶ I. *A*près la mort de Josué les enfans d'Israël consulterent le Seigneur, & lui dirent: Qui marchera devant nous pour combattre les Chananéens? & qui sera notre Chef dans cette guerre?

Comme Josué avoit succédé à Moïse dans la conduite d'Israël, ce peuple, après qu'il fut mort, eut recours à Dieu pour savoir qui mar-

JUDA A LA TESTE DES AUTRES TRIBUS. 9

cheroit devant eux dans la guerre qu'ils devoient faire au reste des Chananéens. Ce fut à Silo où étoit le tabernacle que ce fit cette consultation ; & ils s'adressèrent pour cela au Grand-Prêtre Phinées , selon l'ordre que Dieu même en avoit donné , en declarant à Moïse , *Que lorsqu'il faudroit entreprendre quelque chose , le Grand-Prêtre consulteroit le Seigneur.*

*Numer.
17. 219*

v. 2. Le Seigneur répondit : Juda marchera devant vous : je lui ai donné la terre ennemie entre ses mains.

Juda , comme le remarquent tous les Interpretes après saint Augustin , ne doit pas se prendre ici pour le nom d'un particulier , mais pour toute la tribu de Juda. Dieu fit donc connoître à tout ce peuple , que sa volonté étoit que la tribu de Juda marchât devant toutes les autres dans cette guerre ; c'est-à-dire , qu'elle commençât à attaquer & à battre les Chananéens qui étoient restés dans le pays. Il ne l'établissoit pas néanmoins par-là au-dessus des autres tribus , puisque les Israelites ont eu plusieurs Chefs qui n'étoient point de la tribu de Juda ; & que Saül même , le premier de tous leurs Rois , étoit de la tribu de Benjamin. Mais outre qu'Othoniel , qui conduisit le premier le peuple de Dieu , étoit de la tribu de Juda , Dieu vouloit peut-être nous faire entendre dès-lors , quoique d'une manière obscure , que de la tribu de Juda devoit naître un jour le vrai Chef des Israelites , JESUS-CHRIST Fils du Dieu vivant , le vainqueur des Chananéens spirituels , qui sont tous les ennemis de notre salut , & le

*In Judic.
quæst. 20.
Synops.
Crisc.
Serrar.
Eftius
in hunc
locum.*

destructeur de l'empire du démon. C'est proprement *entre ses mains que le Seigneur a donné la terre de ses ennemis*, en lui donnant, selon le langage du Prophète roi, *toutes les nations pour son heritage* : quoiqu'il soit aussi très-vrai, selon le sens littéral, que la terre possédée encore alors par les Chananéens fut livrée à cette tribu, qui étant très-belliqueuse & très-puissante remporta de grands avantages sur les peuples qui occupoient une partie de l'heritage que le sort avoit fait échoir pour sa part.

¶ 3. *Et Juda dit à Simeon son frere : Venez avec moi pour m'aider à gagner ma part de cette terre, &c.*

Comme on a dit que Juda se doit prendre pour la tribu de Juda, on doit dire aussi la même chose de Simeon, qui se prend ici pour la tribu, & non pour un simple particulier qui portât ce nom. Simeon est appelé frere de Juda, non seulement à cause de l'alliance generale des tribus, qui étoient toutes descendues des douze enfans de Jacob ; mais encore à cause du voisinage & de l'étroite liaison de ces deux tribus. Car on a marqué auparavant, que la tribu de Simeon étoit comme entrée dans l'heritage de la tribu de Juda, ayant eu pour son partage une portion des terres qu'on avoit d'abord données à cette tribu, parceque les premiers estimateurs que l'on avoit employés pour mesurer & prifer toute la terre de Chanaan s'étoient trompés, & que les terres échues par sort à Juda s'étoient trouvé surpasser beaucoup ce qui pouvoit lui appartenir. On peut admirer ici la sainte conspi-

¶ 19.
¶ 9.

ration qui se formoit entre les hommes de ces tribus, & qui les portoit à aller ainsi s'exposer eux-mêmes, & combattre les ennemis de leurs freres, lorsqu'ils avoient de semblables ennemis dans leur pays. Dieu avoit donné cet ordre, Que la tribu de Juda commenceroit la premiere à combattre les Chananéens après la mort de Josué. La tribu de Simeon s'engage aussi-tôt à la secourir, & ne peut lui refuser l'assistance qu'elle lui demande. Elle ne s'arrête point à considerer qu'elle avoit besoin elle-même de combattre les ennemis qui occupoient son partage. Ou plutôt elle envisage dans le secours qu'elle donne à la tribu de Juda, celui qu'elle a lieu d'en esperer à son tour, n'enviant point à cette tribu la préférence que Dieu sembloit lui accorder dans cette guerre. C'est ainsi que la charité nous oblige de nous secourir mutuellement, & qu'en même-temps que nous assistons nos freres, nous nous rendons dignes de recevoir un secours semblable à celui que nous leur donnons.

v. 7. Alors Adonibezec dit : J'ai fait couper l'extremité des mains & des pieds à soixante & dix Rois qui mangioient sous ma table les restes de ce que l'on me servoit. Dieu m'a traité comme j'ai traité les autres, &c.

Adonibezec, c'est-à-dire, le Seigneur & le Prince de la ville de Bezec, étoit si rempli d'orgueil & de cruauté, qu'ayant vaincu soixante & dix Rois, c'est-à-dire, soixante & dix Princes, il leur avoit fait couper l'extremité des mains & des pieds, tant pour les rendre incapables de porter jamais les armes, que pour les flétrir comme

des personnes lâches & indignes de la guerre ; & les obligeoit en cet état de manger comme des esclaves , ou plutôt comme des bêtes , sous sa table les restes des viandes qu'on lui servoit. On a déjà dit en expliquant le douzième chapitre de Josué , ce qu'on doit entendre par ces Princes , à qui l'Écriture donne le nom de Rois , qui étoient apparemment souverains de quelques villes. Et il se peut faire , comme le remarquent les Interpretes , que ceux qu'Adonibezec traita avec tant d'outrage , ne véussent pas tous en même-temps ; mais que quelques-uns s'étant succédés les uns aux autres , ils furent tous vaincus & traités de la même sorte par ce Prince , qui devoit être par conséquent & très-puissant & très-riche , puisque nul de ses voisins ne pouvoit lui résister , & que les restes de sa table suffisoient pour la nourriture de tant de Rois.

Il avoit été établi durant quelque-temps comme le ministre de la justice de Dieu pour punir les crimes de tous ces Princes , étant peut-être lui-même plus criminel qu'eux. Mais au-lieu de faire une sérieuse reflexion sur ce qu'avoient mérité ses propres crimes , lorsqu'il servoit d'instrument à Dieu pour le châtement de ceux des autres , il attribua insolemment à la force de son bras un pouvoir qu'il avoit reçu , & qui n'étoit point à lui. C'est ce qui le fit tomber très-justement dans la même condamnation que tous ses voisins : & il reconnut trop tard la justice de ce traitement dont Dieu usa envers lui. Car quoiqu'il semble , selon quelques-uns , que cet aveu par lequel il déclara , *que Dieu le traitoit ainsi qu'il avoit traité*

JERUSALEM PRISE PAR CEUX DE JUDA. 13

Les autres, donnât lieu de croire qu'il se convertit; il est néanmoins plus vraisemblable, selon d'autres Interpretes, que n'ayant point invoqué ce même Dieu, qu'il reconnoissoit pour le vangeur de ses crimes, il parla plutôt par un sentiment de douleur, que par un vrai mouvement de pieté.

¶ 8. Les enfans de Juda ayant mis le siege devant la ville de Jerusalem, la prirent, &c.

On a déjà dit en expliquant le livre de Josué, que la ville basse de Jerusalem avoit été prise, lorsque ce chef d'Israel en prit le Roi nommé Adonisedec, & le fit mourir; quoique cette prise de Jerusalem ne soit pas marquée expressément dans l'Ecriture. Quelques-uns considerant ce qui est dit en ce lieu *du siege que les enfans de Juda mirent devant cette ville*, ont cru que c'est seulement une repetition de ce qui s'étoit passé durant la vie de Josué, & dont l'Ecriture parle ici de nouveau par occasion. D'autres disent au contraire, que Jerusalem ne fut point prise du temps de Josué; mais qu'elle ne l'a été qu'après sa mort, c'est-à-dire, dans le temps même que l'Ecriture le rapporte ici: & qu'ainsi ce qui en est dit dans le livre de Josué, y a été rapporté par avance, & n'est qu'une même chose avec ce que nous voyons dans ce premier chapitre des Juges.

Cependant il y a des Interpretes qui soutiennent avec plus de vraisemblance, que Jerusalem a été prise deux fois differentes; l'une du temps de Josué, ainsi qu'on l'a dit; & l'autre après qu'il fut mort; & qu'on doit dire de cette ville la même chose que l'on a dit d'Hebron,

Synops.
Critic.
Serran
in hunc
locum.
Jos. 12.
10. c. 15.
63.

qui est qu'ayant été déjà prise par Josué, les Chananéens s'en rendirent maîtres de nouveau, jusqu'à ce que les enfans de Juda, selon qu'il est rapporté ici, l'ayant assiégée, la prirent, taillèrent en pièces tout ce qu'ils trouverent, & mirent le feu dans toute la ville.

Le Saint-Esprit a voulu peut-être nous tracer une grande vérité sous cette figure d'un événement ordinaire; qui est qu'il ne suffit pas, que le vrai Josué se soit rendu maître de nos ames, en chassant de notre cœur les ennemis de notre salut par la grace de la Pénitence ou du Bâteme; & que nous retomberons infailliblement sous leur servitude, si nous ne les combattons par une vigilance continuelle, & si nous ne consumons en nous par le feu d'une ardente charité tout ce qui y reste encore qui peut leur appartenir. Car c'est ce que J E S U S-C H R I S T lui-même nous représente dans l'Évangile sous l'image de cette maison qui est possédée en paix par le fort armé, c'est-à-dire, par le démon, jusqu'à ce qu'un autre plus fort que lui, qui est le Sauveur & le véritable Josué, étant survenu, le surmonte, emporte toutes ses armes, & distribue ses dépouilles. Qui n'eût cru alors que les Chananéens étant surmontés, & leurs armes emportées, cette maison ne fut demeurée toujours sous l'empire heureux du plus fort? Cependant le Chananéen, ou l'esprit impur qui en est sorti, n'a point de repos qu'il n'y soit rentré; & il dit insolemment: Je retournerai en ma maison d'où je suis sorti. Il y retourne en effet, & la trouvant vuide, c'est-à-dire, sans cette ardente charité qui doit veiller à la garde de notre ame.

LUC. 11.
21. &c.

HEBRON PRISE PAR JUDA. 14

& qui seule est capable de la remplir, il l'affujettit de nouveau à son empire.

v. 10. Et Juda ayant marché contre les Chanéens qui habitoient à Hebron, dont le nom étoit autrefois Cariatharbé, il défit Sésai, &c.

C'est encore ici une nouvelle difficulté, sur laquelle les Interpretes sont partagés de sentimens. Mais pour dire tout-d'un-coup ce qui a paru plus certain à saint Augustin, & ce qui l'est en effet, il suffit de remarquer ici, que Josué étant à la tête de toute l'armée d'Israel, assiegea la ville d'Hebron, la prit, & y tailla tout en pieces. Que les Enacins, c'est-à-dire, les Geans, soit ceux qui s'étoient sauvés des mains de Josué, ou d'autres voisins, revinrent depuis, & se rendirent de nouveau les maîtres d'Hebron : & qu'enfin après la mort de Josué, Caleb, à qui ce pays fut donné pour son partage en récompense de sa foi, la reconquit de nouveau avec le secours de la tribu de Juda dont il étoit, ayant défit trois geans fameux nommés *Sésai*, *Ahiman*, & *Tholmaï*. Et l'on ne doit nullement être surpris de ce que cette nouvelle conquête d'Hebron a été déjà rapportée dans le livre de Josué ; puisqu'il est assez ordinaire à l'écriture de parler ainsi de plusieurs événemens par avance. Ce qu'elle en a dit auparavant a été par occasion, & par rapport à Caleb, qui demanda à Josué qu'il lui donnât, selon la promesse que Dieu lui en avoit faite, cette montagne d'Hebron pour son heritage : mais elle rapporte ici en son vrai lieu ce qui regarde cette guerre, qui n'arriva en effet que depuis la mort de Josué.

Serrat.
in hunc locum.
August.
in Judic.
quest. 34
Jos. 10.
 36. 37.
 c. 1. 22.
 22. c. 144
 12. 13.
 14. c. 15.
 13. 14.
 15.

vs. 12. *Alors Caleb dit : Je donnerai ma fille Axa pour femme à celui qui prendra & ruinera Cariath-Sepher*

On doit dire encore la même chose de cette promesse que fit Caleb à celui qui se rendroit maître de Cariath-Sepher. C'est-à-dire, que tout cela n'arriva qu'après la mort de Josué, & la nouvelle défaite des Enacins. Et comme toute cette histoire qui regarde Axa fille de Caleb, a déjà été rapportée auparavant, & expliquée, on se contente d'en marquer ici le lieu, afin qu'on puisse y avoir recours, si on le desire. On peut ajouter ici seulement, que saint Augustin a cru que ce n'est pas sans dessein que l'Écriture tēpēte deux fois cet événement peu considérable en lui-même, qui regarde la promesse que fit Caleb, de donner sa fille pour récompense à celui qui se rendroit maître de la ville de Cariath-Sepher, & qui la ruineroit. Ce qui nous donne sujet de dire, que Caleb ayant été le vainqueur des Geans, & en cela une figure de Dieu même, dont il avoit défendu si hautement les intérêts à la vûe de tout Israël, le Saint-Esprit a voulu peut-être nous marquer en sa personne, que le Seigneur ne donnera point non plus sa Sageſſe, qui est appelée dans l'Écriture *la fille aînée du Très-haut*, qu'à celui qui combattra & qui ruinera en lui-même, autant qu'il fera en son pouvoir, la vaine science avec la fausse sageſſe du siècle, exprimée par le nom de cette ville de Cariath-Sepher, qui signifioit, selon l'Écriture, *la ville des Lettres ou des Sciences*. C'est cette divine Sageſſe qu'on peut aussi appeller

Jos. 15.
15. 16.
&c.

August.
ibid. ut
supr.

Ecli.
24. 5.

RECHABITES, ANACHORETES DE L'ANC. LOI. 17
appeller la manne caché, que Dieu ne promet
qu'à ceux qui seront victorieux : *Vincenti dabo* Apoc. 2.
17.
manna absconditum.

¶. 16. Or les enfans de Jéthro Cinéen, beau-pere
de Moïse, monterent de la ville des Palmes avec
les enfans de Juda au desert qui étoit échu en par-
tage à cette tribu, &c.

Les Cinéens faisoient partie de la terre de Cha- Grotius
in hunc
locum.
naan, & étoient du nombre de ceux que Dieu
avoit condamnés, & qu'il vouloit qu'on exterminiât : mais Jéthro, le beau-pere de Moïse, ayant
tiré son origine de ce peuple, ce qui le fit appeller *Cinéen*, ses descendans qu'on nomma aussi
Cinéens, éviterent cette condamnation generale.
Et l'écriture a eu soin de nous marquer la ma-
niere dont ils s'établirent parmi le peuple de
Dieu. Car nous voyons dans les Nombres, que Numer.
10. 29.
Moïse voulant prévenir sans doute le malheur
qui leur seroit arrivé, s'ils s'étoient trouvés au
milieu des Chananéens, dit à Hobab fils de Jéthro son beau-pere : Nous nous en allons au lieu
que le Seigneur nous doit donner ; venez avec
nous, afin que nous vous établissions d'une ma-
niere avantageuse, parceque le Seigneur a pro-
mis de grandes choses à Israël. Surquoi Hobab
lui répondit : Je n'irai point avec vous ; mais je
m'en retournerai au pays où je suis né. Ne nous
abandonnez pas, repartit Moïse, parceque vous
connoissez en quels lieux nous devons camper
dans le desert, & vous serez notre conducteur.
Et quand vous serez venu avec nous, nous vous
donnerons ce qu'il y aura de plus excellent dans
toutes les richesses que le Seigneur nous donnera.

B

Ainsi ils partirent ensemble de la montagne du Seigneur, &c.

Deut.
34 3.

Depuis donc que les enfans d'Israel furent entrés, comme on l'a vû, sous la conduite de Josué dans la terre de Chanaan promise à leurs peres, & que Jericho eut été détruite, ces Cinéens, c'est-à-dire, ces descendans de Jéthro, s'établirent dans le territoire de Jericho, qui étoit tout planté de palmiers, & qui étant un pays fort agreable & très-fertile, fut choisi par eux, ou leur fut donné selon la promesse que Moïse même leur avoit faite, *de leur donner ce qu'il y auroit de plus excellent dans les richesses qu'ils recevroient du Seigneur.*

Mais après la mort de Josué, ces Cinéens résolurent de quitter le lieu où ils s'étoient établis, pour se venir joindre à la tribu de Juda, & habiter dans le desert vers le midi, d'où elle avoit chassé les Chananéens. Que si l'on demande la raison qui les obligea à changer ainsi de demeure, & à quitter un pays très-agreable pour se retirer vers le desert, l'Ecriture ne la marque point, & les Interpretes en rapportent plusieurs differentes. Mais celle à laquelle il semble qu'on peut s'arrêter, est celle-ci: Que ces Cinéens, dont les Rechabites, si loués dans l'Ecriture, ont été les descendans, commençoient dès-lors à mener une vie toute retirée, qui les a fait regarder comme les Anachorettes ou les Moines de l'ancienne loi: & qu'ainsi se dégoûtant du commerce qu'ils avoient avec les hommes, & renonçant aux plaisirs de cette vie, ils préférèrent la demeure du desert à celle d'une campagne si agrea-

Serrar.
in hunc
locum.

Jerem.
35.
Menoch.
Co Sa.
ibid.

ELEVEMENT, EFFET ORDIN. DE LA PROSP. 19
ble qu'ils avoient pour leur partage.

v. 18. *Juda prit aussi Gaza avec ses confins ;
Ascalon, & Accaron avec leurs confins.*

Ces villes sont celebres dans l'Ecriture, & dans les Auteurs profanes : mais quoiqu'il soit dit ici que la tribu de Juda prit ces villes, il est certain qu'elles étoient toutes depuis entre les mains des Philistins ; & l'on ne voit pas même, comme le remarque Estius, qu'elles aient jamais été habitées par les enfans d'Israel, qui se contenterent apparemment, dit ce savant homme, de les rendre tributaires, & qui ne jouirent pas même long-temps du tribut qu'ils leur avoient imposé, puisqu'elles secouèrent bien-tôt leur joug, & eurent même sur eux l'avantage. Quant à ce que l'Ecriture ajoûte, que

*Judic. 16.
1. Reg.
6. 17.
Estius
in hunc
locum.*

v. 19. *Le Seigneur fut avec Juda, qui se rendit maître de toutes les côtes des montagnes ; mais qu'il ne put point défaire ceux qui habitoient dans la vallée, parcequ'ils avoient une grande quantité de chariots armés de faux.*

Il ne faut pas entendre ceci, comme si effectivement, quoique le Seigneur fut avec Juda, cette tribu n'avoit pu vaincre ces troupes, qu'une grande quantité de chariots armés de faux tranchantes rendoient très-fortes & très-redoutables. Car quelle est l'armée, quelque nombreuse & terrible qu'elle soit, qui ait la force de résister à celui qui n'a employé, quand il l'a voulu, que des mouches ou des mouchérons pour mettre en fuite des armées entières ? Ainsi il faut reconnoître avec un Auteur, que ce fut la crainte même très-mal fondée qu'eurent les Israelites de cet

*Menoch.
in hunc
locum.*

appareil de chariots de guerre armés de faux ; & le défaut de confiance au secours du Tout-puissant , qui les empêcha de recevoir l'assistance dont ils auroient eu besoin pour vaincre ces peuples , qui ne leur étoient si redoutables que parce qu'ils les craignoient. Que s'il est marqué en ce même lieu , *que le Seigneur fut avec Juda* , on le peut entendre en ce qu'il l'aïda , comme il est dit tout-de-suite , *à se rendre maître de toutes les côtes des montagnes.*

*August.
in Judic.
quest. 5.*

Mais saint Augustin donne à ces paroles de l'Ecriture un sens beaucoup plus spirituel & plus relevé. Car il témoigne qu'il est aisé de comprendre , que c'étoit même un effet de la présence de Dieu avec Juda , de ce qu'il ne se rendit point maître tout-d'un-coup de tous les peuples qui possédoient son partage , de-peur qu'il ne s'élevât. Ce n'étoit pas, ajoute ce Saint, le Seigneur, qui étoit avec Juda, qui craignoit ces chariots de guerre : mais c'étoit Juda qui en avoit peur. Que si l'on demande pourquoi ceux avec lesquels le Seigneur étoit, avoient peur , c'est ce qu'il faut bien comprendre. Car Dieu les traitoit en cela même selon sa divine miséricorde , abaissant leurs cœurs , & en empêchant l'élevation qu'auroit pu produire une trop grande prospérité. Ainsi il faisoit servir à leur avantage leurs ennemis , non seulement lorsqu'il leur donnoit la force de les pouvoir vaincre , mais encore lorsqu'il permettoit qu'ils en fussent épouvantés ; faisant éclater en l'un sa magnificence à leur égard , & en l'autre sa bonté, qui ne les humilioit que pour leur salut. Car cet ange de satan dont parle saint Paul , est

INDUL. DES ISRAEL. POUR LES CHANAN. 21

sans doute l'ennemi des Saints : & cependant cet Apôtre ne craint pas de dire , qu'il lui fut donné ^{12. Cor.} pour le tourmenter , de-peur que ses grandes revela- ^{1. 2. 7.} tions ne lui causassent de l'élevation.

¶ 8. Lorsqu'Israel fut devenu plus fort , il les rendit tributaires : mais il ne voulut point les exterminer.

L'écriture marque ici exprès , que les enfans ^{Synops.} d'Israel étant devenus plus forts, ils négligerent ^{Critic.} d'exterminer les Chananéens , & aimerent mieux leur imposer un tribut. Car elle a voulu nous faire comprendre par-là, que ce n'étoit plus comme auparavant par un effet de la providence misericordieuse du Seigneur , qu'ils n'avoient pas le pouvoir d'exterminer tout-d'un-coup leurs ennemis : ce qui leur étoit avantageux pour les raisons que l'on en a dites en divers endroits ; mais que c'étoit par pure avarice qu'ils se portoient à violer le précepte de leur Dieu , en épargnant volontairement ceux qu'il leur avoit commandé , sous des peines si rigoureuses, de tuer sans miséricorde. Comme on a déjà parlé plusieurs fois de cette faute que commirent les Israelites , il suffit de l'avoir fait remarquer ici lorsqu'ils y tombèrent. Nous verrons bien-tôt les malheurs que cette indulgence cruelle & avare attira sur eux , lorsque ces mêmes ennemis , qu'ils avoient cru devoir épargner contre l'ordre du Seigneur, leur devinrent un sujet de chute & de ruine , en les engageant insensiblement dans leurs desordres , & dans les justes châtimens de la colere de celui dont ils avoient méprisé le commandement.

♦♦♦

B iij



CHAPITRE II.

1. **A** Lors un Ange du Seigneur vint de Galgala au lieu *appellé le lieu des Pleurans*, & il dit: Je vous ai tirés de l'Egypte, je vous ai fait entrer dans la terre que j'avois juré de donner à vos peres, & je vous ai promis de garder pour jamais l'alliance que j'avois faite avec vous;

2. mais à condition que vous ne feriez point d'alliance avec les habitans du pays de Chanaan, & que vous renverferiez leurs autels; & cependant vous n'avez point voulu écouter ma voix. Pourquoi avez-vous agi de la sorte?

3. C'est pour cette raison que je n'ai point aussi voulu exterminer ces *peuples* devant vous, afin que vous les ayez pour ennemis, & que leurs dieux vous soient un sujet de chûte & de ruine.

4. Lorsque l'Ange du Sei-

1. **A** Ascenditque Angelus Domini de Galgalis ad locum Flenium, & ait: Eduxi vos de Egypto, & introduxi in terram pro qua juravi patribus vestris, & pollicitus sum ut non facerem irritum pactum meum vobiscum in sempiternum:

2. Ita duntaxat ut non feriretis fœdus cum habitatoribus terræ hujus, sed aras eorum subverteretis; & nolulistis audire vocem meam. Cur hoc fecistis?

3. Quamobrem nolui delere eos à facie vestra, ut habetis hostes, & dii eorum sint vobis in ruinam.

4. Cumque loque-

retur Angelus Domini hæc verba ad omnes filios Israel, ele vaverunt ipsi vocem suam, & fleverunt.

5. Et vocatum est nomen loci illius, Locus Flentium : si ve Lacrymarum : immolaveruntque ibi hostias Domino.

6. Dimisit ergo Josue populum, & abierunt filii Israel unusquisque in possessionem suam, ut obtinerent eam :

7. Servieruntque Domino cunctis diebus ejus, & Seniorum qui longo post eum vixerunt tempore, & noverant omnia opera Domini quæ fecerat cum Israel.

8. Mortuus est autem Josue filius Nun, famulus Domini, centum & decem annorum.

9. Et sepelierunt eum in finibus possessionis suæ in Thamnathfare in monte Ephraïm, à septentrionali plaga montis Gaas.

gneur disoit ces paroles à tous les enfans d'Israel, ils éleverent leurs voix, & se mirent à pleurer.

9. Ce même lieu en fut appelé le Lieu des Pleurans, ou *le lieu* des Larmes : & ils y immolerent des hosties au Seigneur.

6. Josué renvoya donc le peuple, & les enfans d'Israel s'en allerent chacun dans le pays qui leur échut en partage, pour s'en rendre maîtres :

7. & ils servirent le Seigneur tout le temps de la vie de Josué & des anciens qui vécutent long - temps après lui, & qui savoient toutes les œuvres merveilleuses que le Seigneur avoit faites en faveur d'Israel.

8. Mais Josué fils de Nun, serviteur du Seigneur, étant mort depuis âge de cent dix ans,

9. & ayant été enseveli dans l'heritage qui lui étoit échû à Thamnathfare sur la montagne d'Ephraïm vers le septentrion du mont Gaas.

B iiij

10. Et toute la race de ces premiers hommes ayant été reünie à leurs peres, il s'en éleva d'autres à leur place qui ne connoissoient point le Seigneur, ni les œuvres qu'il avoit faites en faveur d'Israël.

11. Et alors les enfans d'Israël firent le mal à la vûe du Seigneur, & ils servirent Baal.

12. Ils abandonnerent le Seigneur, le Dieu de leurs peres qui les avoit tirés de l'Égypte, & ils servirent des dieux étrangers, les dieux des peuples qui demeuroient au-tour d'eux : ils les adorerent, & ils irritèrent la colere du Seigneur,

13. l'ayant quitté pour servir Baal & Astaroth.

14. Le Seigneur donc étant en colere contre Israël, les exposa en proie & les livra entre les mains de leurs ennemis, qui les ayant pris

10. Omnisque illa generatio congregata est ad patres suos : & surrexerunt alii qui non noverant Dominum, & opera quæ fecerat cum Israël.

11. Feceruntque filii Israël malum in conspectu Domini, & servierunt Baalim.

12. Ac dimiserunt Dominum Deum patrum suorum, qui eduxerat eos de terra Ægypti : & fecerunt sunt deos alienos, deosque populorum qui habitabant in circuitu eorum, & adoraverunt eos : & ad iracundiam concitaverunt Dominum.

13. Dimittentem eum & servientes Baal & Astaroth.

14. Iratusque Dominus contra Israël, tradidit eos in manus diripientium qui ceperunt eos, & vendiderunt hostibus qui

†. 11. *antr.* les idoles. *Synops.*

habitabant per gy-
rum : nec potuerunt
resistere adversariis
suis :

les vendirent aux nations en-
nemies qui demeuroient au-
tour d'eux , & ils ne purent
resister à ceux qui les atta-
quoient :

15. Sed quocum-
que pergere voluif-
sent ; manus Domi-
ni super eos erat , fi-
cut locutus est , & ju-
ravit eis : & vehe-
menter afflicti sunt.

15. De quelque côté qu'ils
allaient , la main du Sei-
gneur étoit sur eux , comme
le Seigneur le leur avoit dit ,
& comme il le leur avoit ju-
ré ; & ils tomberent en des
miseres extrêmes.

16. Suscitavitque
Dominus iudices qui
liberarent eos de va-
stantium manibus ;
sed nec eos audire
voluerunt.

16. Dieu leur suscita des
Juges pour les délivrer des
mains de ceux qui les oppri-
moient ; mais ils ne voulu-
rent point les écouter.

17. Fornicantes
cum diis alienis , &
adorantes eos. Citò
deseruerunt viam per
quam ingressi fue-
rant patres eorum :
& audientes manda-
ta Domini , omnia
facere contraria.

17. Ils se prostituèrent à
des dieux étrangers qu'ils
adoroient. Ils abandonnerent
bien-tôt la voie par laquelle
leurs peres avoient marché ;
& ayant entendu les ordon-
nances du Seigneur, ils firent
tout le contraire de ce qu'il
leur avoit commandé.

18. Cumque Do-
minus iudices susci-
taret , in diebus eo-
rum flectebatur mi-
sericordia , & audie-
bat afflictorum ge-

18. Lorsque Dieu leur
avoit suscitè des Juges , il se
laissoit flechir à sa miséricor-
de pendant que ces Juges vi-
voient ; il écoutoit les soupirs

¶ 17. *lett.* Fornicati sunt cum diis alienis.

des affligés, & les délivroit de ceux qui les avoient pillés, & qui en avoient fait un grand carnage.

19. Mais après que le Juge étoit mort, ils retomboient aussi-tôt dans leurs pechés, & faisoient des actions encore plus criminelles que leurs peres, en suivant des dieux étrangers, en les servant & les adorant. Ils ne quittoient point leurs malheureuses habitudes, ni la voie très-dure par laquelle ils avoient accoutumé de marcher.

20. La fureur du Seigneur s'alluma donc contre Israël, & il dit: Puisque ce peuple a violé l'alliance que j'avois faite avec ses peres, & qu'il a negligé d'entendre ma voix,

21. je n'exterminerai point aussi les nations que Josué a laissées lorsqu'il est mort.

22. Afin que j'éprouve par là si les enfans d'Israël gardent ou ne gardent pas la voie du Seigneur, & s'ils y marchent comme leurs peres y ont marché.

mitus, & liberabat eos de cæde vastantium.

19. Postquam autem mortuus esset iudex, revertebantur, & multò faciebant pejora quàm fecerant patres eorum, sequentes deos alienos, servientes eis; & adorantes illos. Non dimiserunt ad inventiones suas, & viam durissimam per quam ambulare consueverunt.

20. Iratusque est furor Domini in Israël, & ait: Quia irritum fecit gens ista pactum meum quod pepigeram cum patribus eorum, & vocem meam audire contempsit,

21. & ego non delebo gentes quas dimisit Josue, & mortuus est:

22. ut in ipsis experiar Israël, utrùm custodiant viam Domini, & ambulent in ea, sicut custodierunt patres eorum, an non.

REPROCHES QUE L'ANGE FAIT AUX ISR. 27.

23. Dimisit ergo Dominus omnes nationes has , & citò subvertere noluit , nec tradidit in manus Josue.

23. C'est pour cette raison que le Seigneur laissa subsister toutes ces nations , qu'il ne voulut point les détruire en peu de temps , & qu'il ne les livra point entre les mains de Josué.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶ 1. *A* Alors un Ange du Seigneur vint de Galgala au lieu appelé le lieu des Pleurans , &c.

Quelques Interpretes ont entendu par cet Ange du Seigneur le Grand-Prêtre Phinées fils d'Éléazar , ou quelque Prophete : mais on ne peut point douter que ce n'ait été un veritable Ange que Dieu envoya exprès , pour reprocher à son peuple l'infidelité avec laquelle il avoit desobei à ses ordres. Ce qui est dit , que cet Ange vint de Galgala , peut nous marquer premierelement qu'il parut venir de ce côté-là , comme pour faire souvenir les Israelites , dit un ancien Pere , de la circoncision & du renouvellement d'alliance qu'ils avoient fait en ce lieu avec le Seigneur , après le passage du Jourdain. Secondement , on peut bien encore entendre par là que c'étoit cet Ange même qui s'étoit apparu à Josué à Galgala , c'est-à-dire , selon qu'on l'a expliqué auparavant , saint Michel , que Dieu destina particulièrement pour conduire & proteger Israel , quoiqu'il se fût re-

Estius in hunc loc. Synopf. Critic.

Theodor. in Judic. quest. 7.

Jos. 5. 13.

servé d'en être lui-même le principal conducteur. Ce lieu qu'il appelle *le Lieu des Pleurs*, n'étoit pas encore, comme le remarque saint Augustin, nommé de la sorte, puisqu'il ne le fut qu'à cause des larmes que les reproches que fit cet Ange, tirerent des yeux des Israelites: mais l'Écriture lui donne ce nom, parceque l'Auteur de ce Livre n'écrivoit qu'après que ce nom avoit été déjà donné au lieu dont il parle.

*August.
in Judic.
quest. 12.*

ψ. 3. *C'est pour cette raison que je n'ai point voulu exterminer ces peuples devant vous, afin que vous les ayez pour ennemis, & que leurs dieux vous soient un sujet de chûte & de ruine.*

*Esims in
hunc loc.*

Il ne faut pas, dit un savant homme, interpreter ces paroles d'une maniere defavantageuse à la bonté du Seigneur, comme s'il avoit laissé exprès ces nations, afin qu'elles fussent comme un piège à Israel pour causer sa perte en l'engageant dans l'idolâtrie. Mais l'Écriture nous presente seulement par le ministere de cet Ange qui parloit aux Israelites de la part de Dieu, quelles furent les suites funestes de ce premier crime par lequel son peuple, contre l'ordre qu'il avoit reçu, épargna volontairement ceux qu'il auroit dû détruire. Et c'est comme si Dieu leur

*Theod.
in Judic.
qu. 7.*

« avoit dit: N'attribuez qu'à votre faute si je n'ex-
« termine point ces nations au milieu desquelles
« vous avez voulu demeurer contre mon ordre, &
« si leurs dieux deviennent la cause de votre perte.
« Vous avez violé ma loi. Vous n'avez point ob-
« servé mes ordonnances; & en accordant la paix
« à ceux qui devoient vous servir de maîtres dans
« l'impicté, vous vous êtes engagés à servir leurs

ISRAEL. INFID. APRÈS LA MORT DE JOSUÉ. 29
 dieux. Jouissez donc maintenant de ce que vous
 avez désiré , & recueillez le fruit malheureux du
 premier crime que vous avez commis. Car ceux
 qui fuyoient auparavant par la crainte de la mort,
 ne cesseront point à l'avenir de vous combattre ,
 & leurs dieux s'affujettiront vos ames comme leurs
 esclaves. Tel est le langage qu'un ancien Pere ,
 en expliquant ces paroles de notre texte , met
 dans la bouche de Dieu ; ou plutôt, tel est le sens
 veritable qu'il donne aux paroles de Dieu même,
 lorsqu'il reprochoit aux Israelites l'infidelité de
 leur conduite.

*v. 6. &c. Josué renvoya donc le peuple , & les
 enfans d'Israel s'en allerent chacun dans le pays
 qui leur échût en partage , pour s'en rendre maîtres.
 Et ils servirent le Seigneur tout le temps de la vie de
 Josué & des Anciens , &c. Mais Josué étant mort
 depuis les enfans d'Israel firent le mal à la
 vue du Seigneur , & ils servirent Baal.*

On est sans doute surpris d'entendre parler ici
 de nouveau de Josué , comme s'il avoit été encore
 vivant , après que le sacré texte a déjà parlé deux
 fois de sa mort : & cela même a donné lieu à
 quelques-uns d'en conclure , que ce qui est dit à
 l'entrée de ce chapitre touchant les reproches
 que fit l'Ange à tout Israel du violement des or-
 dres de Dieu dans l'indulgence dont ils avoient
 commencé d'user envers les Chananéens , arriva
 effectivement avant la mort de Josué. Mais il est
 indubitable , selon d'autres Interpretes , & selon
 saint Augustin , que c'est ici une recapitulation de
 ce que l'Écriture avoit déjà dit auparavant. C'est
 la maniere dont elle en use assez ordinairement.

*Jos. 24.
 29.
 Judic. 24*

*August.
 in Judic.
 qu. 14.
 Synops.
 Critic.*

Et la raison pour laquelle il semble qu'elle le fait en ce lieu, est celle-ci. Comme l'Ange avoit déclaré aux Israélites, que les dieux des Chananéens devoient leur être un sujet de chûte & de ruine; la sainte Ecriture veut faire voir la maniere dont ce malheur leur est arrivé. C'est pourquoy elle reprend de plus haut la chose, & dit, que Josué ayant renvoyé le peuple, chacun dans les terres de son partage; ainsi qu'il est rapporté tout à la fin de son livre, ce peuple servit le Seigneur, c'est-à-dire, qu'il lui fut fidelle pour ne point faire de paix avec les Chananéens ses ennemis, & pour l'adorer lui seul tant que vécut ce saint homme, & les anciens, qui avoient été témoins de tous les prodiges que Dieu avoit faits en leur faveur; mais qu'après sa mort & celle de ces premiers hommes, il en vint d'autres, qui n'ayant point vû toutes ces œuvres miraculeuses du Dieu d'Israël, s'abandonnerent au mal, c'est-à-dire à l'impieté de l'idolatrie.

Jos. 24.
28. &c.

Il est dit ici, qu'ils ne connoissoient point le Seigneur; parceque n'ayant point connu par eux-mêmes, comme les autres, tant de témoignages éclatans de sa bonté envers eux, ils ne le connoissoient point effectivement pour leur Seigneur; & qu'une connoissance sterile de Dieu, qui ne produit point l'adoration de celui qu'on connoît pour Dieu, n'est point une vraie connoissance du Seigneur, selon ce principe d'un Payen même: Que celui-là adore Dieu qui le connoît: *Deum*

Senec.
epist. 96. *colit qui novit.*

†. 13. *Ils quitterent Dieu, & servirent Baal & Assaroth.*

Le nom de *Baal* signifie *Seigneur*, & il se prend quelquefois en general pour les dieux, & quelquefois pour un dieu particulier ; souvent il désigne Jupiter. *Astaroth* signifie de même ou les *déeses* en general, ou quelque déesse particuliere, comme Venus, ou Diane, ou la Lune. C'est-à-dire, que le peuple d'Israel, dans l'instant qu'il s'éloigna de l'unité du Dieu tout-puissant, s'engagea malheureusement dans cette multiplicité de faux-dieux, qui étoient tous également impuissans pour le secourir. Et ce fut, sans doute, par une miséricorde toute particuliere envers eux, que s'étant mis en colere, comme il est dit dans la suite, il les livra à leurs ennemis, pour les obliger de revenir & d'avoir recours à lui.

✧. 16. *Dieu leur suscita des Juges, pour les délivrer des mains de ceux qui les opprimoient ; mais ils ne voulurent point les écouter.*

Dieu ne pouvoit faire éclater plus sensiblement sa bonté envers son peuple : l'impiété de leur conduite le forçoit en quelque sorte de se mettre en colere contr'eux, & de les faire *somber en des miseres extrêmes*, comme parle l'Écriture. Mais les regardant toujours comme son peuple, & ne les exposant en proie à leurs ennemis, qu'afin de les faire souvenir qu'ils avoient quitté leur Dieu, il leur suscite *des Juges* pour les conduire ; ou, comme ils sont encore appellés dans le chapitre suivant, *des Sauveurs*, c'est-à-dire, des personnes destinées à les *délivrer des mains de ceux qui les opprimoient*, soit par le courage tout divin qu'il leur inspiroit, soit par les remontrances genereuses qu'ils leur faisoient pour les obliger de rentrer

dans leur devoir. Ce que l'Écriture ajoûte : *Que les enfans d'Israël ne voulurent point écouter ces Juges*, semble contredire ce qui suit.

¶ 18. 19. *Lorsque Dieu leur avoit suscité des Juges, il se laissoit fléchir à sa miséricorde pendant que ces Juges vivoient : il écoutoit les soupirs des affligés, & les déliroit de ceux qui les avoient pillés.*

Mais cette contradiction apparente s'explique aisément par ces paroles suivantes : *Qu'après que le Juge étoit mort, ils retomboient aussi-tôt dans leurs pechés.* Il est donc vrai, qu'encore que Dieu se laissât fléchir à leurs larmes pendant la vie de ces Juges, qui les retiroient pour un peu de temps de l'idolatrie, ils refusoient néanmoins d'écouter ces mêmes Juges, en ce qu'aussi-tôt après leur mort ils retomboient dans l'impiété, & oubloient ou méprisoient ce que ceux que Dieu avoit suscités pour les conduire & pour les sauver, leur avoient dit de sa part, & ce qu'ils avoient fait en leur faveur.

¶ 19. *Ils ne quittoient point leurs malheureuses habitudes, ni la voie très-dure par laquelle ils avoient accoutumé de marcher.*

L'Écriture appelle la voie des impies, une voie dure & très-dure ; ce qui étonne d'abord, lorsqu'on n'envisage que le faux-plaisir qui accompagne le libertinage & l'impiété. Comment, dira-t-on, peut-on appeller très-dure une voie où ceux qui y marchent ne se refusent aucun plaisir, & où ils évitent avec soin tout ce qui peut leur causer quelque chagrin ? Cependant si l'on écoute ceux mêmes qui ont marché tandis qu'ils vivoient, dans cette voie, où l'on ne cherche que de la douceur, on les entendra

tendra déclarer après leur mort par un aveu très-sincere, mais très-inutile, nous nous sommes lassés dans la voie de l'iniquité & de la perdition. Nous avons marché dans des chemins âpres & difficiles, & nous avons ignoré la voie du Seigneur. *Lassati sumus in via iniquitatis & sap. 5. 7. perditionis, & ambulavimus vias difficiles: viam autem Domini ignoravimus.* C'est donc une vérité que les méchans & que les impies sont obligés de reconnoître, quoique trop tard, après leur mort, par un aveu très-sincere; Que la voie dans laquelle ils ont marché, étoit une voie très-dure, & qu'ils ignoroient la voie du Seigneur; c'est-à-dire, qu'ils n'en connoissoient pas la douceur, se trompant également, & lorsqu'ils se figuroient toutes sortes de plaisirs dans la voie où ils couroient à leur perte; & lorsqu'ils ne se représentoient que des croix & des amertumes dans le chemin du salut; dont JÉSUS-CHRIST nous assure, ce que l'expérience nous fait éprouver; Qu'il s'y trouve effectivement une onction & une douceur ineffable, parceque la charité rend son joug doux, & son fardeau très-leger.

Mais il est encore vrai de dire avec l'Écriture, que la voie de l'impie est très-dure, parcequ'elle naît de la dureté d'un cœur aveugle, endurci, & revolté contre ce qu'il doit à Dieu.

▼. 21. &c. *Je n'exterminerai point les nations que Josué a laissées lorsqu'il est mort, afin que j'éprouve si les enfans d'Israel gardent la voie du Seigneur, & s'ils y marchent comme leurs peres y ont marché.*

On peut s'étonner de ce que Dieu repete la même chose si souvent, & nous représente en

tant de manieres la raison qui l'a porté à ne pas exterminer ces nations, soit du vivant même de Josué, soit après sa mort. Mais c'est cela même qui nous oblige de croire que la chose est importante, puisque Dieu nous la remet si souvent devant les yeux. Ainsi nous devons considérer ce qu'il dit ici, & ce qu'il a dit auparavant, & ce qu'il dira encore dans la suite, selon deux vûes différentes : La premiere est, que si Dieu avoit exterminé tout-d'un-coup, comme il l'auroit pu, tous les ennemis de son peuple, il l'auroit privé en même-temps d'un moyen très-salutaire pour éprouver sa fidelité. Car ces ennemis, dit saint Augustin, pouvoient être très-utiles aux Israelites, si ayant été éprouvés par eux, ils étoient toujours demeurés fidelles à Dieu : & alors l'obeissance par laquelle ils auroient executé ses commandemens, les eût rendu dignes d'être délivrés entierement de ceux qu'il ne leur avoit laissés, qu'afin de les exercer durant quelque temps: *Poterat esse ad utilitatem ipsorum, si tentati in eis non reprobati invenirentur. Eisque talibus inventis, quales eos esse debere praeceperat Dominus, jam gentes ille auferrentur à facie eorum.* C'est ce qu'il est important de bien remarquer, afin que l'exemple de cette conduite que Dieu a tenue envers les anciens Israelites, nous apprenne à envisager de la même sorte les ennemis ou visibles ou invisibles qu'il nous laisse très-souvent durant toute notre vie; & qu'il deviennent veritablement par notre perseverance dans l'humble fidelité que nous lui devons, une source de salut pour nous.

La seconde vûe selon laquelle nous devons en-

Aug. in
Judic.
qu. 17.

PEUPLES LAISSÉS POUR EXERCER LES ISRAËL. 35
 tendre ces paroles de l'Écriture, est celle qu'on
 a marquée au commencement de ce chapitre, ^{v. 3.}
 & que l'Esprit saint nous représente de nouveau
 en nous déclarant ; *Que puisque les Israelites* ^{v. 20-21.}
avoient violé l'alliance qu'il avoit faite avec leurs
peres, il n'exterminerait point aussi les nations
que Josué avoit laissées : c'est-à-dire que puis-
qu'ils avoient méprisé l'ordre très-formel qu'ils
avoient reçu, de ne faire aucune alliance avec
les Chananéens, il permettroit en punition de
leur desobeissance, qu'ils ne pourroient plus les
vaincre quand ils le voudroient. Ce qui doit sans
doute faire trembler ceux qui negligant d'obeir
à Dieu, & de pratiquer le bien quand ils le peu-
vent, s'engagent eux-mêmes par un juste châti-
ment de leur lâcheté & de leur orgueil, dans le
malheur où tomberent les Israelites ; lorsque
Dieu leur declara au-moins ; Que puisqu'ils
avoient violé son alliance, & negligé d'entendre
sa voix, il n'exterminerait point non plus leurs en-
nemis.



CHAPITRE III.

1. **H**Æ sunt gen-
 tes quas Do-
 minus dereliquit, ut
 erudiret in eis Israe-
 lem, & omnes qui
 non noverant bella
 Chananæorum :

2. Ut postea discer-
 rent filii eorum cer-

1. **V**Oici les peuples que
 le Seigneur laissa vi-
 vre, pour servir d'exercice
 & d'instruction aux Israe-
 lites & à tous ceux qui ne
 connoissoient point le guer-
 res des Chananéens.

2. Afin que leurs enfans
 apprissent après eux à com-

C ij

battre contre leurs ennemis, & qu'ils s'accoutumassent à ces sortes de combats.

3. Ces peuples furent les cinq Princes des Philistins, tous les Chananéens, les Sidoniens, & les Hevéens qui habitoient sur le mont Liban, depuis la montagne de Baal-Hermon jusqu'à l'entrée d'Emath.

4. Le Seigneur laissa ces peuples pour éprouver ainsi Israël, & pour voir s'il obéiroit, ou s'il n'obéiroit pas aux commandemens du Seigneur qu'il avoit donnés à leurs peres par Moïse.

5. Les enfans d'Israël habitèrent donc au milieu des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Phéréseens, des Hevéens, & des Jebuséens :

6. Ils épousèrent leurs filles, ils donnerent leurs filles en mariage à leurs fils, & ils adorerent leurs dieux.

7. Ils firent le mal aux yeux du Seigneur ; ils oublierent leur Dieu, & ils adorerent Baalim & Astaroth.

†. 6. *lett.* Ils servirent.

tare cum hostibus, & habere consuetudinem præliandi :

3. Quinque satrapas Philistinorum, omnemque Chanaanæum, & Sidonium, atque Hevæum, qui habitabat in monte Libano, de monte Baal-Hermon usque ad introitum Emath.

4. Dimisitque eos ut in ipsis experiretur Israël, utrum audiret mandata Domini quæ præceperat patribus eorum, per manum Moysi, an non.

5. Itaque filii Israël habitaverunt in medio Chananæi, & Hethæi, & Amorrhæi, & Phereæi, & Hevæi, & Jebusæi,

6. & duxerunt uxores filias eorum, ipsique filias suas filiis eorum tradiderunt, & servierunt diis eorum.

7. Feceruntque malum in conspectu Domini, & oblitii sunt Dei sui, servientes Baalim & Astaroth.

8. Iratusque contra Israel Dominus, tradidit eos in manus Chufan Rafathaim regis Mesopotamiæ, servieruntque ei octo annis.

9. Et clamaverunt ad Dominum, qui suscitavit eis salvatorem, & liberavit eos, Othoniel videlicet filium Cenez, fratrem Caleb minorum.

10. Fuitque in eo Spiritus Domini, & judicavit Israel. Egressusque est ad pugnam, & tradidit Dominus in manus ejus Chufan Rafathaim regem Syriæ, & oppressit eum.

11. Quievitque terra quadraginta annis: & mortuus est Othoniel filius Cenez.

12. Addiderunt autem filii Israel facere malum in conspectu Domini: qui confortavit adversum eos Eglon regem Moab; quia fecerunt malum in conspectu ejus.

8. Le Seigneur donc étant en colere contre Israel, les livra entre les mains de Chufan Rafathaim roi de Mesopotamie, auquel ils furent assujettis pendant huit ans // :

9. Et ayant crié au Seigneur, il leur suscita un Sauveur qui les délivra, sçavoir Othoniel fils de Cenez, frere puîné // de Caleb.

10. L'esprit du Seigneur fut en lui & il jugea Israel; & s'étant mis en campagne pour combattre Chufan Rafathaim roi de Syrie; il le lui livra entre les mains; & il le défit.

11. Le pays demeura en paix durant quarante ans, & Othoniel fils de Cenez mourut ensuite.

12. Alors les enfans d'Israel commencerent encore à faire le mal aux yeux du Seigneur, qui fortifia contr'eux Eglon roi de Moab, parcequ'ils avoient peché devant les yeux.

✧ 8. *expl* Depuis l'an du monde 2591. jusq'en l'an 2599.

✧ 9. *Hebr.* Frere, c'est-à-dire, cousin ou neveu. *Hebraïsm.*

13. Il joignit à Eglon les enfans d'Ammon & d'Amalec, & s'étant avancé avec eux, il défit Israël, & se rendit maître de la ville des palmes // ;

13. Et copulavit eis filios Ammon, & Amalec: abiitque & percussit Israel, atque possedit Urbem palmarum.

14. les enfans d'Israël furent assujettis à Eglon roi de Moab pendant dix-huit ans // :

14. Servieruntque filii Israel Eglon regi Moab decem & octo annis,

15. Après cela ils crièrent au Seigneur, & il leur suscita un Sauveur nommé Aod fils de Gera, fils de Jemini, qui se servoit de la main gauche comme de la droite // . Les enfans d'Israël l'ayant choisi pour envoyer par lui des présens à Eglon roi de Moab;

15. Et postea clamaverunt ad Dominum qui suscitavit eis salvatorem vocabulo Aod, filium Gera, filii Jemini, qui utraque manu pro dextera utebatur. Miseruntque filii Israel per illum munera Eglon regi Moab.

16. Aod se fit faire une dague à deux tranchans qui avoit une garde de la longueur de la paume de la main, & il la mit sous sa casaque à son côté droit.

16. Qui fecit sibi gladium ancipitem, habentem in medio capulum longitudinis palmæ manus, & accinctus est eo subter sagum in dextro femore.

17. Et il offrit ses présens à Eglon roi de Moab. Or Eglon étoit extrêmement gros.

17. Oblulitque munera Eglon regi Moab. Erat autem Eglon crassus nimis.

18. Et Aod lui ayant fait

18. Cumque obtu-

¶. 13. expl. de Jericho; c'est-à-dire, du pays; car la ville avoit été détruite. Menoch.

¶. 14. depuis l'an du monde

2661 jusqu'en l'an 2679.

¶. 15. autr. qui étoit gauche. vide ¶. 21. infra. Synops.

lisset ei munera, pro-
secutus est socios, qui
cum eo venerant.

19. Et reversus de
Galgalis, ubi erant
idola, dixit ad Re-
gem: Verbum se-
cretum habeo ad te,
& Rex. Et ille impe-
ravir silentium: egres-
sisque omnibus qui
circa cum erant,

20. ingressus est
Aod ad eum: sedebat
autem in æstivo cœ-
naculo solus, dixit-
que: Verbum Dei
habeo ad te. Qui sta-
tim surrexit de thro-
no.

21. Extenditque
Aod sinistram ma-
num, & tulit siccam de
dextero femore suo:
infixitque eam in ven-
tre ejus,

22. tam validè,
ut capulus sequere-
tur ferrum in vulne-
re, ac pinguisimo
adipe stringeretur.
Nec eduxit gladium,
sed ita ut percusse-
rat, reliquit in cor-
pore: statimque per-

ses présens, s'en retourna
avec ses compagnons qui
étoient venus avec lui.

19. Puis étant retourné de
Galgala où étoient les ido-
les, il dit au Roi: O Roi,
j'ai un mot à vous dire en
secret. Le Roi ayant fait si-
gne qu'on se tût //, & tous
ceux qui étoient auprès de sa
personne étant sortis,

20. Aod s'approcha du
Roi qui étoit seul assis sur
son trône dans sa chambre
d'été, & il lui dit: J'ai à
vous dire une parole de la
part de Dieu //: aussi-tôt le
Roi se leva de son trône.

21. Et Aod ayant étendu
sa main gauche, prit sa da-
gue qu'il portoit au côté
droit, & il lui enfonça si
avant dans le ventre,

22. que la poignée entra
toute entière avec le fer, &
se trouva serrée par la gran-
de quantité de graisse qui se
rejoignit par-dessus. Aod
donc ne retira point sa dague,
mais après avoir donné le
coup il la laissa dans le corps,

ψ. 19. *autr.* lui ayant dit de
se taire. *expl.* jusqu'à ce que
tous ceux qui étoient présents
suffissent sortis. *Synops.*

ψ. 20. *Hebr.* Verbum Dei
habeo ad te, *id est*, j'ai reçu
un ordre de Dieu qui vous re-
garde. *Synops.*

& aussi - tôt les excremens qui étoient dans le ventre s'écoulerent par les conduits naturels.

secreta naturæ alvæ stercora proruperunt.

23. Mais Aod ayant fermé à clef avec grand soin les portes de la chambre ,

23. Aod autem clausis diligentissimè ostiis cœnaculi , & obfirmatis ferâ ,

24. sortit par la porte de derriere. Cependant les serviteurs du Roi étant venus trouverent la porte fermée , & ils dirent : C'est peut-être qu'il a quelque besoin dans sa chambre d'été.

24. per posticum egressus est. Servique regis ingressi viderunt clausas fores cœnaculi , atque dixerunt : Forsitan purgat alvum in æstivo cubiculo.

25. Et après avoir longtemps attendu jusqu'à en devenir tout honteux ; voyant que personne n'ouvroit , ils prirent la clef , ils ouvrirent la chambre , & ils trouverent leur Seigneur étendu mort sur la terre.

25. Expectantesque diu donec erubescerent , & videntes quòd nullus aperiret , tulerunt clavem , & aperientes invenerunt Dominum suum in terra jacentem mortuum.

26. Pendant ce grand trouble où ils étoient , Aod trouva le moyen de se sauver , & ayant passé le lieu des idoles , d'où il étoit revenu , il vint à Seirath.

29. Aod autem , dum illi tubarentur , effugit , & pertransiit locum idolorum , unde reversus fuerat. Venitque in Seirath :

27. Aussi-tôt il sonna de la trompette sur la montagne d'Ephraïm , & les enfans d'Israël descendirent avec Aod

27. Et statim insonuit buccinâ in monte Ephraim : descenderuntque cum eo filii Israel , ipso

† 24. *letr.* Purgat alvum. *Hebr.* regit pedes, loquutione honestissimâ. *Vat.*

SIX CENS PHILISTINS TUÉS PAR SAMGAR. 41
in fronte gradiente. qui marchoit à leur tête.

28. Qui dixit ad
eos : Sequimini me :
tradidit enim Domi-
nus inimicos nostros
Moabitas in manus
nostras. Descende-
runtque post eum , &
occupaverunt vada
Jordanis quæ trans-
mittunt in Moab :
& non dimiserunt
transire quemquam :

29. Sed percusse-
runt Moabitas in
tempore illo , circi-
ter decem millia ,
omnes robustos &
fortes viros. Nullus
eorum evadere po-
tuit.

30. Humiliatus
que est Moab in die
illo sub manu Israel :
& quievit terra octo-
ginta annis.

31. Post hunc fuit
Samgar filius Anath ,
qui percussit de Phi-
listhiim sexcentos
viros vomere : & ip-
se quoque defendit
Israel.

28. Et qui leur dit : Sui-
vez-moi , car le Seigneur
nous a livré entre les mains
les Moabites nos ennemis.
Les Israelites suivirent Aod ;
ils se saisirent des gués du
Jourdain par où l'on traver-
se au pays de Moab , & ils ne
laissèrent passer aucun des
Moabites :

29. Il en tuerent environ
dix mille , qui étoient tous
des hommes forts & vaillans.
Et nul d'entr'eux ne put é-
chaper.

30. Moab fut humilié en
ce jour-là sous la main d'Is-
rael , & le pays demeura en
paix // pendant quatre-vingt-
ans.

31. Après Aod, Samgar fils
d'Anath fut en sa place. Ce
fut lui qui tua six cens Phi-
listins avec un soc de char-
rue : & il fut aussi le défen-
seur & le libérateur d'Israel.

✓. 30. *antr.* recouvra la paix la quatre-vingtième année. *Sup.*
depuis la paix établie par Othoniel. *Bibl. Vitr.*





SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

§. 1. 2. *V* Oici les peuples que le Seigneur laissa vivre pour servir d'exercice & d'instruction aux Israelites ; & à tous ceux qui ne connoissoient point les guerres des Chananéens : afin que leurs enfans apprissent après eux à combattre contre leurs ennemis , &c.

Il s'étoit passé plus de vingt ans depuis la mort de Josué. Et ainsi plusieurs des Israelites *Jos. 23. 11.* ne connoissoient point les guerres des Chananéens, y ayant près de trente ans que ces peuples n'osoient plus combattre le peuple de Dieu, & que le Seigneur, selon l'expression de l'Ecriture, avoit donné la paix à Israel, en remplissant de terreur tous leurs ennemis. Pour empêcher donc que son peuple ne se relâchât, & que de l'oïfiveté il ne passât insensiblement dans le desordre, il lui laissa plusieurs ennemis, afin que ce fût pour lui, dit l'Ecriture, un sujet de s'exercer dans les combats. Ce n'est pas que, selon la remarque d'un savant homme, *Esaius in hunc loc.* on doive de là conclure, que c'est une chose bonne & avantageuse d'elle-même de faire la guerre & de combattre ; mais c'est que cet exercice étoit utile à ce peuple, de peur qu'une vie molle & délicieuse ne les précipitât dans l'idolatrie. Leurs peres, dit encore un Interprete, avoient surmonté leurs ennemis par une assistance toute visible de Dieu, qui avoit presque toujours fait des prodiges pour leur don-

Synops. Critic.

DEFAUTS QUE DIEU LAISSE DANS LES JUSTES. 43
 ner la victoire. Mais il s'agissoit présentement
 de faire la guerre dans les regles ordinaires, &
 d'éprouver les divers perils des combats qu'ils
 auroient à soutenir contre des peuples qui leur
 seroient redoutables, lorsqu'ils se rendroient
 indignes par leurs pechés de recevoir l'assistan-
 ce de leur Dieu. C'étoit donc, dit saint Augu-
 stin, l'ordre de la providence, qu'ils fussent ^{Aug. in}
 ainsi éprouvés, & qu'ils apprissent à faire la ^{Judic.}
 guerre comme ils le devoient; c'est-à-dire, qu'ils ^{17.}
 la fissent avec autant de pieté & d'obeissance
 aux ordres de Dieu que leurs peres, qui s'é-
 toient rendus agreables au Seigneur par les
 guerres mêmes qu'ils avoient faites; non que
 la guerre soit desirable; mais parceque la pie-
 té est louable dans la guerre même: *Non quia*
optabile aliquid est bellum, sed quia pietas lan-
dabilis est in bello.

Saint Gregoire Pape témoigne aussi que ces ^{Greg.}
 restes de Chanaan leur furent laissés pour nous ^{Magn.}
 figurer que Dieu permet qu'il reste toujours dans ^{Moral.}
 les vrais Israelites plusieurs defauts, qui sont ^{l. 4 c. 22.}
 comme les ennemis de leur salut, afin qu'ils
 soient obligés de veiller sans cesse & de com-
 battre avec d'autant plus d'humilité, qu'après
 même leurs victoires ils sentent que leurs en-
 nemis sont encore vivans dans eux, & qu'ils
 ont toujours sujet de craindre d'en être vain-
 cus.

S. Augustin avoit dit la même chose avant ce ^{Aug. de}
 saint Pape, quoique d'une maniere encore plus ^{peccat.}
 élevée, en ces termes: Dieu, dit-il, differe à ^{merit.}
 guerir ses Saints & ses fidelles serviteurs de ^{re-}
 quelques defauts, & ne leur communique pas ^{miss. l.}
^{1. c. 12.}

„ tout-d'un-coup autant de ce plaisir ineffable &
 „ de cet amour du bien qu'ils en ont besoin pour
 „ accomplir parfaitement la justice..... Et en
 „ cela son dessein n'est pas de nous rendre des
 „ objets de sa colere , mais de nous remplir d'hu-
 „ milité , & de nous convaincre du besoin que
 „ nous avons de sa grace ; de-peur que si nous ne
 „ trouvions que de la facilité en toutes choses ,
 „ nous ne nous attribuassions ce qui est à lui ,
 „ & non à nous. Car cette erreur est extrême-
 „ ment opposée à la pieté & à la Religion. Il ne
 „ faut pas néanmoins s'imaginer , ajoûte ce Pere ,
 „ que l'on doive pour cela demeurer toujours
 „ dans ces defauts qui sont destinés pour nous
 „ humilier. Mais ils nous doivent servir principa-
 „ lement à nous rendre plus vigilans pour com-
 „ battre notre orgueil & pour demander le se-
 „ cours de Dieu avec plus d'ardeur , puisque c'est
 „ pour ce sujet qu'ils nous sont laissés.

Ce fut la faute où tombèrent les Israelites ,
 à qui Dieu laissa ces restes des Chananéens à
 combattre pour les tenir dans sa dépendance.
 Car au-lieu de s'exercer dans une guerre con-
 tinuelle contr'eux , selon le dessein de Dieu ,
 & d'implorer son secours pour les pouvoir vain-
 cre , ils aimerent mieux , comme le dit l'Ecritu-
 re , *épouser leurs filles & allier leurs enfans avec*
les leurs , & adorer leurs idoles. C'étoit tourner
 en poison ce qui leur étoit donné pour remede.
 Et c'étoit croître en orgueil , de s'unir avec
 des ennemis que Dieu leur avoit laissés pour
 les humilier & les tenir dans la dépendance con-
 tinuelle de son secours.

* 9. 10. *Ayant crié au Seigneur, il leur suscita*

OTHONIEL SUSCITÉ POUR DÉLIVRER ISRAËL. 45
un Sauveur qui les délivra, sçavoir Othoniel.
L'Esprit du Seigneur fut en lui, & il jugea
Israël.

On a parlé d'Othoniel dans le livre précédent ; & l'on a vû que c'étoit celui à qui la fille de Caleb nommée Axa fut donnée en mariage, en récompense de ce qu'il s'étoit rendu maître de la ville de Cariath-sepher. Il est dit ici que Dieu le leur suscita comme un Sauveur, après qu'ils eurent crié vers lui. Ces cris d'Israël firent violence à Dieu. Il écouta les soupirs d'un peuple, qu'il n'avoit assujetti au roi de Mesopotamie, que pour l'obliger de recourir à celui dont il s'étoit éloigné par sa desobéissance & par son impiété.

Il est étonnant que ceux qui pouvoient se conserver dans une heureuse liberté en vivant soumis à Dieu, aiment mieux se rendre dignes d'être assujettis à un roi impie ; & que demeurant dans cet assujettissement pendant huit années, ils ayent attendu jusques alors à crier vers le Seigneur. Mais c'est même ce qui fait voir que ce cri qui merita d'être exaucé étoit un effet de cet Esprit qui crie en nous, comme dit l'Apôtre, par des gemissemens ineffables ; & que si Dieu, en les livrant à ce Prince pour les punir, n'avoit au bout de huit ans remué & touché leur cœur, ils seroient encore demeurés dans ce silence de stupidité, qui étoit causé en eux par leur endurcissement.

Il est remarquable que c'est Dieu même qui leur suscite un Sauveur. Car il n'y avoit que lui qui pût les tirer de la servitude où l'impie-
té les avoit réduits. C'est à Dieu de donner un

libérateur à son peuple , qui peut bien s'affujettir de lui-même , mais non se sauver. Le vrai & le souverain Sauveur d'Israel est JESUS-CHRIST , dont tous les autres n'ont été que les figures. C'est lui proprement que Dieu par sa toute-puissance a suscité pour Sauveur à tous les hommes. Et c'est en lui que l'Esprit du Seigneur a habité avec plénitude , afin qu'il juge son peuple. Mais cela n'empêche pas que ceux qu'il a établis sur Israel dans l'ancienne loi & dans la nouvelle , n'aient aussi participé a cet Esprit saint , pour être en un sens & les Sauveurs & les Juges de ses serviteurs. Car l'Ecriture , dit saint Augustin , appelle *Sauveurs* les hommes mêmes dont Dieu se sert pour sauver d'autres hommes.

Othoniel fut donc après Moïse & Josué , quoiqu'en un degré beaucoup inférieur à eux ; un de ces *Sauveurs* & de ces *Juges* du peuple de Dieu. Il fut leur *Sauveur* , parcequ'il les délivra de la tyrannie du Prince auquel ils étoient assujettis. Et il fut leur *Juge* ; parcequ'après qu'il eut délivré les Israelites de l'oppression sous laquelle ils gémissoient , il les gouverna très-saintement.

v. 11. *Le pays demeura en paix durant quarante ans. Et Othoniel fils de Cenès , mourut ensuite.*

Les savans trouvent ici une grande difficulté touchant la chronologie. Car si ces paroles de l'Ecriture nous marquent effectivement , que depuis qu'Othoniel eut délivré les Israelites de la servitude du roi de Mesopotamie , il se passa quarante ans de paix avant qu'il mourût , on aura peine à comprendre comment Jephthé

Synops.
critic.
Bibl.
Vitr.

dans la suite de ce livre parlant au roi des Moabites , qui vouloit rentrer en possession des terres qu'Israel avoit prises sur ses Etats , lui ^{Judic. 11. 26.} répondit entr'autres choses , qu'il redemandoit un bien dont ils étoient en possession depuis trois cens ans ; puisqu'il auroit dû lui dire plutôt , près de quatre cens ans , que non pas trois cens. Mais sans entrer dans une plus grande discussion de cette difficulté , il suffit de dire , que d'habiles Interpretes en s'attachant même à la langue originale , ont crû devoir expliquer ce passage d'une autre maniere , & qu'au-lieu de dire , *Que la terre demeura en paix durant quarante ans* , ils traduisent ; *Que la paix fut redonnée à la terre en la quarantième année* ; c'est-à-dire , quarante ans depuis la premiere paix que Josué procura à Israel par tant de victoires , & dont on a déjà parlé plusieurs fois. Et ^{Jos. 11.} cette explication sert à concilier ces deux passages de l'Ecriture. ^{41.}

✓. 19. *Etant retourné à Galgala où étoient les idoles , il dit au Roi ; J'ai à vous dire , ô Roi , un mot en secret , &c.*

Nous avons vû qu'Israel après avoir été seulement huit ans assujetti au roi de Mesopotamie , cria au Seigneur , & merita d'être délivré par Othoniel de l'oppression où il étoit. Mais comme depuis cette grace ils retomberent de nouveau dans l'idolatrie , ayant oublié leur liberateur , ils meriterent d'être assujettis à Eglon roi de Moab. Et leur crime étant plus grand , & par consequent accompagné d'un plus grand aveuglement , à cause de ce mépris qu'ils avoient fait des nouvelles graces du Seigneur , ils de-

meurèrent beaucoup plus long-temps, c'est-à-dire, pendant dix-huit ans sous l'oppression de ce nouveau Prince, sans qu'ils criassent à celui qui étoit seul tout-puissant pour les délivrer.

Enfin étant inspirés sans doute par lui-même, ils firent, dit l'Écriture, retentir leurs cris jusqu'à ses oreilles. Ce qui le porta à leur susciter un nouveau *Sauveur* dans le sens qu'on l'a expliqué d'Othoniel. C'étoit le fils de Gera; & il se nommoit Aod. Les Israélites l'ayant choisi avec d'autres pour aller porter des présens au roi Eglon, qu'ils vouloient sans doute adoucir & rendre plus favorable à leur nation par ces présens. Aod inspiré de Dieu resolut de se servir de l'occasion qu'il lui présentoit pour délivrer de l'oppression tout son peuple. Et sans s'ouvrir à personne de son secret, il se fit faire un poignard qu'il cacha sous son habit, & qu'il mit à son côté droit, soit qu'il fût effectivement gaucher, comme quelques-uns le croient; ou que se servant également des deux mains, il voulût par là couvrir encore davantage son dessein. Il fit les présens au Roi. Mais ne voulant pas sans doute exposer tous ceux qui l'accompagnoient, ou croyant peut-être exécuter plus sûrement son dessein s'il étoit seul, il fit semblant de s'en retourner avec les autres. Et lorsqu'il fut arrivé à Galgala, où les Moabites avoient élevé apparemment des idoles, il quitta ses compagnons, comme s'il eût oublié quelque chose, ou qu'il lui fût survenu dans le chemin quelque affaire; & il s'en revint trouver le Roi pour exécuter ce qu'il avoit resolu.

ŷ. 20. 21. *Aod lui dit : Seigneur, j'ai à vous dire*

dire une parole de la part de Dieu. Aussi-tôt le Roi se leva de son trône. Et Aod ayant étendu sa main gauche, prit sa dague qu'il avoit à son côté droit, & il la lui enfonça dans le ventre.

On peut demander deux choses sur ce sujet; l'une, si Aod mentit en parlant au Roi; & l'autre, s'il put sans crime mettre la main sur ce Prince. Quant à la première, saint Augustin dit, que ce pouvoit bien n'être point là un mensonge, puisque ces paroles, *Verbum Dei habeo ad te*, peuvent signifier, selon le sens de la langue originale, non pas seulement: *J'ai une parole à vous dire de la part de Dieu*, mais encore, *J'ai reçu un ordre de la part de Dieu à votre égard*: comme l'on voit dans cette réponse que fit JESUS-CHRIST au tentateur. *Non in solo pane vivit homo; sed in omni verbo*, &c. que le mot de *Verbum*, se prend pour chose, aussi-bien que pour parole.

Il est étonnant qu'un Roi idolâtre, tel qu'étoit Eglon, ait témoigné ce respect, lorsqu'il entendit qu'Aod venoit le trouver de la part de Dieu, & qu'il se soit dans l'instant levé de son trône; puisque ces Princes impies ne témoignent que du mépris pour le Seigneur d'Israël, sur-tout en un temps où il paroïsoit avoir abandonné son peuple à la fureur de ses ennemis. Mais c'est ce qui nous fait voir, que Dieu agissoit en cette rencontre; & qu'ainsi en même-temps qu'Aod parloit à ce Prince de sa part, il imprima la frayeur au fond de son ame, & le força de respecter le Tout-puissant en la personne de son serviteur.

Pour ce qui regarde la seconde question qui

D

est de savoir si Aod put tuer ce Prince sans commettre un crime , il est aisé de répondre , que si Abraham put bien se mettre en état d'immoler son fils sans se rendre criminel , parcequ'il obéissoit à Dieu même ; & si Judith a été tant louée dans l'Ecriture pour avoir coupé la tête par son ordre à Holopherne ; Aod a pu aussi très-innocemment & même très-sainement , en executant la volonté du Dieu d'Israel, *qui le suscita*, comme parle l'Ecriture , *pour être un Sauveur à tout son peuple* , tuer ce Roi Moabite qui les opprimoit injustement. C'étoient des occasions extraordinaires , où Dieu se servoit dans le temps de l'ancienne loi de tels ministres qu'il lui plaisoit de choisir pour executer sa volonté souveraine sur les hommes , & pour délivrer les Israelites de la dure servitude sous laquelle ils gémissoient, figurant sous ces événemens historiques des vérités importantes. On ne peut point donc , ni on ne doit point blâmer des hommes dont le Saint-Esprit a fait lui-même l'éloge d'une manière si avantageuse , lorsqu'il declare en parlant de ces

Juges d'Israel : Que leur cœur n'a point été perverti ; qu'ils ne se sont point détournés du Seigneur ; que leur memoire est en benediction ; & que leur nom demeurera éternellement.

*Ecdi. 46.
23. Cc.*

- Mais il seroit de la dernière extravagance de prendre exemple sur ces faits extraordinaires , que le seul ordre de Dieu pouvoit justifier en un temps où il parloit & faisoit connoître sensiblement sa volonté à son peuple. Car comme présentement il ne parle plus aux hommes que par sa loi , qui nous engage d'une manière indispensable à honorer & à respecter nos Rois , ce

seroit agir en furieux & en fanatiques d'entreprendre, sous prétexte de revelation, quelque attentat contre son Roi. L'exemple seul de David, qui garda toujours un respect sincere pour la personne de Saül, quoiqu'il en fût cruellement persecuté, & qu'il sçut que Dieu l'avoit fait lui-même sacrer pour être Roi en sa place; & le châtement qu'il exerça contre celui qui avoit tué ce Prince, suffit pour donner à tous les Chrétiens une extrême horreur des moindres revoltes, & une attache inviolable au service de celui qui est leur Prince legitime, & qui tient la place de Dieu sur la terre à leur égard.

v. 31. *Après Aod, Samgar fils d'Anath fut en sa place.*

Il n'est point marqué de quelle tribu il étoit. Et même quelques Anciens, comme saint Clement d'Alexandrie, & Eusebe ne l'ont point compris au nombre des Juges. Mais la maniere dont l'Ecriture en parle ici, ne laisse aucun lieu de douter qu'il ne l'ait été. Aussi l'Hebreu & les Septante lui donnent le nom de *Sauveur* comme aux premiers. Et saint Augustin le nomme de cette sorte. Mais ce qui a pu contribuer à le faire omettre par quelques-uns, a été le peu de temps qu'il a jugé Israel, qui étoit au plus d'une année. Et cette année même est comprise partie dans celle où finit le gouvernement d'Aod, & partie dans celle où a commencé celui de l'illustre Débora. D'ailleurs il ne paroît point que le peuple d'Israel ait été assujetti à ses ennemis durant ce temps du gouvernement de Samgar; mais que les Philistins ayant fait des courses dans leur pays, cet

*Synops.
Critic.
Clement.
Strom. 1.
cap. 11.
Euseb.
Chronic.*

*August.
in Judic.
qu. 25.*

homme rempli de l'Esprit de Dieu & de sa force ; quitta la charue à laquelle apparemment il travailloit ; & du soc même de cette charue tua six cens Philistins , comme on vit depuis Samson en tuer mille avec une machoire d'âne. Car quand Dieu choisit un homme pour servir comme de ministre à l'exécution de ses desseins , il lui est indifférent de quels instrumens cet homme se serve , puisque le succès dépend de sa seule volonté , & de cette vertu souveraine à laquelle nulle autre puissance ne peut s'opposer. Ainsi le soc même qu'a pris l'écriture de marquer qu'un soc de charue entre les mains de Samgar , & une machoire d'âne entre celles de Samson ont fait de si grandes choses , nous engage nécessairement à rapporter ces merveilles , non à Samgar ni à Samson , mais au Seigneur tout-puissant , dont le bras divin leur imprimoit une vertu invincible ; & à regarder ces hommes comme ayant été entre ses divines mains des instrumens aussi méprisables par eux-mêmes , s'ils n'eussent été revêtus de toute sa force , que cette machoire d'âne , & ce soc de charue paroissent peu propres dans les mains de ces mêmes hommes pour terrasser ce grand nombre d'ennemis. C'est sans doute une consolation très-puissante pour les plus foibles , que de tels exemples doivent convaincre qu'ils n'ont jamais lieu de s'abattre à cause de leur foiblesse , pourvu qu'ils ayent soin de se tenir entre les mains de celui qui change quand il lui plaît la foiblesse naturelle des instrumens , & les rend puissans par sa force contre tous leurs ennemis.

Cette action par laquelle Samgar défit six cens Philistins , le rendit digne d'être regardé comme le Sauveur des Israelites, qu'il protegea, dit saint Augustin , en arrêtant tout-d'un-coup la mauvaise volonté de leurs ennemis par cette victoire , & leur ôtant la hardiesse de rien entreprendre de nouveau contr'eux.

August.
in Judic.
qm. 25.



CHAPITRE IV.

1. Adideruntque filii Israel facere malum in conspectu Domini post mortem Aod ,

2. & tradidit illos Dominus in manus Jabin regis Chanaan , qui regnavit in Azor : habuitque ducem exercitus sui nomine Sisaram, ipse autem habitabat in Haroseth gentium.

3. Clamaveruntque filii Israel ad Dominum : nongentos enim habebat falcatos currus , & per viginti annos vehementer oppresserat eos.

4. Erat autem Debhora prophetis uxor Lapidoth , quæ

1. Les enfans d'Israel continuerent encore à faire le mal aux yeux du Seigneur après la mort d'Aod ,

2. & le Seigneur les livra entre les mains de Jabin Roi des Chananéens , qui regna dans Azor. Il avoit pour General de son armée un nommé Sisara , & il demouroit à Haroseth ville des nations

3. Les enfans d'Israel crierent donc au Seigneur. Car Jabin ayant neuf cens chariots armés de faux , les avoit étrangement opprimés pendant vingt ans .

4. Il y avoit en ce temps-là une Prophetesse nommée Débora femme de Lapi-

ŷ. 1. xpl. Depuis l'an du monde 2699. jusqu'en l'an 2719.

doth , laquelle jugeoit le peuple.

5. Elle s'asseyoit sous un palmier, qu'on avoit appelé de son nom, entre Rama & Bethel sur la montagne d'Ephraïm ; & les enfans d'Israël venoient à elle, pour faire juger tous leurs différens.

6. Elle envoya donc vers Barac fils d'Abinoem de Cedès de Nephtali ; & l'ayant fait venir chez elle, lui dit : Le Seigneur le Dieu d'Israël vous donne cet ordre ; Allez & menez l'armée sur la montagne de Thabor. Prenez avec vous dix mille combattans des enfans de Nephtali, & des enfans de Zabulon.

7. Quand vous serez au torrent de Cifon, je vous amenerai Sisara General de l'armée de Jabin avec tous ses chariots & toutes ses troupes, & je vous le livrerai entre les mains.

8. Barac lui répondit : Si vous venez avec moi, j'irai ; si vous ne voulez point venir avec moi, je n'irai point.

judicabat populum in illo tempore.

3. Et sedebat sub palma, quæ nomine illius vocabatur, inter Rama & Bethel in monte Ephraim : ascendebantque ad eum filii Israël in omne judicium.

6. Quæ misit & vocavit Barac filium Abinoem de Cedès Nephtali : dixitque ad eum : Præcepit tibi Dominus Deus Israël, vade, & duc exercitum in montem Thabor, tollesque tecum decem millia pugnatorum de filiis Nephtali, & de filiis Zabulon.

7. Ego autem adducam ad te in loco torrentis Cifon, Sisaram principem exercitus Jabin, & currus ejus, atque omnem multitudinem, & tradam eos in manu tua.

8. Dixitque ad eam Barac : Si venis mecum, vadam : si nolueris venire mecum, non pergam.

9. Quæ dixit ad eum : Ibo quidem tecum, sed in hac vice victoria non reputabitur tibi, quia in manu mulieris tradetur Sisara. Surrexit itaque Debhora, & perrexit cum Barac in Cedès.

10. Qui accitis Zabulon & Nephthali, ascendit cum decem millibus pugnatorum, habens Debboram in comitatu suo.

11. Haber autem Cinæus recesserat quondam à cæteris Cinæis fratribus suis filiis Hobab, cognati Moyfi : & tetenderat tabernacula usque ad vallem, quæ vocatur Sennim, & erat juxta Cedès.

12. Nunciatumque est Sisaræ, quòd ascendisset Barac filius Abinoem in montem Thabor.

13. Et congregavit nongentos falcatos currus, & omnem exercitum de

9. Débora lui dit : Je veux bien aller avec vous ; mais la victoire pour cette fois ne vous sera point attribuée parceque Sisara sera livré entre les mains d'une femme. Débora donc partit aussi tôt // , & s'en alla avec Barac à Cedès ;

10. Qui ayant fait venir ceux de Zabulon & de Nephthali, marcha avec dix mille combattans, étant accompagné de Débora.

11. Or Haber Cinéen s'étoit retiré il y avoit longtemps de ses autres freres Cinéens fils d'Hobab, allié // de Moïse, & il avoit dressé ses tentes jusqu'à la vallée appelée Sennim, & il étoit près de Cedès.

12. En même - temps Sisara fut averti que Barac fils d'Abinoem s'étoit avancé sur la montagne de Thabor.

13. Et il fit assembler ses neuf cens chariots armés de faux, & fit marcher toute son armée de Haroseth pays

ψ. 9. *lett. Surrexit, pro citò* |
ivit. Hebraiism.

ψ. 11. *lett. cognati.*

des Gentils , au torrent de Cifon.

Harofeth gentium ,
ad torrentem Cifon.

14. Alors Débora dit à Barac : Hâtez-vous, car voici le jour auquel le Seigneur a livré Sifara entre vos mains ; voilà le Seigneur lui-même qui vous conduit. Barac donc descendit de la montagne de Thabor , & dix mille combattans avec lui.

14. Dixitque Debora ad Barac : Surge , hæc est enim dies , in qua tradidit Dominus Sifaram in manus tuas : en ipse ductor est tuus. Descendit itaque Barac de monte Thabor , & decem millia pugnatorum cum eo.

15. En même-temps le Seigneur frappa de terreur Sifara , tous ses chariots , & toutes ses troupes , & les fit passer au fil de l'épée aux yeux de Barac , de sorte que Sifara sautant de son chariot en bas , s'enfuit à pied.

15. Perterritaque Dominus Sifaram , & omnes currus ejus , universamque multitudinem in ore gladii , ad conspectum Barac : in tantum , ut Sifara de curru defiliens , pedibus fugeretur ,

16. Barac poursuivit les chariots fuyans & toutes les troupes jusqu'à Harofeth des Gentils ; & toute cette multitude si nombreuse d'ennemis fut taillée en pieces , sans qu'il en restât un seul.

16. & Barac persequeretur fugientes currus , & exercitum , usque ad Harofeth gentium , & omnis hostium multitudo usque ad inter necionem caderet.

17. Sifara fuyant en cette maniere vint à la tente de Jahel femme de Haber Cinnéen. Car il y avoit paix

17. Sifara autem fugiens pervenit ad tentorium Jahel uxoris Haber Cinnæi. Erat enim pax inter

†. 14. *lett. surge , pro , rum-
pe moras. Hebraïsq.*

†. 15. *Hebr. contrivit. Chald.
fregit.*

Jabin regem Azor ,
& domum Haber
Cinzi.

18. Egressa igitur
Jahel in occursum
Sisara , dixit ad eum :
Intra ad me , domine
mi : intra , ne timeas.
Qui ingressus taber-
naculum ejus , &
opertus ab ea pallio

19. dixit ad eam : Da
mihi , obsecro , pau-
lulum aquæ , quia si-
tio valde. Quæ ape-
ruit utrem lactis , &
dedit ei bibere , &
operuit illum.

20. Dixitque Si-
sara ad eam : Sta an-
te ostium tabernacu-
li : & cum venerit
aliquis interrogans
te , & dicens : Num-
quid hic est aliquis ?
Respondebis : Nul-
lus est.

21. Tulit itaque
Jahel uxor Haber
clavum tabernaculi ,
assumens pariter &
malleum : & ingres-
sa absconditè & cum
silentio , posuit su-
pra tempus capitis
ejus clavum , per-
cussitque malleo

alors entre Jabin roi d'Azor,
& la maison d'Haber Ci-
néen.

18. Jahel donc étant for-
tie au-devant de Sisara , lui
dit : Entrez chez moi , mon
Seigneur , entrez , ne craig-
nez point. Il entra donc dans
sa tente , & elle le couvrit
d'un manteau ;

19. Sisara lui dit : Don-
nez-moi , je vous prie , un
peu d'eau , parceque j'ai une
extrême soif. Elle lui ap-
porta un vase plein de lait ,
& l'ayant découvert elle lui
en donna à boire , & remit
le manteau sur lui.

20. Alors Sisara lui dit :
Tenez-vous à l'entrée de vo-
tre tente , & si quelqu'un
vous interroge & vous vient
dire : N'y a-t-il personne ici ?
Vous lui direz : Il n'y a
personne.

21. Jahel donc femme de
Haber ayant pris un des
grands clous de sa tente avec
un marteau , entra tout douce-
ment sans faire aucun bruit ,
& ayant mis ce clou sur la
temple de Sisara , elle le frap-
pa avec son marteau , & lui

en transperça le cerveau l'enfonçant jusques dans la terre : & Sifara joignant à son sommeil celui de la mort fut tué de cette sorte.

22. En même-temps Barac arriva poursuivant Sifara , & Jahel étant sortie au-devant de lui , lui dit : Venez , je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il entra chez elle , & il vid Sifara étendu mort , ayant la temple percée de ce clou.

23. Dieu donc humilia en ce jour-là Jabin roi de Chanaan devant les enfans d'Israël.

24. Qui croissant tous les jours en vigueur se fortifièrent de plus en plus contre Jabin roi de Chanaan , & l'accablèrent jusqu'à ce qu'il fût ruiné entierement.

defixit in cerebrum usque ad terram : qui soporem morti confocians defecit , & mortuus est.

22. Et ecce Barac sequens Sifaram veniebat : egressaque Jahel in occursum ejus , dixit ei : Veni , & ostendam tibi virum quem quæris. Qui cum intrasset ad eam , vidit Sifaram jacentem mortuum , & clavum infixum in tempore ejus.

23. Humiliavit ergo Deus in die illo Jabin regem Chanaan coram filiis Israel.

24. Qui crescebant quotidie , & forti manu opprimebant Jabin regem Chanaan , donec delerent eum.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶ 1. 2. *L* Es enfans d'Israel continuerent à faire encore le mal aux yeux du Seigneur après la mort d'Aod. Et le Seigneur les livra entre les mains de Jabin , &c.

PENTE EFFROYABLE DES ISR. POUR L'IDOL. 59

Le peu d'intervalle qui fut entre Aod & Débora, est cause, comme on l'a dit, que quelques Auteurs anciens & nouveaux n'ont point mis Samgar au nombre des Juges. Et c'est aussi la raison pour laquelle l'Écriture parle tout-d'un-coup ici du mal que commirent les Israélites après la mort d'Aod, sans nommer celui dont elle a touché un mot à la fin du chapitre précédent. La pente effroyable qu'avoit ce peuple vers l'idolatrie, lui faisoit en un instant oublier toutes les faveurs qu'il avoit reçues de Dieu; & tel qu'une bête, ne pouvant être assujetti qu'à force de coups, il retomboit à tous momens dans l'impiété qu'il sembloit avoir abandonnée; & il ne songeoit à retourner au Seigneur, que lorsqu'il étoit frappé de nouvelles plaies dont le sentiment très-vif l'obligeoit enfin de crier à Dieu. En quoi sans doute on ne sçait lequel des deux on doit le plus admirer, ou cet incroyable étourdissement d'esprit qui rendoit ce peuple comme insensible à tant de graces du ciel; ou cette bonté ineffable du Seigneur, qui étant lui-même comme insensible à l'ingratitude de son peuple, étoit toujours prêt de le recevoir; & ne le bleffoit, que pour le guerir, en permettant à ses ennemis de l'accabler pour un temps, afin de l'obliger d'avoir recours à lui seul. Telle est encore la conduite qu'il tient envers nous. L'application s'en fait très-facilement d'elle-même. Prenons-garde seulement, qu'après avoir tant de fois irrité Dieu par nos crimes, & éprouvé en mille manières sa patience pleine de bonté à notre égard, nous n'attribuons à la fin sur nous par notre endurcisse-

ment comme un tresor de colere au jour où il n'y aura plus à esperer aucune faveur.

¶. 2. *Le General de son armée s'appelloit Sisara, & il demouroit à Haroseth ville des nations.*

*Menoch.
Synops.
Critic.*

Cette ville, selon plusieurs Interpretes, se nommoit ainsi à cause du grand concours de divers peuples qui y abordoient; soit de ceux qui étoient peut-être venu s'y refugier après les grandes victoires de Josué; soit de ceux qui y trafiquoient, ou qui y venoient pour d'autres sujets qu'on ne connoît point. On a déjà vû dans le livre précédent une expressiom semblable, lorsque l'Ecriture en faisant le dénombrement des Princes qui furent défaits par les enfans d'Israel, nomme l'un d'eux, *Roi des nations de Galgal*: ce qui peut marquer, selon un savant Auteur, que le Prince dont elle parle, avoit l'empire sur les peuples dispersés aux environs de Galgal.

*Jos. 12.
23.*

*Assius in
ducloc.*

¶. 4. 5. *Il y avoit en ce temps-là une Prophetesse nommée Débora, femme de Lapidoth, qui jugeoit le peuple. Elle s'assuyoit sous un palmier à qui on avoit donné son nom. Et les enfans d'Israel venoient à elle pour faire juger tous leurs differends.*

Jos. 11. 1.

En ce temps-là, c'est-à-dire, dans le temps que les enfans d'Israel étoient opprimés par Jabin Roi des Chananéens, l'un de la race de Jabin Roi d'Azor, que Josué avoit défait avec plusieurs autres Princes. Car quoique cette ville eût été prise & brûlée deslors, les Chananéens l'avoient sans doute rebâtie depuis, ayant remporté sur le peuple d'Israel les avantages que leur procuroient ses crimes & sa desobeissance. Après donc qu'ils eurent été livrés à cause de leur

PROPHETESSE DÉBORA. 61

impiété au Roi d'Azor durant l'espace de vingt années, & que ce Prince que l'Écriture témoigne avoir été très-puissant, comme ayant entr'autres choses *neuf cens chariots armés de faux* ; eût servi à leur égard de ministre de sa vengeance, ils se souvinrent de Dieu, & éleverent leurs cris vers lui pour implorer son secours.

Dieu avoit rempli de son Esprit une femme nommée Débora, qui étant connue pour Prophétesse, étoit reverée de tout le peuple ; en sorte que les enfans d'Israel s'adressoient à elle dans leurs differends, comme à une femme qui avoit une lumière & un jugement extraordinaire. Quelques-uns ont regardé comme une chose indigne du peuple de Dieu d'avoir été gouverné par une femme, & n'ont pas cru devoir mettre Débora au rang des Juges d'Israel. Mais l'Écriture declarant expressément *qu'elle jugea Israel*, les Prêtres & les anciens avoient sujet de s'humilier en la présence de Dieu, & étoient couverts de confusion, comme le dit S. Jérôme & Theodoret, par l'exemple d'une femme à qui il communiquoit & sa lumière & sa force dans le temps même qu'il s'éloignoit d'eux, comme de gens qui abandonnoient ses intérêts & sa gloire. C'est ce qui fait dire à saint Augustin, qu'une femme jugeoit alors les Hebreux ; mais que c'étoit l'Esprit de Dieu qui les jugeoit par cette femme ; & qu'il l'avoit remplie de l'esprit de prophetie. Et saint Ambroise donnant les plus grands éloges à Débora, dit ; Qu'elle gouvernoit les peuples ; qu'elle conduisoit les armées ; qu'elle choissoit les chefs ; qu'elle ordonnoit de la guerre, & assûroit de la victoire.

*Hieroni
in Isai.*

*27. 11.
Theodor.
in Jud.*

*94. 12.
Aug. de
Civ. Dei.
lib. 18.*

*c. 15.
Ambros.
de Vid.
tom. 4.
p. 304.*

*Hieron.
ad Fu-
riam.
sub fin.
Estius in
hunc loc.
& Ser-
rar.*

Cependant , quoique saint Jérôme témoigne qu'elle doit être mise au rang des Juges , & qu'elle ait été considérée comme telle par les Anciens , Estius & les nouveaux Interpretes font voir , que c'étoit plutôt le respect qu'on lui portoit qui engageoit tout le peuple à venir lui demander son conseil , que non pas une véritable autorité qu'elle eût reçue pour cela. On voit néanmoins Barac , qui fut un des Juges d'Israel , recevoir par elle les ordres de Dieu , & refuser même d'aller attaquer l'armée de Jabin , si elle ne l'accompagnoit. Ce qui fait connoître qu'ils étoient au-moins unis dans la conduite du même peuple , quoique d'une manière différente.

*Serrar.
in hunc
loc.
Ambros.
ib. ut sup.*

Barac étoit de la tribu de Nephtali. Quelques anciens & nouveaux Auteurs ont cru qu'il étoit fils de Débora ; & saint Ambroise le dit nettement , lorsqu'il témoigne que la tendresse maternelle n'empêcha point cette femme si généreuse d'exposer son fils à tous les perils de la guerre en le choisissant pour chef des armées d'Israel. D'autres au-contre l'ont confondu avec Lapidoth , & ont dit de lui qu'il étoit le mari de Débora. Mais l'un & l'autre de ces sentimens n'est nullement vrai-semblable. Et le premier est réfuté par saint Jérôme , qui témoigne même qu'il est opposé à l'écriture. Ainsi lorsque Débora est nommée la mere d'Israel , ce n'est point parceque Barac étoit son fils , mais parcequ'elle procura comme une vraie mere le salut de sa patrie. Quand à ce choix qu'elle fit d'un simple particulier, tel qu'étoit Barac, pour l'établir à la tête d'Israel, on n'en peut

*Hieron.
ib. ut sup.*

SOUMISSION HUMBLE AUX PASTEURS. 83

point dire d'autre cause que le mouvement de l'Esprit de Dieu qui la remplissoit & qui agissoit par elle, & qui indépendamment de tous les raisonnemens des hommes choissoit qui il lui plaisoit par un effet de cette adorable volonté qui dispose souverainement de la conduite de ses creatures. C'est ce dont les Israelites étoient déjà convaincus par plusieurs exemples. Et l'état même d'oppression où ils se voyoient les rendoit très-disposés à recevoir pour leur chef celui qu'il plaisoit à Dieu d'établir comme le sauveur d'Israel. Que si les Chrétiens étoient pénétrés d'un sentiment aussi vif de leur esclavage sous le monde & sous le démon, sans doute qu'ils se porteroient aussi avec plus d'ardeur à se soumettre humblement à ceux qui leur sont donnés comme des Sauveurs; c'est-à-dire, à leurs Pasteurs, sachant qu'ils sont établis de Dieu pour procurer leur salut.

v. 8. 9. Barac lui répondit : Si vous venez avec moi, j'irai ; si vous ne voulez point venir avec moi, je n'irai point. Débora lui dit ; Je veux bien aller avec vous ; mais la victoire pour cette fois ne vous sera point attribuée, &c.

On a peine à excuser de quelque défiance la réponse de Barac. Car la manière dont Débora lui parloit, en l'assurant de la part de Dieu, que le General de l'armée de Jabin lui seroit livré entre les mains, le devoit faire marcher à l'heure-même sans aucune crainte. Aussi un savant Theologien a remarqué que l'Ecriture nous fait connoître que sa défiance fut punie en quelque sorte, en ce que Débora lui déclara, qu'elle iroit donc avec lui ; mais qu'il n'auroit point

*Estims in
hunc loc.*

Hieron.
epist. ad
Princip.

l'honneur de cette victoire, qui seroit dû à une femme; c'est-à-dire, soit à Débora elle-même, comme il semble que saint Jérôme l'a cru; soit à Jahel qui tua le General Sisara, ce qui est le sentiment le plus commun; soit enfin à toutes les deux ensemble; ce qui est un sens assez naturel.

On peut dire néanmoins que cette défiance de Barac pouvoit venir du peu d'estime qu'il faisoit de soi, & de ce qu'il regardoit plutôt sa propre foiblesse, que la puissance de celui qui lui commandoit d'aller combattre ses ennemis. Ainsi cette faute, si c'en fût une, fut pour lui sans doute le fondement d'une plus grande vertu, lui ayant fait reconnoître que le sentiment de sa foiblesse devoit seulement l'engager à se confier davantage en Dieu, comme il fit ensuite; puisqu'il fut du nombre de ces Juges d'Israël, dont l'Écriture fait l'éloge en témoignant; *Qu'ils ne se sont point détournés du Seigneur*; Et que saint Paul l'a mis au rang de David, de Samuel, & des Prophetes, & a dit de lui aussi-bien que d'eux; *Qu'il a accompli les devoirs de la justice & de la vertu.*

¶ 14. *Alors Débora dit à Barac : Hâtez-vous ; car voici le jour auquel le Seigneur a livré Sisara entre vos mains. Voilà le Seigneur lui-même qui vous conduit. Barac donc descendit de la montagne de Thabor, &c.*

Le mont de Thabor, devenu celebre parmi les Chrétiens à cause de la Transfiguration de JESUS-CHRIST, que l'on croit s'y être faite, & que l'illustre sainte Paule, selon le témoignage de saint Jérôme, alloit visiter par devotion comme

un

LA VICT. NE DÉPEND POINT DE LA MULT. 63

Un lieu saint lorsqu'elle se fut retirée en Palestine, étoit situé dans la tribu de Zabulon, à deux lieues ou environ de Nazareth. Dieu ordonna à Barac, par la bouche de Débora, de prendre dix mille combattans, & de les mener sur cette montagne, qui n'étoit point éloignée d'Haroseth où demuroit Sisara le General de l'armée du roy Jabin, afin qu'étant excité tout-d'un-coup par la crainte de ce soulèvement des Israelites & de ces troupes qui étoient proches de lui, il vint donner le combat, & qu'il fût livré en même-tems entre leurs mains. Dieu ne voulut point, sans doute, que Barac se mit en peine d'assembler un plus grand nombre de soldats, parceque ce n'étoit point par la multitude des troupes qu'il avoit dessein de lui faire vaincre les ennemis, & qu'il vouloit seulement qu'on leur donnât occasion d'en venir à un combat, ayant résolu de lui procurer la victoire en partie par un miracle, & en partie par un instrument aussi foible en apparence qu'étoit la main d'une femme.

Hieron.
Epist. 27.
tom. 1.
pag. 325.
v. 8.

La maniere dont Débora excita Barac au combat, est très-remarquable : *Hâtez-vous*, lui dit-elle ; *car voici le jour auquel le Seigneur a livré Sisara entre vos mains, & le voici qui est lui-même votre conducteur.* Il y a, sans doute, & des temps & des momens auxquels Dieu a résolu de nous donner l'avantage sur nos ennemis : c'est à nous de nous hâter, pour ne pas perdre ces occasions si favorables qu'il nous presente, & où il veut bien nous assurer de son secours. *Si vous entendez sa voix aujourd'hui*, nous dit-il lui-même par la bouche d'un de ses Prophetes, *n'en durcissez pas vos cœurs* ; c'est-à-dire, comme il est

E

marqué ici , *hâtez-vous* de suivre ses ordres , & de combattre sous un tel Chef qui se rend lui-même votre conducteur.

Nous pouvons dire que ce jour dont parle ici Débora, peut être pris pour tout le temps de cette vie , comme il semble que le roi-Prophete l'a pris de la même sorte. *Ce temps est court* , dit le grand Apôtre : c'est-pourquoi il faut se hâter , *1. Cor. 7. 29. Ephes. 5. 16.* afin de le racher. Mais il est très-vrai que dans le cours même de la vie il y a des temps particuliers où il semble que Dieu nous dise principalement , comme il le fit dire alors à Barac : *Hâtez-vous ; car voici le jour auquel le Seigneur a livré Sisara entre vos mains.* Prenez garde à ne vous pas endormir , lorsque par la miséricorde de votre Seigneur l'ennemi de votre salut peut être livré entre vos mains. Qu'avons-nous à craindre sous un tel Chef , pourvu que nous nous hâtions de le suivre , & que nous l'envisagions avec les yeux de la foi , comme faisoit Débora. Car c'est une chose vraiment admirable d'entendre parler cette femme comme si elle avoit vû effectivement Dieu même à la tête de l'armée des Israelites , qui les conduisoit. *Le voici* , dit-elle , *qui est votre conducteur.* Ce sont ces yeux de la foi , & d'une foi vive , qui manquent à la plupart des Chrétiens, comme i's manquoient en ce même-temps à la plus grande partie du peuple de Dieu. Quelle honte , qu'une femme voye ce que les Prêtres & les anciens ne voyoient pas ! Mais quelle consolation d'être assuré par la foi ; lors même que tous les sens & tous les objets extérieurs semblent s'opposer à cette foi , que Dieu marche à notre tête si nous nous hâtons de suivre

SISARA FRAPPÉ DE TERREUR. 67
les ordres, & de combattre les ennemis qui sont
proprement les nôtres.

v. 15. *Le Seigneur frappa de terreur Sisara, sous ses chariots, & toutes ses troupes, & les fit passer au fil de l'épée aux yeux de Barac.*

Il y a quelque chose de plus fort dans la langue originale, qui ne marque pas seulement que Dieu v. 20. frappa de terreur toute cette armée si redoutable des Chananéens, mais même qu'il l'extermina, & brisa sous ses chariots. Il est dit effectivement dans le chapitre suivant, que le ciel combattit contre eux, & que les étoiles se déclarèrent contre Sisara. Ce qui put bien arriver, selon que le rapporte Joseph, par la tempête qui s'éleva & par la grêle qui tomba sur eux avec une violence extraordinaire, & peut-être même par les foudres & les éclairs qui les mirent en déroute, & les exposèrent à être taillez en pieces, soit par l'épée des Israélites, soit par le tranchant des faulx dont étoient armez leurs propres chariots.

*Joseph
Antiqu.
lib. 5. c. 6.*

Ce que l'écriture ajoute, que ce grand carnage se fit *aux yeux de Barac*, ne doit pas s'entendre, comme si Barac avoit été simple spectateur, & n'avoit point pris de part à la bataille. Mais cela marque d'une-part, que Dieu se servit de sa présence pour effrayer les Chananéens, comme l'on dit d'ordinaire d'un General qui est redouté, que par sa seule présence il étonne & met en fuite les ennemis; & de l'autre, que ce fut Dieu même qui combattit en ce jour en sa faveur, & qui lui fit vaincre les Chananéens.

Joseph témoigne que Jabin entretenoit d'ordinaire trois cens mille hommes de pied, dix mille chevaux, & trois mille chariots, dont l'écriture

E ij

*Synops.
Critic.*

nous dit, comme on l'a marqué, qu'il y en avoit neuf cens tous armez de faux tranchantes. D'autres Auteurs augmentent encore beaucoup le nombre des troupes de ces ennemis du peuple de Dieu; mais sans rien exagerer, il paroît au-moins que cette armée devoit être extrêmement redoutable, & que la victoire que remporta Israël fut d'autant plus surprenante, que Dieu n'opposa à cet effroyable appareil des Chananéens, que dix mille hommes conduits par Barac & par une femme. Aussi le Prophete roi en faisant depuis des imprécations contre les ennemis d'Israël, demandoit à Dieu qu'il les traitât ainsi qu'il avoit traité Sisara & Jabin dans cette fameuse journée où il fit paroître contr'eux l'éclat de sa gloire. *Fac illis sicut Madian & Sisara, sicut Jabin in torrente Cison.*

Psal. 82.

v. 17. &c. Sisara fuyant en cette maniere, vint à la tente de Jabel femme de Haber Cinéen . . . Jabel donc étant sortie au-devant de Sisara, lui dit : Entrez chez-moi, mon seigneur; entrez, ne craignez point, &c.

v. 11.

C'est une assez grande question de sçavoir si cette femme fit bien de tuer ainsi Sisara, & si on peut excuser de mensonge & de trahison la maniere dont elle parla pour l'attirer dans sa tente. Jabel étoit femme de Haber Cinéen; qui s'étoit, comme le remarque l'Écriture, retiré depuis longtemps de ses autres freres Cinéens, fils d'Hobab allié de Moïse, dont on a parlé auparavant, & avoit dressé ses tentes près de Cedès. L'Écriture ne nous dit point la raison de cette séparation, & il est assez inutile de la sçavoir. Il avoit fait alliance avec Jabin roi d'Asor, & vivoit en paix avec

lui, n'étant point Israelite d'origine, ni sujet aux loix par lesquelles le Seigneur avoit défendu à son peuple d'avoir jamais aucune paix avec les Chananéens. Sisara donc se sauvant à pied de ce grand combat, vint à la tente de Jabel, ou pour mieux dire, de Haber son mari, que l'Ecriture ne nomme point, parcequ'il étoit peut-être absent, & que d'ailleurs cet événement qu'elle raconte ne regardoit que la femme, & non le mari. Elle sortit au-devant de ce General, & le conjura d'entrer chez elle, & de ne rien craindre; quoiqu'il semble qu'elle eût dessein de le tuer, comme elle le fit aussi-tôt après. On ne voit donc pas comment on peut excuser au-moins de mensonge ce langage de Jabel, qui témoigne à Sisara qu'il ne doit rien craindre, dans le temps-même qu'elle pense à s'en défaire.

Cependant le saint-Esprit parlant par la bouche de Débora & de Barac, lui donne cette benediction autentique : *Benie soit entre les femmes* ^{cap. 5.} *Jabel femme de Haber Cinéen, & qu'elle soit benie* ^{24. &c.} *dans sa tente.* Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que Dieu la benit de cette sorte à l'occasion même de ce qu'elle fit, lorsque *Sisara lui demandant de l'eau*, soit à cause de sa grande ardeur, soit parceque les Cinéens n'avoient point de vin, elle ^{Jerem.} *lui donna du lait, & lui enfonça ensuite un clou* ^{35.} *dans la temple.* Ainsi il est difficile de la condamner, en même-temps qu'on a peine de l'excuser tout-à-fait. Ce qu'il semble qu'on peut dire de plus raisonnable, c'est que *la paix qui étoit*, selon l'Ecriture, *entre Jabin & la maison de Haber*, marquoit plutôt que Jabin n'opprimoit point ces Cinéens, que non-pas qu'il y eût une veritable

alliance entr'eux ; puisque la maison de Haber devoit être sans comparaison plus unie avec les Israelites , qui leur avoient partagé les meilleures terres du païs. D'ailleurs , Jabel pouvoit bien avoir appris ce que Dieu même avoit déclaré par la bouche de Débora , qu'il livreroit ce jour-là les ennemis de son peuple & leur General entre les mains de Barac. Ainsi connoissant la volonté qu'avoit le Seigneur de délivrer Israel de l'oppression qu'il souffroit depuis vingt-ans , elle n'avoit garde de s'y opposer. Et si Rahab dans les mêmes circonstances a été louée si hautement par saint Paul, de s'être ainsi déclarée pour les Hebreux contre sa propre patrie, on peut bien dire que Jabel ne meritoit pas de moindres louanges , pour avoir rompu avec les Chananéens lorsque Dieu les abandonnoit , & pour avoir contribué selon ses ordres à délivrer les Israelites de la tyrannie sous laquelle ils gemissoient.

Quant à la maniere dont elle parla à Sisara , on ne prétend point l'excuser entierement de quelque mensonge ; à-moins qu'on ne veuille dire , que dans le moment qu'elle exhorta Sisara à entrer sans crainte en sa tente , elle n'avoit peut-être point encore le dessein de le tuer ; & que ce fut Dieu qui lui en donna aussi-tôt après la pensée & la volonté , en lui imprimant fortement au fond du cœur ce qu'elle devoit principalement à un peuple , dont l'ancien Chef , sçavoir Moïse , avoit contracté une alliance si étroite avec la maison de son mari. On n'a point de certitude de ces choses dont on ne sçauroit juger que par conjecture. Ce que l'on fait , c'est que l'Écriture loue beaucoup cette femme : mais ce que l'on fait aussi,

t'est qu'elle condamne par tout le mensonge ; & qu'ainsi elle ne peut louer dans Jahel que ce qu'il y avoit de louable ; c'est-à-dire , le grand zele qu'elle témoigna pour délivrer Israel du joug tyrannique de ses ennemis.

¶. 21. *Jahel donc ayant pris un des grands cloux de sa tente avec un marteau , entra sans faire de bruit ; & mettant ce clou sur la temple de Sisara , elle lui en transperça le cerveau.*

Comme Sisara se trouvoit extrêmement fatigué & dans une grande ardeur après un si grand combat , il bûit beaucoup de ce lait que Jahel lui présenta , & il s'assoupit. Il est néanmoins assez difficile de concevoir qu'il ait pu ainsi s'assoupir naturellement , & ne songer qu'à dormir , lorsqu'il auroit dû songer plutôt , comme un General d'armée , à rallier ses troupes , & à se mettre en état de livrer un nouveau combat. C'est ce qui nous donne lieu de remarquer , que ce qu'a dit l'Ecriture , *que Dieu frappa de terreur Sisara , &c.* fait connoître que son cœur étant tout saisi de crainte par un effet de cette divine & terrible impression de la puissance du Dieu d'Israel , l'assoupissement où il tomba dans la fuite put bien être aussi surnaturel ; & qu'ainsi tout cet événement doit être plutôt regardé comme une chose divine qu'humaine. Car ce fut sans doute à une femme une résolution presque incroyable d'avoir entrepris elle seule de percer la tête avec un clou à un General d'armée , qui pouvoit , si elle eût manqué son coup , la mettre en pieces : & elle eut besoin que Dieu affermît sa main dans ce moment important , comme on vit depuis l'illustre Judith le demander au Seigneur pour elle-même , lors-

Judith.
13. 7. 9.

qu'elle étoit sur le point de couper la tête à l'orgueilleux Holopherne ; en lui disant : *Fortifiez-moi, Seigneur mon Dieu ; fortifiez-moi en cet instant, ô Dieu d'Israel.*

Le clou dont elle perça la tête à ce General des Chananéens, étoit un de ceux dont on se servoit pour tendre les tentes ; & qui s'enfonçoit avant dans la terre. C'est pourquoi on ne doit pas s'étonner qu'il ait pû percer la tête de Sisara. Les uns croient que ce clou étoit de fer ; & les autres, qu'il étoit de bois. Saint Augustin est du sentiment de ces derniers : & écrivant contre Fauste Manichéen , qui prétendoit que dans l'ancien Testament on ne trouvoit rien qui prédit & qui figurât JESUS-CHRIST ; lorsqu'il employe pour le convaincre plusieurs exemples tirés de ces Livres saints, il ne craint pas de citer aussi celui de Jahel dont nous parlons, pour faire voir qu'elle a figuré JESUS-CHRIST même par ce courage avec lequel elle perça l'ennemi du peuple de Dieu. Que nous représente, dit-il, cette femme toute remplie d'une sainte hardiesse, qui transperce avec du bois les deux temples de l'ennemi d'Israel, sinon la foi de l'Eglise qui détruit l'empire du demon par la vertu de la croix de JESUS-CHRIST : *Qua est illa mulier plena fiducia, hostis tempora ligno transfigens, nisi fides Ecclesia, cruce Christi regna diaboli perimens ?*

August.
contra
Faust.
lib. 12.
cap. 31.
¶ m. 6.
pag. 113.





CHAPITRE V.

I. **C**ECINERUNT-
QUE Debbo-
ra & Barac filius
Abinoem in illo die,
dicentes :

2. Qui, sponte ob-
tulistis de Israel ani-
mas vestras ad peri-
culum, benedicite Do-
mino.

3. Audite reges,
auribus percipite prin-
cipes : Ego sum, ego
sum quæ Domino can-
nam, psallam Domi-
no Deo Israel.

4. Domine, cum
exires de Seir, &
transires per regio-
nes Edom, terra mota
est, cælique ac nubes
distillaverunt aquis.

5. Montes fluxe-
runt à facie Domi-
ni, & Sinai à facie
Domini Dei Israel.

6. In diebus Sam-
gar filii Anath, in
diebus Jahel, quie-

I. **E**N ce jour-là Dé-
bora & Barac fils
d'Abinoem, chanterent ce
cantique :

2. Vous qui vous êtes
signalés parmi les enfans
d'Israel en exposant volontai-
rement votre vie au peril, be-
nissez le Seigneur.

3. Ecoutez, Rois ; Prin-
ces, prêtez l'oreille. C'est
moi, c'est moi qui chan-
terai un cantique au Sei-
gneur, qui consacrerai des
hymnes au Seigneur, au Dieu
d'Israel.

4. Seigneur ; lorsque vous
êtes sorti de Seir, & que
vous passiez par le pays
d'Edom, la terre a tremblé,
les cieus & les nuées sont fon-
dues en eau.

5. Les montagnes se sont
écoulées comme l'eau, de-
vant la face du Seigneur, du
Dieu d'Israel.

6. Au temps de Samgar
fils d'Anath ; au temps de
Jahel les sentiers n'étoient

plus battus de personne : & ceux qui y devoient aller, ont marché par des routes détournées.

7. Les vaillans hommes avoient cessé dans Israël ; & il ne s'en trouvoit plus, jusqu'à ce que Débora se soit élevée, jusqu'à ce qu'il se soit élevé une mere dans Israël.

8. Le Seigneur a choisi de nouveaux combats, & il a renversé lui-même les portes des ennemis ; au lieu qu'auparavant on ne voyoit ni bouclier ni lance // parmi quarante mille soldats d'Israël.

9. Mon cœur aime les princes d'Israël : Vous qui vous êtes exposez volontairement au peril, benissez le Seigneur.

10. Parlez // vous autres, vous qui montez sur des ânes // d'une force & d'une beauté singuliere, vous qui

verunt semitæ : & qui ingrediebantur per eas, ambulaverunt per calles devios.

7. Cessaverunt fortes in Israël ; & qui quæverunt : donec surgeret Debhora, surgeret mater in Israël

8. Nova bella elegit Dominus, & portas hostium ipse subvertit; clypeus & hasta si apparuerint in quadraginta millibus Israël.

9. Cor meum diligit principes Israël: qui propria voluntate obtulistis vos discrimini, benedicite Domino.

10. Qui ascenditis super nitentes a sinos, & sedetis in iudicio, & ambulatis in via, loquimini.

ψ. 8. *expl.* Nul n'osoit prendre les armes. Tous se renfermoient chez eux, étant frappés de crainte.

ψ. 10. *expl.* Ouvrez la bouche pour benir aussi le Seigneur. *Menoç.*

Ibid. Les personnes de la

premiere qualité montoient alors sur des mulets & sur des ânes. Ces animaux étoient grands & forts dans la Palestine, & y étoient considérés comme les chevaux le sont parmi nous. *Synops.*

CANTIQUE DE DÉBORA. 77

êtes assis dans le siege de la justice ; vous qui marchez dans la voye //.

11. Ubi collisi sunt curvus, & hostium suffocatus est exercitus, ibi narrentur justitiæ Domini & clementia in fortes Israel : tunc descendit populus Domini ad portas, & obrinuit principatum.

11. Lorsqu'on voit ce débris de chariots renversés, lorsqu'on voit le carnage de l'armée ennemie, qu'on publie au même lieu la justice du Seigneur & sa clemence envers les vaillans hommes d'Israel : alors le peuple du Seigneur a paru aux portes // des villes, & il s'est acquis la principauté.

12. Surge, surge Debhora : surge, surge, & loquere canticum : surge Barac ; & apprehende captivos tuos, fili Abinoem.

12. Excitez-vous //, animez-vous, Débora, excitez-vous, animez-vous, & chantez un cantique au Seigneur. Excitez-vous, ô Barac ; fils d'Abinoem, saisissez-vous des captifs que vous avez faits //.

13. Salvatæ sunt reliquiæ populi, Dominus in fortibus dimicavit.

13. Les restes // du peuple de Dieu ont été sauvés, le Seigneur a combattu // dans

¶ 10. *expl.* Elle entend ou les marchands qui pour trafiquer sont toujours dans les chemins ; ou ceux du commun du peuple qui marchent à pied dans les chemins. *Synops.*

¶ 11. *expl.* Pour y entrer & en sortir librement. Ou l'on peut l'entendre des villes même ennemies dont il s'est rendu le maître. *Menoeh,*

¶ 12. *lett.* Surge, id est excitare. *Vat.*

Ibid. *Fun. Trem.* captivos duc captivantes te. *Syriac.* prædare eos qui te prædabantur.

¶ 13. *expl.* Ce qui en restoit après l'oppression de Jabin.

Ibid. *expl.* Dieu a fait en leur inspirant un grand cœur, que le petit nombre a prévalu sur le plus grand.

les vaillans hommes d'Israel.

14. Il s'est servi d'Ephraïm pour exterminer les *Chananéens*, en la personne des Amalecites, & il s'est servi // encore depuis de Benjamin contre tes peuples, ô Amalec ! les princes sont descendus de Machir //, & il en est venu de Zabulon pour conduire l'armée au combat.

15. Les Chefs d'Issachar ont été avec Débora, & ont suivi les traces de Barac, qui s'est jetté dans le peril comme s'il se fût précipité dans un abîme. Ruben alors étoit divisé contre lui-même, & les plus vaillans de cette tribu n'ont fait autre chose que disputer.

16. Pourquoi donc demeurez-vous entre deux limites // pour entendre les cris des troupeaux ? Ainsi Ruben étant divisé contre lui-même, les plus vaillans de cette Tribu ne se sont occupés qu'à contester *sur ce qu'il y auroit à faire.*

14. Ex Ephraïm delevit eos in Amalec, & post eum ex Benjamin in populos tuos, ô Amalec : de Machir principes descendunt, & de Zabulon qui exercitum ducerent ad bellandum.

15. Duces Issachar fuere cum Debhora, & Barac vestigia sunt securi, qui quasi in præceps ac barathrum se discrimini dedit: diviso contra se Ruben, magnanimatorum reperta est contentio.

16. Quare habitas inter duos terminos, ut audias sibilos gregum ? Diviso contra se Ruben, magnanimatorum reperta est contentio.

¶. 14. *autr.* & il doit encore se servir.

Ib. *exp.* de la tribu de Manassé, dont Machir étoit le fils-aîné.

¶. 16. *autr.* entre deux berges, inter duos terminos, id est inter duas caulas. *Vat.*

17. Galaad trans Jordanem quiescebat, & Dan vacabat navibus : Afer habitabat in littore maris , & in portibus morabatur.

17. Pendant que Galaad étoit en repos au - delà du Jourdain, & que Dan s'occupoit à ses vaisseaux ; qu'Azer demouroit sur le rivage de la mer, & se tenoit dans ses ports.

18. Zabulon verò & Nephthali obrulerunt animas suas morti in regione Merome.

18. Zabulon & Nephthali ont exposé leur vie à la mort au pays de Meromé //.

19. Venerunt reges & pugnaverunt, pugnaverunt reges Chanaan in Thanach juxta aquas Mageddo, & tamen nihil tulere prædantes.

19. Les rois // sont venus & ils ont combattu ; les rois de Chanaan ont combattu à Thanach // près les eaux // de Mageddo, & ils n'ont pû remporter aucun butin.

20. De cælo dimicatum est contra eos: stellæ manentes in ordine & cursu suo, adversus Sisaram pugnaverunt.

20. On a combattu contre eux du haut-du-Ciel : les étoiles // demeurant dans leur rang & dans leur cours ordinaire, ont combattu contre Sisara.

21. Torrens Cifon traxit cadavera eorum,

21. Le torrent de Cifon, a entraîné leurs corps morts,

ψ. 18. *Hebr.* sur le champ des hauteurs. *expl.* la plaine au dessous du mont de Thabor. *Menoch.*

ψ. 19. *expl.* Jabin & Sisara, ou quelques autres Princes alliés.

Ibid. expl. pays proche du Thabor.

Ibid. expl. les eaux du torrent de Cifon, qui passent à Ma-

geddo. *Synopsf.*

ψ. 20. *expl.* Ou les vents & la tempête par laquelle Dieu épouvanta Sisara, sont attribués aux influences des étoiles. *Synopsf.* Ou les Anges dont Dieu se servit en cette rencontre sont

appelés étoiles, étant des esprits celestes : comme ils sont appelés aîtres du matin, *Job.* 38. & étoiles, *Apoc.* 12. *Grot.*

le torrent de Cadumim //, le torrent de Cifon : ô mon ame, foule aux pieds les corps de ces braves.

torrens Cadumim ;
torrens Cifon : con-
culca anima mea ro-
bustos.

22. Leurs chevaux se font rompu la corne du pied dans l'impetuofité de leur courfe, les plus vaillans des ennemis fuyant à toute bride, & fe précipitant les uns fur les autres.

22. Ungulæ equo-
rum ceciderunt fu-
gientibus impetu, &
per præceps ruenti-
bus fortiffimis hof-
tium.

23. Malheur à la terre de Meroz, dit l'Ange du Seigneur ; malheur à ceux qui l'habitent, parcequ'ils ne font point venus // au fecours du Seigneur, au fecours des plus vaillans d'entre les guerriers.

23. Maledicite ter-
ræ Meroz, dixit An-
gelus Domini : ma-
ledicite habitatoribus
ejus, quia non vene-
runt ad auxilium Do-
mini, in adjutorium
fortiffimorum ejus.

24. Benie foit entre les femmes Jahel femme de Haber Cinéen, & qu'elle foit benie // dans fa tente.

24. Benedicte inter
mulieres Jahel uxor
Haber Cinæi, & be-
nedicatur in taberna-
culo fuo.

25. Lorsque Sifara lui demanda de l'eau, elle lui donna du lait ; elle lui offrit de la crème // dans un vafe digne d'un Prince.

25. Aquam petenti
lac dedit, & in phiala
principum obtulit bu-
tyrum.

✧. 22. *expl.* le torrent de Cifon fe fepare en deux, dont le côté qui va vers l'Orient & fe décharge dans le lac de Genezareth, fe nomme Cadumim. *Serrar.*

✧. 23. *expl.* ne fe font point venus joindre au fecours que donnoit le Seigneur: *on, fecourir*

le peuple du Seigneur. Dominus, pro populo Domini. *Synopf.*

✧. 24. *expl.* Jahel eft benie à caufe de ce qu'elle fit dans fa tente, en y tuant Sifara. *Synopf.*

✧. 25. *lestr.* butyrum, id est, lactis cremor & pinguedo ex qua butyrum confici folet. *Synopf.*

CANTIQUÉ DE DÉBORÀ. 79

26. Sinistram manum misit ad clavum, & dexteram ad fabricum malleos, percussitque Sisaram quaerens in capite vulneri locum, & tempus valide perforans.

26. Elle prit le clou de la main gauche, & de la droite le marteau des ouvriers; & choisissant l'endroit de la tête de Sisara où elle donneroit son coup, elle lui enfonça son clou dans la temple.

27. Inter pedes ejus ruit: defecit, & mortuus est: volvebarur ante pedes ejus, & jacebat exanimis & miserabilis.

27. Il tomba à ses pieds; & perdit toute sa force: il rendit l'esprit après s'être roulé & agité devant elle, & il demeura étendu mort sur la terre, dans un état misérable.

28. Per fenestram respiciens ululabat mater ejus, & de coenaculo loquebatur: Cur moratur regredi cursus ejus? quare tardaverunt pedes quadrigarum illius?

28. *Cependant* sa mere regardoit par la fenêtré; & parlant de sa chambre elle crioit: Pourquoi son char ne revient-il pas encore? Pourquoi ses chevaux tardent-ils tant?

29. Una sapientior ceteris uxoribus ejus, hæc socruï verba respondit:

29. Et la plus sage d'entre les femmes de Sisara répondit à sa belle-mere:

30. Forfitan nunc dividit spolia, & pulcherrima feminarum eligitur ei: vestes diversorum colorum Sisaræ traduntur in prædam, & suppellex varia

30. Peut-être que maintenant on partage le butin, & qu'on choisit pour Sisara la plus belle d'entre les captives: on choisit d'entre toutes les dépouilles des vêtemens de diverses cou-

*. 30. Hebr. Vestis discolor, ex utraque parte seu picta. 704

leurs pour les donner à Sifara, ad ornanda colla con-
 & on lui destine quelque geritur.
 charpe précieuse, brodée
 à l'éguille, qu'il puisse por-
 ter sur lui comme un orne-
 ment.

31. Qu'ainsi perissent, ô 31. Sic pereant om-
 Seigneur, tous vos ennemis: nes inimici tui, Do-
 mais que ceux qui vous ai- mine: qui autem dili-
 ment, brillent comme le soleil gunt te, sicut sol in or-
 lorsque ses rayons éclatent au tu suo splendet, ita
 matin. rutilent.

32. Tout le pays ensuite 32. Quievitque ter-
 demeura en paix pendant ra per quadraginta an-
 quarante ans // nos.

✧ 32. *antr.* Jusqu'en la quarantième année depuis la paix af-
 fermie par Aod. *Bibl. Vitr.*



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

✧. I. *EN ce temps-là Débora & Barac chante-
 rent ce Cantique.*

Cette humble femme se joint à Barac pour
 rendre au Seigneur la gloire d'une victoire si
 signalée, comme elle s'étoit jointe à lui pour
 aller combattre les ennemis. En l'un & en l'au-
 tre elle donna une marque éclatante de sa foi,
 ne craignant point de s'exposer au milieu d'un
 grand combat pour le salut de son peuple; &
 reconnoissant ensuite que ce salut même d'Is-
 rael venoit de Dieu, & non d'elle. Ce Canti-
 que qu'elle composa seule & qu'elle chanta
 avec

DÉBORA PROPHET. REMPLIE DU S. ESPRIT. 81
 avec Barac après la défaite de Sisara est regardé dans l'Eglise comme lui ayant été inspiré de Dieu, & est reçu avec le même respect que le reste de l'Ecriture. Car il est certain que Débora étoit Prophetesse & remplie du Saint-Esprit. C'est pourquoi comme on reçoit les Cantiques de tous les autres Prophetes, & qu'on les regarde comme faisant partie des Ecritures inspirées de Dieu, celui-ci, dit un sçavant homme, *Estius in hunc loc.* ne doit pas avoir une moindre autorité. Saint Augustin en parlant de ce Cantique de Débora, *Aug. de Civ. Dei. l. 18. c.* témoigne, qu'il renfermoit une prophétie touchant JESUS-CHRIST, mais assez obscure, 15 & qui ne pouvoit s'entendre sans un grand éclaircissement. *Debora prophetia minus aperta est, quam ut possimus eam sine diuturna expositione de Christo demonstrare prolatam.*

¶ 3. *Econtez, Rois, Princes, prêtez l'oreille; c'est moi qui chanterai un cantique au Seigneur.*

D'où vient qu'elle invite tous les Rois & tous les Princes à l'écouter ? C'est parce qu'elle va chanter un Cantique à la gloire du Seigneur. Et cette repetition par laquelle elle declare deux fois differentes, que ce sera elle qui chantera ce cantique, tend à imprimer plus fortement dans leurs esprits l'idée qu'ils doivent avoir de la majesté & de la grandeur de Dieu, qui s'étoit servi d'une femme, comme elle étoit, c'est-à-dire, de l'instrument le plus foible pour faire éclater sa toute-puissance.

¶ 4. *Seigneur lorsque vous êtes sorti de Scir, & que vous passiez par le pays d'Edem, la terre a tremblé; les cieux & les nuées sont fondues en eau.*

F

Dent. 33. On peut voir dans le Livre du Deuteronome
2. 5. l'explication litterale & spirituelle qu'on y a don-
 née à ce qui regarde le mont de Seïr, où l'on
 trouvera que saint Augustin y fait découvrir une
 prophétie touchant JESUS-CHRIST. Il sem-
 ble, selon quelques Interpretes, que le sens de
 ces paroles en cet endroit est celui-ci: Seigneur,
 lorsque vous avez commencé à quitter le mont
 de Seïr, & à vous éloigner de l'Idumée pour
 conduire votre peuple dans la terre que vous lui
 aviez promise; c'est-à-dire, lorsqu'après avoir
 fait errer long-temps Israel tout autour du mont
 de Seïr, pour le punir de ses murmures, vous
 avez enfin marché à sa tête pour le faire entrer
 en possession de la terre de Chanaan, tous les
 peuples ses ennemis qui vivoient en assurance
 tandis qu'il erroit dans le desert, ont commencé
 à trembler; & la terreur de votre nom les a
 consternés. Cette expression *de la terre qui trem-
 bla, & des cieux qui fondoient en eau*, est pour
 donner une vive idée de la frayeur dont furent
 saisis tous ceux qui étoient les plus élevés, & qui
 paroissoient les plus affermis.

*†. 5. Les montagnes se sont écoulées comme l'eau
 devant la face du Seigneur.*

Jof. 2. Ceci peut avoir rapport à ce que Rahab dit
^{10.}
Synopf. aux espions des Israelites. Ayant sçu, dit-elle,
Critic. que le Seigneur avoit seché la mer rouge à votre
 sortie d'Egypte, & qu'il a perdu les Rois & les
 Royaumes qui se sont opposés à vous, nous avons
 été saisis de frayeur, & notre cœur s'est comme
 fondu, & nous a laissez dans le dernier abatte-
 ment à votre arrivée. Débora parle de ces pre-
 miers miracles, pour passer ensuite à celui que

SIX CENS PHILISTINS TUÉS PAR SAMGAR. 81
le même Dieu venoit de faire, & pour montrer qu'il continuoit toujours à se déclarer le protecteur de son peuple.

v. 6. Au temps de Samgar fils d'Anath; au temps de Jahel les sentiers n'étoient plus battus de personne: ceux qui y devoient aller ont marché par des routes détournées.

On est sans doute surpris de voir Samgar & Jahel joints ensemble, quoiqu'il ne paroisse point y avoir eu aucune liaison entr'eux. Mais le dessein de cette sainte Prophetesse n'est autre que de parcourir tout ce temps qui s'étoit passé depuis Aod jusques à cette action si hardie de Jahel; & de faire voir que les courses des Philistins, & la tyrannie des Chananéens avoient tenu jusqu'alors, c'est-à-dire durant l'espace de vingt-années, tout Israël dans une telle consternation, qu'il n'osoit plus presque paroître dans les chemins, & qu'il étoit obligé de marcher par des routes détournées, pour n'être pas exposé aux ennemis. Car quoique Samgar eût arrêté la fureur des Philistins, lorsqu'il en tua six cens avec un soc de charue, le temps du gouvernement de ce Juge fut si court, que le calme qu'il put procurer ne merite presque pas d'être compté; comme en effet Débora ne le compte pas. Mais elle pouvoit bien aussi, selon la pensée d'un Interprete; nous *Menach. in hunc loc.* marquer d'une maniere figurée, que le peuple d'Israël n'avoit été obligé de marcher ainsi par des sentiers détournés, que parceque s'étant éloigné de la voye royale de la loi divine dans sa conduite, il avoit volontairement suivi d'autres chemins qui ne pouvoient que l'égarer & le conduire à sa perte.

F ij

v. 8. Le Seigneur a choisi de nouveaux combats & il a lui-même renversé les portes des ennemis; au-lieu que l'on ne voyoit auparavant ni bouclier, ni lance parmi quarante mille soldats d'Israel.

Lorsque les Chananéens avoient opprimé les Israelites, jusqu'à leur ôter leurs armes, & les reduire en un tel état qu'il n'y avoit plus ni de boucliers ni de lances parmi eux, il plut à Dieu de choisir de nouveaux combats; c'est-à-dire, qu'il resolut d'exterminer les ennemis de son peuple par un moyen aussi surprenant que fut celui de faire vaincre des troupes armées & très-nombreuses par un petit nombre de soldats qui étoient presque sans armes, & de renverser lui-même les portes, c'est-à-dire, les forteresses des Chananéens. Car c'est en effet alors qu'il se plaît à secourir ceux qui crient vers lui, quand il les voit sans défense, & que n'ayant plus, pour le dire ainsi, ni lance pour pouvoir combattre, ni bouclier pour se couvrir, ils sont forcez d'avouer qu'ils ne peuvent plus attendre de secours que de lui seul.

v. 9. Mon cœur aime les princes d'Israel. Vous qui vous êtes exposez volontairement au peril, benissez le Seigneur.

Lorsque Débora declare dans son Cantique; *Qu'elle aime les princes d'Israel*, c'est comme si elle disoit que Dieu les aime. Car c'étoit l'Esprit de Dieu qui parloit alors par sa bouche. Par ces *princes d'Israel* on peut entendre les chefs de cette petite armée d'Israel, qui au-milieu de la consternation generale de tout le peuple, eurent le courage de s'assembler pour aller combattre les ennemis sous la conduite de Débora, & de

RAPPORTER A DIEU TOUTE VICTOIRE. 85

Barac. Dieu *aimoit* dans eux ce courage plein de foi qu'ils avoient fait éclater en cette rencontre. Mais c'étoit déjà une marque *qu'il les aimoit*, de ce qu'il leur avoit inspiré ce même courage, pour aller ainsi *s'exposer volontairement au peril*. Aussi celle qui leur parloit de sa part, les invite en même temps à le *benir* comme l'auteur de leur victoire.

¶. 11. *Qu'on publie au même lieu la justice du Seigneur, & sa clemence envers les vaillans hommes d'Israel.*

Ce langage de Débora est bien different de celui que tiennent ordinairement les braves du siecle. *Que ce débris de tant de chariots renversez*, dit-elle, *que ce carnage des ennemis vous porte tous à publier la justice du Seigneur*, qui punit si severement ceux qui oppriment depuis si long-temps son peuple : *& sa clemence envers les vaillans hommes d'Israel*, puisque leur courage même est un effet de sa divine clemence envers eux ; & que ç'a été sa bonté & non leur propre vertu qui leur a donné la victoire sur leurs ennemis. Rien n'est plus recommandé dans les Ecritures, ni plus souvent repeté dans l'ancienne loi, comme on le peut voir principalement dans le Livre du Deuteronomie, que ce devoir indispensable qu'a le peuple du Seigneur de rapporter à sa gloire & à sa misericorde toutes ses victoires. *Et les plus vaillans d'Israel*, qui peuvent nous figurer les plus vertueux, doivent se sentir encore plus obligez de reconnoître, comme il est marqué ici, que c'est purement *de la clemence de Dieu envers eux qu'on doit publier la louange*.

¶. 14. *Il s'est servi d'Ephraïm pour exterminer*

des Chananéens en la personne des Amalecites. Et il s'est servi encore depuis de Benjamin contre ces peuples, ô Amalec, &c.

Synopf.
Critic.
Serrar.
Menoch.
in hunc
loc.

Tous les Interpretes conviennent qu'il n'y a guères de passage de l'Escriture plus obscur, & dont le sens soit plus indéterminé que celui-ci. Quelques-uns disent qu'Ephraïm se doit prendre ici pour Josué qui étoit de cette tribu, & qui remporta une victoire si signalée sur les ennemis du

Exod. 17.

peuple de Dieu en la personne des Amalecites: & qu'il faut entendre par Benjamin le roi Saül qui devoit naître de cette tribu, & exterminer ce peuple; en sorte que Débora prophétisoit alors véritablement, & prédisoit ce qui devoit arriver un jour; soit qu'on applique sa prédiction à ce premier roi des Israelites, qui acheva de défaire entièrement Amalec; soit qu'on l'entende de l'Apôtre des nations, & de ce Prince de la loi nouvelle, que les saints Peres ont crû avoir été marqué près de dix-sept cens ans avant sa

Gen. 49.

27.

August.

sermo. 14.

de Sancti.

naissance par ces paroles de Jacob: *Benjamin sera un loup ravissant*: & qu'ainsi cette sainte Prophe-tesse ait prédit aussi dans son Cantique, que ce rejetton illustre de la tribu de Benjamin étoit destiné de Dieu pour accomplir la verité de ce dont la victoire de Josué avoit été seulement l'image; c'est-à-dire, pour faire véritablement triompher le divin Josué qui est JESUS-CHRIST, de l'empire du demon figuré par Amalec.

D'autres entendent tout simplement ce qui est dit en ce lieu, soit d'Ephraïm, soit de Benjamin, du combat que ces deux tribus livrèrent alors aux Amalecites; car ils disent, que l'une & l'autre de ces tribus fondirent sur Amalec, en même-

temps qu'il vouloit se joindre au roi Jabin contre le peuple de Dieu. Comme tous les Interpretes sont si partagés de sentimens sur cet endroit, on ne prétend point rien déterminer, & on en laisse le jugement à ceux qui ont une plus grande lumiere,

ψ. 15. Les chefs d'Issachar ont été avec Débora... Ruben alors étoit divisé contre lui-même, &c.

Ce Cantique de Débora ne publie pas seulement la grandeur de Dieu, & le courage de ceux qui s'étoient volontairement exposez pour le salut de leurs freres : mais il représente encore les justes reproches que l'on pouvoit faire aux autres qui n'avoient point pris de part à cette guerre. Ainsi cette sainte femme blâme ici Ruben, de ce qu'au-lieu de s'unir, comme ils auroient dû, avec les autres tribus contre leurs communs ennemis, & de se joindre à Barac, qui se jettoit comme parle l'Écriture, dans le péril comme s'il se fût précipité dans un abîme ; c'est-à-dire, qui s'abandonnoit avec une foi aveugle aux plus grands dangers ; ils avoient perdu leur temps à contester sur ce qu'ils avoient à faire ; les plus vaillans de cette tribu étant divisez entr'eux ; les uns voulant secourir leurs freres, lorsque les autres jugeoient à propos d'attendre l'issue du combat.

ψ. 16. Pourquoi donc demeurez-vous entre deux limites pour entendre les cris des troupeaux ?

C'est-à-dire, pourquoi, ô enfans de Ruben, ne vous êtes-vous point déterminez d'un côté ou d'autre, & êtes-vous demeurez neutres entre Sisara & Israël, vous tenant dans un repos lâche & criminel au milieu de vos troupeaux,

dont l'amour trop grand vous a empêché de prendre parti, de-peur de les perdre, si Sisara avoit eu l'avantage sur vos freres, & que vous vous fussiez joints à eux? Mais cette seule séparation d'avec vos freres est votre condamnation. Que Dieu fait souvent encore ce même reproche à tant de Chrétiens lâches & attachez, pour le dire ainsi, à leurs troupeaux, qui se tiennent comme Ruben *entre deux limites*, entre Dieu, & entre le monde, entre le ciel & la terre, sans prendre une ferme résolution & rompre avec l'ennemi de Dieu, & de combattre dans une sainte union avec leurs freres tout ce qui s'oppose à leur salut! Que de sujets différens *de contestation desunissent* & leurs cœurs & leurs esprits, & partagent miserablement ce qui devoit être possédé sans aucun partage par un seul maître, qui est celui à qui Débora & Barac obéissoient en cette rencontre avec une si parfaite & si humble fidélité!

Ps. 21. O mon ame; foule aux pieds les corps de ces braves.

Débora dans le saint transport de son humble reconnoissance envers Dieu se représente en esprit la maniere toute divine dont il l'avoit fortifiée pour fouler aux pieds les plus braves des Chananéens. Ce n'est ni par cruauté ni par orgueil qu'elle parle ainsi. Mais c'est au contraire par un sentiment très-vif qu'elle a de la bonté infinie du Dieu d'Israel, qui avoit daigné se servir d'elle pour exercer sa justice envers ces hommes barbares en les lui faisant fouler sous ses pieds, comme ils avoient si cruellement foulé aux pieds le peuple de Dieu.

Ainsi elle ne se réjouit pas proprement du mal que souffrent ses ennemis, mais de l'avantage que reçoivent les Israelites.

ψ. 23. *Malheur à la terre de Meroz, dit l'Ange du Seigneur; malheur à ceux qui l'habitent, parcequ'ils ne sont point venus au secours du Seigneur, &c.*

On ne trouve ni dans Eusèbe, ni dans saint Jérôme, aucune connoissance de ce pays. Tout ce que l'on en peut dire, selon la pensée des Interpretes, est que ce lieu étoit proche de l'endroit où se donna le combat. Et ainsi la faute que commirent ses habitans étoit plus inexcusable que celle des autres, puisqu'ils avoient refusé d'assister leurs freres, lorsqu'ils les voyoient tout proches d'eux s'exposer pour le salut de toute leur nation, & qu'ils pouvoient prendre part à cette guerre avec d'autant plus d'avantage, qu'il y avoit parmi eux des gens courageux & très-puissans. Ce n'est pas que Dieu eût besoin de leur secours pour procurer la victoire aux Israelites, lui qui se servit de deux femmes pour confondre & exterminer leurs ennemis. Mais c'est qu'ils manquèrent à un devoir essenciel de la charité, en demeurant indifferens, soit à ce qui regarde sa gloire, soit au salut d'Israel.

Il est remarquable que Débora prononçant une malediction contre cette terre, se sert pour cela de l'autorité de l'Ange, & declare que c'est l'Ange du Seigneur qui la prononce. Cet Ange dont elle parle, peut-être celui qui a été regardé plus particulièrement comme le chef des armées des Israelites, c'est-à-dire, saint Michel, dont on a déjà parlé plusieurs fois. C'étoit à lui qu'il appar-

*Synops.
Critic.*

tenoit de s'élever contre ces lâches, *qui n'étoient point*, dit l'Écriture, *venu au secours du Seigneur*, lui qui dès le commencement du monde avoit levé le premier l'étendart pour la défense de la gloire du Très-haut, contre ceux qui lui avoient déclaré la guerre. Nous ne voyons point d'autre effet de cette imprécation qu'il prononça contre Meroz par la bouche de Débora, sinon que ce lieu est toujours depuis demeuré comme enseveli dans un oubli éternel.

†. 28. *Cependant sa mere regardoit par la fenêtre, & elle crioit : Pourquoi son char ne revient-il pas encore ? Pourquoi ses chevaux tardent-ils tant ? &c.*

Rien n'est plus vif ni plus agreable que cette maniere dont Débora, toute transportée de reconnaissance & toute remplie de l'Esprit de Dieu, nous fait comme en insultant la peinture de l'inquietude où la mere de Sifara se trouvoit alors, & de ce que l'une de ses femmes lui disoit pour calmer son trouble. Mais on peut bien ajoûter, que dans un sens figuré c'est peut-être une des images les plus vives de cette insulte si redoutable dont Dieu menace tous les impies, lorsqu'il leur declare, qu'au moment qu'ils periront il se rira d'eux, & s'en mocquera ; de même qu'ils se sont moqués de lui tandis qu'ils vivoient.

Prov. 2.
26.





CHAPITRE VI.

1. **F**ecerunt autem filii Israel malum in conspectu Domini : qui tradidit illos in manu Madian septem annis,

2. & oppressi sunt valde ab eis. Feceruntque sibi antra & speluncas in montibus, & munitissima ad repugnandum loca.

3. Cumque sevisset Israel, ascendebat Madian & Amalec, ceterique orientaliū nationum;

4. Et apud eos fixerunt tentoria, sicut erant in herbis cuncta vastabant usque ad introitum Gaza: nihilque omnino ad vitam pertinens

1. **L**es enfans d'Israel firent encore le mal aux yeux du Seigneur, & il les livra pendant sept ans // entre les mains des Madianites //

2. Ces peuples le tinrent dans une si grande oppression qu'ils furent obligés de se retirer dans les antrès, dans les cavernes des montagnes, & dans les lieux les plus forts, pour pouvoir résister aux Madianites.

3. Après que les Israélites // avoient semé, les Madianites, les Amalecites, & les autres peuples de l'orient venoient sur leurs terres;

4. & dressoient leurs tentes dans leur pays, ils ruinoient tous leurs grains en herbes jusqu'à l'entrée de Gaza // & ne laissoient aux Israélites rien de tout ce qui

ψ. 1. *expl.* Depuis l'an du monde 2752. jusqu'en l'an 2759. ham par sa femme Cethura. *Genes.* 25. 2.
 ψ. 3. *letr.* Israel.
 ψ. 4. *expl.* qui est aux confins de la Palettine vers l'occident.

étoit nécessaire à la vie, ni brebis, ni bœufs, ni ânes.

5. Car ils venoient avec tous leurs troupeaux & leurs tentes; & comme ils étoient une multitude innombrable d'hommes & de chameaux, ils remplissoient tout, comme un nuage de sauterelles, & gâtoient tout par où ils passoient.

6. Israël fut donc extrêmement humilié sous Madian.

7. Et ils crièrent au Seigneur lui demandant secours contre les Madianites.

8. Alors le Seigneur leur envoya un Prophete qui leur dit: Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël: Je vous ai fait sortir d'Egypte, & je vous ai tirés de la maison de servitude:

9. Je vous ai délivrés de la main des Egyptiens, & de tous les ennemis qui vous affligeoient; j'ai chassé les Amorrhéens de cette terre à votre arrivée; je vous ai donné le pays qui étoit à eux;

10. Et je vous ai dit: Je

relinquebant in Israël, non oves, non boves, non asinos.

5. Ipsi enim & universi greges eorum veniebant cum tabernaculis suis, & instar locustarum universa complebant, innumera multitudo hominum, & camelorum, quidquid tetigerant devastantes.

6. Humiliatusque est Israël valde in conspectu Madian.

7. Et clamavit ad Dominum postulans auxilium contra Madianitas.

8. Qui misit ad eos virum Propheram, & locutus est: Hæc dicit Dominus Deus Israël: Ego vos feci conscendere de Ægypto, & eduxi vos de domo servitutis,

9. & liberavi de manu Ægyptiorum, & omnium inimicorum, qui affligebant vos: eiecique eos ad introitum vestrum, & tradidi vobis terram eorum.

10. Et dixi: Ego

APPARITION D'UN ANGE A GEDEON. 93

Dominus Deus vester ; ne timeatis deos Amorrhæorum , in quorum terra habitatis. Et noluitis audire vocem meam.

suis le Seigneur votre Dieu. Ne craignez point les dieux des Amorrhéens au pays desquels vous habitez ; & après cela , vous n'avez point voulu écouter ma voix.

11. Venit autem Angelus Domini , & sedit sub quercu, quæ erat in Ephra , & pertinebat ad Joas patrem familiæ Ezri. Cumque Gedeon filius ejus excuteret atque purgaret frumenta in torculari , ut fugeret Madian.

11. Or l'Ange du Seigneur vint s'asseoir sous un chesne qui étoit à Ephra // qui appartenoit à Joas pere de la famille d'Ezri // & Gedeon son fils étoit occupé alors à battre le blé dans le pressoir, pour se sauver ensuite avec son blé, des incursions des Madianites,

L'an du monde 2719.

12. Apparuit ei Angelus Domini , & ait : Dominus tecum, virorum fortissime.

12. L'Ange du Seigneur apparut donc à Gedeon, & lui dit : Le Seigneur est avec vous , ô le plus fort d'entre les hommes.

13. Dixitque ei Gedeon : Obsecro , mi domine , si Dominus nobiscum est , cur apprehenderunt nos hæc omnia ? Ubi sunt mirabilia ejus , quæ narraverunt patres nostri , atque dixerunt : De Ægypto eduxit nos Dominus,

13. Gedeon lui répondit : D'où vient donc , mon Seigneur , je vous prie , que tous ces maux sont tombés sur nous , si le Seigneur est avec nous ? Où sont ces merveilles que le Seigneur a faites , que nos peres nous ont rapportées en nous di-

¶. 11. Il y avoit deux Ephra. Une dans la tribu de Benjamin. Josue 18. 23. & celle-ci dans la tribu de Manassé. Menoch. Ibid. expl. chef de la famille

d'Ezri. Menoch. Hebr. Patriis. Ezri. Quidam tamen vertunt per unam vocem Abiezer , id est , Abiezeritam à familia Abiezer.

fant : Le Seigneur nous a tirés de l'Egypte ? Et maintenant le Seigneur nous a abandonnés , & il nous a livrés entre les mains des Madianites.

14. Le Seigneur // le regarda & lui dit : Allez dans cette force dont vous êtes tout rempli , & vous délivrerez Israël de la main des Madianites. Sachez que c'est moi qui vous ai envoyé.

15. Gedeon lui répondit : Helas mon Seigneur , comment , je vous prie , délivrerais - je Israël ? Vous savez que ma famille est la dernière de Manassé , & que je suis le dernier dans la maison de mon pere.

16. Le Seigneur lui dit : Je serai avec vous , & vous battriez les Madianites , comme s'ils n'étoient qu'un seul homme.

17. Gedeon lui dit : Si j'ai trouvé grace devant vous , donnez-moi un signe que c'est vous qui parlez à moi.

18. Et ne vous retirez point

nunc autem dereliquit nos Dominus , & tradidit in manu Madian.

14. Respexitque ad eum Dominus , & ait : Vade in hac fortitudine tua , & liberabis Israël de manu Madian : Scito quòd miserim te.

15. Qui respondens ait : Obsecro , mi domine , in quo liberabo Israël ? Ecce familia mea infima est in Manasse , & ego minimus in domo patris mei.

16. Dixitque ei Dominus : Ego ero tecum : & percuties Madian quasi unum virum.

17. Et ille : Si inveni , inquit , gratiam coram te , da mihi signum quòd tu sis qui loqueris ad me.

18. Nec recedas

¶ 14. *exp.* l'Ange qui représentoit le Seigneur.

SACRIFICE DE GEDEON CONSUMÉ PAR LE FEU. 95

hinc , donec revertar ad te , portans sacrificium , & offerens tibi. Qui respondit : Ego præstolabor adventum tuum.

19. Ingressus est itaque Gedeon & coxit hædum , & de farinæ modio azymos panes : carnesque ponens in canistro , & jus carniū mittens in ollam , tulit omnia sub quercu , & obtulit ei.

20. Cui dixit Angelus Domini : Tolle carnes & azymos panes , & pone supra petram illam , & jus desuper funde. Cumque fecisset ita ,

21. extendit Angelus Domini summitatem virgæ , quam tenebat in manu , & estigit carnes & panes azymos : ascenditque ignis de petra , & carnes azymosque panes consumpsit : Angelus autem Domini evanuit ex oculis ejus ,

d'ici , jusqu'à ce que je retourne vers vous , & que j'apporte un sacrifice pour vous l'offrir. Il lui répondit : J'attendrai votre retour.

19. Gedeon donc étant entré chez lui fit cuire un chevreau , & fit d'une mesure de farine des pains sans levain , & ayant mis la chair dans une corbeille & le jus de la chair dans un pot , il apporta tout sous le cheñne ou étoit l'Ange , & le lui offrit.

20. L'Ange du Seigneur lui dit : Prenez la chair & les pains sans levain , mettez - les sur cette pierre & versez dessus le jus de la chair ; ce que Gedeon ayant fait ,

21. l'Ange du Seigneur étendit le bout de la verge qu'il tenoit en sa main , & en toucha la chair & les pains sans levain , & aussitôt il sortit un feu de la pierre , qui consuma la chair & les pains sans levain , & en même-temps l'Ange du Seigneur disparut de devant ses yeux.

22. Gedeon voyant que c'étoit l'Ange du Seigneur, dit : Helas mon Seigneur mon Dieu, j'ai vû l'Ange du Seigneur face à face.

22. Videntque Gedeon quoddam Angelus Domini, ait: Heu mi Domine Deus quia vidi Angelum Domini facie ad faciem.

23. Le Seigneur lui dit : La paix soit avec vous. Ne craignez point, vous ne mourrez pas.

23. Dixitque ei Dominus: Pax tecum: ne timeas, non morieris.

24. Gedeon donc bâtit un autel au Seigneur en ce même lieu, qui se voit encore aujourd'hui, & il l'appella la paix du Seigneur. Et lorsqu'il étoit encore à Ephraïm qui appartient à la famille d'Ezraï,

24. *Ædificavit ergo ibi Gedeon altare Domino, vocavitque illud, Domini pax, usque in præsentem diem. Cumque adhuc esset in Ephraïm, quæ est familiæ Ezri,*

25. le Seigneur lui dit cette même nuit: Prenez le taureau de votre pere & un autre taureau de sept ans & renversez l'autel de Baal qui est à votre pere, & coupez par le pied le bois qui est autour de l'autel.

25. nocte illa dixit Dominus ad eum: Tolle taurum patris tui, & alterum taurum annorum septem, destruesque aram Baal, quæ est patris tui: & nemus, quod circa aram est, succide:

26. Bâtissez aussi un autel au Seigneur votre Dieu sur le haut de cette pierre sur laquelle vous avez offert votre sacrifice, & prenez le second taureau que vous offrirez en holocauste sur un bucher des branches d'arbres

26. Et ædificabis altare Domino Deo tuo in summitate petreæ hujus, super quam antè sacrificium posuisti: rolesque taurum secundum, & offeres holocaustum super

struem

AUTEL DE BAAL DÉTRUIT PAR GÉDEON. 97.
trauem lignorum, quæ que vous aurez coupées de
de nemore succideris. ce bois.

27. Assumptis ergo Gedeon decem viris de servis suis, fecit sicut præceperat ei Dominus. Timens autem domum patris sui, & homines illius civitatis, per diem noluit id facere, sed omnia nocte complevit.

28. Cùmque surrexissent viri oppidi ejus manè viderunt destructam aram Baal, locumque succisum, & taurum alterum impositum super altare quod tunc ædificatum erat.

29. Dixeruntque ad invicem: Quis hoc fecit? Cùmque perquirerent auctorem facti, dictum est: Gedeon filius Joas fecit hæc omnia.

30. Et dixerunt ad Joas: Produces filium tuum huc, ut moriatur: quia destruxit aram Baal, & succidit nemus.

31. Quibus ille respondit: Numquid

27. Gedeon donc ayant pris dix de ses serviteurs fit ce que le Seigneur lui avoit commandé. Il ne voulut pas néanmoins le faire le jour, parce qu'il craignoit la maison de son père, & les hommes de cette ville-là, mais il fit tout pendant la nuit.

28. Les habitans donc de cette ville s'étant levez au matin virent que l'autel de Baal avoit été détruit, que le bois avoit été coupé, & qu'on avoit mis le second taureau sur l'autel qui venoit d'être bâti.

29. Ils se dirent donc les uns aux autres: Qui est celui qui a fait cela? Et cherchant par-tout qui étoit l'auteur de cette action, on leur dit: C'est Gedeon fils de Joas qui a fait toutes ces choses.

30. Ils dirent donc à Joas: Faites venir ici votre fils afin qu'il meure, parcequ'il a détruit l'autel de Baal, & qu'il en a coupé le bois.

31. Joas leur répondit: Est-ce à vous à prendre la

vengeance de Baal & à combattre pour lui ? Que celui qui est son ennemi meure avant que le jour de demain soit venu. Si Baal est Dieu, qu'il se vange de celui qui a détruit son autel.

32. Depuis ce jour Gedeon fut appelé Jerobaal / à cause de cette parole que Joas avoit dite : Que Baal se vange de celui qui a renversé son autel.

33. Cependant les Madianites, les Amalecites & les peuples d'Orient se joignirent ensemble, & ayant passé le Jourdain, ils vinrent se camper dans la vallée de Jezrael /.

34. En même temps l'Esprit du Seigneur remplit Gedeon, qui sonnant de la trompette assembla toute la maison d'Abiezér / afin qu'elle le suivît.

35. Il envoya aussi des courriers dans toute la tribu de Manassé qui le suivit

ultores estis Baal, ut pugnetis pro eo ? qui adversarius est ejus, moriatur antequam lux crastina veniat : si Deus est, vindicet se de eo qui suffodit aram ejus.

32. Ex illo die vocatus est Gedeon, Jerobaal, eò quòd dixisset Joas : Ulciscatur se de eo Baal, qui suffodit aram ejus.

33. Igitur omnis Madian, & Amalec & Orientales populi congregati sunt simul : & transeuntes Jordanem, castrametati sunt in valle Jezrael.

34. Spiritus autem Domini induit Gedeon, qui clangens buccinâ convocavit domum Abiezèr ; ut sequeretur se.

35. Misitque nuncios in universum Manassè, qui & ipsè

ψ. 32. expl. Jerobaal, id est, judicans aut damnans Baal, Me-noch.

ψ. 33. expl. Il y avoit deux villes de Jezrael ; l'une assez près du Jourdain & du mont de Gelboé ; l'autre dans la

tribu de Manassé ou d'Issachar. C'est de celle-ci qui étoit la plus célèbre, dont il est parlé en ce lieu. Jos. 17. Os. 1. 34. Synops.

ψ. 34. Voyez la note sur le n. 11. plus haut.

SIGNE DE LA TOISON DONNÉ A GIDEON 99

secutus est eum : & alios nuncios in Aser & Zabulon & Nephthali , qui occurrerunt ei.

36. Dixitque Gedeon ad Deum : Si salvum facis per manum meam Israel , sicut locutus es ,

37. ponam hoc vellus lanæ in area : si ros in solo vellere fuerit , & in omni terra siccitas , sciam quod per manum meam , sicut locutus es , liberabis Israel.

38. Factumque est ita. Et de nocte consurgens , expresso vellere , concham rore implevit.

39. Dixitque rursus ad Deum : Ne irascatur furor tuus contra me si adhuc semel tentavero , signum quærens in vellere. Oro ut solum vellus siccum sit , & omnis terra rore madens.

37. letr. dit.

aussi , & il en envoya d'autres dans la tribu d'Aser , de Zabulon & de Nephthali : Et ceux de ces tribus vinrent au-devant de lui.

36. Alors Gedeon dit à Dieu : Si vous voulez vous servir de ma main pour sauver Israel comme vous me l'avez dit ;

37. je mettrai dans l'aire cette toison , & si toute la terre demeurant sèche , la rosée ne tombe que sur la toison , je reconnoîtrai par là que vous vous servirez de ma main selon que vous me l'avez promis , pour délivrer Israel.

38. Ce que Gedeon avoit proposé arriva : Et s'étant levé de grand matin , il pressa la toison , & il remplit une tasse de la rosée qui en sortit.

39. Gedeon dit encore à Dieu : Que votre colere ne s'allume pas contre moi , si je fais encore une fois une épreuve en demandant un second signe dans la toison. Je vous prie Seigneur , que toute la terre soit trempée de

39. letr. fureur.

G ij

la rosée, & que la toison seule demeure sèche.

40. Le Seigneur fit cette nuit-là même ce que Gedeon avoit demandé. La rosée tomba sur toute la terre, & la toison seule demeura sèche.

40. Fecitque Deus nocte illa ut postu- laverat : & fuit sic- citas in solo velle- re, & ros in omni terra.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 8. *A L O R S* le Seigneur leur envoya un prophete, &c.

La délivrance si miraculeuse que procure- rent à Israel un homme & deux femmes, leur donna la paix du côté des ennemis qui les avoient opprimés jusques alors. Mais elle ne les rendit point plus fidelles à leur Dieu. Cette paix même contribua à les corrompre. Et offen- sant de nouveau celui qui les avoit délivrés de la tyrannie de Jabin, ils meriterent à cause de leur impieté & de leur ingratitude d'être enco- re abandonnés à la violence de leurs ennemis. Il est vrai que le temps de cette nouvelle oppres- sion fut plus court que celui de l'autre. Cepen- dant de la maniere dont l'écriture la repré- sente, elle fut extrêmement cruelle, & les força à recourir plus promptement à leur divin Pro- tecteur.

Mais d'où vient donc qu'ils laissent passer sept années sans y recourir, puisque tant d'ex- periences devoient leurs avoir appris, qu'il ne leur restoit que ce seul moyen de se tirer de

NE POINT CHERCH. CE QUE L'ECR. A CACHÉ. 101

l'oppression qu'ils souffroient ; & que ce moyen dépendoit de l'humiliation seule de leur cœur en sa présence ? C'est ce qui fait voir sans doute combien un esprit & un cœur superbe s'humilie difficilement sous la main de Dieu , lors même qu'il est abbatu & comme accablé sous le poids des châtimens , si Dieu même en lui faisant ressentir les effets de sa justice , ne lui inspire le desir d'implorer sa miséricorde. Toutes les fois donc que l'Écriture nous marque le temps que dura la servitude de son peuple , c'est comme si elle nous disoit , que son peuple durant tout ce temps demeura comme endurci dans son orgueil , & sourd à la voix des châtimens du Seigneur. Et lorsqu'au - contraire elle déclare , comme en cet endroit ; *Qu'ils crièrent au Seigneur , lui demandant son secours contre les Madianites* , c'est comme si elle nous avertissoit , qu'ils étoient enfin rentrés en eux-mêmes pour reconnoître leur impiété , & implorer la clemence de celui dont ils avoient irrité la justice par leurs crimes.

Ce Prophete qu'il leur envoya n'est pas nommé. On ne fait point qui il étoit. Et il est même inutile de le chercher , puisque l'Esprit saint , qui a dicté l'Écriture , ne nous en donne aucune connoissance , non plus que de plusieurs autres , dont le nom aussi est demeuré inconnu. On voit seulement qu'il est envoyé de la part de Dieu aux Israelites pour leur reprocher leur ingratitude & leur endurcissement. Et peut-être que Dieu le leur envoya avant qu'ils fussent rentrés en eux-mêmes , afin que par ces justes reproches qu'il leur fit , ils fussent tou-

1. Reg. 2.
27.
Item. 3.
Reg. 13.
1. G. 20.
1. 3. 22.
28.

chés d'un saint repentir , qui tirât du fond de leurs cœurs ce cri salutaire dont il est parlé ici.

v. 11. Or l'Ange du Seigneur vint s'asseoir sous un cheſne qui étoit à Ephraïm, qui appartenoit à Joas pere de la famille d'Ezri. Et Gedeon ſon fils étoit occupé alors à battre le bled dans le preſſoir... L'Ange du Seigneur apparut donc à Gedeon, & lui dit : Le Seigneur eſt avec vous, ô le plus fort d'entre les hommes.

Le Prophete avoit été comme le précurſeur de cet Ange, dont la préſence marquoit celle de Dieu même. Lors donc qu'Israël a été en quelque ſorte préparé & rendu digne du ſecours de Dieu par les exhortations du Prophete qui leur eſt venu parler de ſa part, l'Ange, qui étoit peut-être ſaint Michel, vint les aſſurer de ſon aſſiſtance. Paroiſſant ſous la figure d'un homme & d'un étranger qui paſſe, il ſ'aſſit comme pour ſe répoſer ſous un cheſne qui appartenoit à un homme nommé Joas, lequel étoit chef de la famille d'Ezri. Et il paroît ſous cette figure, afin de moins étonner celui à qui il vouloit parler. Joas, ſelon que la ſuite le fait voir, ſ'abandonnoit à l'impieeté, & ſacrifioit à Baal. *Serrar. in hunc loc.* Mais ſon fils nommé Gedeon paroît être demeuré fidelle à Dieu, & ſ'être toujours attaché à la pieté. Auſſi l'Ange du Seigneur lui eſt envoyé pour l'établir Juge & comme le Sauveur de ſa nation.

L'on peut bien dire ſans doute en cette rencontre que les penſées du Très-haut ſont très-differentes de celles qu'inspire ordinairement la grandeur & la vanité du ſiecle. Car qui auroit

crû, que Dieu ayant résolu de sauver son peuple, & de le tirer de l'oppression des Madianites, eût voulu choisir pour ce grand ouvrage un homme qui étoit alors occupé à battre du bled dans son pressoir, c'est-à-dire, en un lieu où il se cachoit par la crainte des Madianites, qui pilloient tout ? Lorsque Gedeon travailloit ainsi dans le lieu de son pressoir, l'Ange, qui s'étoit venu asseoir sous le chêne dont on a parlé, lui apparut, c'est-à-dire, se fit voir à lui, & le salua en lui disant : *Le Seigneur est avec vous, ô le plus fort d'entre les hommes* : ce qui se peut prendre en deux manières, ou comme un souhait que lui faisoit l'Ange, ou comme une assurance qu'il lui donnoit, que Dieu étoit effectivement avec lui. Ce dernier sens paroît le plus naturel, & semble mieux convenir avec tout ce que le même Ange lui dit ensuite. Cette qualité si éminente qu'il lui donne, en l'appellant le plus fort d'entre les hommes, est une preuve que Dieu étoit véritablement avec Gedeon. Car il n'étoit le plus fort d'entre les hommes, que parceque Dieu l'avoit rempli de sa force pour procurer le salut à tout Israël ; comme la très-sainte Vierge n'a été depuis appelée pleine de grace, que parceque le Seigneur étoit avec elle d'une manière éminente & toute divine.

ψ. 13. *Gedeon lui répondit : D'où vient donc, mon seigneur, je vous prie, que tous ces maux sont tombés sur nous, si le Seigneur est avec nous ?*

Cette réponse de Gedeon marquoit sans doute la sincérité & la pureté de sa conscience. Etant demeuré fidèle à Dieu, il demande à celui qui lui parloit, & qu'il prenoit pour

un étranger , comment il disoit *que le Seigneur étoit avec lui* , puisqu'ils se trouvoient dans l'acablement de toutes sortes de maux , & abandonnés entre les mains des Madianites. Car il sçavoit que la marque qui faisoit connoître durant le temps de l'ancienne loi , que Dieu étoit avec Israël , étoit la victoire qu'ils remportoient sur leurs ennemis , & les prodiges qu'il faisoit en leur faveur : au-lieu que la loi nouvelle a appris aux Israélites qui le sont selon l'Esprit , qu'ils seront heureux lorsqu'ils souffriront persécution durant cette vie , parcequ'elle leur procurera l'héritage & le royaume du Ciel. Ce n'est donc point , comme le remarquent les Interpretes , par défiance ou par murmure que Gedeon fait cette réponse à l'Ange. Mais c'est que jugeant des choses , comme il devoit en juger selon le temps auquel il vivoit , il ne pouvoit pas comprendre comment Dieu étoit avec Israël lorsqu'il le livroit à ses ennemis , lui qui étant autrefois avec leurs peres , avoit fait en leur faveur , comme il le dit , *tant de merveilles pour les tirer de l'Egypte*. Aussi ce que l'Ange vouloit alors lui faire entendre , c'est que le Seigneur qui étoit déjà avec lui , en alloit donner une preuve très-éclatante à la vûe de leurs ennemis , selon qu'il le marque ensuite.

*Serrar.
Menoeh.
in hunc
locum.*

¶ 14. *Le Seigneur le regarda & lui dit : Allez dans cette force dont vous êtes tout rempli : & vous délivrerez Israël de la main des Madianites. Sachez que c'est moi qui vous ai envoyé.*

Le Seigneur présent dans la personne de l'Ange le regarda. Et ce regard , selon la pensée d'un Interprete , doit être entendu principalement

d'un regard spirituel & divin, semblable à celui par lequel le Fils de Dieu regarda saint Pierre après son péché ; d'un regard plein de vertu & de grace , dont il est parlé si souvent dans l'Écriture , qui fait la force & tout le bonheur des justes. C'étoit cette vûe toute de bonté que figuroit cet autre regard extérieur de l'Ange , qui ne regarda Gedeon que pour lui faire sentir que Dieu agissoit en même-temps au fond de son cœur , & que c'étoit lui qui en l'envoyant lui donnoit la force de délivrer Israël de la main des Madianites. C'est pourquoi la sainte Écriture après avoir dit , que le Seigneur le regarda ; ajoute aussitôt , qu'il lui commanda de s'en aller avec cette force qu'il sentoit au fond de son cœur , procurer la délivrance d'Israël. Et elle a soin de marquer encore quel étoit le vrai principe de toute sa force , par ces paroles que l'Ange , ou pour mieux dire , que Dieu même par la bouche de son Ange, dit tout de suite à Gedeon : *Sachez que c'est moi qui vous ai envoyé.* Car il n'est aucune force ni sur la terre ni dans les enfers , qui soit capable de résister à celui que le Tout-puissant envoie pour exécuter ses ordres. C'est ainsi que l'on a vû les plus méprisables & les plus foibles d'entre les hommes renverser l'empire le plus affermi de l'idolâtrie, & triompher des Empereurs par cette puissance toute divine qu'ils avoient reçue *comme envoyez de la part de Dieu* , & comme Apôtres de JESUS-CHRIST.

ψ. 15. Gedeon lui répondit : *Helas ! mon Seigneur , comment , je vous prie , délivrerais-je Israël ? Vous savez que ma famille est la dernière de Ma-*

Luc. 22.
Levit. 16.
3 Reg. 8.
Ps. 12. 4.
21. 2. 14.
16. 32 18.
66. 2.
118. 135.

naître, & que je suis le dernier dans la maison de mon pere.

Le premier effet que semble produire dans Gedeon cette grande force qu'il avoit reçue de Dieu, est un sentiment très-sincere de sa foiblesse & de son indignité. *Qui suis-je moi*, dit-il au Seigneur, *pour délivrer Israel : Ne savez-vous pas que je suis le dernier de la moindre famille de ma tribu ?* Ce n'étoit pas néanmoins, comme le disent quelques Interpretes, que sa famille fût si peu considerable, puisque son pere est nommé le chef de la famille d'Ezri. Mais lorsqu'il se comparoit avec cet emploi auquel Dieu le destinoit, il trouvoit que la famille de son pere étoit inferieure à beaucoup d'autres, qui étant plus riches & plus puissantes que la sienne, paroissoient aussi plus dignes de servir à Dieu d'instrument pour ce grand ouvrage dont il se jugeoit indigne, comme étant même le plus petit dans la maison de son pere, soit pour l'âge, soit pour tous les dons qu'il falloit avoir pour une entreprise de cette importance. Cependant Dieu n'a aucun égard à ce jugement si rabaisé qu'il portoit de soi. Plus les instrumens sont foibles, plus sa volonté s'exécute avec éclat; & jamais sa force toute divine ne se fait plus admirer, que dans la plus grande foiblesse de sa creature. Il suffit donc qu'il lui dise, mais avec cette voix efficace qui est suivie de l'effet : *Je serai avec vous*; afin qu'il soit en état de pouvoir *battre tous les Madianites, comme s'ils n'avoient été qu'un seul homme.* Quelle admirable consolation pour tous ceux à qui Dieu daigne faire entendre au fond du cœur

*Serrar. in
hunc loc.
& Me-
noch.
Theodo-
ret. in
Judic.
quest. 13.*

cette voix souverainement puissante : *Qu'il est avec eux*, puisqu'ils ne doivent plus compter alors le nombre de leurs ennemis, & que la présence de cet invincible protecteur les leur fait vaincre tous ensemble *comme s'ils n'étoient qu'un seul* ! C'étoit-là la grace que demandoit un grand Roi, lorsqu'au milieu de ses troupes & dans tout l'éclat de sa puissance, il prioit Dieu instamment, de dire à son ame & de lui faire sentir, qu'il étoit pour elle une source de salut : *Dic anima mea salus* Ps. 34. 28
tua ego sum.

Ÿ. 17. 18. *Gedeon lui dit ; si j'ai trouvé grace devant vous, donnez-moi un signe que c'est vous qui parlez à moi. Et ne vous retirez point d'ici, jusqu'à ce que je revienne, & que je vous apporte un sacrifice pour vous l'offrir.*

Gedeon ne connoissant point encore à qui il parloit, & si c'étoit effectivement quelque prophete, le conjure de lui faire voir par quelque signe extraordinaire qui il étoit ; *Donnez-moi un signe*, lui dit-il, *que c'est vous qui parlez à moi* ; c'est-à-dire *que c'est vous*, tel que je me figure que vous pouvez être. On ne peut point en cela l'accuser d'infidélité ; puisqu'au contraire sa demande venoit d'une humble précaution, & de la défiance très juste que lui inspiroit le sentiment de sa propre indignité, qui lui faisoit craindre avec raison qu'il ne fût trompé par quelque imposteur ; n'étant pas d'un homme sage de croire legerement à tout esprit.

Mais on est surpris d'abord en voyant qu'il prie l'Ange de l'attendre, jusqu'à ce qu'il vienne lui apporter un sacrifice pour le lui offrir. Car

il sçavoit qu'il n'étoit permis de sacrifier qu'à Dieu seul ; que lui-même n'en avoit pas le pouvoir , n'étant point de la race Sacerdotale ; & qu'enfin la loi défendoit de sacrifier hors le lieu où étoit le tabernacle. Comment donc declare-t-il , *qu'il va offrir un sacrifice à celui qui lui parloit ; & comment cet Ange non seulement ne s'y oppose-t-il point , ainsi que celui de l'Apocalypse , mais promet-il même à Gedeon de l'attendre ?* L'Hebreu & la suite du texte sacré donne l'éclaircissement de cette difficulté. Car il paroît que ce qu'il appelle *un sacrifice* , se doit entendre *un présent* ; & le mot de *sacrifier* dans le langage de l'Écriture , se prend quelquefois pour *tuer*. Ainsi Gedeon n'avoit point d'autre pensée que d'exercer l'hospitalité envers celui qu'il regardoit comme un étranger ; & de tuer pour cela , comme il le fit , un chevreau qu'il fit cuire , & qu'il apporta avec des pains sans levain. Nous verrons ensuite le sens spirituel que l'on peut donner à toutes ces circonstances mystérieuses.

¶. 20. 21. &c. *L'Ange du Seigneur lui dit : Prenez la chair & les pains sans levain. Mettez-les sur cette pierre ; & versez dessus le jus de la chair. Ce que Gedeon ayant fait , l'Ange du Seigneur toucha du bout de sa verge la chair , &c.*

L'Ange agissant par l'ordre de Dieu , & faisant , selon l'expression d'un ancien Pere , la fonction d'un Prêtre , changea en un sacrifice ce que Gedeon lui apportoit pour sa nourriture. Et il en usa ainsi pour deux raisons principales ; l'une , pour lui accorder le signe qu'il demandoit , en faisant sortir miraculeusement le

*Apoc. 19.
10.
Menoeb.
in hunc
locum.*

*1. Reg.
25. 11.
Matth.
22. 4.*

*Theodoret. in
Jud. qu.
13. Synops.
Critic.*

SACRIF. DE GEDRON CONSOMÉ PAR LE FEU. 109

feu de la pierre ; & l'autre, pour lui faire concevoir qui il étoit , en lui déclarant par-là , qu'il n'étoit pas un homme mortel , qui eût besoin de nourriture , mais un Ange , dont toute la gloire étoit d'offrir au Seigneur des sacrifices de reconnoissance & d'amour. Cet ordre qu'il lui donna de verser le jus de la chair sur le chevreau & sur les pains sans levain , tendoit à lui faire voir , que le signe miraculeux par lequel le feu sorti de la pierre devoit consumer le tout , en seroit plus éclatant , puisque ce jus paroïssoit encore plus contraire au feu. D'autres disent , que c'étoit aussi pour tenir lieu en quelque sorte des liqueurs que l'on joignoit ordinairement aux sacrifices.

7. 22. 23. Gedeon voyant que c'étoit l'Ange du Seigneur , dit : Hélas , mon Seigneur mon Dieu ; j'ai vu l'Ange du Seigneur face à face ! Le Seigneur lui dit : La paix soit avec vous ; ne craignez point , vous ne mourrez pas.

C'étoit une opinion commune parmi le peuple , qu'après avoir vu un Ange , on devoit s'attendre à mourir. Et ce sentiment répandu parmi le commun des Hebreux étoit venu de ce que Dieu autrefois parlant à Moïse lui avoit dit : *Que nul homme ne le verroit sans mourir.* ^{Exod. 32. 20.} L'expérience néanmoins avoit dû les convaincre du contraire ; puisqu'on voit dans l'Ecriture , que plusieurs Anges s'étoient apparus à différentes personnes , sans qu'il leur fût arrivé le moindre mal. Cependant Gedeon , qui jusqu'alors n'avoit pu connoître celui à qui il parloit , n'eut pas plutôt reconnu qui il étoit , en voyant ce signe miraculeux de feu qui consuma

le pain & les viandes , qu'il s'écria dans la crainte de mourir , après avoir vû l'Ange du Seigneur face à face. Albrs le Seigneur lui dit ; c'est-à-dire , le même Ange qui étoit déjà disparu de devant ses yeux , lui fit entendre, sans qu'il le vît , cette voix , & lui dit de la part de Dieu : *La paix soit avec vous ; ne craignez point , vous ne mourrez pas ; puisqu'au-contre je vous destine à sauver mon peuple des mains des Madianites.*

ÿ. 24. &c. *Gedeon donc bâtit un autel au Seigneur en ce même lieu , &c.*

*Synops.
Critiic.
Serrar.
Menoch.
in hunc
locum.*

Quelques-uns ont crû que Gedeon bâtit deux autels , l'un de son propre mouvement , qui est celui-ci ; & l'autre par l'ordre de Dieu , qui est celui dont il est parlé aussi-tôt après. Mais les plus habiles conviennent , qu'il n'en a bâti qu'un seul ; & que celui-ci est le même que celui que le Seigneur lui commanda de bâtir ; étant assez ordinaire à l'écriture , comme on l'a vû plusieurs fois , de toucher un mot par avance de ce qu'elle doit représenter dans la suite plus au long. Ainsi il est beaucoup plus croyable que Gedeon en cette rencontre n'entreprit rien de lui-même , sur-tout pour faire une chose contraire à la loi. Mais quand le Seigneur lui commanda , non seulement de lui bâtir un autel , mais même de sacrifier des taureaux en son honneur , il n'étoit non plus en son pouvoir de s'en dispenser , sans se rendre criminel , qu'il n'eût pû , sans commettre une impiété , l'entreprendre de lui-même. Car , comme

*Aug.
in Jud.
quest.
36.*

dit admirablement saint Augustin , lorsque Dieu n'a établi des loix , il ne les a pas établies pour

AUTEL DE BAAL RENVERSÉ PAR GEDEON. III.

lui, mais pour les hommes. Et ainsi quand il a depuis commandé quelque chose de contraire à ces mêmes loix, on doit reconnoître que ç'a été une piété, & non un violement de la loi d'exécuter humblement ce qu'il commandoit.

Ita quippe Deus legitima illa constituit, ut leges non sibi, sed hominibus, daret unde quodcumque præter illa ipse præcepit, non à transgressoribus, sed potius à piis & obedientibus impletum intelligendum est.

¶. 25. Le Seigneur lui dit cette même nuit : Prenez le taureau de votre Pere, & un autre taureau de sept ans, & renversez l'autel de Baal qui est à votre pere, &c.

Il n'eût pas été dans l'ordre que celui que Dieu destinoit pour délivrer Israël de l'idolatrie & du joug des Madianites, souffrît qu'il y eût encore un autel profane dans la maison de son pere. C'est pourquoi cette même nuit, c'est-à-dire, la nuit même d'après l'apparition de l'Ange, Dieu ordonna à Gedeon de renverser l'autel de Baal qui appartenoit à Joas, & de couper par le pied le bois profane qui environnoit l'autel, selon l'usage ordinaire des payens, qui plantoient des bois au-tour des autels qu'ils consacroient à leurs dieux. C'étoit aussi par cette action éclatante que Dieu avoit résolu de faire connoître aux Israélites qu'il choisissoit Gedeon pour détruire l'impiété parmi eux, & pour les sauver des mains de leurs ennemis, à qui ils avoient été livrés à cause de leur impiété.

De ces deux taureaux dont parle ici l'Écriture, celui qui est appelé le taureau du pere de

Gedeon, qui étoit sans doute engraiſſé pour être offert en ſacrifice au faux-dieu Baal, devoit être ſacrifié le premier au Dieu tout-puiſſant, pour marque que l'on devoit deteſter l'impieeté de l'idolatrie à laquelle il avoit été deſtiné. L'autre taureau que l'Ecriture dit avoir été, ou avoir dû être de ſept ans, fut enſuite ſacrifié pour appaiſer la juſte colere de Dieu contre ſon peuple : & cet âge de ſept ans qu'avoit ce taureau, qui étoit le temps qu'avoit duré juſqu'alors la tyrannie des Madianites, marquoit, ſelon quelques Interpretes, que cette victime étant immolée à la gloire du Très-haut, la ſervitude de ſon peuple finiroit en même-temps.

Comme l'Ecriture ne dit point poſitivement du premier taureau qu'il fut immolé, quelques-uns ont crû qu'il n'y eut effectivement que le ſecond qui fut ſacrifié. Mais on ne voit pas pourquoi le Seigneur auroit donné ordre à Gedeon de prendre ces deux taureaux, ſinon pour les immoler ; ſi ce n'eſt peut-être qu'on veuille l'entendre, comme il ſemble que ſaint Ambroïſe l'a entendu, qui eſt que le premier fut ſeulement immolé, & que le ſecond fut offert en ſacrifice au Seigneur. *Occidit vitulum à patre ſuo idoliæ deputatum ; & ipſe ſeptennem aliſſi vitulum immolavit Deo.*

*Ambroſ.
de Spirit.
ſanct.
proem.*

v. 31. *Joas leur répondit : Eſt-ce à vous à prendre la vengeance de Baal, & à combattre pour lui ? Que celui qui eſt ſon ennemi meure avant que le jour de demain ſoit venu. Si Baal eſt dieu, qu'il ſe vange de celui qui a détruit ſon autel.*

Le bruit s'étoit répandu que Gedeon avoit renverſé

AUTEL DE BAAL RENVERSE' PAR GEDEON. 113
renversé l'autel de Baal. Surquoi le peuple s'é-
tant émû, ils voulurent obliger Joas de livrer
son fils à la mort. Mais ce pere qui aimoit son fils
ne témoigna pas un si grand empressement qu'eux
pour vanger l'honneur de cette fausse divinité.
Et l'on ne peut gueres douter que Dieu n'ait
agi en ce même temps pour disposer son esprit
selon le dessein qu'il avoit sur Gedeon. Quel-
ques-uns prennent la réponse de Joas comme une
ironie par laquelle il insultoit en quelque façon
au faux-Dieu Baal, dont son fils avoit renversé
l'autel, & à ceux qui s'empressoient de pren-
dre ses interêts & sa défense. Mais il semble
que ce seroit attribuer un changement bien
précipité à un homme qui paroïssoit attaché à
l'idolatrie, & de qui même Gedeon avoit vou-
lu se cacher, lorsqu'il abattit cet autel pro-
fane. Il paroïtroit donc plus naturel de dire,
que la tendresse paternelle l'emportant en cette
rencontre sur l'amour de sa fausse Religion, il
voulut sauver la vie à son fils, & fit pour ce-
la entendre à ce peuple, que ce n'étoit point
à eux à entreprendre de vanger un Dieu;
puisque si Baal étoit Dieu, il étoit assez puis-
sant pour se vanger de celui qui avoit détruit
son autel : Quoique cette maniere de parler
donne quelque lieu de croire comme on l'a
déjà touché que Dieu pouvoit bien avoir re-
mué le cœur de Joas, pour le faire au moins
douter si Baal étoit en effet un Dieu. Peut-être
aussi que cet homme ne sachant point positivement
si son fils étoit coupable de ce que le
peuple lui imputoit, crut qu'il devoit en lais-
ser le jugement à Baal même ; & que c'est le

H

sens de ces paroles : *Que celui qui est son ennemi meure avant que le jour de demain soit venu ; c'est-à-dire, qu'il fasse connoître lui-même son ennemi , en faisant mourir celui qui l'a outragé.*

v. 36. 37. Alors Gedeon dit à Dieu : Si vous voulez vous servir de ma main pour sauver Israël, comme vous me l'avez dit : Je mettrai dans l'aire cette toison ; & si toute la terre demeurant sèche, la rosée ne tombe que sur la toison, &c.

Estius in hunc loc.

On demande si Gedeon ne pecha point en demandant un nouveau signe au Seigneur, après celui qu'il lui avoit accordé pour l'assurer de sa volonté. Mais on peut bien dire, qu'il ne pecha point, & que l'assurance toute nouvelle, qu'il demandoit ne prouvoit point qu'il eût aucune défiance du pouvoir de Dieu auquel toute la nature est soumise ; mais qu'il vouloit seulement s'affermir lui-même dans la connoissance de la volonté de Dieu lorsqu'il s'agissoit d'un si grand ouvrage dont il se jugeoit indigne : & qu'en cela il donnoit à tous les hommes un exemple illustre de modestie & d'humilité, étant sans comparaison plus rare de voir des personnes qui disputent, pour le dire ainsi, avec Dieu, afin de se dispenser de ces emplois honorables & éclatans, que d'autres qui s'y ingerent temerairement d'eux-mêmes.

Exod. 3. 11. 4. 1. 10. 13. 14. La conduite que Moïse avoit tenue à l'égard de Dieu, lorsqu'il voulut l'envoyer vers Pharaon roi d'Egypte pour délivrer Israël, justifie entièrement Gedeon ; puis qu'il est marqué dans l'écriture, qu'il résista au Seigneur en cette rencontre, jusqu'à le mettre en colère contre lui.

SECOND SIGNE DEMANDÉ PAR GEDEON. 115

Car cette colere du Seigneur contre Moïse étoit , selon les saints Peres , une preuve de la profonde , & si on ose le dire , de l'excessive humilité de Moïse qui le portoit à se regarder comme indigne de la charge à laquelle il l'appelloit. Aussi tous ces signes que Gedeon a demandez au Seigneur pour connoître si c'étoit sa volonté qu'il lui servît d'instrument pour le salut d'Israel , n'ont point empêché saint Paul de le compter entre ceux qui furent remplis de foi pour faire des choses grandes & miraculeuses. Et l'on peut dire que le plus grand de tous ses miracles a été cette admirable humilité par laquelle il se regarda entre les mains du Seigneur comme l'instrument dont il vouloit se servir pour sauver son peuple : *Si vous voulez vous servir de ma main* , lui disoit-il. Qu'heureux sont les ministres du Très-haut , qui dans les œuvres éclatantes que produit son saint Esprit par leur ministere , ont soin de se regarder toujours comme entre les mains de celui qui agit par eux , & qui ne s'attribuent non plus la gloire des heureux succès de tous leurs travaux , qu'un disciple dont la main auroit été conduite par celle d'un maître , ne se pourroit glorifier de la beauté de l'ouvrage auquel il auroit servi comme d'instrument !

Gregor.
Magn.
Moral.
l. 35. c.
10.
Basil. in
Isai. c. 64

Hebr. 11.
32. 66.

Le nouveau signe que demande Gedeon paroît surprenant. Mais il faut se figurer qu'un homme occupé à battre du bled , & à tout ce qui regarde le ménage de la campagne , trouvant sous sa main la toison d'une brebi , s'en servit comme de la premiere chose qui se présentoit pour demander ce qu'il desiroit si fort

de sçavoir. Peut-être même que ce fut par un mouvement de l'Esprit de Dieu qu'il songea à demander ce signe extraordinaire & mystérieux dont nous parlerons ensuite. Quant à l'aire, où il témoigne qu'il vouloit mettre cette toison, elle n'étoit pas comme dans ces pays-ci, renfermée en une grange, mais tout-à l'air & à découvert, selon l'usage de ces temps-là. Ainsi elle étoit exposée à recevoir la rosée du ciel qui devoit servir à produire ce signe miraculeux qu'il demandoit au Seigneur.

Mais quoique toute cette histoire de Gedeon soit édifiante & pleine d'instruction, selon la Lettre, les saints Peres y ont recherché encore quelque chose de plus relevé selon l'esprit, que nous toucherons ici seulement en peu de paroles pour édifier la pieté des fidelles. Gedeon battant le bled dans son pressoir, peut nous marquer un ministre du Seigneur occupé à séparer dans le monde avec le bâton de la Croix, ou avec la verge de la discipline évangélique, ceux qui sont bons & représentés par le froment, d'avec les méchans qui sont regardés comme la paille; ou même à faire dans chaque Chrétien une sainte séparation de tout ce qui n'est que paille d'avec le bon grain. Et cet exercice ne convient pas seulement aux ministres de l'Eglise, mais en général à tous les fidelles qui sont obligés de faire leur principale occupation de discerner & de rejeter hors d'eux-mêmes tout ce qui n'est point un fruit destiné pour l'éternité. Le pressoir où Gedeon travailloit nous peut bien marquer l'Eglise, selon les Peres, à cause des afflictions où se trouvent exposés ceux à qui le Fils de

*Gregor.
Magn.
Moral. l. 1.
3. c. 17.
Ambr.
de Spirit.
sanct. l. 1.
in proem.
Aug. in
Fund. q.
36.
Apud.
August.
serm.
108. de
tempore.*

Dieu a déclaré, qu'ils devoient s'attendre à souffrir une oppression continuelle de la part du monde, qui sont les méchans; *in mundo pressuram habebitis.* Joan. 16.
33.

C'est à ces personnes occupées à un si saint exercice, qui se regardent en cette vie comme en un exil & en un lieu d'oppression, & qui ne pensent, comme Gedeon, qu'à s'enfuir de ce monde, & à se sauver des ennemis de leur salut figurés par les Madianites; avec les fruits qu'ils auront pû recueillir, que s'apparoît l'Ange du Seigneur; c'est-à-dire, que JESUS-CHRIST même donne cette assurance toute pleine de consolation, qu'ils vaincront leurs ennemis, parcequ'il les a vaincus le premier, & qu'il leur a mérité par sa victoire la grace de les pouvoir vaincre comme lui. Cette assurance qu'il leur donne, soit qu'il les destine comme Gedeon à procurer le salut de leurs freres; soit qu'il leur demande seulement qu'ils s'appliquent à ce qui regarde leur propre salut, ne doit pas leur inspirer une vaine & temeraire confiance en eux-mêmes, mais plutôt produire en eux une plus profonde humilité. Et les signes differens par lesquels Dieu affermit Gedeon dans cette foi, qui a mérité les louanges de saint Paul, les doivent aussi confirmer dans cette humble & fidelle disposition. qu'il demande d'eux.

Cette *Pierre* sur laquelle il mit la chair du chevreau, nous peut figurer, selon les saints Peres, JESUS-CHRIST même qui est appelé dans l'Ecriture, *la pierre* par excellence, comme l'explique saint Paul; cette pierre toute divine, 1. Coré
10. 4. qui a inondé, dit saint Ambroise, les cœurs des

peuples fidelles par l'abondance de son sang sacré, qu'il a répandu pour leur salut : *Quæ scientium corda populorum perenni rivo sui sanguinis inundavit.* La chair du chevreau que l'on mit sur cette pierre, nous marquoit, selon ce Saint, le corps du péché, dont le Fils de Dieu s'est chargé, & qui a été consumé par l'ardeur du saint Esprit & du feu divin qui est sorti de la pierre, lorsque l'Ange l'a touchée du bout de sa verge, c'est-à-dire, lorsque la chair du Sauveur a été frappée par la verge de la justice de son Pere, & que l'ardeur toute celeste de son amour a consumé par sa mort les pechés de l'Univers.

Ces deux taureaux, dont l'un, qui étoit celui de Joas, fut tué, selon saint Ambroise, & l'autre fut sacrifié au Seigneur, marquoient encore, selon ce saint Archevêque, qu'à l'avenement du Fils de Dieu, tous les sacrifices du paganisme figurés par ce taureau du pere de Gedeon, destiné à être offert aux idoles, seroient abolis; & que le seul sacrifice de JESUS-CHRIST immolé pour le salut des peuples, & figuré par cette autre victime sacrifiée & offerte à Dieu subsisteroit dans toute la suite des temps. *Quo facta manifestissime revelavit, post adventum Domini, omnia gentilitatis abolenda sacrificia, solumque sacrificium Deo dominica passionis pro redemptione populi deferendum.*

Theodo-
ret. in
Jud. 9. 15.
Hieron.
Ep. 11.
ad Pau-
lin. t. 1.

Enfin la toison mystérieuse qui est exposée dans l'aire, & qui d'abord est remplie de la rosée du ciel, lorsque la terre d'alentour étoit toute sèche; & qui ensuite parut sèche, lorsque la terre étoit arrosée, nous figure, selon les

saints Peres, deux verités importantes. L'une, que la rosée des graces du ciel étoit alors répandue sur la Judée en même-temps que tout le reste de la terre étoit dans la sécheresse & dans l'ignorance du vrai Dieu : mais qu'il devoit arriver par un changement étrange, que cette même Judée seroit dans la sécheresse & dans l'oubli du Seigneur, lorsqu'au- contraire tous les autres peuples de la terre seroient inondés de la rosée des graces celestes. L'autre que la sainte Vierge, qui devoit être comme le premier instrument qui serviroit à ce grand ouvrage de la conversion des infidelles, seroit elle-même cette toison mysterieuse, où le Verbe, selon que l'Eglise le chante solennellement, descendroit comme une divine rosée pour sauver les hommes par son ineffable Incarnation: *Sicut pluvia in vellus descendisti, ut salvum faceres genus humanum: Rorate cœli desuper & nubes pluant justum; & que ce Verbe divin sortant ensuite de son sein sacré par sa naissance, arroseroit toute l'aire; c'est-à-dire, inonderoit toute la terre par les eaux celestes & salutaires de sa grace. *Pluvia voluntaria quam segregavit Deus hereditati suæ, prius se virginem demisit in utero: postmodum vero ubique terrarum diffusa est per ora prædicatorum.**

& in Epitaph. S. Paulæ. Aug. de Vult. Eccles. c. 5. Id in Ps. 71. v. 6. Id. contr. Faust. l. 12. c. 32. Id. de Verb. Apost. serm. 2. t. 9. p. 95. Ambr. l. de Spirit. sanct. in proem. Bernard. serm. 2. sup. Mis- sus est.

Bernard. serm. 2. sup. Mis- sus est.

Ces signes donc prophetiques qu'il plut à Dieu de donner à Gedeon pour gage de son assistance, ayant été accomplis d'une maniere si admirable dans le mystere de l'Incarnation, selon que les Saints les ont expliqués, nous font connoître, que toute la force du Chrétien & tout le fondement de son esperance consiste dans la vertu toute celeste de celui qui s'est chargé de nos crimes,

pour les consumer par le feu de sa charité & de son Esprit divin, & que s'étant volontairement rendu la victime de son pere pour notre salut, nous a rachetés de l'impieté à laquelle nous étions auparavant assujettis.



CHAPITRE VII.

1. **J**erobaal donc, qui s'appelle aussi Gedeon, se leva avant le jour, & vint accompagné de tout le peuple à la fontaine nommée Arad : Or les Madianites étoient campés dans la vallée, vers le côté Septentrional d'une colline fort élevée.
1. **I**gitur Jerobaal qui & Gedeon, de nocte confurgens, & omnis populus cum eo, venit ad fontem qui vocatur Harad. Erant autem castra Madian in valle ad Septentrionalem plagam collis excelsi.
2. Alors le Seigneur dit à Gedeon ; Vous avez avec vous un grand peuple ; Madian ne sera point livré entre les mains de tant de gens, de-peur qu'Israël ne se glorifie contre moi, & qu'il ne dise : J'ai été délivré par ma propre force.
2. Dixitque Dominus ad Gedeon : Multus tecum est populus, nec tradetur Madian in manus ejus : ne gloriatur contra me Israël, & dicat : Meis viribus liberatus sum.
3. Parlez au peuple, & faites publier ceci devant tous : Que celui qui a peur, que celui qui est timide, s'en
3. Loquere ad populum, & cunctis audientibus prædica : Qui formidolosus & timidus est, ren-

revertatur. Reverseruntque de monte Galaad, & reversi sunt de populo viginti duo millia virorum, & tantum decem millia remanserunt.

4. Dixitque Dominus ad Gedeon: Adhuc populus multus est, duc eos ad aquas, & ibi probabo illos: & de quo dixerit tibi ut tecum vadat, ipse pergat: quem ire prohibebo, revertatur.

5. Cumque descendisset populus ad aquas, dixit Dominus ad Gedeon: Qui linguâ lambuerint aquas, sicut solent canes lambere, separabis eos seorsum: qui autem curvatis genibus biberint, in altera parte erunt.

6. Fuit itaque numerus eorum qui manu ad os projiciente lambuerant aquas, trecenti viri: omnis autem reliqua multitudo flexo poplite biberat.

retourne: & vingt-deux mille hommes du peuple se retirèrent de la montagne de Galaad, & s'en retournerent, & il n'en demeura que dix mille.

4. Alors le Seigneur dit à Gedeon: Le peuple est encore en trop grand nombre, menez-les à l'eau & je les éprouverai là; Je vous marquerai là celui que je veux qui aille avec vous, & celui que j'en empêcherai s'en retournera.

5. Alors le peuple étant venu en un lieu, où il y avoit des eaux, le Seigneur dit encore à Gedeon: Mettez d'un côté ceux qui auront pris de l'eau avec la langue comme les chiens ont accoutumé de boire, & mettez de l'autre ceux qui auront mis les genoux en terre pour boire de l'eau.

6. Il s'en trouva donc trois cens, qui prenant l'eau avec la main la porterent dans leur bouche; mais tout le reste du peuple avoit mis les genoux en terre pour boire *plus commodément*.

* 6. *expl.* beuvant sans se mettre par terre, comme les chiens boivent en courant. *Menocho.*

7. Alors le Seigneur dit à Gedeon : Je vous délivrerai par les trois cens hommes qui ont bû l'eau *sans mettre les genoux en terre*, & je livrerai Madian entre vos mains : Faites donc retirer le reste du peuple.

8. Gedeon leur ayant commandé à tous de se retirer, prit des vivres avec des trompettes pour le nombre des gens qu'il avoit, & marcha avec ses trois cens hommes pour combattre les ennemis. Or le camp de Madian étoit en bas dans la vallée.

9. Et le Seigneur dit à Gedeon la nuit suivante // Levez-vous, & descendez dans le camp, parceque j'ai livré les Madianites entre vos mains.

10. Que si vous craignez d'y aller seul, que Phara votre serviteur y aille avec vous.

11. Et lorsque vous aurez entendu ce que *les Madianites* diront, vous en deviendrez plus fort // & vous des-

†. 9. *Hebr.* ipsa nocte, *id est*, nocte insequente. *Vat.*

†. 11. *lestr.* confortabuntur manus tuæ, manus pro fortitudine. *Hebraïsm.* *Vat.*

7. Et ait Dominus ad Gedeon : In trecentis viris qui lambuerunt aquas, liberabo vos, & tradam in manu tua Madian : omnis autem reliqua multitudo revertatur in locum suum.

8. Sumptis itaque pro numero cibarius & tubis, omnem reliquam multitudinem abire præcepit ad tabernacula sua : & ipse cum trecentis viris se certamini dedit. Castra autem Madian erant subter in valle.

9. Eadem nocte dixit Dominus ad eum : Surge, & descende in castra : quia tradidi eos in manu tua.

10. Sin autem solus ire formidas, descendat tecum Phara puer tuus.

11. Et cum audieris, quid loquantur, tunc confortabuntur manus tuæ, &

GEDEON VA DANS LE CAMP DES MADIAN. 123

secunior ad hostium castra descendes. Descendit ergo ipse & Phara puer ejus in partem castrorum, ubi erant armatorum vigiliæ.

12. Madian autem & Amalec, & omnes Orientales populi, fusi jacebant in valle, ut locustarum multitudo: cameli quoque innumerabiles erant, sicut arena quæ jacet in littore maris.

13. Cùmque venisset Gedeon, narrabat aliquis somnium proximo suo: & in hunc modum referebat quod viderat: Vidi somnium, & videbatur mihi quasi subcinericius panis ex hordeo volui, & in castra Madian descendere: cùmque pervenisset ad tabernaculum, percussit illud, atque subvertit, & terræ funditus coæquavit.

14. Respondit is, cui loquebatur: Non

cendrez ensuite avec plus d'assurance pour attaquer le camp des ennemis. Gedeon donc prenant avec lui son serviteur Phara, s'en alla à l'endroit du camp où étoient les sentinelles de l'armée.

12. Les Madianites, les Amalecites & tous les peuples de l'Orient, étoient étendus dans la vallée comme une multitude de sauterelles, avec des chameaux sans nombre, comme le sable qui est sur le rivage de la mer.

13. Et lorsque Gedeon se fut approché, il entendit un *soldat* qui contoit son songe à un autre, & qui lui rapportoit ainsi ce qu'il avoit vû. J'ai eu un songe, disoit-il, & il me sembloit que je voyois comme un pain d'orge cuit sous la cendre, qui rouloit en bas & descendoit dans le camp des Madianites, & y ayant rencontré une tente, il l'a ébranlée, il l'a renversée, & jetée tout-à-fait par terre.

14. Celui à qui il parloit lui répondit: Ce songe n'est

† 13. *expl.* Unum tabernaculum pro omnibus. *Synops.*

autre chose que l'épée de Gedeon fils de Joas Israélite, parceque le Seigneur lui a livré entre les mains les Madianites avec toute leur armée.

15. Gedeon ayant entendu ce songe, & l'interpretation qui lui en avoit été donnée, adora *Dieu*. Et étant retourné au camp d'Israel, il dit aux siens : Allons promptement ; car le Seigneur a livré entre nos mains le camp de Madian.

16. Et ayant divisé ses trois cens hommes en trois bandes, il leur donna des trompettes à la main, & des pots de terre vuides avec des lampes au milieu des pots ;

17. & il leur dit : Faites ce que vous me verrez faire. J'entrerai par un endroit du camp ; faites tout ce que je ferai.

18. Quand vous me verrez sonner de la trompette que j'ai à la main, sonnez de même de la trompette tout-au-tour du camp ; & criez *1011* ensemble : Vive le Sei-

est hoc aliud, nisi gladius Gedeonis filii Joas viri Israelitæ : tradidit enim Dominus in manus ejus Madian, & omnia castra ejus.

13. Cùmque audisset Gedeon somnium, & interpretationem ejus, adoravit : & reversus est ad castra Israel, & ait : Surgite, tradidit enim Dominus in manus nostras castra Madian.

16. Divisitque trecentos viros in tres partes, & dedit tubas in manibus eorum, lagenasque vacuas ac lampades in medio lagenarum ;

17. & dixit ad eos : Quod me facere videritis, hoc facite : ingrediar partem castrorum, & quod fecero sectamini.

18. Quando perfonuerit tuba in manu mea, vos quoque per castrorum circuitum clangite & conclamate, Domino & Gedeoni.

*. 15. Surgite, pro cito pergite. *Hebraïsm.*

19. Ingressusque est Gedeon, & trecenti viri qui erant cum eo, in partem castrorum; incipientibus vigiliis noctis mediæ, & custodibus suscitatis, cœperunt buccinis clangere, & complodere iater se lagenas;

20. Cùmque per gyrum castrorum in tribus personarent locis, & hydrias confregissent, tenuerunt sinistris manibus lampades, & dextris sonantes tubas, clamaveruntque: *Gladus Domini & Gedeonis*:

21. Stantes singuli in loco suo per circuitum castrorum hostilium. Omnia itaque castra turbata sunt, & vociferantes, ululantesque fugerunt:

22. Et nihilominus insistebant trecenti

gneur; Vive Gedeon //.

19. Gedeon donc, suivi de ses trois cens hommes, entra par un endroit du camp lorsque l'on avoit accoutumé de poser les sentinelles vers le minuit. Et ayant reveillé les gardes, ils commencerent à sonner de la trompette & à heurter leurs pots de terre l'un contre l'autre.

20. S'étant partagés, & faisant au-tour du camp en trois endroits differens un fort grand bruit, après qu'ils eurent rompu leurs pots de terre, ils tinrent leurs lampes de la main gauche, & de la droite les trompettes dont ils sonnoient; & crièrent *tous ensemble*: *L'épée du Seigneur & de Gedeon*.

21. Chacun demeura en son poste au-tour du camp des ennemis. Aussi-tôt le camp des Madianites se trouva tout en desordre; ils jetterent de grands cris, & ils s'enfuirent tous.

22. Les trois cens hommes continuerent à sonner

ψ. 18. *letr. Domino & Gedeoni. Suppl. sit, on, erit victoria, on, feliciter. Gros.*

toûjours de leurs trompettes, & le Seigneur dans tout le camp tourna leurs propres épées contr'eux-mêmes, & ils se tuoient les uns les autres.

23. *Et ceux qui étoient échappés de ce carnage s'enfuirent jusqu'à Bethsetta & jusqu'au bord d'Abelmehula en Tebbath. Mais les enfans d'Israël des tribus de Nephthali, d'Aser, & tous ceux de la tribu de Manassé criant tous ensemble poursuivirent les Madianites.*

24. Et Gedeon envoya des courriers sur toute la montagne d'Ephraïm, & fit dire au peuple : Marchez au-devant des Madianites, & saisissez-vous des eaux jusqu'à Bethbera, & de tous les passages du Jourdain. Tous ceux donc d'Ephraïm criant aux armes, se saisirent des bords de l'eau & de tous les passages du Jourdain jusqu'à Bethbera.

25. Et ayant pris deux chefs des Madianites Oreb & Zeb, ils tuèrent Oreb //

viri buccinis perforantes. Immisitque Dominus gladium in omnibus castris, & mutua se cæde truncabant.

23. Fugientes usque ad Bethsetta, & crepidinem Abelmehula in Tebbath. Conclamantes autem viri Israel de Nephthali, & Aser, & omni Manasse, persequantur Madian.

24. Misitque Gedeon nuncios in omnem montem Ephraim, dicens: Descendite in occursum Madian, & occupate aquas usque Bethbera atque Jordanem. Clamavitque omnis Ephraim, & præoccupavit aquas atque Jordanem usque Bethbera.

25. Apprehensitque duos viros Madian, Oreb, & Zeb,

ψ. 25. expl. Nulla erant belli commercia, quæ captivos verterent interfici. Gros.

interfecit Oreb in Petra Oreb , Zeb verò in Torculari Zeb. Et persecuti sunt Madian , capita Oreb & Zeb portantes ad Gedcon trans fluenta Jordanis.

au rocher d'Oreb , & Zeb au pressoir de Zeb : & ils poursuivirent les Madianites , ayant à la main les rêtes d'Oreb & de Zeb , qu'ils portèrent à Gedeon au-delà du Jourdain.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. *A* LORS le Seigneur dit à Gedeon : Vous avez avec vous un grand peuple. Madian ne sera point livré entre les mains de tant de gens , de-peur qu'Israel ne se glorifie contre moi.

Il est étonnant que Dieu dise à Gedeon qu'il avoit trop de soldats pour combattre les Madianites , lorsqu'il n'avoit que trente-deux mille hommes , & que l'armée des ennemis étoit , selon l'expression de l'Écriture , *comme une multitude de sauterelles , & leurs chameaux , comme le sable qui est sur le rivage de la mer ; c'est-à-dire , lorsqu'elle étoit sans comparaison plus nombreuse , comme il paroît en effet , qu'il y avoit cent trente-cinq mille combattans. Mais parce que Dieu avoit dessein de faire éclater sa gloire dans la défaite des ennemis de son peuple , & d'ôter tout lieu aux Israelites , qui étoient extrêmement vains , de se glorifier de cette victoire , il voulut exprès que le nombre des soldats qui combattoient fût si petit , qu'il parût visiblement que la gloire en seroit dûe à lui seul.*

¶. 3. *Que celui qui a peur, que celui qui est timide s'en retourne. Et vingt-deux mille hommes du peuple s'en retournerent, &c.*

Deuter.
20. 8.

Menoch.
in hunc
locum.

Le Seigneur avoit ordonné par la bouche de Moïse : Qu'avant le combat, les officiers crieront à la vûe de toute l'armée : *Que s'il y avoit quelqu'un qui fût timide, & dont l'esprit se laissât aller à la peur, il se retirât.* Peut-être, dit un Interprète, que cette ordonnance n'eût pas été observée en cette rencontre, soit à cause de la précipitation avec laquelle on se voyoit obligé d'aller au combat ; soit parcequ'on avoit lieu de croire que ceux qui étoient venus avec tant d'ardeur se mettre sous la conduite de Gedeon, étoient tous des hommes remplis de courage. Cependant on ne peut voir sans frayeur qu'au moment que cette publication eut été faite, vingt-deux mille hommes se retirèrent de l'armée comme ayant peur, & que des dix mille qui restèrent, Dieu en fit encore un terrible discernement en cette maniere remarquable :

¶. 4. &c. *Alors le Seigneur dit à Gedeon ; le peuple est encore en trop grand nombre. Menez-les à l'eau, & je les éprouverai là, &c. Mettez d'un côté ceux qui auront pris l'eau avec la langue, comme les chiens ont accoutumé de boire ; & mettez de l'autre ceux qui auront mis les genoux en terre pour boire de l'eau.*

Theod. in
Jud. qu.
16.
Joseph.
Antiq. l.
5. c. 8.
Synopsis.
Critica.

Il semble d'abord qu'on auroit pû croire, comme l'ont crû effectivement quelques Anciens, que ceux qui mettoient les genoux en terre pour boire, étoient les plus braves, comme n'ayant aucune peur de l'ennemi ; & que les autres au-contraire, qui prenoient l'eau tout debout,

TROIS CÈNS CHOISIS DE TRENTE DEUX MILLE. 129
 debout, avoient le cœur & l'esprit moins resolu,
 & craignoient d'être surpris. Mais le jugement
 de Dieu sert à redresser le nôtre, & à nous faire
 comprendre, qu'outre les timides qui s'étoient
 d'abord retirés, il restoit encore un très-grand
 nombre de personnes lâches qui cherchoient à
 satisfaire leurs sens tout à loisir, au-lieu de pren-
 dre comme en passant ce qui leur étoit necessai-
 re; en sorte que des dix mille qui étoient restés,
 il n'y en eut que trois cèns que Dieu jugea pro-
 pres pour ce grand combat. Et cet exemple si
 redoutable du choix que fit le Seigneur en cette
 rencontre des soldats qui étoient dignes de com-
 battre pour sa gloire, n'en ayant pris que trois
 cèns, de trente-deux mille qu'ils étoient aupara-
 vant, nous fait voir sous une excellente figure
 cette verité que JESUS-CHRIST a prêchée
 lui-même long-temps depuis : *Que le nombre de
 ceux qui sont appelés est très-grand, mais que celui
 des élus est fort petit.*

Que si l'on ne peut douter de la verité de
 cette parole de JESUS-CHRIST à l'égard du
 commun des fidelles, elle est encore très-veritable
 à l'égard de ceux qui semblent avoir été plus par-
 ticulierement figurés par ces soldats de Ge-
 deon, qui se trouvent engagés à soutenir tou-
 te la gloire du Dieu d'Israel, & à combattre
 en quelque façon pour tout le peuple; n'étant
 pas chargés seulement du soin qui regardé leur
 propre salut, mais encore du salut de tous les
 autres. Que le nombre de ces genereux & «
 fidelles combattans doit être petit, dit saint «
 Augustin, lorsqu'on considere que les tren-
 te-deux mille soldats de Gedeon, qui les fi-

« *Augustin*
in Pj.
 « 67.24.

„ gueroient , ayant passé par le jugement de Dieu
 „ furent réduits à trois cens ! JESUS-CHRIST, dit
 Origen. „ Origenes, le chef adorable de la milice spirituel-
 in Jud. „ le des Chrétiens , crie encore maintenant à ses
 hom. 9. „ soldats, quoiqu'en d'autres termes, la même cho-
 „ se que Gedeon crioit autrefois aux troupes de
 „ son armée ; lorsqu'il declare que celui qui ne se
 „ charge point de sa croix, & ne le suit point, n'est
 „ pas digne d'être son disciple ; que quiconque ne
 „ hait pas son pere & sa mere, & sa propre vie,
 „ n'est point digne de le suivre ; & qu'enfin celui
 „ qui ne veut pas renoncer à tout ce qu'il possède,
 „ ne peut pas l'avoir pour maître. Car ne chasse-
 „ t-il pas visiblement de son camp par ces paroles
 „ tous les timides , & tous ceux que la frayeur a
 „ saisis ?

Le même auteur dit encore , que ceux-là sont
 vraiment éprouvés , qui après être arrivés aux
 eaux du batême ne s'abaissent plus vers les choses
 de la terre , & que l'ardeur de la cupidité ne fait
 point courber pour satisfaire pleinement leur soif.

August.
 Ep. 59.
 It. in Ps.
 67. 24.

Et saint Augustin témoigne que l'Écriture com-
 pare ceux qui sont marqués par ces trois cens
 soldats de Gedeon à des chiens qui boivent avec
 leur langue, parce, dit-il, que ces animaux sont
 vigilans , & abboient pour le salut de leur maî-
 tre, & pour le troupeau aussi-bien que pour le
 pasteur : *Vigilant enim & latrant boni canes &
 pro domo, & pro Domino, & pro grege, & pro
 pastore* ; & que c'est la langue des chiens qui est
 toujours louée dans l'Écriture.

v. 9. &c. Le Seigneur dit à Gedeon, la nuit
 suivante : *Levez-vous, & descendez dans le camp ;
 parceque j'ai livré les Madianites entre vos mains.*

Que si vous craignez d'y aller seul, que Phara votre serviteur y aille avec vous. Et lorsque vous aurez entendu ce que les Madianites diront, vous en deviendrez plus fort, &c.

Ceux qui se picquent d'un vain courage, ont peine à comprendre qu'un homme que Dieu destinoit à sauver son peuple, ait eu besoin d'être affermi en tant de manieres différentes: & même ils se porteroient assez aisément à se railler de ces saints heros, que l'Écriture nous représente comme les braves de Dieu. Mais c'est qu'ils jugent par un esprit tout humain des choses divines, & qu'ils ne comprennent pas que toute la force des vrais serviteurs de Dieu consiste dans le sentiment de leur foiblesse. C'est pourquoi plus il a dessein de les remplir de sa divine vertu, plus il rend sensible au fond de leurs cœurs cette infirmité de la nature. Il en a ainsi usé à l'égard du chef de tous les Apôtres, ayant permis qu'il ait succombé sous le poids de sa foiblesse à proportion de la force toute celeste qu'il vouloit lui inspirer. Et c'est encore la conduite qu'il a tenue à l'égard du saint Apôtre des nations, à qui il dit, que l'infirmité qu'il sentoit deviendrait en lui la source d'une plus grande vertu.

On ne doit donc s'étonner en aucune sorte que Gedeon ait besoin, après même que Dieu l'a assuré, qu'il a livré les Madianites entre ses mains, qu'il lui dise, d'aller dans le camp des ennemis avant que de les combattre, pour être témoin de leur frayeur, & en devenir plus fort; & de mener avec lui son serviteur, s'il craignoit d'y aller seul. Car c'étoit par un effet de sa divine

misericorde qu'il abandonnoit ainsi à quelque crainte un homme d'ailleurs si brave, afin que se confiant en lui seul, il fût en état de vaincre tous ses ennemis, & de ne pouvoir être lui-même vaincu par la vaine gloire, en s'attribuant ce qui ne lui appartenoit pas.

Il est bon d'ailleurs de se représenter l'état où il se trouvoit alors, voyant devant lui une armée si effroyable, & n'ayant plus avec soi que trois cens hommes. Et l'on sera convaincu qu'il avoit sans doute besoin d'une grande foi; & que ç'a été très-justement que cette foi a mérité les éloges de saint Paul.

§. 13. Lorsque Gedeon se fut approché, il entendit un soldat qui conçoit son songe à un autre. *Fai en, disoit-il, un songe; & il me sembloit que je voyois comme un pain d'orge cuit sous la cendre qui rouloit en-bas & descendoit dans le camp des Madianites, & qui ayant rencontré la plus forte tente, l'a renversée. Celui à qui il parloit, lui répondit: Ce songe n'est autre chose que l'épée de Gedeon, &c.*

C'est-là ce que Dieu lui avoit promis qu'il entendroit dans le camp des Madianites, & qui le rendroit plus fort. On ne peut douter, selon que le remarque un savant auteur, que ce songe n'eût été envoyé à ce soldat par un ordre de la providence de celui qui l'avoit même prédit dès-auparavant à Gedeon; & qu'il n'ait aussi inspiré à l'autre soldat l'interprétation qu'il y donna; puis qu'un pain d'orge cuit sous la cendre ayant si peu de rapport avec l'épée de Gedeon, il n'auroit pu l'expliquer de cette sorte, si Dieu même ne lui en eût inspiré l'intelligence. C'est ce qui fait qu'on ne peut

*Effius in
huic loc.*

point accuser Gedeon d'avoir violé la loi qui défendoit de s'arrêter à des songes, puisque c'étoit Dieu qui le lui avoit donné pour signe de la victoire qu'il remporteroit sur ses ennemis; & qu'ainsi lorsqu'il l'écouta, & y défera, ce fut à Dieu même qu'il obeït, observant sa divine volonté dans ce songe mystérieux, & non la vaine superstition de l'esprit humain. Et l'on ne doit pas trouver étrange que le vrai Dieu ait parlé en songe à ce soldat, qui ne le connoissoit pas; puisque, comme l'a fort bien remarqué le même Auteur que l'on a cité auparavant, Pharaon & Nabuchodonosor, qui étoient des Rois impies, ont eu de semblables songes que le Seigneur le Dieu d'Israël leur envoya.

Que si l'on demande quel rapport on peut trouver entre *ce pain d'orge cuit sous la cendre, & l'épée de Gedeon*, nous pouvons dire d'abord avec quelques Interprètes, que, selon les appa-
Synopsis
Critica

 rences humaines, il y avoit aussi peu de lieu de craindre que Gedeon, qui avoit été jusques alors avec tout son peuple foulé aux pieds par les ennemis, les pût tout d'un coup exterminer; qu'il y en avoit de croire, *qu'un pain d'orge cuit sous la cendre roulant en-bas dans le camp des Madiantites, fût capable de renverser la plus forte tente.* C'est donc peut-être cette disproportion même si étrange qu'on doit principalement considérer dans ce songe, comme c'est elle qui fait connoître, que ce fut Dieu seul qui en pût donner l'intelligence.

Il est vrai que les Auteurs trouvent une convention entre ce pain d'orge cuit sous la cendre & Gedeon, en ce que ce pain étant le moins

dre de tous, & cuit non dans le four, mais sous la cendre, c'est-à-dire, ayant été fait avec précipitation, pouvoit figurer cet homme qui s'étoit dit quelque temps auparavant *le dernier de la dernière famille de sa tribu*; & que Dieu avoit établi, non après une longue préparation, mais tout d'un coup le chef de son peuple. Ils disent encore que Gedeon & Israel qui avoient été durant sept années comme le pain & la nourriture des Madianites, qui leur enlevoient tous leurs biens, & devoient toute leur substance, devoient tout d'un coup être changés, & devenir à leur égard par un effet tout-puissant de la volonté de Dieu, au lieu d'un pain nourrissant, comme l'épée meurtrière qui leur ôteroit la vie. Et ils autorisent ce sentiment par la langue originale, dont le mot qui signifie *pain* se peut prendre aussi pour *guerre*.

Mais nous pouvons ajouter ici, que selon un sens plus spirituel & plus élevé, Gedeon ayant été la figure de JESUS-CHRIST, comme le disent les saints Peres, ce divin Sauveur a pu être comparé ici à un pain, lui qui s'est nommé lui-même *le pain vivant*; & à un pain d'orge, lui qui s'est si prodigieusement aneanti pour notre salut & pour notre nourriture; & à un pain cuit sous la cendre, lui qui a été marqué ailleurs sous cette même figure, comme ayant nourri un saint Prophete, à qui il restoit beaucoup de chemin à faire, & qui étoit épuisé. Ce pain étant descendu du ciel, ainsi qu'il le dit lui-même, & ayant roulé, pour user de l'expression de l'Écriture, dans le camp de ses ennemis, y a renversé ce qu'il y avoit de plus fort. Et en même-temps

Ambr.
de Spirit.
sanct. l.
1. præm.
Gregor.
Magn.
Moral. l.
30. c. 17.
Joan. 6.
41.
3. Reg.
19. 16.

qu'il est devenu *la nourriture* de son peuple, il est devenu *l'épée tranchante* qui a dévoré ceux qui se sont opposés à sa gloire : *Gladius meus devorabit carnes.*

¶. 16. &c. *Ayant divisé ses trois cens hommes en trois bandes il leur donna des trompettes à la main, & des pots de terre vuides avec des lampes au milieu des pots. . . . Et il leur dit : Quand vous me verrez sonner de la trompette, sonnez de même des trompettes tout au-tour du camp ; & criez tous ensemble : Vive le Seigneur : Vive Gedeon.* Deut. 32. 42.

Tout cet appareil extraordinaire n'étoit autre chose, selon la Lettre, qu'un stratagème de guerre concerté par Gedcon, ou pour mieux dire, inspiré par le Seigneur, pour épouventer les ennemis, & mettre durant la nuit le desordre dans leur camp. Comme il n'avoit que trois cens hommes, il les divisa en trois bandes, afin qu'ils parussent davantage ; & qu'en s'étendant au-tour du camp, ils causassent plus de frayeur aux Madianites. Ces trompettes qu'il leur donna à chacun étoient destinées pour faire un grand bruit, & pour mettre tout d'un coup l'alarme au-milieu de cette armée, à qui le son imprévu de tant de trompettes devoit faire croire que le nombre de ceux qui les attaquoit étoit très-grand. Ces pots de terre qu'il leur fit prendre, & qui étoient *vuides*, c'est-à-dire, où il n'y avoit aucune liqueur, mais qui renfermoient *des lampes*, ou pour mieux dire, des torches ou des flambeaux, devoient servir seulement à renfermer la lumière, pour leur donner le moyen d'approcher plus facilement des ennemis sans en être vûs ; & ces feux cachés étant tout d'un coup

découverts lorsque les soldats de Gedeon cassèrent les pots de terre l'un contre l'autre, ne pouvoient manquer d'effrayer extraordinairement les Madianites.

Synops.
critic.

Ce que Gedeon commanda aux trois cens hommes de crier en même temps par ces paroles: *Vive Dieu, vive Gedeon*, ne signifie autre chose, sinon: C'est Dieu même qui combat ici; & c'est Gedeon qu'il a établi son ministre dans ce combat. Il n'y avoit en cela, dit un Interprete, aucun orgueil: & c'étoit même en suivant l'ordre & la volonté de Dieu que Gedeon commanda qu'on le nommât, afin d'effrayer davantage les ennemis, en leur faisant voir que le songe du soldat étoit véritable, & que *l'épée de Gedeon* avoit été effectivement figurée par ce pain d'orge qui étoit tombé, & qui avoit renversé la plus forte tente de leur camp, comme l'un des ennemis l'avoit lui-même expliqué.

✓. 21. *Chacun demeura en son poste au-tour du camp des ennemis. Aussi-tôt le camp des Madianites se trouva tout en desordre; ils jetterent de grands cris, &c.*

L'écriture marque exprès, que ces trois cens hommes partagés ainsi en trois bandes, ayant commencé à sonner de leurs trompettes, s'arrêtèrent chacun dans leur poste. Et c'étoit, comme le disent les Interpretes, pour faire croire qu'ils animoient seulement leurs troupes au combat, & que toute l'armée des Israélites fondeoit en foule sur les ennemis. Les Madianites le crurent effectivement ainsi; & étant remplis de frayeur & d'aveuglement par un effet tout visible de la puissance de celui qui vangeoit leurs crimes,

ils commencèrent à s'enfuir avec un si grand desordre, qu'ils se prenoient les uns les autres pour ennemis, & se massacroient mutuellement dans l'obscurité de la nuit, comme si leurs propres soldats eussent été des Israelites qui les poursuivoient.

Cette façon si extraordinaire de combattre l'ennemi, disoit autrefois le grand saint Gregoire, nous fait connoître qu'elle est une prophétie & comme un mystere qui renferme une grande vérité. Car qui est jamais venu au combat avec des bouteilles & des lampes ! Qui est celui qui en marchant contre un ennemi armé, quitte lui-même les armes ? Sans doute qu'un tel spectacle auroit paru ridicule, s'il n'avoit causé de la terreur dans l'esprit des ennemis, Mais la victoire signalée qui l'a suivi nous a appris à ne passer pas légèrement ces circonstances comme petites & méprisables. Ces trompettes donc nous peuvent marquer dans la loi nouvelle le cri puissant des Prédicateurs. Par les lampes on peut bien entendre l'éclat des miracles & des vertus : & par ces bouteilles de terre la fragilité des corps terrestres. C'est ainsi que JESUS-CHRIST notre divin chef a fait marcher avec lui, pour combattre & pour prêcher, des hommes qui en méprisant la vie du corps, devoient renverser leurs ennemis par leur propre mort, & les defarmer, non avec l'épée, mais par leur patience. C'est ainsi que nos Martyrs sont venu combattre sous la conduite d'un tel Chef, étant armés, pour le dire ainsi, de trompettes, de bouteilles, & de lampes. Ils sonnoient de leurs trompettes, lorsqu'ils prêchoient JESUS-CHRIST. Ils brisoient leurs

*Gregori
Magni
Moral.
lib. 30.
cap. 17.*

„ pots de terre , lorsqu'ils expoſoient la fragilité de
 „ leurs corps à l'épée des perſecuteurs , & qu'ils
 „ mouroient pour la foi. Ils faiſoient paroître l'éclat
 „ de leurs lampes , lorsqu'après leur mort , ils bril-
 „ loient aux yeux de la terre par leurs miracles. Et
 „ ensuite leurs ennemis étoient renverſés & mis en
 „ fuite ; parcequ'étant accablés par la lumière de la
 „ vérité , lorsqu'ils voyoient ces corps morts operer
 „ de ſi grands miracles , ils croyoient enfin eux-
 „ mêmes ce qu'ils avoient combattu auparavant. Ils
 „ ont donc ſonné des trompettes afin que leurs pots
 „ fuſſent brifés. Leurs pots ont été brifés afin que
 „ leurs lampes puſſent paroître. Et leurs lampes ont
 „ paru , afin que leurs ennemis fuſſent renverſés &
 „ mis en fuite.

„ Il eſt bon auſſi de conſiderer, dit le même Pere,
 „ ce que l'Ecriture a eu ſoin de remarquer , qui eſt
 „ que les ſoldats de Gedeon tenoient les trompet-
 „ tes de la main droite , & les pots de terre de la
 „ main gauche. Car on regarde ordinairement ce
 „ qu'on tient de la main droite , comme quelque
 „ choſe de plus précieux ; & ce qu'on tient de la
 „ gauche comme ce qu'on eſtime le moins. Ainſi
 „ les Martyrs regardoient la grace de la confeſ-
 „ ſion de la foi & de la prédication de la vérité,
 „ figurée par ces trompettes qu'ils tenoient en
 „ leur main droite , comme la choſe ſans com-
 „ paraifon la plus importante. Et quant à leurs
 „ corps, figurés par ces pots de terre qu'ils tenoient
 „ en leur main gauche , ils en faiſoient peu d'eſ-
 „ time.

Auguſt.
in Jud.
cap. 29.

Saint Auguſtin dit auſſi , qu'encore qu'il ſem-
 blé que Gedeon ait inventé de lui-même cette
 nouvelle maniere de combattre les ennemis d'Iſ-

rael, l'Écriture ne témoignant point que le Seigneur lui ait ordonné d'en user ainsi, on ne peut pas néanmoins ne point reconnoître, que ce signe si admirable lui fût inspiré par l'esprit de Dieu, qui vouloit marquer sous cette excellente figure, que ses Saints devoient porter le trésor de la lumière de l'Évangile comme en des vaisseaux de terre, selon l'expression du grand Apôtre; & que ces vaisseaux de leur chair fragile étant brisés par la souffrance de leur martyre, l'éclat de leur gloire & de la lumière de JÉSUS-CHRIST frapperoit & surmonteroit en même temps les adversaires impies de la vérité. *Præfiguravit sanctos suos thesaurum Evangelici luminis in vasis fictilibus habituros, sicut Apostolus dicit: quibus in passione martyrii tanquam vasculis fractis, major eorum gloria fulgor emicuit, impios Evangelicæ prædicationis inimicos inopinatâ illis Christi claritate superavit.*

Nous pouvons bien ajouter en suivant le sentiment de ces grands Saints, que chaque Chrétien durant le cours de cette vie, qui est appelée une guerre continuelle, combat sans cesse les ennemis de son salut, tenant en sa main ce pot de terre où est renfermée la lampe. Il faut que la lampe soit ardente; mais tant qu'il vit, elle demeure renfermée. Et proprement elle ne paroît dans tout l'éclat de la lumière, que lorsque la mort a brisé son corps fragile & mortel. Car c'est en vivant d'une vie cachée qu'il se rend digne de surprendre & de surmonter l'orgueil de son ennemi. Qu'il se souviene cependant, qu'il renferme son trésor comme en un vaisseau de terre, & qu'il le tient en sa main; c'est à-dire,

qu'il veille beaucoup , & qu'il prenne garde de ne pas laisser tomber & briser une chose si fragile.



CHAPITRE VIII.

1. **A**Lors les enfans d'Ephraïm lui dirent : Pourquoi nous avez-vous traités de cette sorte, de ne nous avoir pas fait avertir, lorsque vous alliez combattre les Madianites ? & ils le querellerent fort aigrement, jusqu'à en venir presque à la violence.

2. Gedeon leur répondit : Que pouvois-je faire qui égalât ce que vous avez fait ? N'est-il pas vrai qu'une grappe de raisin d'Ephraïm, vaut mieux que toutes les vendanges d'Abiezer ?

3. Le Seigneur a livré entre vos mains les princes de Madian, Oreb & Zeb. Qu'ai-je pû faire qui approchât de ce que vous avez fait ? Leur ayant parlé de cette sorte, il appaisa leur colere lorsqu'elle étoit prête d'éclater contre lui.

1. **D**IXERUNTQUE ad cum viri Ephraim : Quid est hoc quod facere voluisti , ut nos non vocares , cum ad pugnam pergeres contra Madian ? jurgantes fortiter , & propè vim inferentes.

2. Quibus ille respondit. Quid enim tale facere potui quale vos fecistis ? nonne melior est racemus Ephraim , vindemiis Abiezer ?

3. In manus vestras Dominus tradidit principes Madian , Oreb & Zeb : quid tale facere potui , quale vos fecistis ? Quod cum locutus esset , requievit spiritus eorum , quo tumebant contra eum.

RÉPONSE INSOLENTÉ DE CEUX DE SOCCOTH. 141

4. Cúmque venisset Gedeon ad Jordanem, transivit eum cum trecentis viris qui secum erant, & præ lassitudine, fugientes persequi non poterant.

5. Dixitque ad viros Soccoth: Date, obsecro, panes populo qui mecum est, quia valdè defecerunt: ut possimus persequi Zebec & Salmana reges Madian.

6. Responderunt principes Soccoth: Forfitan palmæ manuum Zebec & Salmana in manu tua sunt, & idcirco postulas ut demus exercitui tuo panes?

7. Quibus ille ait: Cùm ergo tradiderit Dominus Zebec & Salmana in manus meas, conteram carnes vestras cum spinis tribulisque deserti.

8. Et inde conscendens, venit in Phanuel: locutusque est

4. Gedeon étant venus ensuite sur le bord du Jourdain, le passa avec les trois cens hommes qui le suivoient, qui étoient si las qu'ils ne pouvoient plus poursuivre les Madianites qui fuyoient.

5. Il dit donc à ceux de Soccoth: Donnez je vous prie du pain à ceux qui sont avec moi, parcequ'ils n'en peuvent plus, afin que nous puissions poursuivre les princes des Madianites Zebée & Salmana.

6. Mais les principaux de Soccoth lui répondirent: C'est peut-être que vous tenez déjà enchaînés Zebée & Salmana, & que vous demandez pour cela que nous donnions du pain à vos gens?

7. Gedeon leur répondit: Lors donc que le Seigneur aura livré entre nos mains Zebée & Salmana, je ferai briser vos corps avec les épines & les ronces du desert.

8. Ayant passé, de là il vint à Phanuel; & il fit la même demande aux habitans du

¶ 6. *lettr.* Les mains de Zebée & de Salmana sont peut-être déjà en votre main.

pays, qui lui firent la même réponse que ceux de Socoth.

ad viros loci illius similia. Cui & illi responderunt, sicut responderant viri Socoth.

9. Et Gedeon leur répondit: Lorsque je serai revenu en paix, & victorieux, j'abat-trai cette tour-là.

9. Dixit itaque & eis: Cum reversus fuero victor in pace destruam turrin hanc.

10. Or Zebée & Salmana repronoient halaine avec le reste de leur armée; car il n'étoit demeuré à ce peuple d'Orient que quinze mille hommes de toutes leurs troupes, ayant perdu en cette défaite six-vingt mille hommes de guerre, tous gens de combat //.

10. Zebec autem & Salmana requiescebant cum omni exercitu suo. Quindecim enim millia viri remanserant ex omnibus turmis Orientalium populorum, cæsis centum viginti millibus bel-latorum educantium gladium.

11. Gedeon donc tirant vers ceux qui habitent dans les tentes vers le côté Oriental de Nobé & de Jegbaa, défit l'armée des ennemis qui se croyoient en assurance, s'imaginant qu'ils n'avoient plus rien à craindre.

11. Ascendensque Gedeon per viam eorum qui in tabernaculis morabantur, ad Orientalem partem Nobe & Jegbaa, percussit castra hostium, qui securi erant, & nihil adversi suspicabantur.

12. Zebée & Salmana s'enfuirent aussi tôt, toutes leurs troupes étant en desordre; mais Gedeon les poursuivit & les prit tous deux.

12. Fugeruntque Zebec & Salmana, quos persequens Gedeon comprehendit, turbato omni exercitu eorum.

13. Il retourna du combat

13. Revertensque

¶ 10. *lestr. educantium gladium, id est, pugnatorum. Vat.*

de bello ante solis avant le lever du soleil ;
ortum ,

14. apprehendit puerum de viris Soccoth : interrogavitque cum nomina principum & seniorum Soccoth , & descripsit septuaginta septem viros.

15. Venitque ad Soccoth , & dixit eis: En Zebec & Salmana , super quibus exprobraſtis mihi , dicentes : Forſitan manus Zebec & Salmana in manibus tuis ſunt , & idcirco poſtulas ut demus viros , qui laſſi ſunt & defecerunt , panes.

16. Tulit ergo ſeniores civitatis & ſpinas deſerti ac tribulos , & contrivit cum eis , atque comminuit viros Soccoth.

17. Turrim quoque Phanuel ſubverſit , occiſis habitatoribus civitatis.

14. & ayant pris un ſerviteur de ceux de Soccoth , il demanda les noms des principaux & des Senateurs // de Soccoth , dont cet homme lui en marqua ſoixante & dix-ſept.

15. Gedeon étant venu enſuite à Soccoth , dit aux premiers *de la Ville* : Voici Zebée & Salmana , ſur le ſujet deſquels vous m'avez inſulté , en me diſant : C'eſt peut-être que vous tenez déjà enchaînés Zebée & Salmana , & que vous demandez pour cela que nous donnions du pain à vos gens qui ſont ſi las qu'ils n'en peuvent plus.

16. Ayant donc pris les principaux & les anciens de la ville de Soccoth , il leur brifa le corps // avec les épines & les ronces du deſert.

17. Il abattit auſſi la tour de Phanuel , après avoir tué les habitans de la ville ;

¶ 14. *leſſer. Seniores, id eſt, ſenatores. Gros.* | pes auctores mali punire , multitudini ignoſcere. *Gros. de juri bell. & pac.*
¶ 16. *expl. Mite eſt princi-*

18. Il dit ensuite à Zebée & à Salmana : Comment étoient faits ceux que vous avez tués au mont Thabor ? Ils lui répondirent : Ils étoient comme vous , & l'un d'eux paroïssoit un fils de Roi //.

19. Gedeon ajoûta : C'étoient mes freres // & les enfans de ma mere. Vive le Seigneur : Si vous leur aviez sauvé la vie , je ne vous tuerois pas maintenant.

20. Il dit ensuite à Jether son fils aîné : Allez , tuez-les. Mais Jether ne tira point son épée , parcequ'il craignoit , n'étant encore qu'un enfant.

21. Zebée & Salmana dirent donc à Gedeon : venez-vous-mêmes & tuez-nous ; car c'est l'âge qui rend l'homme fort. Gedeon s'étant avancé , tua Zebée & Salmana. Il prit ensuite tous les ornemens & les boffettes qu'on met d'ordinaire au cou des chameaux des Rois.

18. Dixitque ad Zebee & Salmana : Quales fuerunt viri , quos occidistis in Thabor ? Qui responderunt : similes tui , & unus ex eis quasi filius regis

19. Quibus ille respondit , fratres mei fuerunt , filii matris meæ : vivit Dominus , quia si servassetis eos , non vos occiderem.

20. Dixitque Jether primogenito suo : Surge , & interfice eos. Qui non eduxit gladium : timebat enim , quia adhuc puer erat.

21. Dixeruntque Zebee & Salmana : Tu surge , & irrueris in nos : quia juxta ætatem robur est hominis. Surrexit Gedeon , & interfecit Zebee & Salmana : & tulit ornamenta ac bullas , quibus colla regalium camelorum decorari solent.

ψ. 18. *expl.* dans les roches de cette montagne où ils s'étoient retirés pour fuir les Madianites.

ibid. expl. Ils parloient ainsi

pour le flater. *Menoch.*

ψ. 19. *expl.* Ou ses freres de mere seulement , ou ses freres de mere & de pere aussi. *Synopf.*

22. Dixeruntque

22. Dixeruntque omnes viri Israel ad Gedeon : Dominare nostri tu , & filius tuus , & filius filii tui : quia liberafti nos de manu Madian.

23. Quibus ille ait : Non dominabor veftri, nec dominabitur in vos filius meus, fed dominabitur vobis Dominus.

24. Dixitque ad eos : Unam petitionem postulo à vobis : Date mihi in aures ex præda veftra. In aures enim aureas Ifmaelitarum habere confueverant.

25. Qui responderunt : Libentiffimè dabimus. Expandentesque fuper terram pallium, projecerunt in eo in aures de præda.

26. Et fuit pondus postulataram in aurum mille feptingenti auri ficlei, abfque ornamentis

22. Alors tous les enfans d'Israel dirent à Gedeon : Soyez notre Prince & commandez-nous, vous, votre fils, & le fils de votre fils ; parce que vous nous avez délivrés de la main des Madianites.

23. Gedeon leur répondit : Je ne ferai point votre Prince, & je ne vous commanderai point, ni moi ni mon fils ; mais ce fera le Seigneur qui fera votre Prince, & qui vous commandera.

24. Et il ajoûta : Je ne vous demande qu'une chofe : Donnez-moi les pendans-d'oreilles que vous avez eus de votre butin. Car les Ifmaelites qu'ils venoient de défaire, avoient accoutumé de porter des pendans-d'oreilles d'or.

25. Ils lui répondirent : Nous vous les donnerons de tout notre cœur. Et étendant un manteau fuper la terre, ils jeterent deffus les pendans-d'oreilles qu'ils avoient eus de leur butin.

26. Ces pendans-d'oreilles que Gedeon avoit demandés, fe trouverent pefer mille fept cens ficles d'or, fans

les ornemens, les colliers précieux, & les vêtements d'écarlate dont les rois de Madian avoient accoutumé d'user, & sans les carquans d'or des chameaux,

& monilibus, & veste purpurea, quibus reges Madian uti soliti erant, & præter torques aureas camelorum.

27. Gedeon fit de toutes ces choses précieuses un Ephod qu'il mit dans sa ville d'Ephraïm. Et cet Ephod devint // aux Israélites un sujet de tomber dans la prostitution de l'idolâtrie, & il causa la ruine de Gedeon & de toute sa maison.

27. Fecitque ex eo Gedeon Ephod, & posuit illud in civitate sua Ephraïm. Fornicatusque est omnis Israël in eo, & factum est Gedeoni & omni domui ejus in ruinam.

28. Les Madianites furent donc humiliés devant les enfans d'Israël, & ils ne purent plus lever la tête; mais tout le pays demeura en paix pendant les quarante années // du gouvernement de Gedeon.

28. Humiliatus est autem Madian coram filiis Israël, nec poterunt ultra cervices elevare: sed quiesvit terra per quadraginta annos quibus Gedeon præfuit.

29. Après cela Jerobaal fils de Joas, étant revenu demeura dans sa maison;

29. Abiit itaque Jerobaal filius Joas, & habitavit in domo sua:

30. & il eut soixante & dix fils qui étoient sortis de lui, parcequ'il avoit plusieurs femmes,

30. Habuitque septuaginta filios qui egressi sunt de femore ejus, eo quod plures haberet uxores.

27. Hebr. LXX. après lui, *voit*, depuis la paix établie par *est-il dit*, après la mort. // la Prophétesse Débora, du vi-
 28. Hebr. reposa la paix, *avant* de Gedeon.
 en la quarantième année, (Jsa. 4)

MORT DE GEDEON. INGRATITUDE DES ISR. 147

31. Concubina autem illius quam habebat in Sichem, genuit ei filium nomine Abimelech.

32. Mortuusque est Gedeon filius Joas in senectute bona, & sepultus est in sepulchro Joas patris sui in Ephra de familia Ezri.

33. Postquam autem mortuus est Gedeon, averfi sunt filii Israel, & fornicati sunt cum Baalim. Percusseruntque cum Baal foedus, ut esset vis in deum :

34. Nec recordati sunt Domini Dei sui, qui eruit eos de manibus inimicorum suorum omnium per circuitum :

35. Nec fecerunt misericordiam cum domo Jerobaal Gedeon, juxta omnia bona quae fecerat Israel.

31. & sa concubine // qu'il avoit à Sichem, eut un fils de lui nommé Abimelech.

32. Gedeon fils de Joas mourut enfin dans une heureuse // vieillesse, & il fut enseveli dans le sepulcre de Joas son pere, à Ephra qui appartenoit à la famille d'Ezri.

33. Après la mort de Gedeon, les enfans d'Israel se détournèrent du culte de Dieu, & ils se prostituèrent à l'idolatrie de Baal // Ils firent alliance avec Baal, afin qu'il fût leur dieu :

34. & ils oublierent leur Seigneur & leur Dieu, qui les avoit délivrés, des mains de tous leurs ennemis, dont ils étoient environnés.

35. Ils n'usèrent point de miséricorde // envers la maison de Gedeon appelé Jerobaal, pour reconnoître le bien qu'il avoit fait à Israel.

☞ 31. expl. Les concubines étoient alors des femmes légitimes, mais sans la qualité de mère & de maîtresse de famille.

☞ 32. lectr. bonne.

☞ 33. expl. Durant dix ans, ce lieu se prend pour toutes sortes de témoignages d'affection.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶ 1. *A* Lors les enfans d'Ephraïm lui dirent : Pourquoi nous avez-vous traités de cette sorte, &c. Gedeon leur répondit : Une grappe de raisin d'Ephraïm ne vaut-elle pas mieux que toutes les vendanges d'Abiezer ?

Judic.
6. 35.

Gedeon avoit envoyé demander des troupes aux tribus de Manassé, d'Azer, de Zabulon, & de Nephthali : mais il n'avoit point envoyé de même à la tribu d'Ephraïm, non plus qu'aux autres tribus. C'est pourquoi les enfans d'Ephraïm, comme parle l'Écriture, le querellerent fort aigrement, & usèrent presque de violence envers lui, se plaignant, comme s'il avoit envié aux autres l'honneur de cette victoire, & qu'il eût voulu l'attribuer principalement à sa tribu, qui étoit celle de Manassé. Un homme moins modéré & moins humble que Gedeon auroit méprisé peut-être un tel reproche, étant assuré par le témoignage de sa conscience, qu'il n'avoit rien fait que par l'ordre du Seigneur; & que ceux-là seuls avoient marché contre l'ennemi, que Dieu même avoit choisis pour ce grand combat : mais il se sent obligé de traiter ses freres comme ses freres, & d'adoucir leur colere par la sagesse de sa réponse, selon cet avis qu'a donné depuis le Sage ; *Qu'une réponse douce brise la colere, & qu'une parole dure excite au-contraire la fureur.* Il se sert donc, pour appaiser Ephraïm, d'une ma-

Prov.
15. 1.

niere de parler, qui étoit comme une espèce de proverbe parmi eux, en leur disant, *que les restes de leur vigne valoient mieux que toutes les vendanges de la maison d'Abiezer*; c'est-à-dire, de sa famille; & leur témoignant par-là, que les moindres d'Ephraïm valoient mieux que les plus forts d'Abiezer; ou que ce qu'avoit fait cette tribu après le fort du combat, en prenant les chefs des Madianites, *Oreb & Zeb*, étoit plus grand que tout ce qu'ils avoient fait eux-mêmes en les mettant tous en fuite. Cette humilité & cette douceur de Gedeon si remplie de charité, qui eut la force de calmer en un instant toute la fureur de la tribu d'Ephraïm, devoit inspirer dans de pareilles occasions une semblable sagesse, puisqu'elle fit remporter à ce grand homme une victoire en quelque façon plus glorieuse sur le cœur de ceux qui étoient ses freres, que n'étoit celle qu'il venoit de remporter sur ses ennemis.

v. 5. 6. Il dit donc à ceux de Soccoth: Donnez, je vous prie, du pain à ceux qui sont avec moi, . . . afin que nous puissions poursuivre les princes des Madianites. . . Mais les principaux de Soccoth lui répondirent: C'est peut-être que vous tenez déjà enchaînés Zebée & Salmana, &c.

Le nom de *Soccoth* signifie, tentes; & ce lieu étoit ainsi nommé, parceque Jacob revenant de la Mesopotamie, & s'étant reconcilié avec son frere Esäü, bâtit là une maison & dressa ses tentes, comme il est marqué dans la Genèse. C'étoit une ville située dans la tribu de Gad, dont les habitans étoient d'autant plus coupables de refuser à leurs freres ce petit soulagement qu'ils

Genes. 33. 17.

leur demandoient , qu'ils en avoient le dernier besoin , & que le sujet de ce grand épuisement qu'ils sentoient , étoit le travail qu'ils avoient à soutenir pour l'intérêt & pour le salut commun de tout Israël. La raillerie qu'ils ajoutent au refus qu'ils font à Gedeon de donner du pain à ses troupes , rendoit leur crime encore plus punissable : car en lui disant , *Peut-être que vous tenez déjà enchaînez Zebée & Salmana* ; c'étoit , selon les Interpretes , comme s'ils lui eussent insulté en cette maniere : Vous vous flattez vainement de la victoire , & vous parlez comme si ces Princes étoient déjà entre vos mains. Mais qu'une poignée de gens comme vous êtes , n'espere pas de combattre impunement des ennemis si puissans qui rallieront promptement leurs troupes , & qui remportant sur vous l'avantage , nous puniroient avec vous , s'ils sçavoient que nous vous eussions fourni des vivres contr'eux.

*Synops.
Eritic.
Menoch.
in hunc
locum.*

¶. 14. 16. Et ayant pris un serviteur de ceux de Soccoth , il lui demanda les noms des principaux & des Senateurs de Soccoth , dont cet homme lui en marqua soixante & dix-sept. Ayant donc pris les principaux & les anciens de la ville de Soccoth , il leur brisa le corps avec les épines & les ronces du desert.

*Esims in
hunc loc.*

On a fort loué dans cette conduite la prudence & la juste severité de Gedeon ; sa prudence , en ce qu'il voulut épargner le peuple , lorsqu'il s'informa des noms des coupables ; & sa justice , en ce qu'il punit si severement ces principaux de Soccoth , qui avoient osé insulter avec tant d'inhumanité à leurs freres. Car quoiqu'il paroisse

AMES SANS MISERIC. EN HORREUR A DIEU. 157
quelque cruauté dans la maniere dont il traita ces habitans de Soccoth , c'étoit une cruauté nécessaire , & dont l'exemple devoit être utile à tous les autres , de punir sans misericorde des personnes impitoyables , qui n'avoient été touchées d'aucune misericorde pour les besoins de leurs freres. Et l'on ne peut point douter que Gedeon en cela n'ait suivi le mouvement que Dieu même lui inspira , pour faire connoître à tous les hommes par un châtiment si rigoureux l'horreur qu'il a de la dureté de ces ames inhumaines , qui verroient mourir leur freres sans leur accorder le pain nécessaire pour les faire subsister ; ou qui par des vûes toutes politiques & interessées refusent de secourir ceux qui combattent pour la cause du Seigneur , de-peur d'attirer sur eux le ressentiment des ennemis du peuple de Dieu.

On est en peine de concevoir la maniere dont il fit mourir ces hommes barbares & insolens : mais ce qu'il semble qu'on peut entendre le plus naturellement , c'est que l'on couvrit leurs corps de ronces & d'épines , & qu'en cet état on les fit fouler & écraser , peut-être de la même sorte qu'en usa depuis David à l'égard des Ammonites , dont l'Ecriture rapporte , *qu'il fit passer sur leur corps des charoits qui avoient des roues de fer.* Dieu ^{2. Reg. 11. 19.} pouvoit bien nous figurer par un tel supplice si peu usité , que les richesses dont on ne fait point de part à ceux qui sont dans le besoin , ayant étouffé dès le temps présent la semence de la parole de Dieu , & la vie spirituelle de la grace , dans ^{Luc. 78.} les personnes qui les possèdent si injustement , ^{14.} comme JESUS-CHRIST nous en assure , devien-

dront encore pour elles en l'autre monde comme des ronces & des épines très-piquantes, qui déchireront cruellement leur conscience par un remords

Marc. 9. 45. *perpetuel, qui sera ce ver qui doit toujours vivre, pour les faire éternellement mourir.*

ψ. 19. 20. Vive le Seigneur; si vous leur aviez sauvé la vie, je ne vous tuerois pas présentement. Il dit ensuite à Jesher son fils-ainé; Allez, tuez-les, &c.

Judic. 6. 2. *On a vû auparavant, que les princes des Madianites opprimoient avec la dernière violence le peuple de Dieu, & que les Israélites avoient été obligés, comme le dit l'Écriture, de se cacher dans les cavernes des montagnes. Ainsi les freres de Gedeon s'étant cachés sur la montagne du Thabor, furent découverts, & massacrés cruellement par ces Princes. On demande si Gedeon put leur déclarer; comme il fait ici, qu'il leur auroit accordé la vie, s'ils avoient eux-mêmes sauvé la vie à ses freres; puisque Dieu avoit or-*

Num. 31. *donné aux Israélites de se venger des Madianites, qui avoient été pour eux un grand sujet de scandale, en les engageant dans la fornication & l'idolatrie. Mais les Interpretes remarquent fort bien, que cet ordre du Seigneur n'avoit pas été donné pour toujours, mais seulement pour le temps où il le donnoit, afin de venger le crime qu'ils avoient commis en faisant pecher Israël. D'ailleurs, ces peuples n'étoient pas du nombre des Chananéens, avec qui Dieu avoit défendu aux Israélites de faire jamais aucune alliance. Ainsi Gedeon auroit pû, sans offenser Dieu, témoigner très-justement sa reconnoissance envers*

*Menoeh
in hunc
loc.*

ces Princes , s'ils avoient sauvé la vie à ses freres , lorsqu'ils furent découverts dans les montagner où ils s'étoient retirés comme les autres.

Mais d'où vient que Gedeon voulut d'abord engager son fils , qui n'étoit encore qu'un enfant , à tuer ces Princes ? On en rend plusieurs raisons.

Premierement , il avoit dessein de lui inspirer un saint zele contre les persecuteurs d'Israel.

En second lieu , il vouloit peut-être faire mourir avec plus de honte ceux qui avoient opprimé si cruellement le peuple de Dieu , en les faisant tuer par un enfant.

Et enfin , il desiroit faire part en quelque sorte à son fils de la gloire d'un si grand triomphe qu'il avoit plu au Seigneur de lui faire remporter sur ses ennemis.

ŷ. 22. 23. Alors tous les enfans d'Israel dirent à Gedeon : Soyez notre Prince , & commandez-nous , vous , votre fils , & le fils de votre fils. Gedeon leur répondit : Je ne serai point votre Prince..... mais ce sera le Seigneur qui sera votre Prince , & qui vous commandera.

La vûe d'une si grande victoire remportée par Gedeon d'une maniere si surprenante , frappa l'esprit des Israelites ; & ne regardant que l'homme qui avoit servi d'instrument à Dieu , au-lieu de fixer leur vûe sur Dieu même comme sur l'auteur de leur délivrance , ils penserent à établir Roi Gedeon , & à assurer la couronne à ses enfans. C'étoit faire un outrage à Dieu , & payer d'ingratitude la grace toute nouvelle qu'ils avoient reçûe de lui , que d'entreprendre de choisir eux-

mêmes pour leur Roi celui qu'ils vouloient, quoique le Seigneur leur eût déclaré par la bouche de Moïse, *qu'ils prendroient celui qu'il auroit choisi d'entre leurs freres.* D'ailleurs, l'on peut voir par la manière dont Dieu se fâcha depuis contr'eux; lorsqu'ils demanderent à Samuel qu'il leur établit un Roi, comme en avoient tous les autres peuples; combien cette offre qu'ils firent à Gedeon de la Royauté, en méprisant en quelque façon le gouvernement de Dieu même, pût déplaire à Dieu; puisqu'il déclara à Samuel, qu'en lui demandant un Roi, ils rejettoient le Seigneur leur Dieu, & lui fit assez entendre qu'ils ne pouvoient être plus séverement punis qu'en obtenant ce qu'ils demandoient.

Deuter.
17. 16.

1. Reg. 8.
6. 6.

Gedeon en cette rencontre fit la même chose que Samuel, en refusant d'écouter ce que lui disoit le peuple; mais avec cette différence, que Samuel prenoit seulement l'intérêt de Dieu, sans que lui-même s'y trouvât intéressé: au-lieu que Gedeon préfera la gloire de Dieu à la sienne propre, & ne voulut point regner sur un peuple qui lui offroit la Couronne; quoique Dieu même l'eût choisi pour être le chef & le sauveur d'Israël: *Ce sera Dieu,* leur dit-il, *qui sera votre Prince, & non moi ni mes enfans.*

On peut bien le regarder comme ayant été encore en ce point la figure de JESUS-CHRIST, qui refusa d'accepter le royaume de la Judée, lorsque les peuples étonnés de ses grands miracles voulurent le faire Roi, & qu'il s'enfuit du milieu d'eux: & on ne sçauroit assez admirer cette humilité si éclairée, qui lui fit voir dans le plus

grand éclat de sa gloire, & au milieu du triomphe qu'il venoit de remporter sur ses ennemis; que c'étoit à Dieu qu'il appartenoit de gouverner les Israelites, & à lui de s'abaisser profondément en sa présence. C'est par-là sans doute qu'on peut juger équitablement de ce qu'il fit dans la suite, dont nous parlerons aussi-tôt après. Il faut seulement ajouter ici, que quelques Auteurs ont prétendu, que l'offre que fit le peuple à Gedeon de la Couronne, ne regardoit pas toute sa posterité, mais seulement son fils & son petit-fils, selon qu'il semble que le porte le Texte sacré. Mais ce sentiment ne paroît point vrai-semblable, & l'expression de l'Écriture s'accorde fort bien avec l'autre sentiment, qui est, que le Royaume lui étoit offert à lui & à ses enfans; c'est-à-dire, à toute sa posterité.

Y. 27. Gedeon fit de toutes ces choses précieuses un Ephod qu'il mit dans sa ville d'Ephra: & cet Ephod devint depuis à tous les Israelites une occasion de se prostituer dans l'idolatrie.

Il semble que pour porter un jugement équitable de ce que fit Gedeon, lorsqu'il demanda tous les pendans-d'oreilles d'or que les enfans d'Israel avoient pris sur les ennemis, & qu'il en fit un Ephod, c'est-à-dire, cet habit sacerdotal dont il est parlé dans l'Écriture; il faut remarquer avec quelques Interpretes, que de la maniere dont cette action est rapportée, elle arriva dans le temps même qu'il venoit de refuser avec une vraie humilité le Royaume qu'on lui présentoit, & qu'il avoit protesté, *que ce seroit Dieu qui commanderait les Israelites, & non lui.* Comment

Exod.
28. 6.
Estim.
Serrar.
Menoch.
in hunc
locum.

donc un homme qui témoignoit être tout rempli de la grandeur & de la gloire de Dieu, auroit-il pu s'oublier jusqu'à ce point, que d'entreprendre une chose contre le respect qu'il lui devoit ?

*August.
in Judic.
quæst. 41.*

Cependant saint Augustin, qui a entendu par cet Ephod tous les ornemens sacerdotaux ; destinés aux sacrifices qu'on offroit à Dieu, dit, qu'il commit un péché, en ce qu'il fit dans Ephra, pour honorer le Seigneur, ce qu'il étoit défendu de faire hors le Tabernacle. Mais comme il est remarqué dans l'Écriture, que la paix que Gedeon établit par sa victoire dura quarante ans, & que l'on ne pourroit pas comprendre que Dieu eût voulu accorder une paix si longue à son peuple après la prostitution de l'idolatrie où elle témoigne que cet Ephod l'engagea ; le même Saint dit, que Gedeon n'entreprit de faire l'Ephod que peu de temps avant qu'il mourût, & que l'Écriture n'en parle ici que par occasion & par avance, comme elle fait très-souvent. Il nous paroît néanmoins difficile d'entrer tout-à-fait dans le sentiment de ce grand Saint, & même de l'accorder avec le texte de l'Écriture, selon que l'ont remarqué quelques habiles Interpretes. Car ce qu'elle dit ensuite de Gedeon, qu'il mourut dans une heureuse vieillesse, *mortuus est in senectute bona*, elle ne le dit,

*Estius in
hunc loc.*

selon la reflexion d'un savant Theologien, que des hommes saints & agreables à Dieu. Et ce qu'elle ajoûte, *qu'après sa mort les enfans d'Israel se détournèrent du culte de Dieu, & se prostituèrent à l'idolatrie de Baal*, marque encore, comme le témoigne le même Auteur, que Gedeon, tant qu'il vécut, retint le peuple avec très-grand

SI GEDEON A PECHÉ EN FAISANT UN EPHOD. 157
soin dans le culte du vrai Dieu. Enfin, le témoignage authentique que lui rend saint Paul, en le joignant à David & à Samuel dans ce qui regarde *l'accomplissement des devoirs de la justice* *Hebr. 11.* & *de la vertu*, ne nous laisse aucun sujet de douter qu'il n'ait fini saintement sa vie : ce qui ne pourroit s'accorder avec cette prévarication de la loi, dans laquelle il seroit tombé immédiatement avant sa mort.

Quelques-uns ont cru qu'il viola effectivement la loi en faisant l'Ephod après sa victoire; mais qu'il en fit pénitence avant sa mort. Surquoi Estius répond encore fort bien, que s'il a fait pénitence d'avoir violé la loi, il auroit donc dû détruire ce qu'il avoit fait, & ne pas laisser parmi le peuple un si grand sujet de scandale : & il en conclut, qu'il semble que l'on doit dire que Gedeon fit en cela une faute seulement par ignorance, & par un zèle de piété mal réglé; ne considérant pas assez combien le Seigneur avoit eu raison d'ordonner qu'on lui offriroit des sacrifices en un seul lieu. Il dit même qu'il ne croit pas que saint Augustin ait eu une autre pensée, en témoignant que Gedeon a peché, sans s'expliquer sur la qualité de son peché. Et l'on pourroit ajouter encore, que ce qui put le faire tomber dans cette faute, fut peut-être le sacrifice que Dieu même lui avoit dit par la bouche de son Ange de lui offrir sur l'autel qu'il lui commanda de bâtir.

Mais d'autres Auteurs très-habiles ont prétendu justifier entièrement de peché la conduite de Gedeon. Ils disent d'abord ce que l'on a touché auparavant, que l'humilité admirable avec

Judic.
6. 26.

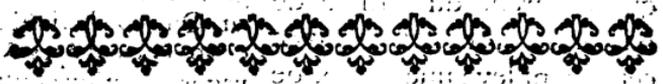
Serran.
Menocho.
in hunc
loc. &c.

laquelle. il refusa d'être Roi des Israélites , en déclarant qu'il étoit juste que Dieu même fût toujours leur Roi , ne nous permet point de croire qu'il ait manqué en ce même temps à ce qu'il devoit à Dieu. Secondement , il ne paroît point que la Loi ait défendu en aucun lieu de faire des ornemens sacerdotaux qui ne fussent point dans le Tabernacle : comme il n'étoit point non plus défendu de faire un autel hors celui du Tabernacle , pourvû que l'on n'y sacrifiât point. En troisième lieu , Gedeon voulut en faisant l'Ephod , & employant pour cela tout ce que le peuple lui avoit donné de plus précieux des dépouilles des ennemis , rendre à Dieu en quelque sorte toute la gloire de son triomphe par ce monûment qu'il lui consacroit de son humble reconnoissance. Et s'il le mit dans *Ephra* , au-lieu de le mettre dans Silo où étoit le Tabernacle , c'est qu'il pouvoit esperer que le Tabernacle seroit transféré dans sa ville , comme du temps de Josué il avoit été transféré dans Silo qui étoit de sa Tribu , n'y ayant encore alors rien de fixé touchant le lieu où le Tabernacle devoit demeurer , & le Seigneur s'étant réservé le choix de ce lieu. Enfin , l'Ecriture ne nous dit point que Gedeon se soit servi de l'Ephod qu'il avoit fait en l'honneur de Dieu , & qu'il ait offert aucun sacrifice depuis celui que l'Ange même l'avoit obligé d'offrir au Seigneur avant le combat. Toute la difficulté consiste donc dans ce qu'elle ajoute :

Et cet Ephod devint à tous les Israélites un sujet de tomber dans la prostitution de l'idolatrie , & il causa la ruine de Gedcon & de toute sa maison.

Ceci néanmoins s'explique aisément après tout ce qu'on a dit auparavant. Comme le serpent qui avoit été élevé dans le desert par l'ordre de Dieu pour la guérison des Israélites, leur devint ensuite, par le penchant effroyable qu'ils avoient à l'impieeté, un sujet d'idolatrie; aussi l'Éphod que Gedeon avoit fait pour signaler sa reconnoissance envers le Seigneur, devint après qu'il fut mort une occasion de chute à tout Israël, qui abusa de cet ornement sacré pour rendre à Baal un culte profane & impie. Et cette prostitution de l'idolatrie à laquelle toute la famille de Gedeon se laissa aller comme le reste du peuple, fut la cause de sa perte. Car c'est ainsi que l'on doit entendre cette expression de l'Écriture, *qu'il causa la ruine de Gedeon*, c'est-à-dire, *de tous ceux de sa maison*; puisque la ruine de sa famille pouvoit être regardée comme étant la sienne propre.

4. Reg.
18. 4.



CHAPITRE IX.

I. **A**BIIT autem Abimelech filius Jerobaal in Sichem ad fratres matris suae, & locutus est ad eos, & ad omnem cognationem domus patris matris suae, dicens:

2. Loquimini ad omnes viros Sichem:

*. 1. expl. les parens. Menoch.

I. **A**LORS Abimelech fils de Jerobaal s'en alla à Sichem trouver les freres de sa mere, & tous ceux de la famille du pere de sa mere, & il leur parla en ces termes à tous:

2. Representez ceci, leur dit-il, à tous les habitans de

Sichem : Lequel est le meilleur pour vous , ou d'être dominés par soixante & dix hommes , tous enfans de Jerobaal , ou de n'avoir qu'un seul homme qui vous commande ? Et de plus considérez que je suis votre chair & votre sang //.

3. Tous les parens de sa mere ayant donc parlé en cette maniere à tous les habitans de Sichem , ils gagnerent leur cœur & leur affection pour Abimelech , en leur disant : C'est notre frere.

4. Et ils lui donnerent soixante & dix sicles d'argent qu'ils prirent du temple de Baalberit. Abimelech avec cet argent leva une troupe de gens miserables & vagabonds qui le suivirent :

5. & étant venu en la maison de son pere à Ephra , il tua sur une même pierre les soixante & dix fils de Jerobaal ses freres , & de tous les enfans de Jerobaal il ne resta que Joatham , le plus petit de tous , qui fut caché

Quid vobis est melius , ut dominentur vestri septuaginta viri omnes filii Jerobaal , an ut dominetur unus vir ? Simulque considerate quod os vestrum & caro vestra sum.

3. Locutique sunt fratres matris ejus de eo ad omnes viros Sichem universos sermones istos , & inclinaverunt cor eorum post Abimelech , dicentes : Frater noster est.

4. Dederuntque illi septuaginta pondo argenti de fano Baalberit. Qui conduxit sibi ex eo viros inopes & vagos , secutique sunt eum.

5. Et venit in domum patris sui in Ephra , & occidit fratres suos filios Jerobaal septuaginta viros , super lapidem unum : remansitque Joatham filius Jerobaal minimus , & absconditus est.

¶. 2. *lett.* Je suis votre os & votre chair. *Expl.* Je vous suis uni très-étroitement par le sang & par la naissance.

6. Congregati

PARABOLE DE JOATHAN A CEUX DE SICHEM, 161

dans ce meurtre de ses freres.

6. Congregati sunt autem omnes viri Sichem, & universæ familiæ urbis Mello: abieruntque & constituerunt regem Abimelech, juxta quercum quæ stabat in Sichem.

6. Alors tous les habitans de Sichem s'étant assemblés avec toutes les familles de la ville de Mello, allerent établir roi Abimelech près du chêne qui est à Sichem.

L'An du monde 2769.

7. Quod cum nunciatum esset Joathan, ivit, & stetit in vertice montis Garizim: elevatâque voce, clamavit, & dixit: Audite me viri Sichem, ita audiat vos Deus.

7. Joathan en ayant reçu la nouvelle, s'en alla au haut de la montagne de Garisim, où se tenant debout il cria à haute voix, & parla de cette sorte: Ecoutez-moi, habitans de Sichem; Qu'ainsi Dieu vous puisse écouter.

8. Ierunt ligna, ut ungerent super se regem, dixeruntque olivæ: Impera nobis.

8. Les arbres allerent un jour pour s'élire un roi; & ils dirent à l'olivier: Soyez notre roi.

9. Quæ respondit: Numquid possum deferere pinguedinem meam, qua & dii uruntur, & homines, & venire ut inter ligna promover?

9. L'olivier leur répondit; Puis-je abandonner mon suc & mon huile dont les dieux & les hommes se servent, pour venir m'établir parmi les arbres?

10. Dixeruntque ligna ad arborem ficum: Veni, & super nos regnum accipe.

10. Les arbres dirent ensuite au figuier: Venez être notre roi.

11. Quæ respondit

11. Le figuier leur répon-

▼ 8. *lett.* Ut ungerent, ungeret, pro constituere. Ita Cyrus inquitus Dei dicitur. *Synops.*

L

dit : Puis-je abandonner la douceur de mon suc & l'excellence de mes fruits pour me venir établir parmi le reste des arbres ?

12. Les arbres s'adresserent encore à la vigne, & ils lui dirent : Venez prendre le commandement sur nous.

13. La vigne leur répondit : Puis-je abandonner mon vin // qui est la joie de Dieu & des hommes, pour venir m'établir parmi le reste des arbres ?

14. Enfin tous les arbres dirent au buisson : Venez être notre roi.

15. Le buisson leur répondit : Si vous m'établissez véritablement pour votre roi, venez vous reposer sous mon ombre ; que si vous ne voulez pas, que le feu sorte du buisson, & qu'il devore les cedres du Liban.

16. Considérez donc maintenant si c'a été pour vous une action juste & innocente d'établir ainsi Abimelech

cis : Numquid possum deserere dulcedinem meam, fructusque suavissimos, & ire ut inter cetera ligna promovear ?

12. Locutaque sunt ligna ad vitem : Veni, & impera nobis.

13. Quæ respondit eis : Numquid possum deserere vinum meum, quod lætificat Deum & homines, & inter ligna cetera promoveri ?

14. Dixeruntque omnia ligna ad rhamnum : Veni, & impera super nos.

15. Quæ respondit eis : Si verè me regem vobis constituitis, venite, & sub umbra mea requiescite : sin autem non vultis, egredietur ignis de rhamno : & devoret cedros Libani.

16. Nunc igitur, si rectè & absque peccato constituitis super vos regem Abimelech, & bene

†. 13. *expl.* Comme on employoit le vin dans les sacrifices qu'on offroit à Dieu, & que Dieu agreoit ces sacrifices, on peut dire en quelque façon, que le vin étoit la joie de Dieu. *Menest.*

IMPREG. DE JOATHAN CONTRE SICHEM. 163.

egistis cum Jerobaal, & cum domo ejus, & reddidistis vicem beneficiis ejus, qui pugnavit pro vobis,

17. & animam suam dedit periculis, ut erueret vos de manu Madian.

18. qui nunc surrexistis contra domum patris mei, & interfecistis filios ejus septuaginta viros super unum lapidem, & constituistis regem Abimelech filium ancillæ ejus super habitatores Sichem, eò quòd frater vester sit :

19. si ergo rectè & absque vitio egistis cum Jerobaal & domo ejus, hodie lætami in Abimelech, & ille lætetur in vobis.

20. Sin autem perversè : egredietur ignis ex eo, & consumat habitatores Sichem, & oppidum Mello : egredieturque ignis de

pour votre prince ; si vous avez bien traité Jerobaal & sa maison ; & si vous avez reconnu comme vous deviez les grands services de celui qui a combattu pour vous ;

17. & qui a exposé sa vie à tant de perils pour vous délivrer des mains des Madianites :

18. Et si vous avez dû vous élever comme vous avez fait contre la maison de mon père, en tuant sur une même pierre ses soixante & dix fils, & en établissant Abimelech fils de sa servante, pour prince sur les habitans de Sichem, parcequ'il est votre frere.

19. Si donc vous avez traité comme vous deviez Jerobaal & sa maison, & si vous ne lui avez point fait d'injustice, qu'Abimelech soit votre bonheur, & puissiez-vous être aussi le bonheur d'Abimelech.

20. Mais si vous avez agi contre toute justice, que le feu sorte d'Abimelech, qu'il consume les habitans de Sichem, & la ville de Mello ; & que le feu sorte des ha-

bitans de Sichem & de la ville de Mello, & qu'il devore Abimelech.

21. Ayant dit ces paroles il s'enfuit, & s'en alla à Bera, où il demeura, parce qu'il craignoit Abimelech son frere.

22. Abimelech donc fut prince d'Israel pendant trois ans.

23. Mais le Seigneur envoya un esprit de haine & d'aversion entre Abimelech & les habitans de Sichem : qui commencerent à le detester,

24. & à imputer à Abimelech leur frere, & aux principaux des Sichimites qui l'avoient soutenu, le crime du meurtre des soixante & dix fils de Jerobaal, & de la cruelle effusion de leur sang.

25. Ils lui tendirent donc des embûches au haut des montagnes, & en attendant qu'il vint ils s'exerçoient à des brigandages, & voloient tous les passans. Mais Abimelech en fut averti.

viris Sichem, & de oppido Mello, & devoret Abimelech.

21. Quæ cum dixisset, fugit, & abiit in Bera : habitavitque ibi ob metum Abimelech fratris sui.

22. Regnavit itaque Abimelech super Israel tribus annis.

23. Misitque Dominus spiritum pessimum inter Abimelech & habitatores Sichem, qui cœperunt eum detestari,

24. & scelus interfectionis septuaginta filiorum Jerobaal, & effusionem sanguinis eorum conferre in Abimelech fratrem suum, & in ceteros Sichimorum principes, qui eum adjuverant.

25. Posueruntque insidias adversus eum in summitate montium : & dum illius præstolabantur adventum, exccebant atrocina, agentes prædas de prætereuntibus : nunciatumque est ad Abimelech.

26. Venit autem Gaal filius Obed cum fratribus suis , & transivit in Sichimam. Ad cujus adventum erecti habitatores Sichem ,

27. egressi sunt in agros , vastantes vineas , uvasque calcantes : & factis cantantium choris , ingressi sunt fanum Dei sui , & inter epulas , & pocula maledicebant Abimelech ,

28. clamante Gaal filio Obed : *Quis est Abimelech , & quæ est Sichem , ut serviamus ei ? numquid non est filius Jerobaal , & constituit principem Zebul servum suum super viros Emor patris Sichem ? Cur ergo serviamus ei ?*

29. Utinam daret aliquis populum istum sub manu mea ,

26. Cependant Gaal // fils d'Obed vint avec ses freres , & passa à Sichem ; & les Sichimites à son arrivée ayant pris une nouvelle confiance ,

27. sortirent à la campagne , ravagerent les vignes , foulèrent aux pieds les raisins , & dansant , & chantant ils entrèrent dans le temple de leur Dieu : où parmi les festins & les pots ils faisoient des imprécations contre Abimelech ,

28. & Gaal fils d'Obed crioit à haute voix : *Qui est Abimelech ? & quelle est la ville de Sichem pour être assujettie à Abimelech ? N'est-il pas fils de Jerobaal ? & cependant il établit un Zebul son serviteur pour commander sous lui ceux de la maison d'Hemor pere de Sichem // . Pourquoi donc ferons-nous assujettis à Abimelech ?*

29. Plût à Dieu que quelqu'un me donnât le commandement sur ce peuple

ψ. 26. *expl.* C'étoit un homme puissant à cause de ses richesses , de son grand credit , & du nombre de ses parens. *Menoch.*

ψ. 28. *expl.* Les Sichimites. Il relève la dignité de Sichem , de ce qu'autrefois Hemor en avoit été prince. *Synops.*

pour exterminer Abimelech. Cependant on vint dire à Abimelech : Assemblez une grande armée , & venez.

30. Zebul gouverneur de la ville ayant entendu ces discours de Gaal fils d'Obed, entra dans une grande colere //

31. & envoya en secret des couriers à Abimelech , & lui dit : Gaal fils d'Obed est venu à Sichem avec ses freres , & il presse la ville de se declarer contre vous.

32. Marchez donc la nuit avec les troupes qui sont avec vous ; tenez-vous caché dans les champs ;

33. & au point du jour lorsque le soleil se levera , venez fondre sur la ville. Gaal sortira contre vous avec ses gens , & vous serez en état de le battre.

34. Abimelech donc ayant marché la nuit avec toute son armée , dressa des embuscades en quatre endroits près de Sichem.

45. Gaal fils d'Obed étant sorti de la ville , se tint à l'en-

☆. 30. *expl.* Mais il ne la fit pas paroître pour mieux trahir Gaal.

ut auferrem de medio Abimelech. Dñctumque est Abimelech : Congrega exercitus multitudinis , & veni.

30. Zebul enim princeps civitatis , auditis sermonibus Gaal filii Obed , iratus est valde ,

31. & misit clam ad Abimelech nuncios , dicens : Ecce , Gaal filius Obed venit in Sichimam cum fratribus suis , & oppugnat adversum te civitatem.

32. Surge itaque nocte cum populo qui tecum est , & latita in agro :

33. & primo mane oriente sole , irruerit super civitatem. Illo autem egrediente adversum te cum populo suo , fac ei quod poteris.

34. Surrexit itaque Abimelech cum omni exercitu suo nocte , & tendit infidias juxta Sichimam in quatuor locis.

35. Egrediusque est Gaal filius Obed , &

stetit in introitu portæ civitatis. Surrexit autem Abimelech, & omnis exercitus cum eo de insidiarum loco.

36. Cumque vidisset populum Gaal, dixit ad Zebul: Ecce de montibus multitudo descendit. Cui ille respondit: Umbra montium vides quasi capita hominum, & hoc errore deciperis.

37. Rursumque Gaal ait: Ecce populus de umbilico terræ descendit, & unus cuneus venit per viam quæ respicit quercum.

38. Cui dixit Zebul: Ubi est nunc os tuum, quo loquebaris; Quis est Abimelech, ut serviamus ei? Nonne hic populus est, quem despiciebas? Egredere, & pugna contra eum.

39. Abiit ergo Gaal, spectante Si-

†. 36. *expl.* Zebul seignoit d'être d'intelligence avec Gaal, pour l'engager dans l'embuscade d'Abimelech. *Menach.*

trée de la porte, & Abimelech sortit de son embuscade avec toute son armée.

36. Gaal ayant aperçu les gens d'Abimelech, dit à Zebul: Voilà bien du monde qui descend des montagnes. Zebul lui répondit: Ce sont les ombres des montagnes que vous voyez qui vous paroissent des têtes d'hommes, & c'est-là ce qui vous trompe.

37. Gaal lui dit encore: Voilà un grand peuple qui sort du milieu de la terre, & j'en vois venir une grande troupe par le chemin qui regarde le chêne.

38. Zebul lui répondit: Où est maintenant cette audace avec laquelle vous disiez: Qui est Abimelech pour nous tenir assujettis à lui? Ne font-ce pas là les gens que vous méprisiez? Sortez donc & combattez contre eux.

39. Gaal sortit ensuite à la vue de tout le peuple de

†. 37. *letr.* de umbilico terræ. *expl.* de loco eminentiore terræ, *id est*, de summis montibus. *Synops.*

Sichem, & combattit contre Abimelech. chimorum populo ;
& pugnavit contra
Abimelech ,

40. Mais Abimelech le contraignit de fuir, le poursuivit, & le chassa jusqu'à la ville //, & plusieurs de ses gens furent tués jusqu'à la porte de Sichem. 40. qui persecutus est cum fugientem , & in urbem compulit : cecideruntque ex parte ejus plurimi , usque ad portam civitatis :

41. Abimelech s'arrêta ensuite à Ruma ; & Zebul chassa de la ville Gaal avec ses gens, & il ne souffrit plus qu'il y demeurât. 41. & Abimelech sedit in Ruma : Zebul autem , Gaal & socios ejus expulit de urbe , nec in ea passus est commorari.

42. Le lendemain le peuple de Sichem se mit en campagne, & Abimelech en ayant eu nouvelle, 42. Sequenti ergo die egressus est populus in campum. Quod cum nunciatum esset Abimelech ,

43. mena son armée contre les Sichimites, la divisa en trois bandes, & leur dressa des embuscades dans les champs. Lorsqu'il vid que les habitans sortoient de la ville ; il se leva de son embuscade, 43. tulit exercitum suum , & divisit in tres turmas , tendens insidias in agris. Vidensque quod egrederetur populus de civitate , surrexit , & irruit in eos ,

44. il les chargea vivement avec ses troupes ; & il vint assieger la ville. Cependant les deux autres corps de 44. cum cuncto suo , oppugnans , & obsidens civitatem : duæ autem turmæ palantes per cam-

Y. 40. expl. Comme il y avoit deux partis dans Sichem, l'un pour Zebul, & l'autre pour Gaal, Zebul ne put empêcher d'abord Gaal de se venir refugier dans la ville. Mais il l'en chassa ensuite. *Monoch.*

SEL RÉPANDU SUR SICHEM DÉTRUITE. 169

pum adversarios persequabantur.

son armée poursuivoient les ennemis qui fuyoient çà & là le long des champs.

45. Porrò Abimelech omni die illo oppugnabat urbem : quam cepit , interfectis habitatoribus ejus , ipsaque defruetâ , ita ut sal in ea dispergeret.

45. Abimelech attaqua la ville pendant tout ce jour ; & l'ayant prise il en tua tous les habitans , & la détruisit d'une telle sorte qu'il sema du sel // au lieu où elle avoit été.

46. Quod cum audissent qui habitabant in turre Sichimorum , ingressi sunt fanum dei sui Berith , ubi fœdus cum eo pepigerant , & ex eo locus nomen acceperat , qui erat munitus valde.

46. Ceux qui habitoient dans la tour de Sichem, ayant appris ceci entrèrent dans le temple de leur dieu Berith, où ils avoient fait alliance avec lui ; ce qui avoit fait donner à ce lieu le nom de *Berith* // ; & ce lieu étoit extrêmement fort.

47. Abimelech quoque audiens viros turris Sichimorum pariter conglobatos ;

47. Et Abimelech ayant sçû que tous ceux de cette tour s'étoient réfugiés & renfermés tous ensemble en un seul lieu ,

48. ascendit in montem Selmon cum omni populo suo : & arrepta securi , præcidit arboris ramum , impositumque ferens humero , dixit ad so-

48. il monta sur la montagne de Selmon avec tous ses gens , coupa une branche d'arbre , la mit sur son épaule , & dit à ses compagnons : Faites promptement ce que vous m'avez vû faire.

ψ. 45. expl. in perpetua de- | rilitem significat. Menach.
 testationis notam. Sal enim ex | ψ. 46. Qui signifie alliance,
 quo nullus fructus nascitur ste- | pact. Tirm.

49. Ils couperent donc tous à l'envi des branches d'arbres, & suivirent leur chef, & environnant cette forteresse ils y mirent le feu, qui y prit d'une telle sorte, que mille personnes tant hommes que femmes qui demouroient dans cette tour de Sichem y furent tous étouffés par le feu ou par la fumée.

50. Abimelech marcha de là vers la ville de Thebes, qu'il environna & qu'il assiegea avec son armée.

51. Il y avoit au milieu de la ville une haute tour, où tous les principaux de la ville, hommes & femmes s'étoient refugiés. Ils étoient montés sur le haut de la tour pour se défendre par les creneaux.

52. Abimelech étoit au pied de la tour // combattant vaillamment, & s'approchant de la porte il tâchoit

cios : Quod me videtis facere, citò facite.

49. Igitur certatim ramos de arboribus præcidentes sequebantur ducem. Qui circumdantes præsidium, succenderunt : atque ita factum est, ut fumo & igne mille homines necarentur, viri pariter & mulieres, habitatorum turris Sichem.

50. Abimelech autem inde proficiscens venit ad oppidum Thebes, quod circumdans obsidebat exercitu.

51. Erat autem turris excelsa in media civitate, ad quam confugerant simul viri ac mulieres, & omnes principes civitatis, clausâ firmissimè januâ, & super turris restantem stantes per propugnacula.

52. Accedensque Abimelech juxta turrim, pugnabat fortiter : & appropinquans ostio, ignem

*. 52. expl. Il faut supposer que la ville étoit déjà prise, puisqu'Abimelech n'eût pu approcher de cette tour qui étoit dans le milieu. *Synops.*

supponere nitebatur : d'y mettre le feu.

53. & ecce una mulier fragmem molæ desuper jaciens, illi fit capiti Abimelech, & confregit cerebrum ejus.

53. En même-temps une femme jettant d'enhaut un morceau d'une meule de moulin, frappa Abimelech à la tête, & lui en fit sortir la cervelle.

54. Qui vocavit citò armigerum suum, & ait ad eum : Evagina gladium tuum & percute me : ne fortè dicatur quòd à femina interfectus sim. Qui jussa perficiens interfecit eum.

54. Aussi-tôt il appella son écuyer, & lui dit : Tirez votre épée & ruez-moi, de-peur qu'on ne dise que j'aye été tué par une femme. L'écuyer faisant ce qu'il lui avoit commandé, le tua.

55. Illoque mortuo, omnes qui cum eo erant de Israel, reversi sunt in sedes suas :

55. Abimelech étant mort, tous ceux d'Israel qui étoient avec lui, retournerent chacun en sa maison,

56. & reddidit Deus malum, quod fecerat Abimelech contra patrem suum, interfectis septuaginta fratribus suis.

56. & Dieu rendit à Abimelech le mal qu'il avoit commis contre son pere, en tuant ses soixante & dix freres.

57. Sichimitis quoque, quod operati erant, retributum est, & venit super eos maledictio Joathan filii Jerobaal.

57. Les Sichimites aussi reçurent la punition qu'ils meritoient, & la malediction que Joathan fils de Jerobaal avoit prononcée, tomba sur eux.





SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶ 2. *L* Equel est le meilleur pour vous , ou d'être dominés par soixante & dix hommes, tous enfans de Jeroaal ; ou de n'avoir qu'un seul homme qui vous commande ?

Tout ce chapitre contient l'éclaircissement de ce qui vient d'être dit touchant la ruine de la famille de Gedeon , qui perit misérablement pour s'être prostituée à l'idolatrie , & qui se rendit d'autant plus criminelle par l'impiété où elle s'abandonna , qu'elle avoit reçu de Gedeon la piété même comme un très-riche heritage. Le premier effet que produit l'impiété dans l'esprit d'Abimelech est une effroyable ambition qui lui inspire le desir de commander seul sur tout Israël ; au-lieu que son pere Gedeon avoit refusé par un mouvement très-sincere de sa piété envers Dieu ; d'accepter la royauté , lors même que tout Israël la lui offroit de bon cœur. Mais comme l'ambition est souvent aveugle , elle le porte en parlant à ceux de Sichem à suivre plutôt sa passion que sa raison. Car comme l'a fort bien remarqué un savant

*Estius in
hunc loc.*

Auteur , que vouloit - il dire en leur proposant , qu'il leur seroit plus avantageux d'être commandés par un seul que par soixante & dix hommes : comme si ç'avoit été leur dessein d'établir sur eux les soixante & dix enfans de Gedeon , eux qui jusqu'alors n'avoient été gouvernés que par un seul juge , qui étoit toujours

choisi de Dieu pour cet emploi ? Il est vrai que son raisonnement étoit , que si le peuple établissoit l'un de ces soixante & dix enfans de Gedeon pour son chef, tous les autres se jugeroient aussi dignes de leur commander. Mais pourquoi croit-il que les autres lui envieront moins le commandement s'il l'a lui seul ; sinon parceque l'ambition lui remplissant l'esprit de fureur , il prend dès lors la cruelle résolution d'ôter tout sujet de jalousie , en tuant tous ceux qui auroient pu lui disputer la couronne ? Et c'est pour cela qu'il représente à ceux de Sichem , qu'ils devoient le préférer , comme étant né de leur ville, leur allié à cause de sa mere , & par conséquent plus attaché à leurs intérêts ; ce qu'il exprime par ces paroles ; *Je suis votre chair, & votre sang.*

Il est encore plus étonnant que ceux de Sichem ayent pu oublier si-tôt ce qu'ils devoient à la memoire de Gedeon, & consentir tout-d'un-coup à la tyrannie d'Abimelech le moindre de ses freres, en abandonnant ainsi à sa fureur tous les autres fils. Mais un peuple qui avoit quitté son Dieu après tant de preuves miraculeuses de son assistance, pouvoit manquer bien plus aisément à son devoir à l'égard d'un homme mort. Et ceux qui passoient si facilement du tabernacle de l'alliance dans le temple de Baal , faisoient bien voir que l'inconstance & l'ingratitude regnoient dans leur cœur.

v. 5. *Il tua sur une même pierre les soixante & dix fils de Jeroaal ses freres, &c.*

On a de la peine à concevoir comment Dieu

abandonna de la sorte à la cruauté d'Abimelech tous les enfans de Gedeon , à qui l'Apôtre rend ce témoignage si avantageux , qu'il a accompli les devoirs de la justice ; & comment un homme , dont l'Écriture témoigne , qu'il mourut dans une sainte vieillesse , & qu'il maintint & la paix & le culte du vrai Dieu tant qu'il vécut , fut traité si severement en la personne de ses enfans. Mais pour n'être pas scandalisé de cette conduite de Dieu , il faut se représenter que les peres les plus saints n'ont pas toujours le bonheur de survivre en quelque sorte dans la pieté de leurs enfans ; que Salomon a dégénéré d'une maniere étonnante de la vertu de David son pere , & de sa propre vertu : Qu'ainsi chacun répondant pour soi en ce qui regarde la pieté , les enfans de Gedeon qui se prostituerent à l'idolatrie , furent justement punis à cause de leur impiété ; comme Gedeon qui fut fidelle à son Dieu , mourut dans une sainte vieillesse : & qu'enfin la mort du corps & la ruine temporelle d'une famille étant peu de chose en elle-même devant Dieu , ne doit être considérée principalement que comme l'image de cette autre mort spirituelle & de cette perte irreparable du salut où tombent ceux qui en s'éloignant de Dieu s'engagent dans un malheur éternel.

- Il est dit qu'Abimelech tua tous ses freres sur une pierre , à l'exception de Joathan qui fut sauvé du carnage. Et cela fait voir , comme le remarque un Interprete , qu'il prétendoit qu'on le regardât non comme ennemi , mais comme

*Mench.
in hunc
lo.um.*

un juge qui agissoit par l'autorité publique, & qui les faisant passer pour des coupables convaincus de crimes, ordonna qu'ils fussent exécutés dans le lieu même destiné pour le supplice des criminels. Un autre Interprete a cru, que la pierre sur laquelle tous ces enfans de Gedeon furent tués, étoit consacrée comme une espece d'autel au faux-dieu Baal; & qu'Abimelech voulant vanger l'injure faite à ce faux-dieu, dont Gedeon avoit renversé l'autel, sacrifia ses enfans sur cette pierre consacrée à son honneur.

¶. 8. *Les arbres allerent un jour pour s'élire un roi; ils dirent à l'olivier: Soyez notre roi, &c.*

Ces sortes de figures où l'on représente des choses inanimées, comme si elles avoient de la raison & se parloient les unes aux autres, étoient en usage parmi les anciens. Et nous en voyons encore un exemple dans l'écriture, 2. Paral. 25. 18. lorsqu'Amasias roi de Juda ayant envoyé défier & appeller au combat le roi d'Israel nommé Joas, ce Prince pour le rabaisser par une comparaison très-sensible & humiliante, lui fit dire par ses députés; *Que le chardon avois envoyé demander au cedre qui étoit sur le Liban sa fille en mariage pour son fils; mais que les bêtes de la forêt ayant passé en ce même-temps foulerent aux pieds le chardon.* S. Augustin parlant de cette figure ou de cette parabole qu'employa alors Joathan fils de Gedeon, dit que ces sortes de August. contra mendac. 6. 13. fictions ne sont point contre la vérité, parce qu'elles sont destinées à signifier quelque chose de véritable; & que l'usage en est même utile pour imprimer en quelque façon plus for-

tement dans les esprits la vérité que l'on veut leur faire entendre ; *ut ejusmodi fictis narrationibus , sed veracibus significationibus quod vellent commendatius intimarent.* Pour entendre celle-ci , il suffit de dire , que Joathan voulant faire concevoir aux habitans de Sichem l'extravagance de leur conduite dans le choix qu'ils avoient fait d'Abimelech pour leur roi , leur en trace comme une image dans ce qu'il feint s'être passé lorsque les arbres formerent conjointement le dessein d'avoir un roi. Ces trois arbres qu'il leur nomme , *l'olivier , le figuier , & la vigne* , portant des fruits & très-agreables au goût , & très-utiles , pouvoient marquer les personnes que leurs bonnes qualités rendoient très-capables de gouverner Israel , & qui étant , comme Gedeon l'avoit été , très-persuadées qu'elles devoient se tenir chacune dans leur état , & laisser à Dieu toute la gloire de gouverner ceux qu'il regardoit particulièrement comme son peuple , avoient refusé , aussi-bien que Gedeon , la couronne qu'on l'avoit pressé d'accepter , ou étoient au-moins dans la disposition de la refuser par un semblable sentiment d'humilité , en cas qu'on la leur offrît. Lorsqu'il fait dire à ces arbres : *Puis-je abandonner mon suc & mon huile* , il veut seulement exprimer , qu'étant très-contens de leur état , ils ne pensent point à s'élever au-dessus des autres , ni à les servir d'une autre maniere qu'en leur fournissant leur suc & leur huile , *qui sont utiles aux dieux & aux hommes* ; c'est-à-dire , qu'on employe pour honorer Dieu dans les sacrifices , & dans la con-

secration

Serrar.
in hunc
loc.

secration des Prêtres & des autels, & pour le sacre des Rois, & mille autres usages des hommes.

Le buisson, enfin, que les arbres choisissent pour roi, après le refus de l'olivier, du figuier & de la vigne, & qui pouvoit être regardé comme l'arbrisseau le plus vil, & en même-temps le plus pernicieux, figuroit Abimelech, qui étant indigne de commander, & comme tout rempli d'épines & de piquans par la cruauté de son naturel, promettoit aux peuples *de les mettre* en apparence *comme à couvert sous son ombre & sous la protection*; mais qui menaçoit en même-temps *de consumer & de dévorer les cedres du Liban*, s'ils refusoient de se reposer sous cette ombre.

C'est-là en effet ce que l'on vid arriver, lorsque cet homme barbare s'étant fait élire Roi par une partie des Israelites, qui souhaitoient effectivement dès-lors, selon cette parabole, d'avoir un Prince, comme ils l'avoient témoigné à Gedeon, commença à imprimer de la terreur dans tous les esprits par le massacre inhumain d'un si grand nombre de personnes, que la nature & la mémoire de leur commun pere devoient lui rendre si cheres. Combien y a-t-il encore de ces imitateurs d'Abimelech, qui pouvant être regardés comme de vraies ronces, propres seulement à piquer & à déchirer, & à consumer les autres par le feu de leur colere, ont néanmoins une extrême ardeur pour commander ceux qu'ils sont indignes de gouverner? Mais que ces ambitieux jettent la vûe sur la fin tragique de celui dont ils imitent la conduite, & qu'ils sachent que le feu qui sort du buisson pour brûler les autres arbres, le consumera à la fin lui-même.

M

Serrav.
in cap. 9.
Judic.
24, 24.

Quelques Auteurs anciens & nouveaux ayant détaché ce passage de son lieu, & le regardant uniquement en lui-même, sans considerer le rapport qu'il a avec l'histoire d'Abimelech, font une excellente application de ce buisson à JESUS-CHRIST. Ce divin Sauveur a été veritablement, disent-ils, comme un buisson tout couvert d'épines dont les Juifs l'ont couronné. Mais c'est en cet état même qu'il a mérité d'être reconnu pour leur Roi. Il invite tous ses disciples à se venir reposer sous son ombre ; & ils sont en une parfaite assurance sous ces épines sacrées, qui ne déchirent que ses ennemis. Mais s'ils le méprisent, qu'ils sachent qu'ils sont menacés d'être dévorés par le feu de la justice, qui sortira de ce buisson embrasé, & qui dévorera tous les cedres du Liban, c'est-à-dire, tous ces esprits élevés & remplis d'orgueil, qui refusent de se soumettre à l'empire de la croix & de ses souffrances.

¶. 23. *Mais le Seigneur envoya un esprit de haine & d'averfion entre Abimelech & les habitans de Sichem.*

August.
in Judic.
24, 45.

Saint Augustin a entendu par cet esprit de malice le démon même. Mais il témoigne que lorsqu'il est dit ; *Que Dieu envoya cet esprit malin*, il est difficile de déterminer si c'est un commandement, ou une permission. Il ajoute cependant qu'on peut bien entendre par-là, que l'esprit de division & de malice voulant aller semer la discorde entre Abimelech & ceux de Sichem, le Seigneur le laissa aller ; c'est-à-dire, qu'il lui donna le pouvoir d'exécuter le dessein qu'il avoit pris de troubler la paix, & de mettre la division parmi eux. Mais il dit en même-temps, que rien

n'empêche non plus que nous entendions que Dieu envoya effectivement l'esprit malin pour exercer sa justice en punissant leur impieté. Ceux, Idem in Pf. 77. v. 8. p. 354. dit ce Pere, qui n'ont pas assez de lumiere pour comprendre comment la justice souveraine de Dieu sçait faire un très-bon usage des méchans mêmes, trouvent un peu dur qu'il se serve des mauvais anges pour punir ceux qu'il juge dignes de châtement. Mais quoique ce ne soit pas lui qui les a rendus méchans, il ne laisse pas, étant lui-même souverainement bon, de faire de leur malice un bon usage, c'est-à-dire, un usage très-digne de sa sagesse & de sa justice : au-lieu qu'au contraire les méchans font un usage mauvais de ses creatures, quoiqu'elles soient bonnes étant son ouvrage.

L'Écriture nous oblige dans la suite de regarder la juste imprécation que fit Joathan fils de Gedeon contre Abimelech & contre Sichem, comme ayant eu la vertu d'attirer tous les fleaux de la justice de Dieu sur une ville si ingrate, & sur un fils si dénaturé, qui venoit de s'abandonner aux derniers outrages envers la memoire de son pere, à & la dernière inhumanité envers ses freres, lorsqu'elle declare: *Que la malediction que Joathan fils de Jérobaal avoit prononcée tomba sur eux.* Car Dieu exauce souvent ces sortes d'imprécations, qui demandent la vengeance d'un pere outragé & de freres massacrés injustement.

v. 46. *Ceux qui habitoient dans la tour de Sichem ayant appris ceci, entrerent dans le temple de leur Dieu Bérith, où ils avoient fait alliance avec lui; ce qui avoit fait donner à ce lieu le nom même de Bérith.*

Synops.
Critic.

Quelques Auteurs croient que cette tour étoit dans la ville même de Sichem. D'autres prétendent qu'elle étoit dehors, mais assez peu éloignée; & que c'est ce que l'écriture appelle *Mello*.

v. 6.

Il semble en effet que si cette tour avoit été dans l'enceinte de Sichem, l'écriture ne diroit pas de ses habitans, qu'ils *apprirent*, mais plutôt, qu'ils *virent* ce qu'Abimelech avoit fait à cette ville; & que ce tyran ne se seroit pas non plus hâté de faire semer du sel au lieu où elle avoit été, avant que d'avoir ruiné la forteresse qui la défendoit. Ainsi il paroît plus naturel de dire que cette tour étoit hors la ville, & bâtie sur quelque passage dangereux par lequel on y alloit; ce qui la fit appeller la tour de Sichem. Ceux donc qui étoient dans cette tour, effrayés du traitement si cruel qu'Abimelech venoit de faire à la ville de Sichem, qui s'étoit toute la première déclarée en sa faveur, se réfugièrent dans le temple de leur dieu, qui étoit dans cette même forteresse, croyant que ce lieu sacré seroit venerable à Abimelech, & qu'il les mettroit eux-mêmes en sûreté. Mais c'étoit en vain qu'ayant quitté le service du Dieu d'Israël, ils esperoient la protection de leur faux-dieu, & qu'ils se fondoient sur *l'alliance* qu'ils avoient faite avec Baal; puisque le démon ne fait jamais d'alliance avec les hommes, que pour les perdre.





CHAPITRE X.

1. **P**ost Abimelech surrexit in Israel Thola filius Phua patruï Abimelech, vir de Issachar, qui habitavit in Samir montis Ephraïm :

2. & judicavit Israelem viginti & tribus annis, mortuusque est, ac sepultus in Samir.

3. Huic successit Jaïr Galaadites, qui judicavit Israelem per viginti & duos annos.

4. Habens triginta filios sedentes super triginta pullos asinarum, & principes triginta civitatum, quæ ex nomine ejus sunt appellatæ. Havoth Jaïr, usque in præsentem diem, in terra Galaad.

5. Mortuusque est Jaïr ac sepultus in loco cui est vocabulum Camon.

1. **A**près Abimelech, Israël eut pour chef Thola fils de Phua oncle paternel d'Abimelech, qui étoit de la tribu d'Issachar, & qui demouroit à Samir en la montagne // d'Ephraïm.

2. Et il jugea Israël pendant vingt-trois années // : & il mourut ; & fut enseveli dans Samir.

3. Jaïr de Galaad lui succeda & fut Juge dans Israël pendant vingt-deux ans //.

4. Il avoit trente fils qui montoient sur trente poulains d'anesses, & qui étoient princes de trente villes, qui jusqu'aujourd'hui sont nommées de son nom au pays de Galaad, & sont appellées, Havoth-Jaïr, c'est-à-dire, les villes de Jaïr.

5. Jaïr mourut depuis & fut enseveli au lieu appellé Camon.

†. 1. expl. in confinio Ephraïm, licet ad tribum Issachar pertinet. Menoch.

†. 1. ex. jusqu'en l'année 1794. | †. 3. expl. jusqu'en l'année 1816.

6. Mais les enfans d'Israël joignant de nouveaux crimes aux anciens, firent le mal aux yeux du Seigneur & adorerent les idoles de Baal & d'Astaroth, & les dieux de Syrie & de Sidon, de Moab, des enfans d'Ammon & des Philistins : Ils abandonnerent le Seigneur & cesserent de l'adorer.

7. Le Seigneur étant en colere contr'eux, les livra entre les mains des Philistins & des enfans d'Ammon,

8. & tous ceux qui habitoient au-delà du Jourdain au pays des Amorrhéens qui est en Galaad, furent affligés & opprimés cruellement pendant dix-huit ans // :

9. de sorte que les enfans d'Ammon ayant passé le Jourdain ravagerent les tribus de Juda, de Benjamin & d'Ephraïm ; & Israël se trouva dans une extrême affliction.

10. Les Israelites donc crierent au Seigneur, & ils lui dirent : Nous avons peché parceque nous avons abandonné le Seigneur notre

6. Filii autem Israel peccatis veteribus jungentes nova, fecerunt malum in conspectu Domini & servierunt idolis, Baalim & Astaroth, & diis Syriæ ac Sidonis & Moab, & filiorum Ammon & Philistinum : dimiseruntque Dominum, & non coluerunt eum.

7. Contra quos Dominus iratus, tradidit eos in manus Philistinum & filiorum Ammon.

8. Afflictique sunt, & vehementer oppressi per annos decem & octo, omnes qui habitabant trans Jordanem in terra Amorrhæi, qui est in Galaad :

9. in tantum, ut filii Ammon, Jordanem transmissi, vastarent Judam & Benjamin & Ephraïm : afflictusque est Israel nimis.

10. Et clamantes ad Dominum, dixerunt : Peccavimus tibi, quia dereliquimus Dominum Deum nostrum & ser-

†. 8. expl. depuis l'an 2798. jusqu'en l'an 2816.

REPROCHES DU SEIGNEUR AUX ISRAELITES. 183
 vivimus Baalim. Dieu & que nous avons servi Baal.

11. Quibus locutus est Dominus : Numquid non Ægyptii & Amorrhæi, filiique Ammon & Philistiim,

12. Sidonii quoque & Amalec & Chanaan, opprèsserunt vos, & clamastis ad me, & crui vos de manu eorum ?

13. Et tamen reliquistis me, & coluistis deos alienos : idcirco non addam ut ultra vos liberem :

14. Ite & invocate deos quos elegistis : ipsi vos liberent in tempore angustiarum.

15. Dixeruntque filii Israël ad Dominum : Peccavimus, redde tu nobis quid tibi placet : tantum nunc libera nos.

11. Et le Seigneur leur dit : Les Égyptiens, les Amorrhéens, les enfans d'Ammon, les Philistins,

12. les Sidoniens //, les Amalecites & les Chanéens, ne vous ont-ils pas autrefois opprimés ; & quand vous avez crié vers moi, ne vous ai-je pas délivrés d'entre leurs mains ?

13. Après cela néanmoins vous m'avez abandonné, & vous avez adoré des dieux étrangers. C'est pourquoi je ne penserai plus à l'avenir à vous délivrer //.

14. Allez, & invoquez les dieux que vous vous êtes choisis, & qu'ils vous délivrent eux-mêmes de l'affliction qui vous accable //.

15. Les enfans d'Israël répondirent au Seigneur : Nous avons péché. Faites-nous vous-même tout le mal qu'il vous plaira ; mais au moins pour cette heure délivrez-nous de nos maux.

ψ. 12. expl. Sidonii generaliori nomine Syri vocantur. Judic. c. 3. Serrar.

ψ. 13. letr. Non addam ut

ultra vos liberem.

ψ. 14. letr. Dans le temps de l'affliction.

16. Après avoir prié de la sorte, ils jetterent hors de toutes leurs terres toutes les idoles des dieux étrangers, & ils adorèrent // le Seigneur // qui fut touché de compassion de leur misère.

16. Quæ dicentes, omnia de finibus suis alienorum deorum idola projecerunt, & servierunt Domino Deo, qui doluit super miseriis eorum.

17. Cependant les enfans d'Ammon s'étant assemblés avec de grands cris se camperent dans le pays de Galaad, & les enfans d'Israel s'étant assemblés de leur côté pour les combattre se camperent à Maspha //.

17. Itaque filii Ammon conclamantes in Galaad fixere tentoria: contra quos congregati filii Israel, in Maspha castrametati sunt.

18. Alors les princes de Galaad se dirent les uns aux autres : Le premier d'entre nous qui commencera à combattre contre les enfans d'Ammon sera le chef du peuple de Galaad.

18. Dixeruntque principes Galaad singuli ad proximos suos: Qui primus ex nobis contra filios Ammon cœperit dimicare, erit dux populi Galaad.

☞. 16. *lestr.* servierunt.

• Ibid. *lestr.* le Seigneur Dieu.

☞. 17. *expl.* ville en la tri-

bu de Manassé au-delà du Jourdain. *Synops.*



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

☞. 1. *A*près Abimelech, Israel eut pour chef Thola fils de Phua oncle paternel d'Abimelech, qui étoit de la tribu d'Issachar, &c.

Il se présente d'abord une assez grande diffi-

MANASSÉ TR. DE GED. ISSACH. DE THOLA. 185
 eulté sur ce que dit l'Écriture : Que Phua étoit
 de la tribu d'Issachar, & qu'il étoit frere de
 Gedeon, quoique Gedeon fût de la tribu de
 Manassé ; puisque Dieu avoit défendu que les
 tribus se mêlassent les unes avec les autres, pour
 les raisons qu'on en a marquées en divers en-
 droits. Mais saint Augustin, & les Interpretes
 après lui, éclaircissent cet endroit, en témoi-
 gnant que Gedeon & Phua ont pu être nés
 d'une même mere, quoique de deux peres dif-
 ferens, dont l'un étoit de la tribu d'Issachar, &
 l'autre de la tribu de Manassé. Et Estius fait re-
 marquer sur cela, que ce que la loi défendoit
 étoit proprement que les heritages ne passassent
 d'une tribu dans une autre ; & qu'ainsi lorsqu'il
 n'y avoit aucun peril que cela pût arriver, il pou-
 voit être permis non seulement aux deux tribus
 de Levi & de Juda, mais encore aux autres tri-
 bus, de s'allier & de se mêler les unes avec les
 autres.

*August.
 in Judic.
 qu. 47.
 Estius &
 Synopf.
 Critic.*

*Numer.
 36. 8.*

Ce qui est dit en ce lieu : *Qu'après Abimelech, Thola s'éleva pour chef dans Israel*, ne doit pas s'entendre d'une élévation tyrannique semblable à celle d'Abimelech ; mais d'une élévation régulière, dont la volonté de Dieu & le choix libre du peuple furent le principe. L'Hebreu ajoute, *que ce fut afin qu'il sauvât le peuple* ; c'est-à-dire, pour le délivrer des suites funestes de la tyrannie d'Abimelech, & encore plus de l'idolatrie, qui étoit la cause de tous leurs malheurs. Car on doit bien remarquer, que ceux que Dieu choisissoit pour sauver son peuple étoient destinés principalement pour les retirer de l'impunité, & leur faire mériter la mise-

*Judic. 2.
 18. 19.*

ricorde en les r'engageant & les retenant dans son service. C'auroit été peu de chose qu'ils eussent sauvé Israël des mains des Chananéens, des Madianites, & des Philistins, si en le tirant de la servitude de ces ennemis visibles, ils ne l'avoient déchargé en même-temps du joug beaucoup plus funeste des ennemis de leurs ames, c'est-à-dire, des démons, qu'ils adoroient comme leurs dieux. Car il est certain que Dieu ne livroit alors les Israélites entre les mains de ces peuples differens qui les opprimoient, que pour leur faire sentir qu'ils l'avoient quitté lui-même, & qu'ils ne pouvoient trouver de vraie paix que dans son service. Ainsi la severité apparente qu'il exerçoit envers eux, étoit dans le fonds une vraie miséricorde; & il ne frappoit leur chair qu'afin de guerir leur cœur. Ceux qui vivent sous la loi nouvelle peuvent s'en faire l'application, qu'il nous suffit de toucher ici.

V. 4. Faire avoit trente fils qui montoient sur trente poulains d'ânesses, & qui étoient princes de trente villes, &c.

*Ménoc.
& Synop.
Critic.*

Quoique l'usage des chevaux ne fût pas absolument défendu par la loi de Dieu, il paroît bien néanmoins qu'il étoit rare parmi les Hébreux. Ainsi ils montoient ordinairement sur des ânes ou sur des mules, dont ils trouvoient même l'allure plus douce. C'est ce qui fait que l'on doit moins s'étonner que long-temps depuis, JESUS-CHRIST voulant faire son entrée dans Jerusalem, la fit plutôt sur cet animal, que non pas sur un cheval. Car ce qu'on pourroit regarder présentement avec quelque espèce de mé-

*Matth.
21. 1.
Marc. 11.
1.
Luc. 19.
29.*

LES FILS DE JAÏR, PR. DE TRENTE VILLES. 187
 pris, étoit alors regardé comme une chose honorable; puisque l'Écriture, en relevant la dignité de Jaïr qui fut Juge dans Israël, dit pour distinguer en quelque sorte ses enfans: *Qu'ils montoient tous sur des ânonns ou sur des mules, & qu'il est dit de celui sur lequel le Fils de Dieu voulut monter: Que personne l'avoit jamais encore monté; comme l'on dit présentement d'un jeune poulain: qu'il n'a point encore été monté; comme étant effectivement destiné à être monté par les hommes.*

Ce que l'Écriture ajoute: *Que les trente fils de Jaïr étoient princes de trente villes*, donne d'abord quelque sujet de soupçonner, que le gouvernement de ce Juge d'Israël fut comme une espèce de gouvernement absolu, puisqu'il établit chacun de ses fils prince d'une ville; & que ces villes portèrent même son nom. Mais, comme l'a fort bien remarqué un savant homme, on peut dire que Jaïr avoit établi ses fils pour la conduite de ces villes, de même que Samuel établit depuis, étant déjà vieil, ses enfans pour Juges sur Israël; & qu'ainsi tout leur pouvoir consistoit à faire observer les loix de Dieu parmi le peuple, comme étant les fils du vrai Juge d'Israël; & non à le dominer en souverains.

*Esaius in
 hunc loc.
 Synops.
 Critic.
 1. Reg.
 8. 1.*

On voit dans les Nombres, que Jaïr fils de Manassé étant entré dans la terre de Galaad, se rendit maître des bourgs du pays, & les nomma *Havosh-Jaïr*, c'est-à-dire, les bourgs de Jaïr. Et cependant l'Écriture dit ici, que les trente villes dont les enfans de Jaïr Juge d'Israël furent princes, se nommerent de son nom dans le pays

*Numer.
 32. 41.*

de Galaad. Mais il se peut faire que ces bourgs portant dès-auparavant le nom de l'ancien Jaïr fils de Manassé, furent depuis changés en des villes, & fermés de murs par le Juge d'Israël dont nous parlons, qui portoit le même nom; & qu'ainsi au-lieu qu'autrefois on les nommoit les bourgs de Jaïr, elles furent appellées ensuite les villes de Jaïr, du nom de celui qui les avoit augmentées, & qui étoit sans comparaison plus illustre que le premier.

v. 13. 14. Je ne penserai plus à l'avenir à vous délivrer. Allez, & invoquez les dieux que vous vous êtes choisis; & qu'ils vous délivrent eux-mêmes dans l'affliction qui vous accable.

Dieu fait remarquer ici en même-temps deux excès tout opposés; l'un de sa miséricorde envers son peuple, & l'autre de l'ingratitude de son peuple à son égard. Car en leur faisant le dénombrement de toutes les nations qui les avoient opprimés, & dont il avoit daigné les délivrer toutes les fois qu'ils avoient crié vers lui, il leur reproche: *Qu'après cela ils l'avoient encore abandonné pour adorer des dieux étrangers.* C'est-à-dire, qu'il n'y eut jamais un peuple ni plus accablé des faveurs du ciel, ni plus insensible à toutes les graces de son Dieu. Que meritoit donc cette insensibilité d'un peuple si favorisé & si ingrat, sinon que Dieu fût aussi comme insensible à ses maux; qu'il n'eût plus d'oreilles pour entendre tous ses cris; & que

Dent. 28. le ciel, selon que Moïse l'avoit prédit, fût pour eux un ciel d'airain? C'est ce qu'il témoigne ici qu'ils avoient très-justement mérité, lorsqu'il leur declare: Qu'il ne vouloit plus penser à l'a-

*Dent. 28.
23.*

UNE VRAIE PÉN. DESARME LA JUST. DE D. 189
venir à les délivrer. Et il y ajoûte comme une es-
 pece d'insulte très-digne de la grandeur de celui
 dont ils avoient méprisé la majesté infinie , &
 très-capable de les piquer salutairement : *Allez,*
leur dit-il, irvoquer les dieux que vous vous êtes
choisis vous-mêmes ; & qu'ils vous délivrent. C'est-
 à-dire : Vous avez quitté le Dieu tout - puissant
 qui vous avoit fait l'honneur de vous choisir pour
 son peuple ; & vous avez mieux aimé suivre
 d'autres dieux , tels qu'il vous a plu de les
 choisir. Ayez donc recours aussi maintenant à
 ceux que vous m'avez préférés , & éprouvez leur
 puissance ; ou plutôt reconnoissez la foiblesse de
 ceux que vous avez choisis pour dieux, puitqu'ils
 ne peuvent vous délivrer de l'oppression que vous
 souffrez.

On peut demander comment Dieu leur de-
 claroit , *Qu'il ne penseroit plus à l'avenir à les*
délivrer , puitqu'il le fit quelque-temps après.
 Dieu ne peut mentir , étant lui-même la verité.
 Et ainsi quand il leur dit , *qu'il ne les délivrera*
plus de leurs ennemis , c'est comme lorsqu'il
 disoit par la bouche de son Prophete , que la *Jon. 3. 42*
 ville de Ninive seroit détruite dans quarante
 jours. Surquoi les saints Peres nous avertis-
 sent , que ces sortes de prédictions étoient con-
 ditionnelles , & qu'on les devoit regarder comme
 des menaces que Dieu faisoit , soit aux Nini-
 vites de détruire à-fait leur ville , soit aux en-
 fans d'Israel de ne les plus délivrer de leurs en-
 nemis , s'ils ne retournoient à lui par une vraie
 pénitence. Il leur témoignoit , en les menaçant
 de ne les plus délivrer , ou même de les détruire ,
 ce qu'ils avoient merité par leur conduite toute

*Chryf.
 hom. 53.
 de panis.*

criminelle. Mais il faisoit voir ensuite lorsqu'il se laissoit fléchir à leurs larmes, que sa clemence étoit encore élevée au-dessus de tous leurs crimes, & qu'une vraie pénitence avoit la force de desarmer sa justice. Dieu donc nous invite à admirer dans sa conduite envers les Hebreux son ineffable miséricorde. Mais il nous oblige en même-temps de redouter ses menaces, & de prévenir le grand jour de sa fureur par une vraie pénitence.

v. 15. Les Israelites répondirent au Seigneur: Nous avons peché. Faites-nous vous-même tout le mal qu'il vous plaira. Mais au-moins pour cette heure délivrez-nous.

Cette réponse des Israelites est très-remarquable. Etant touchés d'un vrai repentir de leurs crimes, ils reconnoissent avoir mérité d'être punis; & ils ne refusent point de l'être. Mais ils demandent à Dieu seulement, qu'il veuille bien prendre soin lui-même de les châtier en la manière qu'il lui plaira, pourvû qu'ils ne se voient point davantage abandonnés à leurs ennemis. Ils parlent dans le même sens qu'un Roi vraiment pénitent parla depuis, lorsqu'après avoir reconnu la folie qu'il avoit commise en faisant compter par vanité tout son peuple, & se voyant menacé ou de la guerre, ou de la famine, ou de la peste, il déclara qu'il lui seroit plus avantageux de tomber entre les mains de son Dieu, parceque sa miséricorde étoit abondante, que de tomber en celles des hommes. C'est la priere que toutes les ames vraiment pénitentes doivent faire à Dieu, qu'il daigne lui-même châtier leurs crimes; mais qu'il les délivre de leurs

2. Reg.

24. 14.

JEPHTÉ CHASSÉ DE LA MAISON DE SON PERE. 191
 ennemis. Car elles savent qu'étant leur pere, il les
 châtierà avec une severité misericordieuse, & que
 tout le mal qu'il leur fera tournera à leur salut.



C H A P I T R E X I.

1. **F**uit illo tem-
 pore Jephthé
 Galaadites vir for-
 tissimus atque pugna-
 tor, filius mulieris
 meretricis, qui natus
 est de Galaad.

2. Habuit autem
 Galaad uxorem, de
 qua suscepit filios:
 qui postquam creve-
 rant, ejecerunt Jeph-
 the, dicentes: Heres
 in domo patris nostri
 esse non poteris, quia
 de altera matre na-
 tus es.

3. Quos ille fugiens
 atque devitans, habi-
 tavit in terra Tob:
 congregatique sunt
 ad eum viri inopes,
 & atrociantes, &
 quasi principem se-
 quebantur.

1. **E**N ce temps-là, il y
 avoit un homme de
 Galaad nommé Jephthé hom-
 me de guerre & fort vaillant,
 qui fut fils d'une courtisane,
 & qui eut pour pere Galaad.

2. Galaad son pere avoit sa
 femme dont il eut des enfans,
 qui étant devenus grands
 chasserent Jephthé de la mai-
 son en lui disant: Vous ne
 pouvez pas être heritier en
 la maison de notre pere, par-
 ceque vous êtes né d'une au-
 tre mere //

3. Jephthé donc les fuyant
 & évitant de les rencontrer,
 demeura au pays de Tob //:
 & des gens qui n'avoient
 rien & qui vivoient de vo-
 leries s'assemblerent auprès
 de lui, & le suivoient com-
 me leur chef.

ψ. 2. Hebr. d'une autre fem-
 me, c'est-à-dire, d'une femme
 non legitime.

ψ. 3. expl. dans la terre de
 Galaad. *Msnosb.*

4. En ce même-temps les enfans d'Ammon combattoient contre Israël,

5. & comme ils les pressoient vivement, les anciens de Galaad allerent trouver Jephthé au pays de Tob pour le faire venir à leur secours;

6. & ils lui dirent : Venez, & soyez notre prince pour combattre contre les enfans d'Ammon.

7. Jephthé leur répondit : N'est-ce pas vous qui me haïssez, & qui m'avez chassé de la maison de mon pere? Et maintenant vous venez à moi, parceque la nécessité vous y contraint.

8. Les principaux de Galaad lui dirent : Nous venons vous trouver afin que vous marchiez avec nous, que vous combattiez contre les enfans d'Ammon, & que vous soyez le chef de tous ceux qui habitent dans le pays de Galaad.

9. Jephthé leur répondit : Si vous venez à moi avec un desir veritable que je combatte pour vous contre les enfans d'Ammon, s'il arrive

4. In illis diebus pugnabant filii Ammon contra Israël,

5. Quibus acriter instantibus, perrexerunt majores natu de Galaad, ut tollerent in auxilium sui Jephthe de terra Tob :

6. dixeruntque ad eum : Veni & esto princeps noster, & pugna contra filios Ammon.

7. Quibus ille respondit : Nonne vos estis, qui odistis me, & ejecistis de domo patris mei, & nunc venistis ad me necessitate compulsus ?

8. Dixeruntque principes Galaad ad Jephthe : Ob hanc igitur causam nunc ad te venimus, ut proficiscaris nobiscum, & pugnes contra filios Ammon, sisque dux omnium qui habitant in Galaad.

9. Jephthe quoque dixit eis : Si verè venistis ad me, ut pugnem pro vobis contra filios Ammon, tradideritque eos

Dominus

JEPHTÉ ÉLU PRINCE PAR LE PEUPLE. 193

Dominus in manus meas, ego ero vester princeps ?

que le Seigneur me les livre entre les mains, serai-je votre prince // ?

10. Qui responderunt ei : Dominus, qui hæc audit, ipse mediator ac testis est, quòd nostra promissa faciemus.

10. Ils lui répondirent : Nous voulons bien que le Seigneur qui entend ceci soit le mediateur & le témoin entre vous & nous //, & qu'il nous punisse si nous n'accomplissons pas ce que nous vous avons promis.

11. Abiit itaque Jephthe cum principibus Galaad, fecitque eum omnis populus principem sui. Locutusque est Jephthe omnes sermones suos coram Domino in Maspha.

11. Jephthé donc s'en alla avec les principaux de Galaad, & tout le peuple l'élut pour son prince. Jephthé ayant fait d'abord devant le Seigneur // toutes ces protestations à Maspha.

L'an du monde 1817.

12. Et misit nuncios ad regem filiorum Ammon, qui ex persona sua dicerent : Quid mihi & tibi est, quia venisti contra me, ut vastares terram meam ?

12. il envoya ensuite des Ambassadeurs au Roi des enfans d'Ammon, pour lui dire de sa part : Qu'y-a-t-il de commun entre vous & moi ? Pourquoi êtes-vous venu m'attaquer & ravager mon pays ?

13. Quibus ille respondit : Quia tulit Israel terram meam, quando ascendit de Aegypto, à finibus

13. Le roi des Ammonites leur répondit : Parcequ'Israel venant d'Egypte m'a pris mon pays depuis les

¶ 9. expl. votre juge établi de Dieu. Gros.

nas, si promissa non præstamus. Vat.

¶ 10. expl. Dominus qui audit, erit testis; Sumetque præ-

¶ 11. expl. Devant tout le peuple qui l'écouloit. Vat.

N

confins d'Arnon jusqu'à Jaboc & jusqu'au Jourdain : rendez-le moi donc maintenant de vous-mêmes, & de-meurons en paix.

14. Jephthé donna de nouveau ces ordres aux Ambassadeurs, & leur commanda de dire au roi des Ammonites :

15. Voici ce que dit Jephthé : Les Israelites n'ont pris ni le pays de Moab, ni le pays des enfans d'Ammon :

16. Mais lorsqu'ils sortirent d'Egypte, ils marchèrent par le desert jusqu'à la mer rouge ; & étant venus à Cadès,

17. ils envoyerent des Ambassadeurs au roi d'Edom, & ils lui firent dire : Laissez-nous passer par votre pays, & le roi d'Edom ne voulut point leur accorder ce qu'ils demandoient // Ils envoyerent aussi des Ambassadeurs au roi de Moab, qui les méprisa & ne voulut point leur donner passage. Ils demeurèrent donc à Cadès,

Arnon usque Jaboc atque Jordanem : nunc ergo cum pace redde mihi eam.

14. Per quos rursum mandavit Jephthe, & imperavit eis ut dicerent regi Ammon :

15. Hæc dicit Jephthe : Non tulit Israel terram Moab, nec terram filiorum Ammon :

16. sed quando de Ægypto conscenderunt, ambulavit per solitudinem usque ad Mare rubrum, & venit in Cades.

17. Misitque nuncios ad regem Edom, dicens : Dimitte me ut transeam per terram tuam. Qui noluit acquiescere precibus ejus. Misit quoque ad regem Moab, qui & ipse transitum præbere contempsit. Mansit itaque in Cades,

¶ 15. *lettr.* le peuple d'Israel. ¶ 17. *lettr.* leur priere.

18. & circumivit ex latere terram Edom, & terram Moab: venitque contra orientalem plagam terræ Moab, & castrametatus est trans Arnon: nec voluit intrare terminos Moab: Arnon quipconfinium est terræ Moab.

19. Misit itaque Israel nuncios ad Sehon regem Amorrhæorum, qui habitabat in Hesebon, & dixerunt ei: Dimitte ut transeam per terram tuam usque ad fluvium.

20. Qui & ipse Israel verba despiciens, non dimisit eum transire per terminos suos: sed infinità multitudine congregatà, egressus est contra eum in Jafa, & fortiter resistebat.

21. Tradiditque eum Dominus in manus Israel cum omni exercitu suo, qui percussit eum, & possedit omnem terram Amorrhæi habitatoris regionis illius,

18. & ayant cotoyé le pays d'Edom & le pays de Moab, ils vinrent vers le côté oriental du pays de Moab, se camperent au-delà d'Arnon sans vouloir entrer dans le pays de Moab, car Arnon est la frontiere de de la terre de Moab.

19. Les Israelites envoyèrent ensuite des Ambassadeurs vers Sehon roi des Amorrhéens, qui habitait dans Hesebon, pour lui dire: Laissez-nous passer par vos terres jusqu'au Jourdain.

20. Mais Sehon méprisant comme les autres la demande des Israelites, leur refusa le passage par ses terres, & ayant assemblé une armée d'une multitude innombrable, il marcha contre les Israelites à Jafa, & s'opposa à leur passage de toutes ses forces.

21. Mais le Seigneur le livra entre les mains d'Israel avec toute son armée, & Israel le défit & se rendit maître de toutes les terres des Amorrhéens qui habitoient en ce pays-la,

22. & de tout ce qui étoit renfermé dans leurs limites depuis Arnon jusqu'à Jaboc ; & depuis le desert jusqu'au Jourdain.

22. & universos fines ejus , de Arnon usque Jaboc , & de solitudine usque ad Jordanem.

23. Ainsi le Seigneur le Dieu d'Israel a ruiné les Amorrhéens , lorsque les Israelites qui étoient son peuple combattoient contr'eux , & vous prétendez maintenant que les terres que possede le peuple de Dieu vous appartiennent ?

23. Dominus ergo Deus Israel subvertit Amorrhæum , pugnante contra illum populo suo Israel , & tu nunc vis possidere terram ejus ?

24. Ne croiriez-vous pas avoir droit de posseder ce qui appartiendroit à Chamos votre dieu ? Ainsi il est bien juste que nous possedions ce que le Seigneur notre Dieu s'est acquis par ses victoires.

24. Nonne ea quæ possidet Chamos deus tuus , tibi jure debentur ? Quæ autem Dominus Deus noster victor obtinuit , in nostram cedent possessionem :

25. Est-ce que vous êtes plus considerable que Balac fils de Séphor roi de Moab ? Ou pouvez-vous faire voir qu'il ait formé contre les Israelites les plaintes que vous formez presentement , où qu'il leur ait pour cela déclaré la guerre ?

25. nisi forte melior es Balac filio Séphor rege Moab : aut docere potes , quòd jurgatus sit contra Israel , & pugnaverit contra eum ,

26. tant qu'Israel a habité dans Hesebon & dans ses villages , dans Aroer & dans

26. quando habitavit in Hesebon , & viculis ejus , & in Aroer , & villis illius

†. 24. *lett.* Ne croyez-vous pas , &c.

Ius, vel in cunctis civitatibus juxta Jordanem, per trecentos annos. Quare tanto tempore, nihil super hac repetitione tentastis?

les villages qui en dépendent, ou dans toutes les villes qui sont le long du Jourdain pendant trois cens ans. D'où vient que vous n'avez point essayé durant tout ce temps-là de redemander ces droits prétendus?

27. Igitur non ego pecco in te, sed tu contra me malè agis, indicens mihi bella non justa Judicet Dominus arbiter hujus diei, inter Israel & inter filios Ammon.

27. Ce n'est donc point moi qui vous fais injure, mais c'est vous qui me la faites, en me declarant une guerre injuste. Que le Seigneur soit notre arbitre, & qu'il decide aujourd'hui ce differend entre Israel & les enfans d'Ammon.

28. Noluitque acquiescere rex filiorum Ammon verbis Jephthæ, quæ per nuncios mandaverat.

28. Mais le Roi des enfans d'Ammon ne voulut point se rendre à ce que Jephthé lui avoit fait dire par les Ambassadeurs.

29. Factus est ergo super Jephthæ Spiritus Domini, & circueus Galaad, & Manassæ, Maspha quoque Galaad, & inde transiens ad filios Ammon,

29. Après cela donc l'Esprit du Seigneur se répandit sur Jephthé, & allant par tout le pays de Galaad, de Manassé, de Maspha de Galaad, il passa jusqu'aux enfans d'Ammon,

30. votum vovit Domino, dicens: Si tradideris filios Ammon in manus meas,

30. & fit un vœu au Seigneur, en disant: Seigneur, si vous livrez entre mes mains les enfans d'Ammon,

31. quicumque pri-

31. je vous offrirai en ho-

locustes le premier qui sortira de ma maison, & qui viendra au-devant de moi, lorsque je retournerai victorieux du pays des enfans d'Ammon.

32. Et Jephté passa ensuite dans les terres des enfans d'Ammon pour les combattre; & le Seigneur les livra entre ses mains.

33. Il les contraignit de fuir depuis Aroer jusqu'à Mennith, pendant l'espace de vingt villes, & jusqu'à Abel qui est planté de vignes, les enfans d'Ammon perdirent dans cette défaite un grand nombre d'hommes, & ils furent humiliés par les enfans d'Israël.

34. Mais lorsque Jephté revenoit de Maspha dans sa maison, sa fille qui étoit unique, parcequ'il n'avoit point eu d'autres enfans qu'elle, vint au-devant de lui en dansant au son des tambours.

35. Jephté l'ayant vûe déchira ses vêtemens, & lui dit: Hélas ma fille, vous m'avez trompé, & vous vous êtes trompée vous-même.

mus fuerit egressus de foribus domus meæ, mihi que occurrerit revertenti cum pace à filiis Ammon, eum holocaustum offeram Domino.

32. Transiitque Jephte ad filios Ammon, ut pugnaret contra eos: quos tradidit Dominus in manus ejus.

33. Percussitque ab Aroer usque dum venias in Mennith, viginti civitates, & usque ad Abel, quæ est vineis confita, plagâ magnâ nimis, humiliatique sunt filii Ammon à filiis Israel.

34. Revertente autem Jephte in Maspha domum suam, occurrit ei unigenita filia sua cum tympanis & choris, non enim habebat alios liberos.

35. Quâ visâ, scidit vestimenta sua, & ait: Heu me, filia mea, decepisti me: & ipsa decepta es: aperui enim os

meum ad Dominum, & aliud facere non potero.

Car j'ai fait vœu au Seigneur // de lui offrir ce qui se présenteroit à moi, & je ne puis faire autrement que j'ai promis.

36. Cui illa respondit: Pater mi, si apperueris os tuum ad Dominum, fac mihi quodcumque pollicituses, concessa tibi ultione atque victoriâ de hostibus tuis.

36. Sa fille lui répondit: Mon pere, si vous avez fait vœu au Seigneur, faites de moi tout ce que vous avez promis, après la grace que vous avez reçue de prendre la vengeance de vos ennemis, & d'en remporter une si grande victoire.

37. Dixitque ad patrem: Hoc solum mihi præsta quod deprecor: Dimitte me ut duobus mensibus circumeam montes, & plangam virginitatem meam cum sodalibus meis.

37. Accordez-moi seulement, ajouta-t-elle, la priere que je vous fais: Laissez-moi aller sur les montagnes pendant deux mois, afin que je pleure ma virginité // avec mes compagnes.

38. Cui ille respondit: Vade. Et dimisit eam duobus mensibus. Cumque abiisset cum sociis ac sodalibus suis flebat virginitatem suam in montibus.

38. Jephthé lui répondit: Allez; & il la laissa libre pendant ces deux mois. Elle alloit donc avec ses compagnes & ses amis, & elle pleuroit sa virginité sur les montagnes.

39. Expletisque

39. Après les deux mois

†. 35. Os aperui Domino | un deshonneur de n'être point
pro voti. *Hebraism. Vat.* | mariée, & de n'avoir point
†. 37. *expl.* C'étoit autrefois | d'enfans. *Synops.*

elle revint trouver son pere,
& il traita selon son vœu
sa fille qui étoit vierge.

duobus mensibus, re-
versa est ad patrem
suum, & fecit ei si-
cut voverat, quæ
ignorabat virum. Ex
inde mos increbruit
in Israel, & consue-
tudo servata est :

40. De là vint la coûtume
qui s'est toujours depuis ob-
servée en Israel, que toutes
les filles d'Israel s'assemblent
une fois l'année pour pleurer
la fille de Jephthé de Galaad,
pendant quatre jours.

40. ut post anni
circulum conveniant
in unum filiarum Israel,
& plangent filiam
Jephte Galaaditarum
diebus quatuor.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶ 3. *J* Epthé donc les fuyant & évitant de les
rencontrer, demeura au pays de Thob.
Et des gens qui n'avoient rien, & qui vivoient
de voleries s'assemblerent auprès de lui, & le sui-
voient comme leur chef.

On ne peut pas n'être point surpris, en con-
siderant que celui que Dieu destinoit alors
pour sauver son peuple des mains de ses enne-
mis, non seulement étoit né d'un adultere,
mais nous est même représenté en ce lieu com-
me un chef de misérables & de vagabonds
qui vivoient de voleries. On se réserve à faire
voir dans la suite ce que Dieu nous marquoit
dans le sens spirituel sous la figure de Jephthé,
qui est appelé, *un homme de guerre très-vaillant.*

Mais nous attachant ici à la simple lettre, nous pouvons dire avec les saints Peres, que le crime par lequel son pere s'étoit abandonné à une femme qui devint sa mere, ne le rendoit point lui-même criminel aux yeux de Dieu. Et quoique la loi eût défendu qu'on admît dans les dignités & dans les charges publiques un homme né de la sorte, cette défense, comme dit fort bien un Interprete, étoit pour les hommes, mais non pas pour Dieu, qui fait les choses quand il lui plaît, indépendamment de ce qu'il a établi, parcequ'il fait les raisons pour lesquelles il les fait, & que ses raisons sont toujours très-justes, quoique la justice n'en soit pas toujours connue des hommes, à cause de la foiblesse de leur lumiere.

Ces hommes que l'écriture représente comme *n'ayant rien, & vivant de voleries*, ou cessèrent de voler lorsqu'ils s'assemblerent sous la conduite de Jephthé, ou ne pillèrent que sur les terres des ennemis d'Israel, ou même ce qui est nommé *vol* en ce lieu, peut être pris pour tous les actes d'hostilité qu'on exerce dans la guerre contre des ennemis publics de l'Etat, selon qu'autrefois les anciens Latins l'entendoient. Ainsi ces gens ramassés qui se joignirent à Jephthé pour aller faire des courses sur les Ammonites & les Philistins, doivent être regardés comme cette troupe de *malheureux & d'affligés* qu'on vid depuis s'assembler près de David, & le prendre pour leur chef, dont ils furent les compagnons inséparables, & avec lequel ils alloient par l'ordre du Seigneur même combattre les Philistins, & faire sur eux un grand butin. Dieu donc qui conduit

*Chryf. in
Matth.
b. m. 3.
Aug. 1st.
de bon.
Conj. g.
c. 16.
Hieron.
ep. ad
Pammac.
adv. er-
ror. Joan.
Hierosol.
Deut.
13. 2.
Synops.
Critiq.*

*Apud
Plaut. in
milit.
glorios.
1. Reg.
22. 2.
& 23. 5.*

les choses selon les conseils de sa profonde sagesse, permet d'abord que Jephté soit chassé de la maison de son pere, & que toutes sortes de gens se joignent à lui dans les courses qu'il faisoit sur les terres des ennemis, afin qu'ayant plus de lieu de faire éclater son grand courage, il fût ensuite jugé digne d'être établi le Chef & le Sauveur d'Israel, comme la divine Providence l'y destinoit.

v. 7. Jephté leur répondit : N'est-ce pas vous qui me haïssez, & qui m'avez chassé de la maison de mon pere ? Et maintenant vous venez à moi, parceque la nécessité vous y contraint.

Il est dit auparavant, que les enfans de Galaad étant devenus grands, chasserent Jephté de la maison de son pere. Et il est dit en ce lieu, que les principaux & les anciens du pays de Galaad, étant venus au pays de Thob trouver Jephté pour le prier de vouloir être leur prince & leur chef dans la guerre qu'ils avoient à soutenir contre les enfans d'Ammon, il leur reprocha, que c'étoient eux qui le haïssoient, & qui l'avoient chassé de la maison de son pere. Mais on peut répondre, selon quelques Interpretes, que les freres de Jephté pouvoient bien être du nombre de ces principaux de Galaad, qui lui demandoient qu'il voulût venir se mettre à leur tête, lorsqu'ils se voyoient extrêmement pressés par leurs ennemis. Car, comme il le dit dans sa réponse, *la nécessité contraint quelquefois d'avoir recours à ceux qu'on a outragés.* Et les freres de Joseph, qui a été comme Jephté, une excellente figure de J E S U S- C H R I S T, se virent

*Synops.
Critic.*

ISMAEL FILS D'AGAR CHASSÉ PAR ABRAH. 203
 de même contraints d'aller implorer l'assistance de celui qu'ils avoient si maltraité. Mais on peut bien dire encore avec d'autres Interpretes, que *les anciens* & les Magistrats avoient peut-être contribué à chasser Jephthé de la maison de son pere, ayant appuyé de l'autorité publique la haine que lui portoient les enfans de Galaad ; parceque sans ces Magistrats, ils n'auroient pas pu executer leur mauvaise volonté contre lui. Ce n'étoit pas néanmoins un crime de chasser un fils bâtard de la maison de son pere. Et nous voyons même qu'Ismael fils d'Abraham, qui l'avoit eu *Genef.* de sa servante, fut chassé par l'ordre de Dieu ^{21.} avec sa mere de la maison paternelle. Mais peut-être qu'ils avoient fait quelque injustice, ou en le chassant trop jeune, & avant qu'il fût en état de subsister par soi-même ; ou en le privant de quelque heritage que son pere lui avoit donné pour vivre. Quoiqu'il en soit, il se contente de leur faire remarquer leur injustice. Etant très-disposé à combattre pour son peuple, il leur fait à tous seulement cette demande.

V. 9. Si vous venez me trouver avec un desir sincere que je combatte pour vous contre les enfans d'Ammon, & si le Seigneur me les livre entre les mains, serai-je votre Prince ?

Peut-on ne pas accuser d'ambition Jephthé dans cette demande qu'il fait aux Israelites, lorsqu'on a vû Moïse & Gedeon s'excuser & resister avec excès à Dieu même, quand il les pressoit de se charger de la conduite de son peuple ? Et quelle étoit la raison de cette assurance qu'il demandoit de la principauté d'Israel, avant qu'il se resolût

d'aller combattre à leur tête les enfans d'Ammon ? Ces premiers dont nous venons de parler, avoient eu besoin de prodiges & de divers signes pour s'assurer de leur vocation à la conduite d'Israel : & celui-ci au-contraire paroît demander à Israel pour assurance que Dieu l'engageoit à aller combattre leurs ennemis, qu'ils lui donnent leur parole de le reconnoître pour leur Prince, si Dieu livre les Ammonites entre ses mains. Cette conduite paroît sans doute extraordinaire, & peu conforme à celle des Saints, qui ont toujours redouté la principauté des peuples ; bien-loin de la rechercher ; ce qui a porté quelques Auteurs à blâmer Jephthé en ce point, & à regarder cette faute comme le principe de celle qu'il fit depuis, en s'engageant par le vœu précipité dont nous parlerons après.

Hebr.
11.

Mais comme saint Paul loue la foi de Jephthé, aussi-bien que celle des autres Saints de l'ancien Testament ; & qu'il paroît clairement que Dieu fut l'auteur du choix que l'on fit de lui pour être Juge dans Israel, il semble qu'on ne doit pas condamner légèrement ce qu'il fit alors ; puisqu'il fit étoit comme le fondement de sa vocation à la Judicature pour laquelle Dieu le destinoit ; & que les fautes des principes sont beaucoup plus grandes, & souvent même irréparables. Ne peut-on pas dire donc, sans néanmoins l'assurer, que Dieu avoit fait déjà connoître sa volonté à Jephthé par le mouvement intérieur de son Esprit ; & que lui ayant donné un vrai zele pour sa gloire, il lui inspira d'engager ce peuple inconstant & si porté à l'idolatrie, à lui

DIEU DISPENSE DES LOIX QUI IL LUI PLAÎT. 205
assûrer la principauté après la victoire qu'il de-
voit remporter sur ses ennemis, afin qu'étant éta-
bli leur Juge & leur Prince, il les retînt dans le
service du Dieu tout-puissant leur liberateur ;
qu'il les empêchât de retomber dans leurs infi-
delités passées, & d'oublier cette nouvelle faveur
qu'ils auroient reçûe de Dieu par son ministere ?

ÿ. 10. *Ils lui répondirent : Nous voulons bien
que le Seigneur qui entend ceci, soit le mediateur
& le témoin entre vous & nous ; & qu'il nous pu-
nisse si nous n'accomplissons pas ce que nous vous
avons promis.*

On a de la peine encore à comprendre com-
ment ce peuple à qui la loi défendoit, ainsi qu'on
l'a dit auparavant, *d'admettre un bâtard dans
les assemblées & dans les charges publiques*, pût
s'engager si facilement à choisir Jephthé, & à
lui donner parole de le reconnoître pour leur
Prince. Mais on ne peut gueres douter que ce
n'eût été par un mouvement de l'Esprit de
Dieu, que les Princes de Galaad s'étoient dit d'a-
bord les uns aux autres : *Que le premier qui com-
menceroit à combattre contre les enfans d'Ammon
seroit leur chef.* Et lorsque Dieu parle dans ces sor-
tes d'occasions extraordinaires, il fait connoître
sensiblement, qu'il excepte de la loi celui qu'il
choisit par une vocation qui est au-dessus de
l'ordre commun, selon qu'on en voit plusieurs
exemples dans le temps, soit de l'ancienne, soit
de la nouvelle loi. Ainsi David dans une neces-
sité pressante, viola en apparence la loi des Juifs,
en mangeant des pains exposés dans la maison du
Seigneur, qu'il n'étoit permis de manger ni à

*Synops.
Critic.*

*Judic.
10. 18.*

*1. Reg.
21.
Matth.
11. 4.*

2. Tim.
3. 6.

lui, ni à ceux qui étoient avec lui, mais aux Prêtres seuls. Et JESUS-CHRIST l'en justifia lui-même depuis. Ainsi contre l'ordonnance generale de l'Apôtre, qui défend qu'un Neophyte soit établi pour gouverner l'Eglise de Dieu, saint Ambroise tout Neophyte & Catechuméne qu'il étoit, fut fait par un ordre de la Providence Archevêque de Milan.

¶. 23. *Ainsi le Seigneur le Dieu d'Israel a ruiné les Amorrhéens, lorsque les Israelites qui étoient son peuple combattoient contr'eux. Et vous prétendez maintenant que les terres que possède le peuple de Dieu vous appartiennent?*

*Estius in
hunc loc.*

On peut remarquer avec un savant Auteur, dans cette conduite que tient Jephté à l'égard des Ammonites, un modèle de la prudence & de la justice avec laquelle les Princes qui sont équitables doivent agir dans les guerres. Quoique ces peuples attaquassent les Israelites, & les pressassent très-vivement; & qu'ainsi Jephté pût marcher contr'eux pour défendre sa patrie, il ne veut pas néanmoins le faire, qu'il n'ait envoyé des députés à leur Prince, pour lui demander la raison qui les portoit à le venir attaquer & à ravager son pays. Et sur la plainte que fit ce Prince, qu'Israel après sa sortie d'Egypte s'étoit emparé de son pays, il lui fit représenter de nouveau par ses députés, qu'il s'attribuoit injustement un pays qui ne lui appartenoit pas; puisqu'avant qu'il fût tombé en la puissance des Israelites, il appartenoit aux Amorrhéens; & que si le peuple du Seigneur s'en étoit mis en possession, ç'avoit été uniquement par la faute des Amor-

rhéens mêmes, qui ne s'étant pas contentés de leur refuser le passage qu'ils leur demandoient pour aller dans le pays des Chananéens que Dieu leur avoit donné, avoient marché avec une puissante armée contr'eux, & s'étoient ainsi engagés d'eux-mêmes dans leur malheur & dans la perte de leurs Etats. *C'est donc*, dit-il à ce Roi, *le Seigneur le Dieu d'Israel qui a ruiné les Amorhéens; & vous prétendez maintenant que les terres qu'il a fait tomber en la possession de son peuple vous appartiennent*, à vous qui n'en étiez pas même le possesseur? Rien n'est plus sage ni plus raisonnable que ce procédé du chef du peuple de Dieu, qui fait connoître publiquement l'injustice de la guerre qu'on lui faisoit, avant que de s'engager à repousser, comme il fit, cette injustice.

¶. 24. Ne croiriez-vous pas avoir droit de posséder ce qui appartiendroit à Chamos votre dieu? Ainsi il est bien juste que nous possédions ce que le Seigneur notre Dieu s'est acquis par ses victoires.

Jephté étoit convaincu que *Chamos* n'étoit qu'une vaine idole, qui ne pouvoit rien posséder, ni par conséquent donner aucun droit de possession aux Ammonites. Mais il répondit, selon le conseil du Sage, au fou selon sa folie; & il entroit, dit saint Augustin, en apparence dans le sentiment de ce Roi payen, pour lui faire mieux comprendre son injustice. Car si ces payens croyoient avoir un droit légitime sur ce qu'ils s'imaginoient que leur idole leur avoit donné; combien *Israel* avoit-il plus de

*August.
in Judic
quest. 48*

raison de s'attribuer un plein droit sur ce que son Dieu & le Seigneur souverain de l'univers lui avoit acquis, comme parle l'Ecriture, *par ses victoires ?*

✽. 34. 35. *Lorsque Jephthé revenoit de Masphe dans sa maison, sa fille unique vint au-devant de lui au son des tambours. Jephthé l'ayant vûe, déchira ses vêtements, & lui dit : Hélas, ma fille, vous m'avez trompé, & vous vous êtes trompés vous-même, &c.*

Synops.
Critic.
in hunc
locum.
August.
in Judic.
quest. 49.
l. 1. de
Civ. Dei.
l. 1. c. 21.
Theod.
in Judic.
quest. 10.
c. 1. 1.
contra
Fovin.
D. Vir.
l. 3. &
Apol. 1.
David c.
4. & l. 1.
Offic.
Tertul.
l. 3. cont.
Marcion.
Chryf. 1.
1. hom.
dit. Jeph.
& hom.
14. ad
pop. Ant.
Athab.
Synop. D.
Thom. 1.
2. q. 88.
art. 22.

Le vœu de Jephthé est le sujet d'une très-grande question, qui a partagé tous les Interpretes, & sur laquelle on a de la peine à former un jugement assuré. La plupart des Peres de l'Eglise en ont parlé; & plusieurs mêmes l'ont condamné. Saint Augustin qu'on fait être très-éclairé, mais en même-temps très-reservé dans la décision des choses douteuses, témoigne que celle-ci est très-difficile à décider. *Solet esse magna & ad dijudicandum difficillima questio; & qu'ainsi on ne doit pas se précipiter, de-peur de porter sur ce sujet un jugement temeraire. Hanc rem cautiùs perscrutemur, ne in ullam partem judicium temerarium proferamus.*

Ceux qui prétendent que Jephthé a peché, disent qu'il étoit & contre la loi de la nature, & contre la loi de Dieu, d'immoler un homme comme une victime; & qu'ainsi le vœu qu'il fait d'immoler la premiere personne qu'il rencontreroit, étoit un vœu temeraire & extravagant; & que sa legereté éclata encore ensuite, lorsque sa fille s'étant présentée à lui la premiere, il déchira ses vêtements, & s'écria dans le transport de sa douleur, qu'il étoit

étoit trompé. Et qu'enfin si Dieu permit que ce vœu même, tout temeraire qu'il étoit, fut accompli, ce fut afin d'empêcher à l'avenir de semblables vœux, par la crainte d'un semblable événement.

Ceux qui soutiennent au-contraire qu'il n'a point péché, s'arrêtent principalement à deux raisons, que saint Augustin a aussi beaucoup pesées; l'une, que saint Paul a loué la foi de Jephthé, & son zèle dans l'accomplissement des devoirs de la justice; & l'autre, que l'Écriture immédiatement avant que de rapporter son vœu, dit; Que l'Esprit de Dieu s'étoit répandu sur lui: *Factus est super Jephthé Spiritus Domini*. Comment donc croire, disent-ils, après que saint Paul a fait l'éloge de sa foi, qu'il ait péché d'une manière si inexcusable contre la foi même & l'obéissance qu'il devoit à Dieu? Comment Dieu récompensa-t-il en quelque sorte un tel vœu, en donnant aussi-tôt après à celui qui l'avoit fait, la victoire sur ses ennemis, & les livrant, comme parle l'Écriture, entre ses mains? Comment allier un vœu temeraire & criminel, avec l'Esprit du Seigneur qui se répandit sur Jephthé? C'est ce qui fait que, sans prétendre rien assurer sur un sujet si contesté, il semble qu'on pourroit dire, qu'il y a eu quelque chose de divin dans ce vœu si surprenant de Jephthé, & que le même Seigneur qui commanda à Abraham d'immoler son fils unique, afin d'éprouver sa foi, put bien inspirer aussi à Jephthé de faire un tel vœu en reconnaissance de sa victoire, afin d'éprouver de même sa foi à l'égard de sa fille unique; qu'il con-

noissoit par sa divine préscience devoir être celle que son pere rencontreroit la premiere. Et quoique Jephthé, dans la surprise où il fut de voir sa fille se présenter la premiere à lui, déchira ses vêtemens, & fit éclater sa douleur, il ne laissa pas de faire paroître, selon les saints Peres, une grandeur de courage en renonçant à la tendresse de la nature, & s'acquittant de son vœu, s'il est certain neanmoins qu'il s'en acquitta. Car, selon quelques savans Interpretes, c'est un sentiment que l'on peut bien soutenir, que l'accomplissement du vœu de Jephthé ne se fit point par la mort réelle du corps de sa fille, mais par la consecration perpetuelle de sa personne & de sa virginité; ce qui est nommé dans l'Écriture du nom de *mort*, & ce qui devoit sans doute être très-sensible à un Prince comme Jephthé; puisque tout l'honneur d'un pere dans ces temps de l'ancienne loi étoit d'avoir des enfans, à cause de l'esperance du Messie. En effet, comme le remarque Estius, cette fille unique demanda du temps à son pere pour pleurer, non pas sa mort, mais sa virginité, parceque c'étoit alors une infamie à une fille de demeurer sans être mariée, & sans avoir des enfans, pour la raison que l'on vient de dire. Et d'ailleurs, si l'on vid depuis Jonathas arraché des mains de Saül son pere par tout le peuple, lorsqu'il vouloit le faire mourir, pour accomplir en quelque façon une autre espece de vœu qu'il avoit fait; il y auroit beaucoup plus de lieu de s'étonner que dans l'espace de deux mois de temps l'on ne se fût point porté à délivrer de la mort cette fille

Estius
in hunc
locum.
Et in
Levit. c.
27. 29.

Exod.
27. 29.

1. Reg.
24. 45.

unique, ou que l'on n'eût point convaincu Jephthé durant tout ce temps, qu'il ne pouvoit pas lui être permis d'immoler sa fille à Dieu.

Mais dans quelque sentiment que l'on puisse être sur cette histoire, nous pouvons dire avec un grand Saint, qui est saint Augustin, lequel a beaucoup examiné cet événement, que les témoignages de l'Écriture que nous avons rapportés à l'avantage, de Jephthé nous engagent en quelque sorte de chercher plutôt la fin pour laquelle ces choses ont été faites, que de condamner légèrement les choses mêmes telles qu'elles peuvent avoir été faites. *Ista testimonia nos compellunt querere potius, cur factum sit, quam facile improbare quod factum est.* Il faut donc chercher avec la lumière de Dieu, dit ce Pere, ce que l'Esprit du Seigneur nous a voulu figurer dans cette histoire, en la personne de Jephthé, soit qu'il l'ait connu lui-même, ou qu'il ne l'ait pas connu; soit que son action ait été une action d'imprudence, ou d'obeissance; soit enfin qu'il ait péché, ou qu'il ait agi par la foi. Car l'Écriture nous oblige, lorsqu'elle donne à Jephthé la qualité d'*homme très-vailant*, de nous représenter quelqu'un très-puissant, qu'il a figuré en sa personne; c'est-à-dire, **JESUS-CHRIST** même. Ce qu'ont fait les freres de Jephthé, lorsqu'ils le rejeterent & qu'ils le chasserent de la maison paternelle, en lui reprochant qu'il étoit né d'une femme adultere; les Princes des Prêtres, les Pharisiens, & les Docteurs de la loi l'ont fait à l'égard de notre Sauveur, qu'ils ont de même chassé comme un enfant étranger, qui n'appartenoit point à la Synagogue & à la loi de Moïse, & qu'ils regardoient

O ij

„ comme un violateur des préceptes de cette loi ;
 „ dont ils se croyoient eux-mêmes de fidelles & de
 „ legitimes observateurs.

„ Il s'enfuit donc comme Jephthé , lorsqu'il leur
 „ cacha sa majesté & sa gloire. Il s'enfuit , lorsqu'il
 „ cacha sa divinité à ses ennemis , qui l'outra-
 „ geoient si cruellement. Il s'enfuit , lorsqu'il ne
 „ leur fit paroître que la foiblesse d'un homme
 „ mourant , & qu'il déroba à leurs yeux la toute-
 „ puissance de sa resurrection. Des voleurs & des
 „ miserables s'assemblerent près de lui , soit avant
 „ sa mort , lorsqu'on lui faisoit un crime de ce qu'il
 „ mangeoit avec des pecheurs & des publicains ;
 „ soit à sa mort même , lorsqu'il fut placé sur la
 „ croix entre deux voleurs , dont il en prit un , &
 „ le fit passer de la potence dans le paradis ; soit
 „ enfin après sa mort , lorsque l'on vid en ce même-
 „ temps , & que l'on a vû depuis durant tout le
 „ cours des siecles , des criminels & des scelerats
 „ s'approcher de cet Homme-Dieu , qui leur par-
 „ donnoit leurs crimes , & le suivre comme leur
 „ chef , parcequ'ils vivoient selon ses préceptes. Et
 „ ce qui est dit encore , continue ce Pere ; Que
 „ ceux qui avoient d'abord rejetté Jephthé , revin-
 „ rent ensuite le rechercher eux-mêmes , & le prier
 „ de les délivrer de leurs ennemis , nous figuroit
 „ d'une maniere très-claire , que ceux qui avoient
 „ aussi rejettés JESUS-CHRIST devoient re-
 „ tourner à lui , & trouver en lui leur salut ; soit
 „ qu'on l'entende de ceux qui l'avoient d'abord
 „ persecuté , & que la prédication de saint Pierre
 „ toucha salutairement ; soit qu'on l'entende plutôt
 „ de la vocation d'Israel , que l'on espere devoir ar-
 „ river à la fin des temps.

Quant à ce que l'Écriture ajoûte, que Jephthé voulut que ceux qui demandoient son secours s'obligeassent à le reconnoître pour leur Prince après la défaite de leurs ennemis, le même Saint dit encore, qu'il fut en cela une excellente figure ^{Id. ibid.} de celui qui est le vrai Roi & le vrai Chef du ^{p. 59.} corps de l'Eglise, lequel a droit d'exiger que nous le reconnoissions pour notre Prince, & que nous lui demeurions très-parfaitement soumis, depuis qu'il a surmonté les ennemis de notre salut.

Enfin, pour ne nous point trop arrêter à toutes les circonstances de cette histoire si remarquable, il suffira d'ajoûter ici, que selon le même Pere, le vœu que fit Jephthé figuroit ce qui devoit arriver entre JESUS-CHRIST & son Eglise; puisque cette Eglise, que l'Apôtre appelle *une Vierge toute pure*, est vouée à Dieu par JESUS-CHRIST même, pour être une hostie vivante, & une victime qui s'offre continuellement au Seigneur en holocauste. La tristesse que JESUS-CHRIST fit paroître avant le sacrifice de la croix, où il devoit s'immoler comme chef, avec tous ses membres, qui sont son Eglise, qu'il appelle *son unique & sa bien-aimée*, peut avoir ^{Cantic.} été figurée par la douleur que sentit Jephthé, ^{6.7.} lorsqu'il se vid obligé d'immoler sa fille unique. Que si JESUS-CHRIST ne fut point trompé, comme lui, il faut reconnoître que la verité devoit l'emporter sur la figure, & un simple homme, tel qu'étoit Jephthé, le ceder à un Homme-Dieu, dont il n'étoit & ne pouvoit être qu'une image foible & imparfaite.

La disposition dans laquelle la fille unique

O iij

de Jephthé témoigna être, lorsqu'elle dit à son pere : *Faites de moi tout ce que vous avez voué, puisque Dieu vous a accordé la grace de vous vanger de vos ennemis*, étoit encore une admirable figure des sentimens de reconnoissance & de resignation où est l'Eglise, c'est-à-dire, où sont les vrais fidelles, lorsqu'ils considerent la victoire que JESUS-CHRIST a remportée sur le démon. Ils sont prêts à tout souffrir, & à se soumettre avec joie à tout ce qu'il lui a plu de promettre pour eux à son Pere, lorsqu'il lui a déclaré : *Qu'il veut que là où il est, ceux qu'il lui a donnés y soient aussi avec lui*; c'est-à-dire, premierement dans les souffrances, & ensuite dans la gloire; & lorsqu'il leur a déclaré aussi à eux-mêmes : *Que quiconque ne porte pas sa croix & ne le suit pas, ne peut être son disciple*. Car ils savent qu'ils ont été voués à Dieu sur la croix comme des victimes dignes de lui. Et s'ils pleurent tant qu'ils sont en cette vie, c'est l'absence de leur Epoux qu'ils pleurent, de celui qui est l'Epoux très-chaste des Vierges.

Joan.
17. 24.

Luc. 14.
24.



CHAPITRE XII.

I. **C**ependant il s'excita une sédition dans la tribu d'Ephraïm; car ceux de cette tribu passant vers le septentrion, dirent à Jephthé : Pourquoi n'avez-vous point voulu nous appeller, lorsque

I. **E**cce autem in Ephraïm orta est seditio, nam transeuntes contra aquilonem, dixerunt ad Jephthæ : Quare vadens ad pugnam contra filios Ammon, ve-

care nos noluiti, ut pergeremus tecum? Igitur incendemus domum tuam.

2. Quibus ille respondit: Disceptatio erat mihi & populo meo contra filios Ammon vehemens: vocavi que vos, ut praberetis mihi auxilium & facere noluitis.

3. Quod cernens posui animam meam in manibus meis, transivique ad filios Ammon, & tradidit eos Dominus in manus meas. Quid commerui ut adversum me confutgatis in prælium?

4. Vocatis itaque ad se cunctis viris Galaad, pugnabat contra Ephraïm: percusseruntque viri Galaad Ephraïm, quia dixerat: Fugitivus est Galaad de Ephraïm, & habitat in medio Ephraïm & Manasse.

vous alliez combattre les enfans d'Ammon, afin que nous y allassions avec vous. Nous venons donc ici pour brûler votre maison.

2. Jephthé leur répondit: Nous avons une grande guerre mon peuple & moi contre les enfans d'Ammon; je vous ai prié de nous donner secours, & vous ne l'avez pas voulu faire.

3. Ce qu'ayant vû, j'ai exposé ma vie, j'ai marché contre les enfans d'Ammon, & le Seigneur m'e les a livrés entre les mains. Quelle est la faute que j'ai faite, qui merite que vous veniez ainsi pour me combattre?

4. Jephthé donc ayant fait assembler tous ceux de Galaad, combattit contre Ephraïm; & ceux de Galaad défirent ceux d'Ephraïm, qui disoient par mépris: Galaad est un fugitif d'Ephraïm, qui demeure au milieu d'Ephraïm & de Manasse.

†. 3. *lett.* Posui animam meam in manu mea, pro in periculum me conjeci, *Hebraïsm. Synops.*

5. Mais ceux de Galaad se saisirent des guez du Jourdain, par où ceux d'Ephraïm devoient repasser à leur pays, & lorsque quelqu'un d'Ephraïm fuyant de la bataille, venoit sur le bord de l'eau, & disoit à ceux de Galaad: je vous prie de me laisser passer, ils lui disoient: N'êtes-vous pas Ephraïtéen; & lui répondant que non,

6. ils lui répondoient: Dites donc Schibboleth, qui signifie un épi; & prononçant Sibboleth, parce qu'il ne pouvoit pas bien exprimer la première lettre de ce nom, ils le prenoient aussi-tôt, & le tuoient au passage du Jourdain: de sorte qu'il y eut quarante-deux mille hommes de la tribu d'Ephraïm qui furent tués en ce jour-là.

7. Jephthé de Galaad jugea donc le peuple d'Israël pendant six ans; & il mourut ensuite, & fut enseveli dans la ville de Galaad.

¶ 7. expl. jusqu'en l'année 2823.

5. Occupaveruntque Galaaditæ vada Jordanis, per quæ Ephraim reversurus erat. Cumque venisset ad ea de Ephraim numero fugiens atque dixisset: Obsecro ut me transire permittatis, dicebant ei Galaaditæ: Numquid Ephraïtæus es? quo dicente: Non sum.

6. Interrogabant eum: Dic ergo Schibboleth, quod interpretatur spica. Qui respondebat: Sibboleth: eadem litterâ spicam exprimere non valens. Statimque apprehensum jugulabant in ipso Jordanis transitu. Et ceciderunt in illo tempore de Ephraim quadraginta duo millia.

7. Judicavit itaque Jephthæ Galaadites Israël sex annis & mortuus est, ac sepultus in civitate sua Galaad.

8. Post hunc judicavit Israel Abesân de Bethlechem :

8. Abesân de Bethleem fut après lui Juge d'Israel.

9. qui habuit triginta filios & totidem filias, quas emitens foras, maritis dedit, & ejusdem numeri filiis suis accepit uxores, introducens in domum suam. Qui septem annis judicavit Israel,

9. Il avoit trente fils & autant de filles qu'il tira de sa maison pour les marier, & il y fit venir autant de filles, qu'il donna pour femmes à ses fils; & ayant jugé Israel pendant sept ans //

10. mortuusque est, ac sepultus in Bethlechem.

10. il mourut, & fut enseveli dans Bethleem.

11. Cui successit Ahialon Zabulonites? & judicavit Israel decem annis;

11. Ahialon de Zabulon lui succeda, & il jugea Israel pendant dix ans //;

12. mortuusque est, ac sepultus in Zabulon.

12. Et étant mort il fut enseveli dans Zabulon.

13. Post hunc judicavit Israel Abdon, filius Illel, Pharahtonites:

13. Abdon fils d'Illel de Pharaton fut après lui Juge d'Israel.

14. qui habuit quadraginta filios, & triginta ex eis nepotes, ascendentes super septuaginta pullos asinarum, & judicavit Israel octo annis:

14. Il eut quarante fils, & trente petits-fils, qui sortirent d'eux, qui montoient tous sur soixantedix poulains d'ânesses, il jugea Israel pendant huit ans //

ψ. 9. expl. jusqu'en l'année | née 2840.

2830.

ψ. 14. expl. jusqu'en l'an-

ψ. 11. expl. jusqu'en l'an- | née 2848.

GALAAD TRAITÉ DE FUG. PAR EPHRAÏM. 219
 conduite de Jephthé, les Israelites de delà le Jourdain, qui habitoient dans le pays de Galaad, leur reprocherent de ce qu'on ne les avoit point appellés à cette guerre; quoiqu'il fût vrai, comme Jephthé le leur témoigna, qu'ils avoient été priez d'assister leurs freres: & ils les traitoient de fugitifs, comme s'ils s'étoient séparés des autres enfans d'Israel, à causé que le Jourdain les divisoit.

Comme Manassé & Ephraïm étoient les deux enfans de Joseph, & que la demi tribu de Manassé étoit établie au-delà du Jourdain, Ephraïm, en les méprisant, leur disoit que *Galaad*, c'est-à-dire, ceux du pays de Galaad, étoient *fugitifs d'Ephraïm*, & comme des schismatiques qui avoient quitté leurs freres: & il ajoûtoit, que ces mêmes Galaadites *demeuroient au milieu d'Ephraïm & de Manassé*; comme pour leur dire, qu'ils n'étoient rien en comparaison des autres enfans d'Ephraïm & de Manassé, qui composoient deux très-puissantes tribus, dont ils se trouvoient comme environnés.

Le Sage a raison de nous avertir; *Que l'esprit s'éleve avant qu'il tombe, & que l'orgueil est suivi d'une grande chute.* Car ceux qui s'étoient ainsi élevés avec insulte au-dessus de leurs propres freres, se trouverent aussi-tôt après sous leurs pieds. Et en cela même, selon la remarque de saint Augustin, on pourroit bien regarder Jephthé comme ayant été encore la figure de **JESUS-CHRIST**, qui au dernier Jugement traitera sans miséricorde, comme il l'assure lui-même, ceux qui auront refusé de le reconnoître pour leur Roi, & qui jaloux de sa gloire, l'auront

Prov. 16. 18.

August. in Jud. quest. 49. 10. 4. 2. col. p. 132

attaqué par la malice & l'impiereté de leur conduite, soit en lui-même, soit en la personne de ses serviteurs.

¶ 6. Ils lui répondoient : Dites donc Schibboleth, qui signifie un épi. Et prononçant Sibboleth, parcequ'il ne pouvoit pas bien exprimer la premiere lettre de ce nom, ils le prenoient aussi-tôt, & le tuoient au passage du Jourdain.

Chaque pays a d'ordinaire sa prononciation differente des autres pays. Ainsi ceux de la tribu d'Ephraïm ayant peine à prononcer la premiere lettre de ce mot hebreu *Schibboleth*, ne disoient que *Sibboleth*. Plusieurs croient néanmoins que le mot hebreu *Schibboleth* signifie plutôt le cours de l'eau, qu'un épi. Qu'ainsi les soldats de Jephthé voulant reconnoître si ceux qui se présentoient au gué du Jourdain, étoient d'Ephraïm, c'est-à-dire, des ennemis, ils leur demandoient par cette parole, s'ils vouloient passer la riviere; & que lorsqu'en répondant le même mot pour témoigner qu'ils la vouloient passer, ils ne le prononçoient pas comme il faut, on les tuoit dans l'instant.

On ne peut point accuser Jephthé en cela de cruauté. Car ayant d'abord rendu raison de sa conduite à ceux qui étoient venus le quereller, il se vid forcé ensuite de défendre un peuple dont Dieu l'avoit établi Prince. C'étoit à son propre orgueil que cette tribu devoit attribuer une si grande humiliation, puisqu'elle venoit se précipiter elle-même dans le peril. Mais combien a-t-elle encore présentement d'imitateurs, qui aussi jaloux des avantages de leurs freres, que lâches pour les assister dans leurs perils,

s'efforcent insolemment d'étouffer leur gloire, & meritent en même-temps d'être abandonnés à la dernière confusion, soit dès ce monde & devant les hommes; soit devant Dieu, & d'une manière d'autant plus terrible, quelle est plus spirituelle, & que ne la sentant pas, ils ne se mettent point en peine de la prévenir.

Ce qui doit faire admirer encore plus la grandeur de Dieu, c'est que des moyens qu'emploient ses ennemis pour procurer l'accablement de leurs freres, Dieu s'en sert d'une manière très-avantageuse, pour relever d'autant plus leur gloire. Car Jephté, qui jusqu'alors n'avoit été reconnu pour Chef & pour Juge que par les Israélites du pays de Galaad, le fut encore par toutes les autres tribus, ayant été, comme le dit saint Augustin, Juge d'Israel; de même que tous les autres Juges.

*August.
ibid. ut
supr. 1.
col. pag.
139. Mic-
noch. in
hunc loc.*



CHAPITRE XIII.

1. **R**ursumque filii Israel fecerunt malum in conspectu Domini: qui tradidit eos in manus Philistinorum quadraginta annis.

2. Erat autem quidam vir de Saraa, & de stirpe Dan, nomine Manue, habens uxorem sterilem.

* 2. *expl. de la tribu de Dan. Synops.*

1. **L**es enfans d'Israel comirent encore le mal aux yeux du Seigneur, qui les livra entre les mains des Philistins pendant quarante ans.

2. Or il y avoit un homme de Saraa de la race // de Dan, nommé Manué, qui avoit une femme sterile.

L'an du
monde
2848.

3. Et l'Ange du Seigneur apparut à sa femme, & lui dit : Vous êtes sterile & sans enfans ; mais vous concevrez & vous enfanterez un fils :

4. Prenez donc bien garde de ne point boire de vin, ni de tout ce qui peut enivrer, & de ne manger rien d'impur // ;

5. parceque vous concevrez & vous enfanterez un fils, sur la tête duquel le rasoir ne passera point. Car il sera Nazaréen, consacré à Dieu dès son enfance & dès le ventre de sa mere, & c'est lui qui commencera // à délivrer Israel de la main des Philistins.

6. Etant donc venu trouver son mari, elle lui dit : Un homme de Dieu est venu à moi, qui avoit un visage d'Ange, & qui étoit terrible à voir. Je lui ai demandé qui il étoit, d'où il venoit, & comment il s'appelloit ; & il ne me l'a pasvoulu dire :

3. Cui apparuit Angelus Domini, & dixit ad eam : Sterilis es & absque liberis : sed concipies & paries filium :

4. Cave ergo ne bibas vinum ac siceram, nec immundum quidquam comedas :

5. quia concipies & paries filium, cuius non tanget caput novacula : erit enim Nazareus Dei ab infantia sua, & ex matris utero, & ipse incipiet liberare Israel de manu Philistinorum.

6. Quæ cum venisset ad maritum suum, dixit ei : Vir Dei venit ad me, habens vultum angelicum, terribilis nimis. Quem cum interrogassem, quis esset, & unde venisset, & quo nomine vocaretur, noluit mihi dicere :

ψ. 4. *expl.* aucune des viandes défendues par la loi, & censées impures.

ψ. 5. *expl.* Il commença en effet à délivrer Israel : mais ce

ne fut qu'après la mort qu'Israel fut peu à peu entièrement délivré des Philistins. *Me-
noch.*

7. sed hoc respon- dit: Ecce concipies & paries filium, cave ne vinum bibas, nec ficeram, & ne aliquo vescaris immundo: erit enim puer Nazarus Dei ab infantia sua, ex utero matris suae usque ad diem mortis suae.

8. Oravit itaque Manue Dominum, & ait: Obsecro, Domine, ut vir Dei, quem misisti, veniat iterum, & doceat nos quid debeamus facere de puero, qui nasciturus est.

9. Exaudivitque Dominus deprecantem Manue, & apparuit rursus Angelus Dei uxori ejus sedenti in agro. Manue autem maritus ejus non erat cum ea. Quae cum vidisset Angelum,

10. festinavit, & cucurrit ad virum suum: nunciavitque ei, dicens: Ecce apparuit mihi vir, quem ante videram.

11. Qui surrexit,

7. Mais voici ce qu'il m'a dit: Vous concevrez & vous enfanterez un fils. Prenez bien garde de ne point boire de vin, ni rien de tout ce qui peut envier, & de ne manger rien d'impur. Car l'enfant sera Nazaréen consacré à Dieu dès son enfance, & depuis le ventre de sa mere jusq'au jour de sa mort.

8. Manué donc pria le Seigneur, & lui dit: Seigneur, je vous prie que l'homme de Dieu que vous avez envoyé vienne encore, afin qu'il nous apprenne ce que nous devons faire de cet enfant qui doit maître.

9. Le Seigneur exauça la priere de Manué, & l'Ange de Dieu apparut encore à sa femme, lorsqu'elle étoit assise dans les champs. Manué son mari n'étoit pas alors avec elle.

10. Ayant donc vû l'Ange elle courut vite à son mari, & lui dit: Voilà ce même homme que j'avois vû auparavant, qui m'est encore apparu.

11. Manué se leva aussi-

tôt, & suivit sa femme. Et étant venu vers cet homme, il lui dit: Est-ce vous qui avez parlé à cette femme? il lui répondit: C'est moi.

12. Manué lui dit: Quand ce que vous avez prédit sera accompli, que voulez-vous que je fasse de l'enfant, & de quoi se devra-t-il abstenir?

13. L'Ange du Seigneur répondit à Manué, Qu'il s'abstienne de tout ce que j'ai marqué à votre femme;

14. Qu'il ne mange point de tout ce qui naît de la vigne, ni de tout ce qui peut enivrer, qu'il ne mange rien d'impur, & qu'il accomplisse & garde avec soin ce que j'ai ordonné sur son sujet.

15. Manué dit à l'Ange du Seigneur, je vous prie de m'accorder ce que je vous demande, & de permettre que nous vous préparions un chevreau.

16. L'Ange lui répondit: Quelque instance que vous me fassiez, je ne mangerai point de votre pain //; Mais

& secutus est uxorem suam: veniensque ad virum, dixit ei: Tu es qui locutus es mulieri? Et ille respondit: Ego sum.

12. Cui Manue: Quando, inquit, sermo tuus fuerit expletus, quid vis ut faciat puer? aut à quo se observare debbit?

13. Dixitque Angelus Domini ad Manue: Ab omnibus quæ locutus sum uxori tuæ abstineat se:

14. Et quidquid ex vinea nascitur, non comedat: vinum & ficeram non bibat, nullo vescatur immundo: & quod ei præcepi, impleat atque custodiat.

15. Dixitque Manue ad Angelum Domini: Obsecro te ut acquiescas precibus meis, & faciamus tibi hædum de capris.

16. Cui respondit Angelus: Si me cogis, non comedam panes tuos: si au-

• 16. *expl.* Panum nomine tibi generatim significantur ex consuetudine linguæ hebræicæ. *Menoch.*

tem vis holocaustum facere, offer illud Domino. Et nesciebat Manue quod Angelus Domini esset;

si vous voulez faire un holocauste, offrez-le au Seigneur. Or Manué ne savoit pas que ce fût l'Ange du Seigneur.

17. dixitque ad eum : Quod est tibi nomen, ut si sermo tuus fuerit expletus, honoremus te ;

17. & il dit à l'Ange : Comment vous appelez-vous, afin que nous vous puissions honorer, si vos paroles s'accomplissent//?

18. Cui ille respondit. Cur quæris nomen meum, quod est mirabile ?

18. L'Ange lui répondit : Pourquoi demandez-vous à ^{Gen. 32} 19. savoir mon nom, qu'on ne peut assez reverer//?

19. Tulit itaque Manue hædum de capris, & libamenta, & posuit super petram, offerens Domino, qui facit mirabilia : ipse autem & uxor ejus intuebantur.

19. Manué donc prit le chevreau, avec le vin // : Il les mit sur une pierre, & il les offrit au Seigneur, qui est l'auteur des œuvres miraculeuses, & il consideroit lui & sa femme *ce qui en arriveroit.*

20. Cumque ascenderet flamma altaris in cælum, Angelus Domini pariter in flamma ascendit. Quod cum vidissent Manue & uxor ejus, proni ceciderunt in terram,

20. Alors la flamme de l'autel montant vers le ciel, l'Ange du Seigneur y monta aussi au milieu des flammes ; ce que Manué & sa femme ayant vû, ils tomberent le visage contre terre :

21. & ultra eis

21. & l'Ange du Seigneur

ψ. 17. Expl. Quand vos paroles seront accomplies. Serrar. | ble. Hebr. qui est secret & ineffable. Synopf.

ψ. 18. Lettr. qui est admirable. | ψ. 19. Lettr. Les libations.

disparut de devant leurs yeux. Manué reconnut aussitôt que c'étoit l'Ange du Seigneur,

22. & il dit à sa femme : Nous mourrons certainement , parceque nous avons vû Dieu.

23. Sa femme lui répondit : Si le Seigneur nous vouloit faire mourir , il n'auroit pas reçu de nos mains l'holocauste , & le vin que nous lui avons offert : Il ne nous auroit point fait voir toutes ces choses , & il ne nous auroit point prédit tout ce qui doit arriver.

L'an du
monde
2849.

24. La femme donc de Manué enfanta un fils , & elle l'appella Samson. L'enfant crut , & le Seigneur le benit.

25. Et l'Esprit du Seigneur commença à être avec Samson , lorsqu'il étoit dans le camp de Dan entre Saraa & Esthaol.

non apparuit Angelus Domini. Statimque intellexit Manue Angelum Domini esse ,

22. & dixit ad uxorem suam : Mor-te moriemur , quia vidimus Deum.

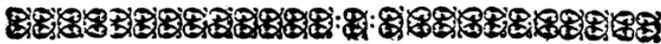
23. Cui respondit mulier : Si Dominus nos vellet occidere , de manibus nostris holocaustum & libamenta non suscepisset , nec ostendisset nobis hæc omnia , neque ea quæ sunt ventura dixisset.

24. Peperit itaque filium , & vocavit nomen ejus Samson. Crevitque puer , & benedixit ei Dominus.

25. Cæpitque Spiritus Domini esse cum eo in castris Dan inter Saraa & Esthaol.

†. 25. expl. il étoit âgé de 18. ans.





SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. *L* Es enfans d'Israel commirent encore le mal aux yeux du Seigneur, qui les livra entre les mains des Philistins pendant quarante ans.

Il y a plusieurs sentimens touchant ces quarante années de servitude, durant lesquelles le peuple de Dieu fut assujetti aux Philistins. Mais il suffit de marquer ici, que ce qui paroît le plus vrai-semblable, est que ces quarante années que dura la dernière oppression d'Israel, doivent se compter depuis la mort du dernier Juge dont l'Écriture a parlé; nommé *Abdon*, jusques à la mort du Grand-Prêtre *Heli*; ou, pour mieux dire, jusques au septième mois après sa mort. Et ainsi dans cet espace de temps le gouvernement de *Samson* & celui de ce Grand-Prêtre se trouvent compris.

*Bibl.
Vitr.
Chrono.
log. sac.
c. 11.*

¶. 6. *Un homme de Dieu est venu à moi, qui avoit un visage d'Ange, & qui étoit terrible à voir. Je lui ai demandé qui il étoit, &c. & il ne me l'a pas voulu dire.*

Cette femme ne connut point positivement que c'étoit un Ange qui lui parloit, à cause qu'il lui parut sous la figure d'un homme, quoique d'un homme d'une grande majesté, & d'une beauté angelique; ce qu'elle exprime par ces paroles; *il avoit un visage d'Ange, & étoit terrible à voir*: c'est-à-dire, que son visage imprimoit une sainte frayeur à ceux qui le re-

gardoient. Car il représentoit, comme on le dira après, la personne de Dieu même. C'est pourquoi il ne voulut point lui dire qui il étoit, ainsi qu'ont fait d'autres Anges en parlant aux hommes, & particulièrement celui qui après avoir accompagné le jeune Tobie dans un grand voyage, lui déclara à la fin son nom, en lui disant; qu'il étoit l'Ange Raphael, l'un des sept qui se tiennent devant le Seigneur.

Tob. 3.
13. 15.

¶ 7. *Vous concevrez, & enfanterez un fils. Prenez bien garde de ne point boire de vin, ni rien de tout ce qui peut enivrer, & de ne manger rien d'impur. Car l'enfant sera Nazaréen, consacré à Dieu dès son enfance, & depuis le ventre de sa mere jusques au jour de sa mort.*

On peut voir dans l'explication qu'on a faite du sixième chapitre des Nombres ce qui regarde ceux qu'on appelloit *Nazaréens*, qui étoient comme séparés de la vie commune des autres hommes. Ce que l'on doit remarquer ici d'abord, c'est que la femme de *Manné* étant sterile, & recevant de la part de Dieu une assurance qu'elle auroit un fils par un effet miraculeux de sa grace, elle est engagée en même-temps par l'ordre de l'Ange de se purifier elle-même autant qu'il étoit en son pouvoir, & de mener une vie conforme à celle des *Nazaréens*, ce que devoit être cet enfant que le Seigneur lui promettoit. Il n'y avoit point d'impureté véritable dans les viandes qu'on lui défendoit de manger, & elles n'étoient *impures*, comme on l'a marqué ailleurs, qu'autant que la loi les défendoit. Aussi la loi de Dieu ne les défendoit,

LES CHRÉTIENS LES VÉRITABLES NAZARÉENS. 229
que parcequ'elles figuroient quelque autre chose
qui étoit vraiment *impure*, c'est-à-dire, tout ce qui
pouvoit avoir rapport au péché.

Que si l'Ange du Seigneur commanda à cette
mere, de vivre de cette vie sainte & séparée
de la vie commune des autres femmes, parce-
que *son fils devoit être Nazaréens*, il vouloit
sans doute nous marquer par là, combien les
meres chrétiennes, dont les enfans doivent de-
venir par le Batême les véritables *Nazaréens*
séparés de toutes les autres impuretés, des vo-
luptés & des vanités du monde, sont obli-
gées de veiller sur elles-mêmes, pour ne pren-
dre aucune part dans le siècle, ni à ce qui est
impur, ni à tout ce qui *enivre* & enforcelle les
ames, c'est-à-dire, à ce qui est appelé dans un
autre endroit de l'Écriture, le *vin de la pro-* Apoc.
17. 1. 23
stitution de la grande prostituée, dont elle enivre
ceux qui habitent sur la terre. Aussi un saint Pere
dit de Samson, qu'il étoit *un des enfans de la pro-*
messe, ayant été conçu dans l'abstinence & dans le
jeûne. Et saint Basile demande aussi qui l'a ren- Basil.
hom. de
jejun.
Hieron.
contr.
Jovi.
l. 2.
du invincible sinon le jeûne : C'est, dit-il, le jeû-
ne qui l'a conçu dans le ventre de sa mere. C'est le
jeûne qui l'a nourri. C'est le jeûne qui l'a rempli
d'une force si divine.

Lorsque l'Écriture ajoute, que cet enfant
seroit consacré à Dieu dès son enfance & depuis le
ventre de sa mere jusqu'au jour de sa mort, elle
n'entend pas, selon que l'a remarqué un sa- Effius in
hunc loc.
vant Auteur, qu'il fut sanctifié & justifié dans
le ventre de sa mere comme l'a été depuis
saint Jean-Baptiste ; mais qu'aussi-tôt après sa
naissance il devoit être offert par son pere. &
P iij

par sa mere , & consacré au Seigneur en qualité de Nazaréen , & circoncis au bout de huit jours suivant la loi , afin que par la circoncision il reçût le caractere de l'alliance que tout Israel avoit faite avec le Seigneur. Il faut seulement remarquer ici avec saint Augustin la difference qui devoit être entre les Nazaréens , dont il est parlé dans la loi de Moïse à l'endroit que l'on a cité , qui n'étoient Nazaréens que pendant un certain temps , c'est-à-dire , autant que duroit le vœu qu'ils en avoient fait ; & Samson que Dieu destinoit à être Nazaréen toute sa vie , & depuis le ventre de sa mere jusques au jour de sa mort. En quoi il étoit une excellente figure des enfans de celle qui a été si long-temps sterile ; de l'Eglise à qui on a dit , selon l'application que lui fait le grand Apôtre des paroles du Prophete ; *Réjouissez-vous sterile qui n'enfantiez point. Poussiez des cris de joie vous qui ne deveniez point mere.* Car ses enfans qui sont les Chrétiens , ne font pas vœu seulement comme quelques-uns des Juifs , d'être Nazaréens pour un temps ; mais ils se vouent pour toujours à Dieu ; en sorte que leur divine mere veille sans cesse sur eux depuis leur renaissance spirituelle jusqu'à leur mort , & les instruit à toute heure par son exemple , pour empêcher que *le rasoir ne passe sur leur tête* , c'est-à-dire , selon saint Jérôme , & saint Paulin , qu'ils ne soient dépouillés de leur ornement & de leur force , qui est JESUS-CHRIST , dont ils ont été revêtus , comme dit saint Paul dans le Batême ; & qui est veritablement selon lui le chef de l'homme , *caput viri Christus* , & en general le chef

August.
in Jos. 9.
52.

Ma. 34.
Galat. 4.
27.

Hieron.
in Amos.
c. 8. 9. t.
3. p. 198.
Paulin.
ep. 4. p.
48.
Galat. 3.
27.
1. Cor.
4. 3.

de l'Eglise ; *Christus caput est Ecclesia* ; & pour empêcher encore qu'ils ne participent à tout ce qui peut les rendre vraiment impurs devant Dieu , & leur faire perdre la lumière de la vraie raison , qui est celle de la piété & de la foi , par l'enivrement des plaisirs du monde.

v. 8. *Manué donc pria le Seigneur , & lui dit : Seigneur , je vous prie que l'homme de Dieu que vous avez envoyé , vienne encore , &c.*

Il paroît par tout ce chapitre & par le suivant , que Manué étoit un homme de bien. Aussi saint Ambroise dit qu'il craignoit Dieu. Et l'on ne voit aucun lieu de l'accuser d'avoir manqué de foi en cette rencontre , à cause qu'il ne s'en tint point à ce que sa femme lui avoit dit ; & qu'il pria le Seigneur d'envoyer encore une fois l'homme de Dieu qui étoit déjà venu. Car il pouvoit souhaiter très-justement de connoître par lui-même ce qu'il ne savoit que par sa femme , dans la crainte qu'il pouvoit avoir que cette femme n'eût été surprise & trompée. Et il est même très-remarquable , que lorsqu'il demande à Dieu de voir celui qu'elle avoit vû , il témoigne seulement que c'est pour apprendre la maniere dont ils doivent se conduire à l'égard de cet enfant , apprehendant de manquer à quelque chose , s'il n'étoit instruit plus particulièrement de son devoir. Heureuse & sainte inquietude, digne d'un pere chrétien , qui le rendit moins pressé pour avoir un fils , que pour élever selon l'ordre du Seigneur celui qu'on lui promettoit ! Aussi lorsque l'Ange se fut apparu de nouveau sous la figure de ce même homme

Ephes.
5. 23.

Ambros.
ep. l. 3.
ep. 24.
tom. 5.
Mench.
in v. 2.

qu'avoit déjà vû sa femme , il ne s'enquit point curieusement , si ce qu'il avoit prédit arriveroit ; mais se contenta de lui demander avec une pleine foi ce qu'il seroit obligé de faire , quand sa prédiction seroit accomplie. Ces circonstances sont dignes d'attention ; & l'on doit bien prendre-garde à ne pas lire une histoire toute sainte , que saint Paul témoigne avoir été écrite pour l'instruction des Chrétiens , comme on liroit une histoire purement humaine.

v. 15. 16. Je vous prie de permettre que nous vous préparions un chevreau. L'Ange lui répondit : Je ne mangerai point de votre pain. Mais si vous voulez faire un holocauste , offrez-le au Seigneur.

*Theod.
in Jud. 9.
20.
Aug. ib.
ut supr.
num. 13.
Synops.
Critic.*

Theodoret & saint Augustin avec quelques Interpretes ont cru que Manué avoit dessein de sacrifier le chevreau , & d'en faire ensuite un festin à l'Ange , lorsqu'il le pria de lui permettre de lui préparer ce chevreau ; Theodoret même dit clairement ce que saint Augustin semble entendre aussi , qui est que cet homme vouloit offrir le sacrifice du chevreau à celui qui leur annonçoit une nouvelle si favorable.

*Estius in
Jud. c. 6.
8. & in
c. 13. 15.
Menoch.
in hunc
loc.*

On pourroit peut-être répondre à cela ce qu'un savant homme a dit sur un semblable sujet , lorsque l'Ange du Seigneur s'apparut aussi à Gedeon , qui est , qu'il n'y a gueres d'apparence qu'il voulût offrir le sacrifice à un Ange qu'il prenoit alors pour un homme , ni qu'il eût voulu lui sacrifier , quand même il l'auroit connu véritablement pour un Ange , sçachant qu'il n'étoit permis de le faire qu'à Dieu seul ; & qu'ainsi Manué vouloit éprou-

ver & connoître par quelque signe , en s'offrant de sacrifier un chevreau , si celui qui lui parloit étoit véritablement envoyé de Dieu : quoique d'autres Interpretes ont cru aussi que Manué ne prétendoit autre chose que de préparer , c'est-à-dire , de faire cuire un chevreau pour le servir à cet Ange , qu'il prenoit pour un saint homme , ou pour un Prophete que le Seigneur lui envoyoit.

Ce que l'Ange lui répond , *qu'il ne mangera point de son pain ; mais que s'il veut faire un holocauste , il peut l'offrir au Seigneur* , paroît appuyer davantage le premier des deux sentimens , puisqu'il semble par cette réponse consentir à ce qu'il demandoit ; & que c'est de même , selon un Pere , que si cet Ange lui avoit dit : Pour ce qui est de manger de votre pain , je ne pourrai point le faire. Mais pour ce qui est d'offrir un holocauste , vous le pouvez , si vous le voulez , pourvû que ce soit à Dieu. ce que ce Pere explique encore de cette sorte : Je n'ai pas besoin de nourriture ; & je ne puis accepter le sacrifice. Car l'un n'appartient qu'à Dieu ; & l'autre convient à la nature de l'homme.

Que si on l'entend ainsi , il est très-croyable que Manué ne songea à offrir un sacrifice que par un instinct de Dieu , puisqu'il vouloit faire ce que la loi défendoit , n'étant point d'une famille sacerdotale , ni dans le lieu du Tabernacle ; & que l'Ange néanmoins lui déclara , *qu'il pouvoit offrir au Seigneur un holocauste* ; comme il l'avoit ordonné à Gedeon , avant qu'il fût établi Juge d'Israël.

v. 18. *L'Ange lui répondit : Pourquoi demandez-vous à savoir mon nom , qu'on ne peut assez reverer ?*

*Esims in
hunc loc.*

On a déjà remarqué auparavant , que cet Ange qui parloit à Manué , représentoit la personne de Dieu même. C'est ce qui nous fait comprendre pourquoi il ne voulut point lui dire son nom , comme d'autres Anges l'avoient fait en quelques rencontres. Car ne parlant pas seulement de la part de Dieu , mais comme en la personne de Dieu même qu'il représentoit , il demanda à Manué pourquoi il vouloit savoir son nom , de la même sorte que Jacob ayant lutté contre l'Ange , & luy ayant demandé ensuite son nom , cet Ange qui représentoit la personne du Seigneur , puisqu'il lui dit : *Qu'il avoit été fort contre Dieu ;* ne voulut point le lui dire , parceque le nom de Dieu n'est bien connu qu'à lui-même ; que c'est véritablement , comme il est dit en ce lieu , un nom *admirable ;* & que l'on ne peut assez le reverer.

*Genes.
32. 29.*

*Exod 3.
13. 14. 15.*

C'est cet ineffable nom que Moïse demanda aussi à Dieu , lorsqu'il l'envoyoit vers Pharaon pour délivrer Israël , & qu'il lui dit pour réponse , que *le nom qu'il avoit dans toute l'éternité étoit celui-ci : Je suis celui qui est.* L'esprit de l'homme est trop borné pour s'élever jusqu'à la connoissance de ce nom suprême. C'est à lui de *reverer* avec un profond respect ce qu'il ne sçauroit comprendre. Et il n'est point étonnant qu'une creature comme est l'homme , tirée du neant , ne puisse comprendre le principe souverain & éternel de tous les êtres

FEU MIRAC. CONSUME LE SACR. DE MANUÉ' 235
exprimé par ce grand nom du Seigneur, qui est
non seulement *admirable*, mais la cause unique
de toutes les choses qui peuvent être admirées ;
puisque l'essence de Dieu & le nom de Dieu sont
la même chose.

Ce qui fait encore connoître, dit un savant ^{*Es fins*}
homme, que l'Ange parloit en la personne de ^{*ibid.*}
Dieu, c'est qu'après qu'il eut déclaré que son
nom étoit *admirable*, l'écriture ajoute aussitôt :
Que *Manué* offrit un sacrifice *au Seigneur*,
qui fait *des œuvres vraiment admirables* ; c'est-
à-dire, à celui-là même dont cet Ange qui lui
parloit, représentoit la personne.

Ÿ. 20. *Alors la flamme de l'autel montant vers
le ciel, l'Ange du Seigneur y monta aussi au mi-
lieu des flammes, &c.*

C'est le sentiment des Interpretes, que cette ^{*Synopf.*}
flamme fut miraculeuse, & semblable à celle qui ^{*Critic.*}
consuma le sacrifice de Gedeon ; c'est-à-dire, ^{*Jud. 6.21.*}
que ce fut l'Ange qui la fit sortir de la pierre,
sans que Manué y ait contribué en y appor-
tant du feu. Car tout se passoit d'une façon
extraordinaire, & élevée au-dessus des regles
communes de la nature & de la loi, Dieu
agissant immédiatement par lui-même & par sa
toute-puissance, & confirmant par cette flam-
me miraculeuse qu'il produisit dans ce même
instant, le pouvoir extraordinaire qu'il avoit
donné à cet homme, de sacrifier hors le Taber-
nacle, & quoiqu'il ne fût point Prêtre.

Mais étoit-il donc nécessaire de renverser de
la sorte toute la nature & la loi, pour mar-
quer & pour prédire la naissance d'un enfant ?
Il l'étoit sans doute, puisque Dieu l'ordonnoit

ainsi, lui qui est Maître souverain des loix qu'il a établies, & de l'univers qu'il a créé; & dont la sagesse très-profonde nous traçoit de temps en temps sous des crayons quoiqu'obscurs, l'ineffable & l'adorable mystere de l'Incarnation, qui devoit se découvrir dans la fuite. Samson ayant donc été, selon les Peres, la figure de JESUS-CHRIST; il n'est pas fort surprenant que Dieu ait fait des choses extraordinaires à sa naissance, pour marquer celle de son Fils unique; & pour obliger d'autant plus les vrais fidelles de jeter les yeux sur ce Samson vraiment tout-puissant invincible, que ces prodiges qu'il fit alors, paroissent moins nécessaires, en les rapportant à la seule personne de celui qui vainquit les Philistins.

*August.
in Jud.
quæst. 54.*

Aussi le plus éclairé d'entre les Peres de l'Eglise témoigne que ce qu'on vid arriver alors, quand l'Ange monta au milieu des flammes, nous marquoit principalement, que l'Ange du grand conseil, dans la forme de serviteur, c'est-à-dire, dans la sainte humanité dont il devoit se revêtir pour notre salut, ne recevoit pas le sacrifice, mais seroit lui-même le sacrifice qu'il offriroit au Seigneur. *Quòd stetit Angelus in altaris flamma, magis significasse intelligendus est illum magni consilii Angelum, in forma servi, hoc est, in homine quem suscepturus erat, non accepturum sacrificium, sed ipsum sacrificium futurum.*

On peut néanmoins ajouter ici, que selon le sens litteral & historique, lorsque l'Ange s'éleva avec la flamme vers le ciel, il voulut donner à Manué pere de Samson & à sa fem-

SAMSON VEUT ÉPOUSER UNE FILLE DES PHIL 237
 mè comme une preuve de ce qu'il étoit , & l'af-
 fermir par ce signe miraculeux dans la creance
 de ce qu'il lui avoit dit de la part de Dieu.

✧. 25. *Et l'Esprit du Seigneur commença à être avec Samson dans le camp de Dan.*

Et l'Esprit du Seigneur, c'est-à-dire, la vertu & la force du Seigneur commença à se faire paroître dans Samson, en le fortifiant divinement, & lui inspirant d'entreprendre diverses choses contre les Philistins, qui étoient comme des préludes ou comme des préjugés de ces fameux avantages & de ces victoires signalées qu'il devoit remporter sur eux. Telle étoit l'enfance du divin Samson, dont il étoit la figure, qui dès l'âge de douze ans fit paroître au milieu de ses ennemis, c'est-à-dire, des Docteurs même de la loi qui sollicitèrent depuis sa mort, comme les prémices de cette éternelle & ineffable sagesse qui devoit un jour triompher de tout l'univers.

*Luc. 2.
42. 46.
47.*



CHAPITRE XIV.

1. **D**escendit ergo Samson in Thamnatha, vidensque ibi mulierem de filiabus Philisthiim,

2. ascendit, & revertiavit patri suo, & matri suæ, dicens: Vidi mulierem in Thamnata de filia-

1. **A** Lors Samson descendit à Thamnatha, & ayant vû une femme entre les filles des Philistins,

2. il revint trouver son pere & sa mere, & leur dit: J'ai vû une femme dans Thamnatha d'entre les filles

*L'An du monde
2867.*

des Philistins ; je vous prie de me la donner pour femme :

3. son pere & sa mere lui dirent : N'y a-t-il point de femme parmi toutes les filles de vos freres & parmi tout votre peuple , pour vouloir prendre une femme d'entre les Philistins qui sont incircuncis ? Samson dit à son pere : Donnez-moi celle-là , parcequ'elle m'a plu quand j'eul'ai vûe.

4. Or son pere & sa mere ne savoient pas que ceci se faisoit par l'ordre de Dieu , & qu'il cherchoit une occasion pour perdre les Philistins. Car en ce temps-là les Philistins dominoient sur le peuple d'Israel.

5. Samson donc vint avec son pere & sa mere à Thamnatha. Et lorsqu'ils furent aux vignes qui sont près de la ville , il parut tout-d'un-coup un jeune lion furieux & rugissant , & il vint au-devant de Samson.

6. Mais l'Esprit du Seigneur s'étant fait de Samson , Samson déchira le lion

bus Philistinorum :
quam quæso ut mihi
accipiatis uxorem.

3. Cui dixerunt pater & mater sua : Numquid non est mulier in filiabus fratrum tuorum , & in omni populo meo , quia vis accipere uxorem de Philisthiim , qui incircuncisi sunt ? Dixitque Samson ad patrem suum : Hanc mihi accipe : quia placuit oculis meis.

4. Parentes autem ejus nesciebant quòd res à Domino fieret , & quæreret occasionem contra Philisthiim , eo enim tempore Philisthiim dominabantur Israeli.

4. Descendit itaque Samson cum patre suo & matre in Thamnatha. Cùmque venissent ad vineas oppidi , apparuit catulus leonis sævus , & rugiens , & occurrit ei.

6. Irruit autem Spiritus Domini in Samson , & dilacera-

RAYON DE MIEL DANS LA GUEULE D'UN LION. 239

vit leonem , quasi hædum in frusta discerpens , nihil omnino habens in manu : & hoc patri & matri noluit indicare.

7. Descenditque & locutus est mulieri , quæ placuerat oculis ejus.

8. Et post aliquot dies revertens ut acciperet eam , declinavit ut videret cadaver leonis , & ecce examen apum in ore leonis erat ac favus mellis.

9. Quem cum sumpsisset in manibus , comedebat in via : veniensque ad patrem suum & matrem , dedit eis partem , qui & ipsi comederunt : nec tamen eis voluit indicare quòd mel de corpore leonis assumpserat.

10. Descendit itaque pater ejus ad mulierem , & fecit filio suo Samson , convivium , sic enim juvenes facere consueverant.

comme il auroit fait un chevreau , & le mit en pieces , sans avoir rien dans la main. Et il ne voulut point le déclarer à son pere & à sa mere.

7. Il vint ensuite parler à la femme qui lui avoit plu.

8. Et quelques jours après il revint pour épouser cette femme. Et s'étant détourné du chemin pour voir le corps du lion qu'il avoit tué , il trouva un essain d'abeilles dans la gueule du lion , & un rayon de miel.

9. Il prit ce rayon de miel entre ses mains , & il en mangeoit en allant. Et lorsqu'il fut arrivé où étoient son pere & sa mere , il leur en donna une partie , qu'ils mangerent. Mais il ne voulut point leur découvrir qu'il avoit pris le miel dans la gueule du lion mort.

10. Son pere donc vint chez cette femme ; & il fit un festin pour son fils Samson , selon la coutume que les jeunes-gens avoient alors.

11. Les habitans de cette ville l'ayant vû lui donnerent trente jeunes hommes pour l'accompagner ,

12. auxquels Samson dit : Je vous proposerai un énigme ; & si vous le pouvez expliquer pendant les sept jours du festin, je vous donnerai trente robes & autant de tuniques ;

13. que si vous ne pouvez l'expliquer , vous me donnerez aussi trente robes & trente tuniques. Ils lui répondirent : Proposez votre énigme, afin que nous sçachions ce que c'est.

14. Samson leur dit : La nourriture est sortie de celui qui mangeoit , & la douceur est sortie du fort. Ils ne purent pendant trois jours expliquer cet énigme.

15. Mais le septième jour s'approchant , ils dirent à la femme de Samson : Gagnez votre mari par vos caresses, & faites qu'il vous découvre ce que son énigme signifie : Que si vous ne voulez

11. Cum ergo cives loci illius viderent eum , dederunt ei sodales triginta ut essent cum eo.

12. Quibus locutus est Samson : Proponam vobis problema : quod si solveritis mihi intra septem dies convivii , dabo vobis triginta sindones , & totidem tunicas :

13. si autem non potueritis solvere , vos dabitis mihi triginta sindones , & ejusdem numeri tunicas. Qui responderunt ei : Propone problema , ut audiamus.

14. Dixitque eis : De comedente exivit cibus , & de forti egressa est dulcedo , nec potuerunt per tres dies propositionem solvere.

15. Cumque adesset dies septimus , dixerunt ad uxorem Samson : Blandire viro tuo , & suade ei ut indicet tibi quid significet problema. Quod si facere non
lucris

SAMSON DÉCOUVRE SON ÉNIG. A SA FEMME. 241

lueris, incendemus te, & domum patris tui: an idcirco vocastis nos ad nuptias ut spoliaretis?

16. Quæ fundebat apud Samson lacrymas, & quærebatur dicens: Odisti me, & non diligis: idcirco problema quod proposuisti filiis populi mei, non vis mihi exponere. At ille respondit: Patri meo & matri nolui dicere: & tibi indicare potero?

17. Septem igitur diebus convivii fcebat ante eum: tandemque die septimo cum ei esset molesta, exposuit. Quæ statim indicavit civibus suis.

18. Et illi dixerunt ei die septimo ante solis occubitum: Quid dulcius melle, & quid fortius leone? Qui ait ad eos: Si non arassetis in vitula mea, non in-

pas le faire, nous vous brûlerons avec toute la maison de votre pere. Est-ce que vous nous avez conviés à vos noces pour nous faire perdre nos habits?

16. Cette femme donc pleuroit auprès de Samson, & se plaignoit de lui, en disant: Vous me haïssez, & vous ne m'aimez point; & c'est pour cela que vous ne voulez point m'expliquer l'énigme que vous avez proposée à ceux de mon peuple: Samson lui répondit: Je ne l'ai point voulu dire à mon pere & à ma mere, comment donc pourrois-je vous le dire?

17. Elle pleura ainsi auprès de lui pendant les sept jours du festin. Enfin le septième jour à force d'être importuné d'elle, il lui découvrit l'énigme; & elle l'alla redire aussi-tôt à ceux de sa ville.

18. Ces jeunes gens donc avant que le soleil fût couché vinrent dire à Samson: Qui a-t-il de plus doux que le miel, & de plus fort que le lion? Samson leur répondit: Si vous n'eussiez pas la-

Q

bouré avec ma genisse //, venissetis propositio-
 vous n'eussiez jamais trouvé nem meam.
 ce que mon énigme vouloit
 dire.

19. En même-temps l'Esprit du Seigneur fait Samson, & étant venu à Aſcalon, il y tua trente hommes, dont il prit les vêtemens, & les donna à ceux qui avoient expliqué son énigme. Et étant dans une colere étrange, il revint dans la maison de son pere.

19. Irruit itaque in eum Spiritus Domini, descenditque Aſcalonem, & percussit ibi triginta viros quorum ablaras vestes dedit iis qui problema solverant. Iratu(que nimis ascendit in domum patris sui :

20. Pendant la femme épousa un de ces jeunes-hommes & de ses amis qui l'avoient accompagné à ses noces //.

20. Uxor autem ejus accepit maritum unum de amicis ejus & pronubis.

ψ. 18. expl. Si vous n'eussiez point gagné celle qui me devoit être plus fidelle qu'à vous.

ψ. 20. expl. sans attendre que Samson lui eût donné un écrit de divorce.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

ψ. 3. *On pere & sa mere lui dirent : N'y a-t-il point de femmes parmi toutes les filles de vos freres, pour vouloir prendre une femme d'entre les Philistins qui sont incirconcis ? Samson dit à son pere : Donnez-moi celle-là ; parcequ'elle m'a plu quand je l'ai vüe.*

Le pere & la mere de Samson, qui étoient de bons Israelites, & qui savoient que la loi

MARIAGE DE SAMSON AVEC UNE INFID. 243
 de Dieu leur défendoit de s'allier avec des payens, de-peur d'embrasser insensiblement l'impiété de leur créance & de leur conduite, veulent détourner leur fils de se marier avec une femme Philistine. Car, comme il est dit aussi-tôt après, *ils ne savoient pas que tout ceci se faisoit par l'ordre de Dieu.* C'est donc par cet ordre du Seigneur qu'il faut juger de ce que Samson fit alors, & non par les regles ordinaires; puisqu'il n'eût pu, sans desobeir à la loi, & sans blesser le respect qu'il devoit à son pere & à sa mere, penser à s'unir par le mariage à une femme infidelle contre leur avis, pour cette seule raison *qu'elle lui plaisoit*; si Dieu même, ou par une inspiration secrette, ou par une revelation particuliere ne lui avoit fait connoître qu'il la devoit épouser. Et ainsi quand il leur répond, que cette femme *lui avoit plu lorsqu'il l'avoit vûe*, il leur disoit une partie de la verité, & leur en cachoit une autre, commençant dès-lors à être secret à leur égard, comme il le fut de nouveau quelque-temps après, lorsqu'il leur cacha cette force extraordinaire que Dieu lui avoit donnée pour terrasser & tuer un lion, ainsi que nous le dirons bien-tôt.

Nous voyons en un autre endroit de l'Ecri-^{Of. 12.} ture, que Dieu commanda à un Prophete d'aller prendre une prostituée pour sa femme, afin de la retirer, comme dit saint Augustin, du dére-^{August.} glement, & de figurer en même-temps un grand ^{CONTRA} mystere, c'est-à-dire, l'union toute divine de ^{Fauf.} **JESUS-CHRIST** avec son Eglise, qui étoit au-^{l. 21.} paravant si difforme par la conduite criminelle de sa vie. La vûe de Samson en épousant par ^{c. 20.}

Qij

l'ordre de Dieu une femme Philistine & infidelle, pouvoit être aussi de la retirer de l'idolatrie, & en même-temps de se servir de son mariage avec elle, pour en *prendre occasion* dans la suite de combattre & de *perdre les Philistins*, qui dominoient alors sur Israël. Car c'est de lui, & non pas de Dieu, qu'un savant Theologien prétend que l'on doit entendre ce que l'Écriture ajoûte : *Qu'il cherchoit une occasion de perdre les Philistins*. Mais Dieu, comme le remarque saint Augustin, figuroit aussi par ce mariage la même chose que par celui du Prophete dont nous venons de parler ; c'est-à-dire, ce grand & ineffable Sacrement de l'union de JÉSUS-CHRIST & de l'Église, comme l'appelle saint Paul. C'est ce que nous allons voir encore plus particulièrement dans la suite.

*Esaius
in hunc
locum.*

*August.
in Ps. 80.
som. 8.
p. 366.*

*Ephes.
5. 32.*

v. 5. Samson donc vint avec son pere & sa mere à Tamnatha. Et lorsqu'ils furent arrivés aux vignes, qui sont proche de la ville, un jeune lion parut tout-d'un-coup plein de fureur & rugissant, & vint au-devant de Samson.

*Menech.
in hunc
locum.*

Le pere & la mere de Samson, qui s'opposèrent d'abord à son mariage, ne connoissant pas les desseins de Dieu sur lui, y consentirent après, soit que Dieu leur en donnât le mouvement par quelque inspiration secrette, ou qu'il leur fit voir par quelque signe extérieur quelle étoit sa volonté sur cela. Ils se resolurent donc d'aller avec lui à Thamnatha, où étoit la femme qu'il desiroit d'épouser. Mais quoiqu'ils fussent partis tous ensemble, il paroît qu'il s'écarta d'avec son pere & sa mere Et c'étoit Dieu qui visiblement regloit alors tous

ses pas , pour lui donner lieu de s'assurer par une rencontre extraordinaire & par une espece de prodige , qu'il l'avoit rempli de sa force ; & qu'il l'avoit destiné pour humilier les ennemis de son peuple , qui étoient les Philistins. Car étant seul dans les vignes qui étoient plantées près de Thamnatha , un jeune lion vint l'attaquer plein de fureur. Mais l'Ecriture ajoute aussitôt , que

✧. 6. *L'Esprit du Seigneur s'étant saisi de Samson , il déchira le lion comme il auroit fait un chevreau , & le mit en pieces , sans avoir rien dans la main.*

L'Esprit du Seigneur , selon la remarque d'un Effine
in hunc
locum. savant homme , se prend ordinairement pour les dons divins de son Esprit. Mais ici il se doit entendre de cet esprit de force , dont le Seigneur remplit Samson pour combattre & pour surmonter les Philistins , qui étoient les ennemis d'Israël. Lors donc qu'il est dit ici ; *Que l'Esprit du Seigneur se saisit de lui* , l'Ecriture nous avertit , que ce qu'il fit aussitôt après , en mettant en pieces un lion avec ses mains seules , ne doit pas être attribué à la force naturelle de Samson , mais à celle que Dieu lui donnoit d'une maniere miraculeuse pour l'humiliation de ses ennemis , & qu'il lui ôroit en quelque rencontres ; comme la suite de cette histoire nous le fera voir.

Saint Augustin qui s'efforce de penetrer dans l'esprit caché sous la lettre , & qui desire communiquer au autres la lumiere de la verité que l'Esprit de Dieu lui fait découvrir , nous re- August.
in Pf. 88.
tom 8.
p. 399.
2. col.
Idem in
Pf. 80. présente cet événement comme la figure de ce

Quij

p. 366.
2. col.
Idem
contra
Fausf.
l. 12.
c. 32.
tom. 6.
Hieron.
in Na-
hum.
c. 2. 12.
tom. 3.
p. 314.

qui est arrivé à JESUS-CHRIST même, lorsque la verité de l'Evangile ayant commencé à être prêchée autour de lui, & lui-même travaillant, ainsi qu'un autre Samson, à se choisir une épouse au milieu des étrangers, un lion furieux & rugissant vint à lui, & fut terrassé & étouffé par la divine vertu. Quand les nations fremirent, dit ce grand Saint, c'étoit ce lion plein de fureur qui vint au-devant du fort Samson dans le temps qu'il s'en alloit pour épouser une femme étrangere, c'est-à-dire, au-devant de JESUS-CHRIST, lorsqu'il descendoit sur la terre, pour se choisir parmi les Gentils une épouse, qui est l'Eglise. Mais que fit alors cé divin Samson, continue ce Pere? Il prit le lion, il s'en rendit maître, il le déchira, & le mit en pieces; ce lion furieux devint dans ses mains comme un chevreau. Car comment pouvoit paroître sous la puissance de ce vrai Samson, ce peuple plein de fureur, sinon comme un miserable pecheur tout languissant & sans force? Ainsi la fureur du lion ayant été abattue, on n'a plus vû ni les Princes, ni les peuples des Gentils oser s'opposer, comme auparavant, à JESUS-CHRIST. Mais l'on a vû au-contraire dans le centre même de l'empire & du regne du paganisme, des loix établies pour le soutien de l'Eglise, ainsi qu'un rayon de miel formé dans la gueule du lion même. *Occisâ autem illâ feritate, jam in ipso regno gentium invenimus leges pro Ecclesia, tanquam favum in ore leonis.*

§. II. Les habitans de cette ville l'ayant vû, lui donnerent trente jeunes-hommes pour l'accompagner.

JEUNES-HOM. DON. A SAMSON POUR COMP. 247

Ces jeunes-hommes lui furent donnés en apparence pour lui faire honneur, & l'accompagner, selon la coutume, au temps de ses nocés. C'étoient ceux que l'on appelloit, selon qu'il paroît par l'Evangile, *les amis de l'Epoux*. Mais selon la véritable intention des Philistins, ils avoient ordre de l'observer. La suite semble nous donner lieu de juger, que Samson, ou celle qu'il épousoit, avoit prié ces jeunes-hommes d'être de leurs nocés, puisqu'ils lui dirent à elle-même, *qu'ils avoient été conviés par eux*. Mais peut-être que Samson ayant convié en general trente jeunes-hommes, les habitans de la ville l'ayant vu, comme parle l'Ecriture; c'est-à-dire, selon l'explication d'un Interprete, ayant remarqué à son visage & à sa taille quelque chose d'extraordinaire, ils lui destinerent trente personnes pour être les conviés, & pour leur répondre de celui dont ils redoutoient déjà la présence.

Synops.
Critic.

Matth.
9. 15.
Marc.
2. 19.
Joan.
3. 29.

v. 15.

Saint Augustin prend occasion de ces conviés & de ces jeunes compagnons des épousailles de Samson, qui lui furent, comme on le verra ensuite, infidelles, & qui voulurent corrompre la fidélité de sa femme, de demander instamment à Dieu, & de nous apprendre à demander comme lui, qu'il daigne ne pas permettre que nous tombions jamais dans les pièges de ceux qui feignent d'être *amis de l'Epoux*, parcequ'ils mangent à sa table, & participent aux sacremens de son saint banquet, & qui néanmoins sont ses ennemis, & ont des pensées & des sentimens indignes de sa grandeur: mais qu'il nous fasse la grace de nous découvrir

August.
de Verb.
Dom
serm. 50.
tom 10.
p. 75.

Q iiij

plutôt ceux qui sont sages de la divine sagesse ; qui sont remplis de la ferveur de son Esprit, & éclairés de la lumière de la vérité. C'est à ces vrais amis de l'Epoux qu'il souhaite d'être uni intimement dans l'unité sainte de son corps mystique ; & c'est avec eux qu'il desire uniquement de jouir de lui. *Notum fac mihi qui sint sapientes tui, spiritu ferventes, & doctrinâ fulgentes. Ipsis inhaeream in corpore tuo. Ipsis socior. Cum ipsis te fruor.*

✧ 14. *Samson leur dit : La nourriture est sortie de celui qui mangeoit. Et la douceur est sortie du fort.*

C'étoit une ancienne coûtume parmi les savans & les grands esprits, de s'exercer & de disputer entr'eux, en se proposant les uns aux autres des énigmes à expliquer. Et l'on voit même dans l'Ecriture, que la Reine de Saba, excitée par la grande reputation de Salomon, vint éprouver son esprit, en lui proposant diverses énigmes. Celle que Samson proposa à ces jeunes-hommes, n'est pas difficile à expliquer selon la lettre, lorsque l'on fait ce qui lui étoit arrivé, & ce qu'il avoit trouvé dans la gueule du lion après sa mort. Que si l'on demande ce qu'elle pouvoit nous marquer selon l'esprit, il semble que la maniere dont nous avons vu auparavant que saint Augustin a expliqué ce même lion rencontré & déchiré par Samson, nous donne lieu d'expliquer en un sens spirituel cette énigme : *Que la nourriture est sortie de celui qui mangeoit, & que la douceur est sortie du fort.* Figurons - nous, par exemple, un Saul, qui étant persécuteur de la foi, étoit semblable à un lion, qui cherchoit à dévorer les Chrétiens

comme sa proie. Ce lion est renversé par la puissance du divin Samson, qui le fait mourir heureusement au péché. Et alors de cette bouche qui déchiroit auparavant les fidelles, est sortie la *nourriture* des mêmes fidelles, & le pain de vie qui est la parole de l'Évangile, qu'il prêchoit ensuite pour l'édification de l'Église & pour la confusion des Juifs. *La douceur sortit aussi du fort*, lorsque celui qui alloit avec main-forte pour enchaîner & pour emmener par violence tous ceux qui marchaient dans la voie de JESUS-CHRIST, n'avoit plus qu'une charité compatissante, s'affoiblissant avec les foibles, & se faisant tout à tous, pour sauver ceux qu'il cherchoit auparavant à exterminer. Ce que nous disons de Saul converti en Paul, nous le pouvons dire, quoiqu'en un moindre degré, des autres Juifs & des Gentils, qui furent heureusement abattus sous la puissance de celui que l'Écriture nous marquoit sous la figure de Samson, qui lui présentèrent du miel, dit saint Ambroise, après qu'ils eurent embrassé sa foi; & qui d'un peuple farouche qu'ils étoient auparavant, devinrent ses humbles disciples. *Habebat gentium populus mella qui credidit. Qui populus feritatis erat antè, nunc Christi est.*

*Ambr.
de Spirit.
sanct. l. 2.
Præfat.*

Il y en a néanmoins, comme le remarque le même Saint, qui expliquent cette histoire d'une manière toute différente, & qui regardent le lion même tué par Samson, comme la figure de JESUS-CHRIST, appelé le *Lion de la tribu de Juda*, qui fut tué par les Juifs, & dans le corps mystique duquel, qui est son Église, on

trouve après la mort des abeilles qui formoient , ou pour mieux dire , qui recueilloient le miel sacré de la divine sagesse ; parcequ'après la Passion de JESUS-CHRIST, la foi des Apôtres s'augmenta , & que le nombre de ceux qui crurent en lui se multiplia beaucoup.

v. 18. *Samson leur répondit : Si vous n'aviez pas labouré avec ma genisse , vous n'eussiez jamais trouvé ce que mon énigme vouloit dire.*

C'est un proverbe dont se sert Samson , pour faire voir à ces jeunes-hommes qu'ils n'avoient pas agi de bonne foi avec lui. Car labourer la terre avec la genisse d'autrui , c'est faire servir à son intérêt le bien du prochain. Ainsi ces Philistins ayant gagné la femme de Samson par leurs caresses & par leurs menaces , se servirent d'elle contre lui , & l'obligèrent de le trahir , en lui tirant son secret , & en le leur découvrant. Samson donc par une trop grande complaisance pour sa femme , lui déclara ce qu'il eût dû lui cacher : & cette mollesse le fit tomber en plusieurs fautes qu'il est difficile de justifier. Aussi saint Ambroise & saint Paulin admirant également & sa force & sa foiblesse , témoignent qu'il auroit été à souhaiter qu'il eût apporté une aussi grande vigilance pour conserver en tout temps la grace qu'il avoit reçue , & pour se garder des artifices de la femme , qu'il fit paroître de force pour terrasser & surmonter le lion qui l'attaqua. *Utinam tam cantus ad servandam gratiam , tamque prudens ad cavendam mulierem , quam fortis ad superandam bestiam ?*

*Ambr.
ibid.
Paulin.
sp. 4.*

*August.
de temp.
ser. 107.*

Mais cela n'empêche pas , comme l'a fort bien remarqué un ancien Pere , que le Saint-

Esprit n'ait pu figurer tout J E S U S-C H R I S T, c'est-à-dire, tant les membres que le chef, & entre ces membres, tant les foibles que les forts, dans les divers événemens de l'histoire de Samson. Il est donc besoin, dit-il, que la foi s'excite, & qu'elle nous fasse considérer J E S U S-C H R I S T, non seulement dans ce qu'il a fait comme Tout-puissant, & comme le Fils de Dieu, mais encore dans tout ce qu'il a souffert comme foible, & comme le Fils-de-l'homme. D'ailleurs, nous devons le regarder tout entier, tel que l'Écriture nous le représente, c'est-à-dire, le chef avec tout son corps. L'Église renferme en elle des forts & des foibles, elle est composée de justes & de méchans. Samson a donc en certaines choses représenté le Chef divin de l'Église, & en d'autres tous ses membres. Lorsqu'il a produit des œuvres grandes & miraculeuses, il a figuré J E S U S-C H R I S T comme le chef de l'Église. Lorsqu'il a agi avec prudence & avec sagesse, il a été une image de ceux qui vivent dans cette Église selon la justice. Et lorsqu'il a fait paroître de l'imprudence, il a figuré les pécheurs qui sont aussi dans la même Église.

ψ. 19. 20. *Etant en une colere très-grande, il revint dans la maison de son pere. Cependant sa femme épousa un de ces jeunes-hommes qui l'avoient accompagné à ses noces.*

Samson étoit en colere, & contre sa femme, qui l'avoit trahi si lâchement ; & contre les compagnons de ses noces, qui avoient agi avec une si mauvaise foi envers lui ; & contre toute la ville de Thamnatha, qui s'étoit servie pour le tromper de ceux-là mêmes qu'elle lui avoit

donnés pour l'accompagner & lui faire honneur. Cette colere étoit juste ; mais il semble qu'en ne regardant les choses que selon l'histoire , il auroit dû , & qu'il auroit pu en prévenir les sujets , s'il n'avoit plus écouté sa complaisance pour cette femme , que la lumiere de l'Esprit de Dieu. On peut dire néanmoins , que tout cela arriva par un ordre particulier de la Providence ; & que comme l'Ecriture a marqué auparavant : *Que ce fut par l'ordre de Dieu qu'il prit une femme d'entre les Philistins , cherchant une occasion pour les perdre* , il envisagea peut-être moins dans la colere qu'il conçut contre cette femme , le tort qu'elle lui avoit fait en le trompant , que l'occasion qu'elle lui procuroit par là de venger son peuple des Philistins qui l'opprimoient ; ce qu'il avoit , selon l'Ecriture , recherché particulièrement en l'épousant.

*Ibid. ut
supr.* Ce jeune - homme que la femme de Samson épousa , nous représente , selon un Ancien , tous les heretiques qui ont divisé l'Eglise , & se sont approprié injustement l'Epouse de JESUS-CHRIST. Car ceux-là , dit-il , sont sortis du sein de l'Eglise & de l'Evangile , qui comme des adulteres se sont efforcés par l'impiereté de leur conduite & de leur doctrine , d'attirer à eux l'Epouse du Fils de Dieu. C'est pourquoi saint Paul , qui étoit l'ami & le serviteur fidelle de l'Epouse du Sauveur , declare , en parlant de tous les fidelles : *2. Cor. 11. 2. Qu'il les a fiancés à l'unique Epoux , qui est JESUS-CHRIST ; c'est-à-dire , qu'il étoit infiniment éloigné de s'attribuer l'Epouse en aucune sorte , lui qui ne se regarda jamais , non plus que le divin*

Précurseur, que comme l'ami de l'Epoux, qui se *Joan. 32*
tient debout, & qui l'écoute, & qui est ravi de ^{29.}
joie, à cause qu'il entend la voix de l'Epoux.



CHAPITRE XV.

1. **P**ost aliquan-
tulum autem
temporis, cum dies
triticeæ messis insta-
rent, venit Samson,
invisere volens ux-
orem suam, & attulit
ei hœdum de capris.
Cumque cubiculum
ejus solito vellet in-
trare prohibuit eum
pater illius, dicens:

2. Putavi quod o-
disseam, & ideo
tradidi illam amico
tuo: sed habet sor-
orem quæ junior &
pulchrior illâ est, sit
tibi pro ea uxor.

3. Cui Samson res-
pondit: Ab hac die
non erit culpa in me
contra Philisthæos:
faciam enim vobis
mala.

✧. 3. *Hebr. Si fecero ego illis malum, id est, Si injuriam acceptam
resulero. Vas.*

1. **P**eu de temps après ^{L'an du monde 2858,}
lorsqu'on alloit s'ier les
blés, Samson voulant aller
voir sa femme, vint lui ap-
porter un chevreau, & lors
qu'il vouloit entrer en sa
chambre selon sa coutume;
son pere l'en empêcha en di-
sant:

2. J'ai crû que vous aviez
de l'aversion pour elle; c'est-
pourquoi je l'ai donnée à un
de vos amis. Mais elle a une
sœur qui est plus jeune &
plus belle qu'elle, & je vous
la donnerai pour femme au-
lieu d'elle.

3. Samson lui répondit:
Desormais les Philistins n'au-
ront plus sujet de se plaindre
de moi, si je leur rend le mal
qu'ils m'ont fait.

4. Après cela il alla prendre trois cens renards qu'il lia l'un à l'autre par la queue & y attacha des flambeaux,

5. & les ayant allumés, il chassa les renards, afin qu'ils courussent de tous côtés. Les renards aussi - tôt allèrent courir au travers des blés des Philistins, & y ayant mis le feu, les blés qui étoient déjà en gerbe, & ceux qui étoient encore sur le pied furent tous brûlés; & le feu même se mettant dans les vignes & dans le plants d'oliviers, consuma tout

6. Alors les Philistins dirent: Qui a fait ce desordre? On leur répondit: C'est Samson gendre d'un homme de Thamnatha qui a fait tout ce mal; parceque son beau-pere lui a ôté la femme, & l'a donnée à un autre. Et les Philistins étant venus chez cet homme, brûlerent la femme de Samson avec son pere.

7. Alors Samson leur dit: Quoique vous ayez fait pour moi quelque chose, je continuerai néanmoins à me

4. Perrexitque & cepit trecentas vulpes, caudasque earum junxit ad caudas, & faces ligavit in medio:

5. quas igne succendens dimisit, ut huc illucque discurrerent. Quæ statim perrexerunt in segetes Philistinorum. Quibus succensis, & comportatæ jam fruges, & adhuc stantes in stipula, concrematæ sunt, in tantum, ut vineas quoque & oliveta flamma consumeret.

6. Dixeruntque Philistiim: Quis fecit hanc rem? Quibus dictum est: Samson gener Thamnathæi: quia tulit uxorem ejus, & alteri tradidit: hæc operatus est. Ascenderuntque Philistiim: & combusserunt tam mulierem quam patrem ejus.

7. Quibus ait Samson: Licet hæc feceritis, tamen adhuc ex vobis expectam ultionem, &c.

tunc quiescam.

vanger de vous. Et après cela nous vivrons en paix.

8. Percussitque eos ingenti plagâ, ita ut stupentes suram femori imponerent. Et descendens habitavit in spelunca petrae Etam.

8. Il les battit ensuite, & en fit un grand carnage //, de sorte que mettant la jambe sur la cuisse ils demeuroident tout interdits. Après cela Samson demeura dans la caverne du rocher d'Etam.

9. Igitur ascendentes Philisthiim in terram Juda, castrametati sunt in loco, qui postea vocatus est Lechi, id est maxilla, ubi eorum effusus est exercitus.

9. Les Philistins donc étant venus dans le pays de Juda, se camperent au lieu qui depuis fut appelé la machoire, où leur armée fut mise en fuite.

10. Dixeruntque ad eos de tribu Juda: Cur ascendistis ad versum nos? Qui responderunt: Ut ligemus Samson, venimus, & reddamus ei quæ in nos operatus est.

10. Ceux de l'armée de la tribu de Juda leur dirent: Pourquoi êtes-vous venus contre nous? Les Philistins leur répondirent: Nous sommes venus pour lier Samson, afin de lui rendre le mal qu'il nous a fait.

11. Descenderunt ergo tria millia virorum de Juda, ad specum silicis Etam, dixeruntque ad Samson: Nescis quòd Philisthiim imperent nobis? quare hoc facere voluisti? Qui-

11. Alors trois mille hommes de la tribu de Juda vinrent à la caverne du rocher d'Etam, & dirent à Samson: Est-ce que vous ne saviez pas que nous sommes assujettis aux Philistins? Pourquoi les avez-vous traités de

† 8. Hebr. Percussit eos in coxa, unâ cum femore, id est, acriter ac vehementer. Gallicè, il les battit dos & ventre. Vat.

la sorte ? Il leur répondit : Je leur ai rendu le mal qu'ils m'ont fait.

12. Nous sommes venus, lui dirent-ils, pour vous lier, & pour vous livrer entre les mains des Philistins. Jurez-moi, leur dit Samson, & promettez-moi que vous ne me tuerez point.

13. Ils lui répondirent : Nous ne vous tuerons point ; mais après vous avoir lié nous vous livrerons aux Philistins. Ils le lièrent donc de deux grosses cordes neuves, & ils le tirèrent du rocher d'Etam.

14. Et étant venus au lieu appelé la machoire ; les Philistins le vinrent rencontrer avec de grands cris. Mais l'Esprit du Seigneur ayant saisi Samson, il rompit en pièces les cordes dont il étoit lié, comme le lin se consume lorsqu'il sent le feu ;

15. & ayant trouvé là une machoire d'âne qui étoit à terre, il la prit, & en tua mille hommes ;

16. & il dit : Je les ai

bus ille ait : Sicut fecerunt mihi, sic feci eis.

12. Ligare, inquit, te venimus, & tradere in manus Philistinorum. Quibus Samson, jurate, ait, & spondete mihi quod non occidatis me.

13. Dixerunt : Non te occidemus, sed vincitum trademus. Ligaveruntque cum duobus novis funibus, & tulerunt cum de petra Etam.

14. Qui cum venisset ad locum maxillæ, & Philistinum vociferantes occurrissent ei, irruit Spiritus Domini in eum : & sicut solent ad odorem ignis lina consumi, ita vincula quibus ligatus erat, dissipata sunt & soluta.

15. Inventamque maxillam, id est, mandibulam asini, quæ jacebat, arripens, interfecit in ea mille viros,

16. & ait : In maxilla

FONTAINE SORTIE D'UNE MACHOIRE D'ÂNE. 237

xilla asini ; in mandibula pulli asinatum delevi eos , & percussi mille viros.

17. Cumque hæc verba canens compleffet, projecit mandibulam de manu, & vocavit nomen loci illius Ramathlechi , quod interpretatur elevatio maxilla.

18. Siciensque valde clamavit ad Dominum , & ait : Tu dedisti in manu servi tui salutem hanc maximam atque victoriam : en siti morior , incidamque in manus incircumcisorum.

19. Aperuit itaque Dominus molarem dentem in maxilla asini, & egressæ sunt ex eo aquæ. Quibus hausitis, refocillavit spiritum & vires recepit. Idcirco appellatum est nomen loci illius: Fons invocantis de maxilla, usque in præsentem diem.

20. Judicavitque Israel in diebus Philisthiim viginti annis.

défait avec une machoire d'âne , avec la machoire d'un poulain d'ânesse ; & j'ai tué mille hommes.

17. Et après qu'il eut dit ces paroles en chantant , il jeta de sa main la machoire , & appella ce lieu-là Ramathlechi , c'est-à-dire , l'élevation de la machoire.

18. Il fut ensuite pressé d'une grande soif , & criant au Seigneur , il lui dit : C'est vous qui avez sauvé votre serviteur , & qui lui avez donné cette grande victoire ; & maintenant je meurs de soif , & je tomberai entre les mains de ces incircumcis.

19. Le Seigneur donc ouvrit une des grosses dents de cette machoire d'âne , & il en sortit un ruisseau d'eau ; & Samson en ayant bû , revint de sa défaillance , & il reprit ses forces : C'est pourquoi ce lieu a été appelé jusqu'aujourd'hui : La fontaine sortie de la machoire par l'invocation de Dieu.

20. Et Samson jugea pendant vingt ans le peuple d'Israël , lorsqu'il étoit dominé par les Philistins.

R



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶ 3. *S* Amson répondit : *Deformais les Philistins n'auront plus sujet de se plaindre de moi, si je leur rends le mal qu'ils m'ont fait.*

*Esus in
hunc loc.*

Un s'avant homme a judicieusement remarqué, qu'encore qu'il pût sembler que Samson vouloit vanger ses injures particulieres, il eut toutefois principalement en vûe de vanger son peuple, sachant que l'Ange avoit déclaré à la mer; *Que ce seroit lui qui commenceroit à délivrer Israel des mains des Philistins*, qui l'oppressoient. Il ne vouloit pas, comme dit encore le même Auteur, leur declarer une guerre ouverte, parcequ'il ne sentoit pas que l'Esprit de Dieu l'y excitât. Et sachant même, comme on vient de le dire, que Dieu avoit seulement prédit de lui, qu'il commenceroit la délivrance de son peuple, il se contentoit de les combattre d'abord comme en se cachant. Ainsi, sous prétexte de se vanger d'eux à cause du mal qu'ils lui avoient fait, il travailloit en même-temps pour tout le peuple, se faisant craindre par les Philistins, afin de les empêcher d'opprimer si hardiment les Israelites. Car c'est là le sens veritable de la declaration qu'il leur fait; Qu'ils ne pourront justement se plaindre de lui, s'il leur fait du mal, après l'injure qu'il a reçue d'eux.

¶ 4. 5. *Après cela il alla prendre trois cens renards, qu'il lia l'un à l'autre par la queue.*

Et y attacha des flambeaux. Et les ayant allumés, il chassa les renards; afin qu'ils courussent de tous côtés.

On est sans doute surpris d'abord de ce grand nombre de renards que prit Samson. Mais il faut savoir que la Palestine étoit remplie de ces bêtes, comme il paroît par le Cantique, où il est marqué, que les jeunes renards détruisoient toutes les vignes; & par un autre Prophete, où il est dit de la montagne de Sion, qu'elle étoit toute perdue par les renards qui s'y promenoient. D'ailleurs Samson se servit peut-être de différentes personnes pour prendre tous ces renards. Et enfin Dieu même put bien en faire tomber cette grande multitude dans ses filets, secondant visiblement ses desseins, & le remplissant d'une adresse & d'une force surnaturelle, pour le rendre redoutable aux ennemis de son peuple.

Cantic.
15.
Jerem.
Thren.
5. 18.

Saint Augustin dit, que ces renards que prit Samson, & qu'il lia l'un à l'autre par la queue, figuroient les heretiques; parceque ces animaux étant fins & pleins d'artifices, nous représentent très-bien ces hommes artificieux, qui se cachent dans les differens détours de leur malice, comme les renards dans les sentiers souterrains de leurs tannieres; qui trompent leurs freres par leur pernicieuse doctrine, & qui les infectent par l'odeur mortelle de l'impieté de leur erreur directement opposée à l'odeur de vie dont parle l'Apôtre, lorsqu'il dit de soi-même & de ses imitateurs; *Qu'ils soient devant Dieu la bonne odeur de JESUS-CHRIST. VULPES infidiosos, maximeque hereticos significant dolosos.*

Aug. in
ps. 80. 10.
8. p. 367.
2. col.

2. Cor.
2. 15.

fraudentos, cavernosis anfractibus latentes, & decipientes, odore etiam tetra putentes. Ces renards, ainsi qu'il le dit, sont pris ; c'est-à-dire, ces heretiques qu'ils représentent, sont convaincus dans leur mensonge ; *capis enim eum, quem de falsitate convincis.* Et quoiqu'ils soient differens entr'eux, ils s'accordent en quelque sorte, & sont liés par la queue, c'est-à-dire, qu'ils sont unis par une semblable vanité. C'estpourquoi notre Samson, dont le nom marque qu'il est le soleil de ceux pour qui il est la lumiere de la justice, (car il figuroit JESUS - CHRIST) lia ensemble les queues de ces renards, & y attacha le feu, qui devoit servir seulement à brûler les bleds des étrangers ; c'est-à-dire, qu'ils n'ont d'union que dans ce qui est derriere eux ; & que c'est-là qu'ils traînent un feu ; mais que ce feu ne brûle point les moissons des vrais fidelles ; parceque le Seigneur connoit ceux qui sont à lui, & que quiconque invoque le nom du Seigneur, s'éloigne de l'iniquité ; & qu'ainsi il est en état de ne craindre ni la tête ni la queue de ces renards si pernicieux, que l'Epoux dans le Cantique ordonne qu'on prenne, à cause qu'ils fouillent & qu'ils détruisent la vigne, qui est l'Eglise.

Aug.
ib 17.
368.

Cantic.
2. 15.

August.
Scrm.
107. de
temp.

Ce que tous les heretiques produisent d'abord, dit un Ancien, paroît quelque chose de grand & de doux, & est capable de surprendre. Mais la fuite & comme la fin de leur conduite est damnable ; & Dieu permet qu'elle traîne avec soi un feu qui consume tous ceux qui consentent à leurs vaines séductions. On peut dire encore que tous ces renards sont liés par notre divin Samson, parcequ'à la fin du monde il ordon-

nera aux ministres de sa justice de les lier comme cette yvraie , qu'il souffre paisiblement jusqu'au temps de la moisson , & qu'il les attachera à des flammes devorantes qui les brûleront éternellement eux-mêmes avec toutes leurs moissons qui sont étrangères à l'égard de Dieu & à l'égard de son peuple ; c'est-à-dire , toutes les œuvres qu'il ne reconnoitra point pour le bon grain , qui est seul digne d'être féré pour toujours dans ses greniers.

Mais il semble qu'un des sens le plus édifiant qu'on puisse donner à cette figure , est celui que quelques Auteurs lui ont donné de cette sorte. *Apud Serra. in Jud. c. 15. 7. 8.* Le divin Samson s'est rendu maître quand il a voulu, de ces hommes remplis de sagesse & de la prudence du siècle , que JESUS-CHRIST a lui-même comparés dans son Evangile aux renards qui ont leurs tannieres. Et les liant tous ensemble avec le lien sacré de la foi , & les rendant tous ardents par les flammes toutes divines de sa charité , il les a ensuite envoyés dans les moissons & dans les vignes des Philistins , c'est-à-dire , des idolâtres & des infidelles , pour y consumer tous les fruits profanes des vaines superstitions du paganisme. C'est-là ce feu tout celeste que le Fils de Dieu nous assure qu'il est venu allumer en terre. Et c'est de ce feu que les Apôtres & tous les hommes Apostoliques ont brûlé , lorsqu'ils ont été envoyés allumer la charité dans tout l'univers. La queue de ces animaux où l'on attachait des torches ardentes , peut nous marquer la dernière partie de la vie de ceux dont Dieu se servoit , qui avoient été avant leur conversion , comme saint Paul le dit *ad Tit. 3. 3.*

de lui-même, asservis à une infinité de passions.

v. 7. *Alors Samson leur dit : Quoique vous ayez fait pour moi quelque chose, je continuerai néanmoins à me vanger de vous. Et après cela nous vivrons en paix.*

Nous avons dit que Samson ne *cherchoit que des prétextes* pour faire du mal aux Philistins, ne se sentant point porté par l'Esprit de Dieu à leur déclarer une guerre ouverte comme les Juges ses prédecesseurs, & n'ayant été destiné que *pour commencer à délivrer Israël* de l'oppression des Philistins, dont la divine Providence vouloit se servir encore pour châtier son peuple de ses crimes. C'est pourquoi lorsque les Philistins eurent brûlé le pere & la fille qui avoient été la cause de la perte de tous leurs bleds, & qu'ils pouvoient croire que Samson se tiendroit assez vangé, il leur témoigna qu'encore qu'ils eussent fait quelque chose en la consideration, ce n'étoit pas une satisfaction entiere pour l'injure qu'ils lui avoient faite en donnant sa femme à un autre, & en se liguant tous ensemble contre lui pour gagner cette même femme, & pour l'engager à le tromper. Que s'il ajoute ; *Qu'après qu'il auroit encore pris vengeance d'eux, ils vivoient en paix* ; c'est seulement, comme le remarque Estius, en cas qu'ils ne lui donnassent, ou que Dieu même ne lui fist pas naître une nouvelle occasion de les combattre & d'humilier leur orgueil. Aussi quelques Interpretes ont expliqué cet endroit d'un autre maniere, en faisant dire à Samson, *Qu'il falloit qu'il se vangeât avant que d'avoir la paix avec eux* : ce qui paroît moins déterminé & plus naturel.

¶ 8. Il les battit ensuite, & en fit un grand carnage; de sorte que mettant leur jambe sur leur cuisse, ils étoient tout interdits.

Cette expression peu usitée, dit saint Augu- *Aug. in*
din, rend ce lieu obscur & sujet à différentes *Jud. qu.*
explications. Mais c'est, continue ce Pere, com- 55
me si l'Écriture avoit dit; Que Samson battit
les Philistins d'une manière surprenante & mi-
raculeuse; en sorte que ces mêmes Philistins
frappés d'un si grand prodige & dans le dernier
étonnement, demeurèrent interdits & tout pen-
sifs, mettant une de leurs jambes sur l'autre,
comme font ceux dont l'esprit est tout occupé
de la pensée & de l'admiration de quelque ac-
cident extraordinaire.

¶ 14. 15. L'Esprit du Seigneur ayant saisi
Samson, il rompit en pièces les cordes dont il étoit
lié. Et ayant trouvé là une machoire d'âne qui étoit
à terre, il la prit, & il en tua mille hommes.

Toute cette histoire qui regarde la perfidie
des enfans de la tribu de Juda envers Samson;
& la force toute divine avec laquelle il rompit
ses liens, & tua ensuite, sans autres armes que
la machoire d'un âne, un si grand nombre de
Philistins, n'a pas besoin d'explication quant
à la lettre. Lorsque l'on est convaincu de la
toute-puissance de Dieu, qui se sert de tels in-
strumens qu'il lui plaît pour operer les plus
grands prodiges, & qui par sa seule volonté a
créé tout l'univers, l'on ne peut être sur-
pris, ni que Samson ait rompu si facilement
deux grosses cordes toutes neuves; ni qu'a-
vec un instrument si peu propre en apparen-
ce il ait pu tuer mille Philistins. Et c'est même

Dent 32.
39.

ce que Dieu avoit déclaré en parlant des ennemis de son peuple ; *qu'un seul d'entr'eux bat-
tit mille Israélites , parceque leur Dieu les avoit
livrés en proie à leurs ennemis.*

Mais ce qui doit étonner beaucoup davantage , est de voir que les freres de Samson c'est-à-dire , ceux qui étoient Israélites comme lui , voyant les merveilles que Dieu faisoit par son ministere , & pouvant croire très-justement qu'il leur étoit envoyé comme tous les autres Juges , pour les délivrer des mains de leurs ennemis ; au-lieu de s'unir à lui contr'eux , le trahissent lâchement , & lui demandent , *s'il ne
sait pas qu'ils sont assujettis aux Philistins ;* comme s'ils avoient voulu lui dire , qu'ils ne pensoient point à se délivrer de leur servitude. Etrange & funeste image de ceux qui étant les freres de JESUS-CHRIST en qualité d'enfans d'Abraham , se sont opposés de même , autant qu'ils ont pu , au dessein qu'il avoit pris de les délivrer du joug du démon , & l'ayant lié l'ont livré aux infidelles ! Que s'il a souffert d'être ainsi lié ; s'il n'a pas rompu ses cordes comme fit Samson , c'a été pour faire paroître davantage sa toute-puissance ; puisque tout lié qu'il étoit , il a vaincu d'une maniere sans comparaison plus glorieuse tous ses ennemis ; & que l'exemple de ce qu'avoit fait celui qui n'étoit que sa figure , en rompant si facilement les plus grosses cordes qui le tenoient attaché , étoit une preuve de ce que lui-même auroit pu faire , s'il n'eût mieux aimé faire éclatter sa patience toute-puissante , en demeurant immobile sur la croix , lors même que ses enne-

SAMSON ARMÉ D'UNE MACHOIRE D'ASNE. 265
 mis le pressoient si fort d'en descendre. Car la
 difference de la verité d'avec la figure a été, en
 ce que le premier Samson étoit lié malgré lui ,
 & qu'il étoit très-avantageux de faire admirer
 la toute-puissance de l'Esprit de Dieu qui l'ani-
 moit , en lui faisant rompre tout-d'un-coup
 les plus forts liens , & remporter une victoire
 signalée sur ses ennemis. Mais la charité &
 l'amour du salut des hommes ont été les liens
 tout volontaires & tout divins avec lesquels le
 second Samson fut attaché. Et il étoit de la
 gloire de Dieu même de ne pas rompre ces
 liens de misericorde dont il s'étoit volontai-
 rement chargé , afin qu'il parût que son amour
 pour notre salut qui lui inspiroit une si divine
 patience , étoit plus puissant que toute la haine
 & la malice des hommes.

Il a pris , dit un saint Pape , la machoire ^{Greg.}
 d'un âne , & s'en est servi pour exterminer ses ^{Mag.}
 ennemis ; parcequ'il a employé la simplicité, ^{Moral.}
 l'ignorance & la patience des Prédicateurs ^{l. 3. c. 6.}
 Apostoliques , en les soutenant par sa main toute-
 puissante , pour détruire le peché dans les gens
 charnels. Et *cette même machoire d'âne étant en-*
suite jetée par terre , il en sortit une fontaine ;
c'est-à-dire , que les corps de ces mêmes Prédi-
cateurs étant renversés par terre & tués , arro-
sèrent tous les peuples par les graces miracu-
leuses qu'ils répandirent sur eux , même après
leur mort.

Tel a été saint Babylas , ce grand Evêque
 d'Antioche & cet illustre Martyr , lequel , com-
 me parle un Historien , revivant en quelque ^{Baron.}
 sorte après qu'il fut mort , attaqua & con- ^{Martyr.}
 24 JANV.

fondit les Gentils avec encore plus de force que durant sa vie ; puisque combattant alors comme un Samson , non avec une machoire d'âne , mais avec ses propres os , il mit en fuite les ennemis du Seigneur.

Quant à la soif que Samson souffrit après qu'il eut triomphé des Philistins , elle nous marque admirablement cette soif ardente que celui qu'il figuroit souffrit aussi , lorsque dans le cours de ses travaux tout divins , se sentant tout fatigué , il demanda à la femme de Samarie , *qu'elle lui donnât à boire* : & encore plus , lorsqu'à la fin de ce grand & ineffable combat qu'il soutint dans sa Passion , il s'écria sur la croix , *qu'il avoit soif* ; & qu'il sortit de son corps même percé d'une lance une fontaine capable de defalterer toute la terre , en arrosant divinement les ames des hommes pecheurs , dont la conversion & le salut étoit le veritable sujet de cette soif mystérieuse du Fils de Dieu.

Joan. 4.
7.

Ibid. 19.
28.

v. 19. *C'est pourquoy ce lieu a été appelé jusqu'à aujourd'hui : La fontaine sortie de la machoire par l'invocation de Dieu.*

Ces paroles de l'Ecriture ont produit une grande question , qui est de savoir comment cette eau que Dieu fit sortir d'une grosse dent de la machoire dont Samson s'étoit servi pour battre les Philistins , put devenir une fontaine qui donna le nom à ce lieu , puisque sortant de cette machoire même & non de la terre , elle pouvoit se transporter dans tous les lieux où la machoire de cet âne seroit portée. Mais sans s'arrêter inutilement à marquer ici tous les sentimens des Interpretes sur ce sujet , il

suffit de dire , que ce qui paroît le plus vraisemblable , est que l'eau qui sortit d'abord de cette machoire comme unè fontaine pour desalterer Samson , put bien ne pas continuer ensuite , lorsqu'il n'en eut plus aucun besoin : & qu'il suffit cependant que Dieu eût produit pour quelque temps cette fontaine miraculeuse , pour donner au lieu où ce miracle étoit arrivé , le nom dont il est parlé ici , en reconnoissance de la grace que Dieu avoit faite à la priere de Samson.

Que si quelques esprits libertins se picquant d'une vaine force , qui est néanmoins la marque de leur foiblesse , prétendent railler la sainte Ecriture : & tourner en ridicule tout ce qui regarde cet événement , comme indigne de la majesté de Dieu , qu'ils considerent qu'il est sans comparaison plus étonnant & plus incroyable , que Dieu ne se soit servi que de douze hommes , la plupart très-ignorans & de fort basse naissance , pour soumettre toute la terre à la foi , pour humilier tout le faste de l'empire des Romains , & pour renverser toutes les idoles du paganisme ; que non pas qu'il ait fait tuer à Samson avec une machoire d'âne un si grand nombre de Philistins. Et plus les moyens dont il s'est servi dans l'ancienne loi & dans la nouvelle pour sauver son peuple & pour établir l'Eglise , paroissent à ces faux - sages rabaisés & extravagans , plus ils doivent s'accuser eux-mêmes d'extravagance , & reconnoître la foiblesse de leur esprit ; puisque les choses les plus méprisables deviennent toutes puissantes entre les mains du Tout-puissant ; & que c'est même pour la confusion de leur orgueil qu'il a employé souvent dans ses

plus grands ouvrages, ce qui choque davantage leur foible raisonnement.



CHAPITRE XVI.

L'an du monde
2880.

1. **A**près cela Samson alla à Gaza, & y ayant vû une courtisane, il alla chez elle.

2. les Philisthins l'ayant appris, & le bruit s'étant répandu parmi eux, que Samson étoit entré dans la ville, ils l'environnerent, & mirent des gardes aux portes de la ville, où ils l'attendirent en silence toute la nuit, pour le tuer au matin lorsqu'il sortiroit.

3. Samson dormit jusques sur le minuit. Et s'étant levé alors, il alla prendre les deux portes de la ville avec leurs pôteaux & leurs ferrures; les mit sur ses épaules, & les porta sur le haut de la montagne qui regarde Hebron.

4. Après cela il aima une femme qui demouroit dans la vallée de Sorec, & s'appelloit Dalila.

Environ
l'an du monde
2885.

1. **A**biit quoque in Gazam, & vidit ibi mulierem meretricem, ingressusque est ad eam.

2. Quod cum audissent Philisthiim, & percubisset apud eos, intrasse urbem Samson, circumdederunt eum, positis in porta civitatis custodibus: & ibi tota nocte cum silentio præstolantes, ut facto mane euntem occiderent.

3. Dormivit autem Samson usque ad medium noctis: & inde consurgens, apprehendit ambas portæ fores cum postibus suis & sera, impositasque humeris suis portavit ad verticem montis qui respicit Hebron.

4. Post hæc amavit mulierem quæ habitabat in vallè Sorec, & vocabatur Dalila.

DALILA SOLLICITE DE TROMPER SAMSON. 169

5. Veneruntque ad eam principes Philistinorum, atque dixerunt: Decipe eum, & disce ab illo in quo habeat tantam fortitudinem, & quomodo eum superare valeamus, & vincitum affligere. Quod si feceris, dabimus tibi singuli mille & centum argenteos.

6. Locuta est ergo Dalila ad Samson: Dic mihi, obsecro, in quo sit tua maxima fortitudo, & quid sit quo ligatus erumpere nequeas?

7. Cui respondit Samson: Si septem aerviceis funibus, nec dum ficcis, & adhuc humentibus, ligatus fuero, infirmus ero ut cæteri homines.

8. Attuleruntque ad eam satrapæ Philistinorum septem funes, ut dixerat: quibus vinxit eum,

9. latentibus apud se insidiis, & in cubiculo finem rei

5. Et les princes des Philistins l'ayant scû, vinrent trouver cette femme, & lui dirent: Trompez Samson, & sçachez de lui d'où lui vient cette force si grande, & comment nous pourrions le vaincre, & le tourmenter après l'avoir lié. Que si vous faites cela, nous vous donnerons chacun onze cens pieces d'argent.

6. Dalila donc dit à Samson: Dites-moi, je vous prie, d'où vous vient cette force si grande, & de quoi il vous faudroit lier pour vous ôter le moyen de vous sauver?

7. Samson lui dit: Si on me lioit avec sept grosses cordes, qui ne fussent pas sèches, mais qui eussent encore leur humidité, je deviendrois foible comme les autres hommes.

6. Les princes des Philistins lui apporterent sept cordes comme elle avoit dit, dont elle le lia.

9. & ayant fait cacher des hommes dans sa chambre, qui attendoient l'évenement

de cette action, elle lui cria : Samson, voilà les Philistins qui fondent sur vous; & aussitôt il rompit les cordes comme se rompt un filet d'étoupe lorsqu'il sent le feu, & on ne connut point d'où lui venoit cette grande force.

10. Dalila lui dit : Vous vous êtes joué de moi ; découvrez-moi donc au moins maintenant avec quoi il vous faudroit lier.

11. Samson lui répondit : Si on me lioit avec des cordes toutes neuves dont on ne se seroit jamais servi, je deviendrois foible & semblable aux autres hommes.

12. Dalila l'en ayant encore lié, après avoir fait cacher des gens dans sa chambre, elle lui cria : Samson, voilà les Philistins qui fondent sur vous : & aussitôt il rompit ces cordes comme on romproit un filet.

13. Dalila lui dit encore : Jusqu'à quand me tromperez-vous, & me direz-vous des choses fausses ? Dites-

expectantibus ; clamavitque ad eum : Philisthiim super te Samson. Qui rupit vincula, quo modo si rumpat quis filum de stuppæ tortum putamine, cum odorem ignis acceperit : & non est cognitum in quo esset fortitudo ejus.

10. Dixitque ad eum Dalila: Ecce il-lusisti mihi, & falsum locurus es: saltem nunc indica mihi quo ligari debeas.

11. Cui ille respon-dit: Si ligatus fuero novis funibus, qui numquam fuerunt in opere, infirmus ero, & aliorum hominum similis.

12. Quibus rursum Dalila vinxit eum, & clamavit: Philisthiim super te Samson, in cubiculo insidiis præparatis. Qui ita rupit vincula quasi fila telarum.

13. Dixitque Dalila rursum ad eum: Usquequo decipis me, & falsum loque-

ris? ostende quo vinciri debeas. Cui respondit Samson : Si septem crines capitis mei cum licio plexeris & clavum his circumligatum terræ fixeris , infirmus ero.

14. Quod cum fecisset Dalila , dixit ad eum : Philisthim super te Samson ; Qui confurgens de somno extraxit clavum cum crinibus & licio.

15. Dixitque ad eum Dalila : Quomodo dicis quod amas me , cum animus tuus non sit mecum ? Per tres vices mentitus es mihi , & noluisti dicere in quo sit maxima fortitudo tua.

16. Cumque molesta esset ei , & per multos dies jugiter adhæreret , spatium ad quietem non tribuens , defecit anima ejus , & ad mortem

moi donc avec quoi il vous faudroit lier. Samson lui dit : Si vous faites une tresse de sept cheveux de ma tête avec du fil dont on fait de la toile , & que l'ayant attachée à un clou vous enfoncez ce clou dans la terre , je deviendrai foible *comme un autre*.

14. Ce que Dalila ayant fait , elle lui dit : Samson , voilà les Philistins qui fondent sur vous ; & s'éveillant tout-d'un-coup , il arracha le clou avec ses cheveux , & le fil.

15. Alors Dalila lui dit : Comment dites - vous que vous m'aimez , puisque vous ne témoignez que de l'éloignement pour moi ? Vous m'avez déjà menti par trois fois , & vous ne m'avez point voulu dire d'où vous vient cette grande force.

16. Et l'importunant sans cesse , & se tenant plusieurs jours attachée auprès de lui , sans lui donner aucun temps pour se reposer , enfin son ame tomba dans la défail-

¶. 15 *lett.* animus tuus non est mecum, id est, alieno es à me animo. *Vat.*

lance , & se laissa jusques à usque lassata est.
la mort.

17. Alors lui découvrant toute la verité, il lui dit : Le rasoir n'a jamais passé sur ma tête , parceque je suis Nazaréen, c'est-à-dire, consacré à Dieu dès le ventre de ma mere : Si l'on me rase la tête , toute ma force m'abandonnera , & je deviendrai foible comme les autres hommes.

18. Dalila voyant qu'il lui avoit confessé tout ce qu'il avoit dans le cœur , envoya vers les princes des Philistins , & leur fit dire : Venez encore pour cette fois , parcequ'il m'a maintenant ouvert son cœur. Ils vinrent donc chez elle portant avec eux l'argent qu'ils lui avoient promis.

19. Dalila fit dormir Samson sur ses genoux , & lui fit reposer la tête dans son sein ; & ayant fait venir un barbier , elle lui fit raser les sept touffes de ses cheveux , après quoi elle commença à le chasser & à le repousser d'auprès d'elle; car sa force l'abandonna au même moment ;

17. Tunc aperiens veritatem rei , dixit ad eam: Ferrum nunquam ascendit super caput meum , quia Nazaræus , id est , consecratus Deo , sum de utero matris meæ: si rasum fuerit caput meum , recedet à me fortitudo mea, & deficiam , eroque sicut cæteri homines.

18. Vidensque illa quod confessus ei esset omnem animum suum , misit ad principes Philistinorum ac mandavit: Ascendite adhuc semel , quia nunc mihi aperuit cor suum. Qui ascenderunt , assumpta pecunia quam promiserant.

19. At illa dormire cum fecit super genua sua , & in sinu suo reclinare caput. Vocavitque tonsorem , & rasit septem crines ejus , & cœpit abigere eum , & à se repellere : statim enim ab eo fortitudo discessit :

SAMSON TOMBE EN LA PUISS. DES PHILIST. 273

20. dixitque Philisthiim super te Samson. Qui de somno confurgens, dixit in animo suo: Egrediar sicut ante feci, & me excutiam, nesciens quod recessisset ab eo Dominus.

21. Quem cum apprehendissent Philisthiim, statim eruerunt oculos ejus, & duxerunt Gazam vinculum catenis, & clausum in carcere molere fecerunt.

22. Jamque capilli ejus renasci cœperant,

23. & principes Philistinorum convenerunt in unum ut immolarent hostias magnificas Dagon deo suo, & epularentur, dicentes: Tradidit deus noster inimicum nostrum Samson in manus nostras.

24. Quod etiam populus videns, laudabat deum suum, eademque dicebat: Tradidit deus noster adversarium no-

20. & elle lui dit: Samson, voilà les Philistins qui viennent fondre sur vous. Samson s'éveillant dit en lui-même: J'en sortirai comme j'ai fait auparavant, & je me dégagerai d'eux. Car il ne savoit pas que le Seigneur s'étoit retiré de lui.

21. Les Philistins donc l'ayant pris, lui creverent aussi-tôt les yeux, & l'ayant mené à Gaza chargé de chaînes; ils l'enfermerent dans une prison, où ils lui firent tourner la meule du moulin.

22. Ses cheveux commençoient déjà à revenir,

23. lorsque les princes des Philistins firent une grande assemblée pour immoler des hosties solennelles à leur dieu Dagon, & pour faire des festins de réjouissance, en disant: Notre dieu nous a livré entre les mains Samson notre ennemi;

24. & le peuple les voyant publioit aussi les louanges de leur dieu, en disant comme eux: Notre dieu nous a livré entre nos mains no-

tre ennemi, qui a ruiné notre pays, & qui en a tué plusieurs.

25. Ils firent ensuite des festins avec de grandes réjouissances, & après le dîner ils commandèrent que l'on fit venir Samson, afin qu'il jouât devant eux. Samson ayant été amené de la prison jouoit devant les Philistins, & ils le firent tenir entre deux colonnes ;

26. Alors Samson dit au garçon qui le conduisoit : Laissez-moi toucher les colonnes qui soutiennent toute la maison, afin que je m'appuie dessus, & que je prenne un peu de repos.

27. Or la maison étoit toute pleine d'hommes & de femmes. Tous les princes des Philistins y étoient, & il y avoit bien trois mille personnes de l'un & de l'autre sexe, qui du haut de la maison regardoient Samson jouer devant eux.

28. Samson donc ayant invoqué le Seigneur, lui dit : O Seigneur mon Dieu, souvenez-vous de moi ; mon Dieu rendez-moi main-

strum in manus nostras, qui delevit terram nostram, & occidit plurimos.

25. Lætantesque per convivium, sumptis jam epulis, præceperunt ut vocaretur Samson, & ante eos luderet. Qui adductus de carcere ludebat ante eos, feceruntque eum stare inter duas columnas.

26. Qui dixit puero regenti gressus suos : Dimitte me, ut tangam columnas, quibus omnis imminet domus, & recliner super eas, & paululum requiescam.

26. Domus autem erat plena virorum ac mulierum, & erant ibi omnes principes Philistinorum, ac de tecto & solario circiter tria millia utriusque sexus spectantes ludentem Samson.

28. At ille invocato Domino ait : Domine Deus, memento mei, & redde mihi nunc fortitudinem pristinam, Deus

meus, ut ulciscar me de hostibus meis, & pro amissione dionum luminum unam ultionem recipiam.

29. Et apprehendens ambas columnas quibus innitebatur domus, alteramque earum dexterâ, & alteram lævâ tenens,

30. Ait: Moriarur anima mea cum Philisthiim, concussisque fortiter columnis, cecidit domus super omnes principes, & cæteram multitudinem quæ ibi erat: multoque plures interfecit moriens, quam ante vivus occiderat.

31. Descendentes autem fratres ejus & universa cognatio, rulerunt corpus ejus, & sepelierunt inter Saraa & Esthaol in sepulchro patris sui Manue: judicavitque Israel viginti annis.

¶ 31. expl. jusqu'en l'année 1887.

tenant ma première force; afin que je me vange en une seule fois de mes ennemis pour la perte de mes deux yeux.

29. Et prenant les deux colonnes sur lesquelles la maison étoit appuyée, tenant l'une de la droite & l'autre de la gauche,

30. Il dit: Que je meure avec les Philistins; & ayant ébranlé les colonnes avec grande force, la maison tomba sur tous les princes & tout le reste du peuple qui étoit là; & il en tua beaucoup plus en mourant qu'il n'en avoit tué pendant sa vie.

31. Ses frères & tous ses parens étant venus en ce lieu, prirent son corps, & l'ensevelirent entre Saraa & Esthaol dans le sépulchre de son père Manué, après avoir été Juge d'Israël pendant vingt ans //

6639

LES PORTES DE GAZA EMPOR. PAR SAMS. 277
le haut de la montagne qui regarde Hebron.

L'Écriture marque exprès, que Samson dormit jusques à minuit, pour faire voir la tranquillité de son ame, & l'assurance que lui donnoit au milieu de ses ennemis la vertu de l'Esprit de Dieu qui étoit en lui. Il sait qu'il est assiégé par les Philistins qui en veulent à sa vie ; & il dort en paix, figurant dès lors cette grande vérité que le Roi Prophete a parfaitement comprise, & aussi parfaitement pratiquée, lorsqu'il s'écrioit étant assuré de la protection toute-puissante de son Dieu : *Que quand une armée seroit campée autour de lui, son cœur n'en seroit point étonné.*

Ce que fit Samson pour se sauver des mains de ses ennemis, en se chargeant des deux portes d'une ville, & les transportant sur le haut d'une montagne, paroît incroyable à ceux qui mesurent la toute-puissance de Dieu sur la faiblesse de l'homme. Et ils trouvent qu'il étoit même inutile, & qu'on pouvoit regarder comme une espece de vanité, de porter ainsi sur une montagne une masse si prodigieuse ; puisqu'il sembloit qu'il auroit dû lui suffire de s'être échappé des Philistins, qui avoient tous conspiré sa mort, sans faire une vaine ostentation de sa force ; & que c'étoit abuser temerairement de cette force extraordinaire que Dieu lui avoit donnée.

Mais outre qu'il étoit avantageux d'imprimer de la terreur dans l'esprit des Philistins, en leur donnant cette preuve de la force surnaturelle de celui qu'ils attaquoient ; comme il paroît visiblement que Dieu agissoit en lui dans cette rencontre, il seroit sans doute à

S iij

craindre qu'il n'y eût quelque temerité à condamner une action qui étoit de Dieu plutôt que de l'homme. Et plus même elle paroît élevée au-dessus de la portée ordinaire des autres hommes, plus il semble qu'elle nous engage à avoir en vûe quelque chose de surnaturel & de divin, qui a été tracé comme en une image.

La maison donc de cette femme publique peut bien être regardée comme la demeure des pecheurs, où le vrai Samson a bien voulu s'établir, en se faisant homme pour l'amour d'eux. L'écriture dit de Samson, *qu'il vid* une courtisane, & qu'il entra ensuite chez elle. C'est *ce regard* du Sauveur du monde, non un regard passager, mais un regard de son éternelle miséricorde, qui l'a porté à descendre parmi ceux qui se prostituoient misérablement au péché. Ses ennemis conspirèrent contre sa personne. Mais lorsqu'il dormoit, disent les saints Peres, & que ses cruels ennemis avoient fait fermer & gardoient exactement son sépulcre, non pour tuer celui qu'ils avoient déjà fait mourir, mais pour lui ôter, s'il avoient pû, une seconde fois la vie, en l'empêchant de ressusciter, il se leva, & emporta avec lui sur la montagne, c'est-à-dire, dans le ciel d'où il étoit descendu, toutes les portes de l'enfer & de la mort, puisqu'il enleva par la vertu toute-puissante de la résurrection tous les obstacles qui avoient jusques alors retenu les hommes captifs de l'enfer & du péché. *Tollit portas civitatis, id est, portas inferni. Ablatis portis mortis, ascendit in cacumen montis. Novimus enim eum & resurrexisse, & in caelos ascendisse.*

Gregor.
Magn.
hom. 21.
August.
de Temp.
ser. 107.

ÿ. 4. *Après cela il aima une femme qui demeuroit dans la vallée de Sorec, & s'appelloit Dalila.*

Les Interpretes sont fort partagés sur le sujet de cette femme, que les uns disent avoir été Juive, & les autres Philistine. Quelques-uns aussi prétendent qu'elle étoit une courtisane. Mais d'autres, comme saint Jean Chrysofome, saint Ephrem, & saint Prosper, la regardent comme ayant été véritablement femme de Samson. Que s'il est vrai qu'elle fut la femme, il faut reconnoître qu'au-lieu d'être sa coadjutrice, elle devint à son égard une pierre de scandale, & un satan, qui devoit par ses careffes meurtrieres le dépouiller de la protection de son Dieu, l'assujettir à ses ennemis, & l'exposer à la raillerie des Philistins. Aussi tous les Peres ont parlé de Dalila comme d'une femme qui surpassoit en malice les bêtes les plus féroces. Quelle est en effet la lionne, dit l'un d'entr'eux, qui a jamais conspiré contre la vie du lion dont elle a eu des petits? *Quæ umquam leana suum maritum ad cadem tradit?* Celui qui avoit tué avec une machoire d'âne mille Philistins, n'a pas plutôt désiré de demeurer avec ce serpent, qu'il perd ses cheveux, où étoit toute sa force, qu'il est privé de la vûe, & qu'il devient un spectacle exposé à la raillerie & au mépris de tout le monde. Une baleine, dit saint Chrysofome, a gardé Jonas dans son ventre; & Dalila surprenant Samson par ses careffes trompeuses, le livre cruellement à ses ennemis, après qu'elle l'a rasé & dépouillé de sa orce,

Synops. Critic.
Chryf. ex var. in Matth. hom. 15. 7. D. Ephrem. tom. 1. ser. adv. improb. mulier. Id. de Judic. & S. Paulin ad Cytber. Id. ep. 4. ad Sever.

*Estius
in. b. i. i. c.
locum.*

Mais sans nous trop arrêter à considérer la grande malice de cette femme, on ne peut point, dit un savant homme, excuser Samson de s'être laissé corrompre par ses caresses. Car quelle honte en effet, que celui qui se seroit fortifié si divinement, & auquel tous les Philistins ne pouvoient plus résister; se soit laissé vaincre par une vaine & cruelle complaisance pour Dalila? Ne croit-on pas voir en lui un second Adam tout rempli & de force & de lumière céder lâchement à la parole d'une autre Eve, & se dépouiller volontairement de cette vertu toute divine dont l'Esprit de Dieu l'avoit revêtu? Combien fait-il de mensonges depuis qu'il a commencé à écouter cette femme? Et quel sujet de frayeur pour les plus forts, lorsque l'on voit des colomes si puissamment affermies tomber par terre, & le vainqueur des Philistins devenu captif & le jouet de ceux-là mêmes qu'il avoit vaincus?

On remarque néanmoins combien Dalila se rendit opiniâtre pour le tenter, avant qu'elle pût le faire tomber dans ses pièges, lorsque l'Écriture dit :

v. 16. Et l'importunant sans cesse, & se tenant plusieurs jours attachée près de lui, sans lui donner aucun temps pour se reposer, enfin son ame tomba dans la défaillance; & se laissa jusqu'à la mort.

Tout ce que Samson avoit dit jusques alors à Dalila étoit seulement pour l'amuser, & pour se défendre de ses importunités: au lieu qu'il devoit plutôt rompre avec elle tout-d'un-coup, & refuser même de l'écouter, de-peur de manquer d'être fidelle à son Dieu. Tous ces men-

songes dont il se sert pour la détourner de lui demander davantage son secret, contribuoient à l'affoiblir lui-même, en donnant des armes à celui qui l'attaquoit. Et il succombe à la fin à tant de coups redoublés d'un ennemi, quoique foible, parcequ'il avoit manqué d'abord de lui résister autant qu'il devoit. *Son ame*, dit l'Écriture, *tomba dans la défaillance, & se laissa jusqu'à la mort*; c'est-à-dire, qu'il perdit toute sa force intérieure, & qu'il s'attrista mortellement, craignant d'une part de déplaire à cette femme, & appréhendant aussi de l'autre de lui découvrir son secret. C'est ainsi, dit un Auteur, que le démon & que la chair en ont surmonté, & en font tomber encore plusieurs de ceux même qui leur avoient résisté d'abord avec force, les affoiblissant peu-à-peu par la longueur & par la persévérance de la tentation, & leur ôtant à la fin toutes leurs forces. Synops.
Critic.

¶. 19. *Dalila fit dormir Samson sur ses genoux, & lui fit reposer la tête dans son sein. Et ayant fait venir un barbier, elle lui fit raser les sept touffes de ses cheveux; après quoi elle commença à le chasser & à le repousser d'auprès d'elle; car sa force l'abandonna au même moment.*

On ne comprend pas comment il est dit ici, que Dalila fit dormir Samson sur ses genoux, & lui fit raser les cheveux par un barbier, sans qu'il s'éveillât; à-moins qu'elle ne l'eût engagé dès-auparavant à violer sa profession de Nazaréen, en buvant de quelque liqueur capable de l'enivrer. Ce que l'Écriture explique par les sept touffes de sa chevelure, se doit entendre de tous ses cheveux, qui étoient comme

distingués & séparés en sept touffes différentes, Dans le moment qu'ils furent coupés, sa force l'abandonna; non que cette force si étonnante fût enfermée naturellement dans ses cheveux; mais parcequ'il avoit plu à Dieu de l'y attacher, comme à un signe de cette grace toute gratuite qu'il lui avoit accordée, & comme un gage de l'alliance divine qu'il avoit faite avec lui dès le ventre de sa mere. C'est ce que saint Augustin appelle le grand & le divin secret de la force renfermée dans ses cheveux; *quod in crinibus habuit virtutis magnum divinumque secretum*. On a vû de même dans le livre de la Genèse, que la connoissance du bien & du mal n'étoit pas essentiellement attachée à la nature de l'arbre, dont Dieu avoit défendu aux premiers hommes de manger le fruit, mais à l'ordre qu'il leur donnoit sur cela, dont le violement criminel devoit leur faire connoître par une funeste experience de quel bien ils se seroient volontairement privés, & en quel mal effroyable ils se seroient précipités par leur faute.

August.
contra
Gaudent.
l. 1. c. 31.
rom. 7.
p. 263.
Genes.
4. 17.

Que si Dieu voulut attacher à des cheveux une force si divine, c'étoit, selon la pensée d'un Interprete, afin qu'elle fût plus en assurance sous une chose si méprisable, & que Samson ne pouvant se l'attribuer à lui-même, en fût plus humble. Ce que l'Ecriture ajoûte est très-remarquable.

Serrar.
in hunc
locum.

v. 20. Samson s'éveillant, dit en lui-même: Fen sortirai comme j'ai fait auparavant, & je me dégagerai d'eux. Car il ne savoit pas que le Seigneur s'étoit retiré de lui.

L'aveuglement qui précède le peché le suit

LES PHIL. CREVENT LES YEUX A SAMSON 283
encore. Samson se reveille. Et quoiqu'il eût violé l'alliance qu'il avoit faite avec Dieu, il croit qu'il est aussi fort qu'auparavant. Il ne savoit pas, dit l'Écriture, *que le Seigneur s'étoit retiré de lui*; c'est-à-dire, que s'attribuant alors par orgueil ce qui étoit un don tout gratuit de Dieu, il se flattoit qu'après même avoir violé son commandement, il seroit encore aussi fort qu'il l'avoit été jusqu'à ce jour.

¶. 21. *Les Philistins donc l'ayant pris lui creverent aussi-tôt les yeux : & l'ayant mené à Gaza chargé de chaînes, ils l'enfermerent dans une prison, où ils lui firent tourner la meule du moulin.*

Ce supplice que souffrit Samson lorsqu'on lui creva les yeux, lui devint par un effet de la divine miséricorde, comme la source d'une nouvelle lumière. Et perdant la vûe du corps, ainsi que saint Paul, il recouvra heureusement les yeux de l'ame. Car tous les auteurs conviennent, que cette misère où il tomba, cette prison qu'il souffrit, ces fers qu'il porta, & ce travail si humiliant & si pénible auquel il fut condamné en tournant la meule d'un moulin comme un esclave, lui devinrent une occasion & un moyen très-avantageux d'expier par la pénitence le crime qu'il avoit commis.

¶. 25. 26. *Samson ayant été amené de la prison, jouoit devant les Philistins ; & ils le firent tenir entre deux colonnes.*

L'Écriture a marqué auparavant, que *les cheveux de Samson commençoient déjà à revenir* : comme pour nous faire entendre que le Seigneur commençoit aussi à se rapprocher de lui ; non pas simplement à cause que ses cheveux reve-

noient, mais parcequ'étant rentré en lui-même, & ayant fait, ainsi qu'on l'a dit, pénitence de sa faute, il se rendoit digne peu à peu de recouvrer sa première force.

Ferrar. in
hunc loc.

Les Philistins qui triomphoient tous ensemble d'avoir en leurs mains un ennemi si redoutable, lui insultoient avec le dernier mépris, & en faisoient leur jouet & le sujet de leur ris; c'est-à-dire, selon quelques Interpretes, que le faisant amener comme un miserable qui avoit perdu les yeux, ils faisoient servir à leur divertissement, & outrageoient même en différentes manieres celui qui étoit auparavant leur-cruel persecuteur. Il y en a qui prétendent que Samson jouoit véritablement devant eux, comme le texte de l'Écriture semble le porter. Et peut-être qu'en cela il agissoit par un mouvement de l'esprit de Dieu, & par un effet de cette grande sagesse, que David même fit paroître depuis en contrefaisant le fou. Car en jouant de la sorte, & amusant ceux qui ne pouvoient plus le craindre, il se mettoit en état de vanger plus sûrement tout son peuple de leurs violences.

ψ. 28. &c. *Samson donc ayant invoqué le Seigneur, lui dit: Mon Dieu, rendez-moi maintenant ma première force, afin que je me vange de mes ennemis..... Et prenant les deux colonnes..... il dit: Que je meure avec les Philistins, &c.*

La première vûe qui se présente à l'esprit, est celle d'un homme qui s'étant vû outragé cruellement par ses ennemis, desire de s'en vanger. Et cette vengeance ne regardant que sa personne particulière, ne pouvoit être envisagée que comme un péché. Mais toutes les

circonstances de cette action, & l'autorité de saint Paul expliquée par les saints Peres, nous oblige d'en juger tout autrement. Ainsi nous ne devons pas considerer l'outrage fait à Samson comme un outrage fait à la seule personne, puisqu'étant Juge d'Israel cette injure qu'il avoit reçue regardoit en même-temps tout le peuple. Le mépris aussi & toutes les railleries qu'on faisoit de lui, attaquoient & deshonorioient Dieu même, puisque c'étoit afin d'insulter au Dieu d'Israel & de Samson, que les Philistins rendoient alors à leurs dieux de solennelles actions-de-graces dans leur temple, à cause de la captivité de celui qu'ils regardoient comme l'ennemi de ces dieux. Lors donc que pour se vanger de la cruauté des Philistins, il n'entreprend pas seulement de faire mourir tous les principaux d'entr'eux, mais qu'il veut bien être accablé sous les mêmes ruines, il ne nous est pas permis, dit saint Augustin, de croire qu'il ait agi en cela étant trompé par l'esprit humain : mais nous devons être persuadés qu'il a obéi à l'ordre secret de l'Esprit de Dieu, qui avoit produit jusques alors de si grands prodiges par son ministere. *De Samfone aliud nobis fas non est credere, nisi quia spiritus latenter hoc jufferat, qui per illum miracula faciebat.* Lorsqu'il se tua lui-même en tuant ses ennemis, dit-il encore, & qu'il fit tomber sur lui en même-temps que sur eux la maison qu'il renversa, ce fut parceque ne pouvant pas éviter la mort qu'ils devoient bien-tôt lui faire souffrir, il aimamieux s'exposer lui-même à une mort commune avec eux. Et ce qu'il fit en cette rencon-

*Hebr. 11.
Estius in
hunc loc.
August.
contra
Gaudent.
lib. 1. c.
31. tom.
7. pag.
263.
Id. de
Civit.
Dei, l. 1.
c. 21. 26.*

*Contr.
Gaudenti
us supr.*

» tre ne fut pas l'effet de sa propre volonté. Mais
 » il doit être attribué à l'Esprit de Dieu, qui étant
 » présent dans Samson lui fit faire ce qu'il n'auroit
 » pû dans le temps que cet Esprit saint s'étoit re-
 » tiré de lui.

Ce qui a porté saint Augustin & les autres Interpretes à juger ainsi de cette action extraordinaire de Samson, est la maniere dont il invoqua le Seigneur, & le pria de se souvenir de lui dans l'instant même qu'il voulut renverser cette maison, & faire mourir en mourant lui-même tous les principaux des Philistins. Mais ce qui l'a obligé sans doute à témoigner, qu'il n'est pas permis de ne le pas croire, est l'autorité de saint Paul que l'on a cité auparavant; lequel met Samson au nombre des Saints de l'ancienne loi, qui comme Samuel & David ont accompli par la foi les devoirs de la justice & de la vertu, & qui ont reçu l'effet des promesses du Seigneur. Car puisque le Saint-Esprit parlant par la bouche de cet Apôtre a canonisé ce grand homme, il seroit contre la foi de porter un jugement oppolé touchant sa mort, & de regarder cette dernière action de sa vie d'une autre maniere que comme un effet de l'inspiration de Dieu même.

Paulin.
 ad. yth.
 Carn. 3.
 Bacchar.
 Epist. ad
 Januar.
 Serran. in
 hunc loc.

Aussi saint Paulin lui donne dans ce moment où il mourut en faisant mourir ses ennemis avec lui, le nom de Heros de Dieu: *Et morte ipsâ praprens heros Dei hostes ruina miscuit.* Et d'autres mêmes l'appellent Martyr; en ce qu'il donna une preuve très-éclatante de sa pieté religieuse envers Dieu, lorsque pour suivre le mouvement de l'Esprit saint qui l'ani-

SAMS. TUE EN MOURANT QUANTITÉ DE PH. 287
moit, il fit de sa vie un sacrifice au Seigneur, en détruisant d'un seul coup l'idole & le temple du faux-dieu, auxquels les Philistins venoient *d'immoler des hosties solennelles*, afin d'insulter au Dieu d'Israel.

Le nombre des Philistins qu'il fit mourir avec lui fut très-grand, selon qu'on en peut juger par ce que dit l'Écriture, qui témoigne que la maison étoit pleine d'hommes & de femmes; & qu'au haut de ce prodigieux édifice, c'est-à-dire, sur la platte-forme qui faisoit le haut & comme le toit de la maison, *il y avoit bien trois mille personnes qui regardoient Samson jouer devant eux*. Ce qui fait comprendre qu'une multitude innombrable de Philistins s'étoit assemblée pour solemniser une grande fête en l'honneur de leur faux-dieu.

On a cependant assez de peine à concevoir comment deux colonnes étant ébranlées, tout l'édifice tomba par-terre, & ensevelit sous ses ruines cette assemblée si nombreuse; puisque ces superbes édifices étant soutenus ordinairement sur plusieurs rangs de colonnes, il semble que la chute de deux colonnes n'étoient pas capable de causer la ruine totale de cet édifice. Mais on ne doit pas juger par des vûes & par des raisons purement humaines, d'un événement qui paroît avoir été tout divin. Ce fut par un mouvement de la vertu toute-puissante du Dieu d'Israel, que Samson put renverser ces deux colonnes. Et ce fut encore par un effet de cette même toute-puissance, que la chute de ces deux colonnes entraîna la ruine de tout le reste de la maison.

Dieu vouloit aussi, comme on l'a déjà marqué, nous tracer en la personne de Samson plusieurs figures, qui représentoient & le chef & les divers membres du corps mystique de JESUS-CHRIST.

S. Paulin.
lin. ep.
4.

La perte des yeux de son corps, dit saint Paulin, n'a point empêché qu'il n'ait ouvert ceux de son ame; puisque s'il n'eût eu ces yeux spirituels; dont JESUS-CHRIST même est la lumiere, il n'auroit pas invoqué le Seigneur à son secours. J'en vie donc, ajoute-t-il, & la mort & l'aveuglement de Samson, afin que je ne vive plus, & que je n'aye plus des yeux que pour Dieu. Car peut-être qu'ayant recouvré ses forces avec ses cheveux pour pouvoir executer cette grande action, qui devoit être un grand mystere, il ne desira pas de recouvrer de la même sorte les yeux qu'il avoit aussi perdus; parceque cette divine vertu de la grace interieure qui l'éclairoit dans son ame, n'avoit pas besoin de cette autre lumiere exterieure & corporelle.

Paulin.
ad Cynth.
carm. 13
p. 496.
Pf. 41.
22.

Samson, lorsqu'il a été rasé; & qu'il a perdu toute sa force, & qu'ensuite il l'a recouvrée en recouvrant ses cheveux; nous marque ceux qui après s'être laissé séduire, comme le dit saint Paulin, par les mortelles douceurs de la loi de la chair, & dépouiller de leur ornement & de leur vertu, qui est JESUS-CHRIST leur chef, en sont revêtus tout de nouveau par la grace de la pénitence, & qui s'animent d'un saint zele pour faire mourir en eux tous leurs ennemis, en mourant eux-mêmes pour la gloire de leur Dieu, selon cette celebre parole du saint Prophete: *Propter te mortificamur totâ die.* Mais il est encore en cela même, selon les saints Peres,

ibid.

une

une excellente figure de JESUS-CHRIST comme chef de toute l'Eglise, qui fut dépouillé en apparence de toute sa force, lorsque la Synagogue figurée par Dalila le livra entre les mains des Philistins & des infidèles. Il servoit alors de jouet à ses ennemis qui le railloient, & lui insultoient cruellement. Et il se jouoit en même-temps de ses ennemis, lorsque l'ineffable sagesse du Pere éternel se soumettant à la folie de sa passion, les trompoit divinement par cette folie toute-puissante. Mais le temps de faire paroître de nouveau sa force étant arrivé, il a renversé, dit saint Paulin, la maison du démon, *Paulin* & a causé en même-temps la destruction de l'em- *p. 4.*pire de la mort. Il a triomphé de la mort en mourant lui-même. Et l'on a vû dans sa mort l'accomplissement de ce qui avoit été figuré en celle du premier Samson, lorsque l'Ecriture dit de lui; *Qu'il en tua beaucoup plus en mourant qu'il n'en avoit tué pendant sa vie.* *IN Samsonis morte divini sacramenta mysterii pralineata mirabimur; quia quod scriptum est, plures illum hostes straxisse morientem, arbitror principe loco vim Dominice passionis interpretandam, quâ Zaboli domus cecidit & regnum mortis solutum est.*



CHAPITRE XVII.

I. **F**uit eo tempore vir quidam de monte Ephraim nomine Michas, I. **E**N ce temps-là il y eut un homme de la montagne d'Ephraïm nommé Michas,

¶. 1. expl. Mons Ephraim, pro monsola tribu Ephraim. *Menoche*

T

2. qui dit à sa mere : Les onze cens pieces d'argent que vous aviez mises à part, & sur le sujet desquelles vous aviez fait devant moi tant d'imprécations, afin qu'on vous les rendît, sont entre mes mains ; & je les ai présentement ; sa mere lui répondit : Que le Seigneur comble mon fils de ses bénédictions.

3. Michas donc rendit ces pieces d'argent à sa mere. Et sa mere lui dit : J'ai consacré cet argent au Seigneur, & j'en ai fait vœu, afin que mon fils le reçoive de ma main, & qu'il en fasse faire une image taillée, & une jetée en fonte. C'est pour cela donc que je vous le donne maintenant.

4. Après donc que Michas eut rendu cet argent à sa mere, elle en prit deux cens pieces d'argent qu'elle donna à un ouvrier, afin qu'il en fît une image taillée, & une jetée en fonte // qui demeura dans la maison de Michas.

2. qui dixit matri suæ : Mille & centum argenteos, quos separaveras tibi, & super quibus me audiente juraveras, ecce ego habeo, & apud me sunt. Cui illa respondit : Benedictus filius meus Domino.

3. Reddidit ergo eos matri suæ, quæ dixerat ei : Consecravi & vovi hoc argentum Domino, ut de manu mea suscipiat filius meus, & faciat sculptile atque conflatile : & nunc trado illud tibi.

4. Reddidit igitur eos matri suæ : quæ tulit ducentos argenteos, & dedit eos argentario, ut faceret ex eis sculptile atque conflatile, quod fuit in domo Michæ.

¶ 4. expl. Ou une seule image-jetée en fonte, & ornée ensuite de lames d'argent, Ou une image de sculpture, & une de fonte. *Synops.*

4. Qui ædiculam quoque in ea deo separavit, & fecit ephod, & theraphim, id est vestem sacerdotalem, & idola: implevitque unius filiorum suorum manum, & factus est ei sacerdos.

9. In diebus illis non erat rex in Israel, sed unusquisque, quod sibi recum videbatur, hoc faciebat.

7. Fuit quoque alter adolescens de Bethlehem Juda, ex cognatione ejus; eratque ipse Levites, & habitabat ibi.

8. Egressusque de civitate Bethlehem, peregrinari voluit ubicumque sibi commodum reperisset. Cumque venisset in montem Ephraim, iter faciens, & de-

5. Michas fit aussi un petit dôme pour le dieu, avec un éphod & des theraphins; c'est-à-dire, le vêtement sacerdotal & les idoles, & il remplit d'offrandes la main d'un de ses fils, & il devint son Prêtre.

6. En ce temps-là il n'y avoit point de Roi dans Israel; mais chacun faisoit tout ce qui lui venoit dans l'esprit.

7. En ce même-temps il y eut aussi un autre jeune homme de Bethléem qui est en Juda, de cette même famille qui étoit Levite, & qui demouroit là.

8. Il étoit sorti de Bethléem dans le dessein de s'aller établir ailleurs, par tout où il trouveroit son avantage. Et étant venu en la montagne d'Ephraïm lorsqu'il étoit en chemin, il se détourna

¶ 5. *expl.* Theraphim vox media, ad bonas mala. que imagines pertinens. Cherubimorum formam habuisse censet Hieronymus. *Gros.*

Ibid. *expl.* mettre entre les mains de quelqu'un des victimes pour les offrir, c'étoit l'établir en qualité de Prêtre. *Estius.*

¶ 6. *expl.* Vox Regis hic

latè sumitur, ut & Judicem sine Dictatorem comprehendat. *Gros.*

¶ 7. *expl.* né dans Bethléhem. Car étant Levite, il devoit être de la race de Levi. *Synops.*

Ibid. *expl.* de cette même famille ou tribu de Juda du côté de sa mere. *Synops.*

un peu pour aller en la maison de Michas.

9. Michas lui demanda d'où il venoit. Il lui répondit : Je suis Levite de Bethléem en Juda ; je cherche à m'établir où je pourrai , & où je verrai qu'il me sera le plus utile.

10. Michas lui dit : Demeurez chez moi ; vous me tiendrez lieu de pere & de Prêtre. Je vous donnerai chaque année dix piéces d'argent , deux habits , & ce qui est nécessaire pour la vie.

11. Le Levite s'y accorda , & il demeura chez lui , où il fut traité comme l'un de ses enfans.

12. Michas lui remplit la main d'offrandes , & il retint ce jeune homme chez lui en qualité de Prêtre.

13. Car maintenant , disoit-il , je sçai que Dieu me fera du bien , puisque j'ai chez moi un Prêtre de la race de Levi.

clinaffet parumpes
in domum Michas ,

9. interrogatus est
ab eo unde venisset.
Qui respondit : Le-
vita sum de Bethle-
hem Juda , & vado ut
habitem ubi potuero ,
& utile mihi esse per-
spexero.

10. Dixitque Mi-
chas : Mane apud
me , & esto mihi
patens ac sacerdos :
daboque tibi per an-
nos singulos decem
argenteos , ac vesti-
tem duplicem , &
quæ ad victum sunt
necessaria.

11. Acquievit , &
mansit apud homi-
nem , sicutque illi
quasi unus de filiis.

12. Implevitque
Michas manum ejus ,
& habuit puerum sa-
cerdotem apud se.

13. Nunc scio di-
cens , quod benefa-
ciet mihi Deus ha-
benti Levitici gene-
ris sacerdotem.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. *EN* ce temps-là il y eut un homme de la montagne d'Ephraïm, nommé Michas.

Quelques Interpretes ont regardé cette histoire dont on va parler, comme une chose arrivée aussi-tôt après la mort de Samson, à cause de ces paroles : *En ce temps-là*. Mais les plus habiles conviennent, ou que l'on ne doit point avoir d'égard à ces paroles, comme ayant été ajoutées, & ne se trouvant ni dans l'Hebreu ni dans les Septante; ou que si l'on veut y avoir égard, elles doivent s'expliquer d'une manière plus generale, & sans rapport à Samson: Et qu'ainsi cet événement doit être placé après la mort de Josué, comme il se prouve par le trentième verset du chapitre suivant, où il est parlé de Jonathan petit-fils de Moïse, sous lequel cette histoire est arrivée. Que si l'on demande pourquoi l'Auteur de ce livre canonique a transporté cette histoire de la sorte, on peut répondre, que c'est assez la coutume des saints Ecrivains d'en user ainsi, comme on en a vû déjà plusieurs exemples; & que d'ailleurs, selon la remarque d'un ancien Pere, il auroit fallu interrompre la suite des Juges, pour y placer tout ce qui regarde cet événement considerable.

Estius & Tirin. in hunc loc.?

Theod. in Jud. 9.

47.

¶. 3. *Et sa mere lui dit: J'ai consacré cet argent au Seigneur, & j'en ai fait vœu, afin que mon fils en fasse faire une image taillé, & une jettée en fonte.*

Origen.
in Num.
hom. 14.

Etius in
hunc loc.

C'est encore une grande difficulté de connoître quelle a été la véritable intention de cette femme, lorsqu'après avoir témoigné ; *Qu'elle a consacré cet argent au Seigneur*, elle ajoute que c'est pour faire une image taillée, & une jettée en fonte. Un sçavant Théologien remarque après Origènes, que par-tout où se trouve le nom de *Jehova*, comme est celui qu'on a exprimé en ce lieu par le nom de *Seigneur*, on doit entendre infailliblement le vrai Dieu ; & qu'ainsi on en doit conclure, que cette femme adoroit effectivement le Dieu véritable ; mais qu'elle adoroit en même-temps les idoles, c'est-à-dire, ces images taillées ou jettées en fonte dont elle parle en ce lieu, joignant ainsi par un mélange monstrueux la véritable Religion avec la superstition de l'idolatrie ; selon que le peuple d'Israël avoit commencé à le faire depuis la séparation du royaume de David, lorsque sans abandonner le culte de Dieu tout-puissant, ils adoroient dans le même-temps les veaux d'or que Jeroboam avoit élevés. Et ce qu'on voyoit alors se pratiquer d'une manière sensible & grossière, se fait encore aujourd'hui, quoique peut-être, d'une manière qui fait moins d'horreur, lorsque ceux qui sont consacrés par l'onction sainte du Bâton au service de JÉSUS-CHRIST, y joignant par une alliance également monstrueuse l'amour, & si on l'ose dire, l'adoration du siècle, qui est l'ennemi de JÉSUS-CHRIST, en donnant l'encens extérieur & visible à Dieu, & celui du cœur à toutes les créatures différentes dont l'amour les possède entièrement.

7. v. En ce même-temps il y eut aussi un autre

IMPIÉTÉ ET AVEUGLEMENT DE MICHAS. 295
*jeune homme de Bethléem , qui est en Juda , de
cette même famille , & c.*

Il y avoit deux villes de Bethléem , l'une dans la tribu de Zabulon , & l'autre dans la tribu de Juda. C'est de cette dernière , la plus célèbre sans comparaison des deux , dont il est parlé ici. Et c'étoit dans cette ville que ce jeune homme étoit né , étant de la famille , c'est-à-dire , de la tribu de Juda du côté de sa mère , & de celle de Levi du côté de son père. Car quoique la ville de Bethléem ne fût pas du nombre de celles qui avoient été assignées pour les Levites , on sçait qu'ils avoient la liberté de demeurer où ils vouloient. L'Écriture dit *qu'il y avoit un autre jeune homme* , par rapport à celui dont elle a parlé auparavant , qui étoit l'un des fils de Michas , & qui fut ordonné Prêtre de cette Religion superstitieuse & mêlée d'idolâtrie. Celui-ci étoit Levite , & le même que celui dont il est parlé dans le chapitre suivant , où il est nommé *Jonathan fils de Gersan qui étoit fils de Moïse*. Mais il paroît qu'il avoit prodigieusement degeneré de la piété si éminente de son grand-père , puisqu'il fut capable de violer doublement le respect qu'il devoit à Dieu , soit en souffrant d'être établi Prêtre , quoiqu'il ne fût point de la race sacerdotale ; soit en voulant bien s'acquitter des fonctions du sacerdoce dans une Religion extravagante , où l'on joignoit d'une manière & ridicule & impie le Dieu d'Israël avec les idoles. Qui ne sera éfrayé qu'un des petits enfans de Moïse ait pu oublier jusqu'à ce point la foi admirable de ce chef illustre du peuple de Dieu ? Mais qui ne

*Synops-
Critic.*

*Cap. 18.
30.*

*Effius in
hunc loc.*

fera pas encore plus épouvanté de voir aujourd'hui les membres du corps sacré de l'Eglise si différens de leur chef divin, & si éloignés de toutes les saintes qualités qui leur conviennent comme à des Chrétiens & à des disciples de JESUS-CHRIST ?

✧. 13. *Car maintenant, disoit-il, je sçai que Dieu me fera du bien, puisque j'ai chez moi un Prêtre de la race de Levi.*

Combien y'a-t-il d'extravagance dans ce misérable raisonnement de Michas ? Et combien est-ce une chose redoutable de s'être éloigné de la véritable piété, puisqu'on tombe ensuite dans un tel aveuglement que de prendre les tenebres mêmes pour la lumière ? Cet homme s'étoit abandonné à l'idolatrie. Il avoit sans aucun droit, & contre toutes les loix établi Prêtre son propre fils. Il avoit encore depuis sollicité Jonathan de vouloir faire chez lui les fonctions du Sacerdoce, quoiqu'il ne fût que Levite, c'est-à-dire, descendu des enfans de Moïse, & non de ceux d'Aaron. Enfin il avoit corrompu ce jeune Levite, en l'engageant pour de l'argent au culte superstitieux des idoles. C'étoient-là autant de crimes capables d'attirer sur lui les fieux de la divine vengeance. Et cependant par un effet incroyable de cet étourdissement d'esprit qui accompagne l'impiété, il s'imagine, & non seulement il s'imagine, mais il dit même, qu'il sçait que Dieu lui fera du bien, parce qu'il a chez lui un Prêtre de la race de Levi. Si ces exemples ne nous font trembler aux approches de tout ce qui nous peut engager dans l'impiété, on peut dire qu'il y a déjà en nous un com-

VOYAGE DE CEUX DE DAN EN LA MONT. D'E. 297
mencement de cette insensibilité malheureuse
que l'on doit en quelque sorte redouter encore
plus que le peché.



CHAPITRE XVIII.

1. **I**N diebus illis non erat rex in Israel, & tribus Dan quærebat possessionem sibi, ut habitaret in ea: usque ad illum enim diem inter cæteras tribus sortem non acceperat.

2. Miserunt ergo filii Dan, stirpis & familiæ suæ quinque viros fortissimos de Saraa & Esthaol, ut explorarent terram, & diligenter inspicerent, dixeruntque eis: Ite, & considerate terram. Qui cum pergentes venissent in montem Ephraim, & intrassent domum Michæ, requieverunt ibi:

3. & agnoscentes vocem adolescentis Levitæ, utentesque illius diversorio, dixerunt ad

1. **E**N ce temps-là il n'y avoit point de Roi dans Israel; & la tribu de Dan cherchoit des terres pour y habiter. Car jusqu'alors elle n'avoit point reçu sa part de la terre avec les autres tribus.

2. Les enfans de Dan ayant donc choisi de Saraa & d'Esthaol cinq hommes de leur race & de leur famille qui étoient très-vaillans, ils les envoyèrent pour reconnoître le pays, & pour y remarquer tout avec grand soin, & ils leur dirent: Allez, & reconnoissez bien le pays. S'étant donc mis en chemin, ils vinrent à la montagne d'Ephraïm, & entrèrent chez Michas, où ils se reposèrent.

3. Ils reconnurent à la parole le jeune homme Levite, & demeurant avec lui, ils lui dirent: Qui vous a amené

ici ? Qu'y faites-vous ? Et quel est le sujet qui vous a porté à y venir ?

4. Il leur répondit : Michas a fait pour moi telle & telle chose , & il m'a donné des gages , afin que je lui tienne lieu de Prêtre.

5. Ils le prièrent donc de consulter le Seigneur , pour savoir si leur voyage seroit heureux , & s'ils viendroient à bout de leur entreprise.

6. Il leur répondit : Allez en paix , le Seigneur // favorise votre voyage.

7. Ces cinq hommes s'en étant donc allés , vinrent à Lais , & ils trouverent le peuple de cette ville comme ont accoutumé d'être les Sidoniens , sans aucune crainte , en paix & en assurance , n'y ayant personne qui le troubloit , extrêmement riche , fort éloigné de Sidon , & séparé de tous les autres hommes.

8. Ils revinrent ensuite

† 6. *lett.* respicit viam vestram, id ea vestra. *Vat.*

eum : Quis te huc adduxit ? quid hic agis ? quam ob causam huc venire voluisti ?

4. Qui respondit eis : Hæc & hæc præstitit mihi Michas , & me mercede conduxit , ut sim ei sacerdos.

5. Rogaverunt autem eum , ut consuleret Dominum , ut scire possent an prospero itinere pergerent , & res haberet effectum.

6. Qui respondit eis : Ite in pace : Dominus respicit viam vestram & iter quod pergitis.

7. Euntes igitur quinque viri venerunt Lais : videruntque populum habitantem in ea absque ullo timore , juxta consuetudinem Sidoniorum , securum & quietum , nullo ei penitus resistente , magnarumque opum , & procul à Sidone , atque à cunctis hominibus separatum.

8. Reverſique ad

vet peregrinationi

fratres suos in Saraa & Esthaol , & quid egissent sciscitantibus responderunt ,

trouver leurs freres à Saraa & à Esthaol ; & lorsqu'ils leur demanderent ce qu'ils avoient fait , ils leur répondirent :

9. Surgite , ascendamus ad eos : vidimus enim terram valde opulentam & uberem ? nolite negligere ; nolite cessare , camus , & possideamus eam , nullus erit labor.

9. Allons trouver ces gens-là ; le pays que nous avons vu est très-riche & très-fertile : Ne négligez point , ne differez point. Allons , mettons-nous en possession de cette terre , & nous n'y aurons aucune peine.

10. Intrabimus ad securos , in regionem latissimam , tradetque nobis Dominus locum : in quo nullius rei est penuria , eorum quæ gignuntur in terra.

10. Nous trouverons des gens en une pleine assurance, une contrée fort étendue, & le Seigneur nous donnera ce lieu si fertile, où il ne manque rien de tout ce qui croît sur la terre.

11. Profecti igitur sunt de cognatione Dan, id est, de Saraa & Esthaol , sexcenti viri accincti armis bellicis ,

11. Il partit donc alors de la tribu de Dan, c'est-à-dire, de Saraa & d'Esthaol un corps de six cens hommes sous les armes ,

12. Ascendentesque manserunt in Cariathiarim Judæ , qui locus ex eo tempore, castrorum Dan nomen accepit , & est post tergum Cariathiarim.

12. qui étant venus à Cariathiarim de la tribu de Juda , y demeurèrent : Et ce lieu depuis ce temps-là s'appella le camp de Dan , qui est derrière Cariathiarim.

13. Inde transie-

13. Ils passerent de là en

¶ 12. expl. c'est-à-dire, auprès de la ville : car ils ne firent pas leur camp dans la ville même. *Synops.*

la montagne d'Ephraïm, & étant venus en la maison de Michas,

14. ces cinq hommes qui avoient été envoyés auparavant pour reconnoître le pays de Laïs, dirent à leurs autres freres : Vous savez qu'en cette maison-là il y a un éphod, des theraphins, une image taillée, & une jetée en fonte. Voyez sur cela ce qu'il vous plaît de faire.

15. S'étant donc un peu détournés, ils entrèrent dans le logis du jeune Levite qui étoit dans la maison de Michas, & le saluerent civilement.

16. Cependant les six cens hommes demeurèrent à la porte sous les armes,

17. & ceux qui étoient entrés où logeoit le jeune homme, tâchoient d'emporter l'image taillée, l'éphod, les theraphins, & l'image jetée en fonte, & le Prêtre se tenoit à la porte, pendant que les six cens hommes fort vaillans attendoient non loin de là les cinq autres.

runt in montem Ephraim. Cumque venissent ad domum Michæ,

14. dixerunt quinque viri, qui prius missi fuerant ad considerandam terram Laïs, cæteris fratribus suis: Nostis quod in domibus istis sit ephod, & theraphim, & sculptrile, atque conflatile: videte quid vobis placeat.

15. Et cùm paululum declinassent, ingressi sunt domum adolescentis Levitæ, qui erat in domo Michæ, salutaveruntque eum verbis pacificis.

16. Sexcenti autem viri ita ut erant armati, stabant ante ostium.

17. At illi qui ingressi fuerant domum juvenis, sculptrile, & ephod, & theraphim, atque conflatile tollere nitebantur, & sacerdos stabat ante ostium, sexcentis viris fortissimis hæc procul expectantibus

. V. 15. expl. Quoique Jonathan logeât chez Michas, il avoit son logement séparé. *Synops.*

L'IDOLE DE MICHAS EMPORTÉE. 301

18. Tulerunt igitur qui intraverant , sculpsile , ephod , & idola , arque conflabile. Quibus dixit sacerdos : Quid facitis ?

19. Cui responderunt : Tace , & pone digitum super os tuum : venique nobiscum , ut habeamus te patrem ac sacerdotem. Quid tibi melius est , ut sis sacerdos in domo unius viri ; an in una tribu & familia in Israel ?

20. Quod cum audisset , acquievit sermonibus eorum , & tulit ephod , & idola , ac sculpsile , & prosectus est cum eis.

21. Qui cum pergerent , & ante se ire fecissent parvulos ac jumenta , & omne quod erat pretiosum ,

22. & jam à domo Michæ essent procul , viri qui habitabant in ædibus Michæ , conclamantes secuti sunt ,

18. Ceux donc qui étoient entrés emporterent l'image taillée , l'éphod , les idoles & l'image jettée en fonte. Le Prêtre leur dit : Que faites-vous ?

19. Ils lui répondirent : Taillez-vous , n'ouvrez pas seulement la bouche ; venez avec nous , afin que vous nous teniez lieu de pere & de Prêtre. Lequel vous est le plus avantageux , ou d'être Prêtre dans la maison d'un particulier , ou de l'être dans une tribu & dans toute une famille d'Israel ?

20. Le Levite les ayant entendu parler ainsi , se rendit à ce qu'ils disoient ; & prenant l'éphod , les idoles & l'image taillée , il s'en alla avec eux.

21. Lorsqu'ils étoient en chemin , ayant fait marcher devant eux les petits enfans , les bestiaux & tout ce qu'ils avoient de plus précieux ;

22. & étant déjà loin de la maison de Michas , ceux qui demouroient chez Michas les suivirent avec grand bruit ,

* 19. *lett.* mettez le doigt sur votre bouche.

23. & commencerent à crier après eux. Ces gens s'étant retournés pour voir ce que c'étoit , ils dirent à Michas : Que demandez-vous ? & pourquoi criez-vous de la sorte ?

24. Il leur répondit : Vous m'emportez mes dieux que je me suis faits , & vous m'emmenez mon Prêtre & tout ce que j'avois ; & après vous me dites : Qu'avez-vous à crier ?

25. Les enfans de Dan lui dirent : Prenez-garde de ne nous parler pas davantage , de-peur qu'il ne vienne des gens qui s'emportent de colere contre vous, & que vous ne perissiez avec toute votre maison.

26. Ils continuerent ensuite leur chemin, & Michas voyant qu'ils étoient plus forts que lui , s'en retourna à la maison.

27. Cependant les six cens hommes emmenerent le Prêtre avec ceux que nous avons dit auparavant , & étant venus à Lais , ils trouverent un peuple qui se tenoit en assu-

23. & post tergum clamare cœperunt. Qui cum respexissent , dixerunt ad Micham : Quid tibi vis ? cur clamas ?

24. Qui respondit : Deos meos , quos mihi feci , tulistis , & sacerdotem , & omnia quæ habeo , & dicitis : Quid tibi est ?

25. Dixeruntque ei filii Dan : Cave ne ultra loquaris ad nos , & veniant ad te viri animo concitati , & ipse cum omni domo tua percas.

26. Et sic cœpto itinere perrexerunt. Videns autem Michas , quod fortes se essent , reversus est in domum suam.

27. Sexcenti autem viri tulerunt sacerdotem , & quæ supra diximus : veneruntque in Lais ad populum quiescentem atque securum ; & percussit-

runt eos in ore gladii , urbemque incendio tradiderunt,

rance & dans un plein repos. Ils firent passer au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la ville ; il y mirent le feu & la brûlerent.

28. nullo penitus ferente præsidium, eò quòd procul habitarent à Sidone, & cum nullo hominum haberent quidquam societatis ac negotii. Erat autem civitas sita in regione Rohob : quam rursus , extruentes habitaverunt in ea ,

18. sans qu'il se trouvât personne pour les secourir , parcequ'ils demeuroient loin de Sidon , & qu'ils n'avoient aucune société ni aucun commerce avec qui que ce soit. Or la ville étoit située au pays de Rohob , & l'ayant rebâtie , ils y demeurèrent.

29. vocato nomine civitatis Dan, juxta vocabulum patris sui , quem genuerat Israel , quæ prius Laïs dicebatur.

29. Ils l'appellerent Dan du nom de leur pere , qui étoit fils d'Israel , au-lieu qu'auparavant elle s'appelloit Laïs.

30. Posueruntque sibi sculptile , & Jonathan filium Gersam filii Moyfi , ac filios ejus sacerdotes in tribu Dan , usque ad diem captivitatis suæ.

30. Ils se dresserent l'image raillée , & ils établirent Jonathan fils // de Gersam , qui étoit fils de Moïse , & ses fils , en qualité de Prêtres dans la tribu de Dan , jusqu'au jour qu'ils furent emmenés captifs.

31. Mansitque apud eos idolum Michæ omni tem-

31. Et l'idole de Michas demeura parmi eux pendant que la maison de Dieu fut à

†. 29. expl. de Jacob.

†. 30. expl. Qui descendoit de Gersam. Gen. .

Silo. En ce temps - là il n'y pore, quo fuit da-
 avoit point de Roi dans Is- mus Dei in Silo. In
 rael. diebus illis non erat
 rex in Israel.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 1. *EN ce temps-là il n'y avoit point de roi dans Israel. Et la tribu de Dan cherchoit des terres pour y habiter. Car jusqu' alors elle n'avoit point reçu sa part de la terre avec les autres tribus.*

L'Écriture a soin de marquer deux fois presque tout de suite ; *Qu'il n'y avoit point alors de Roi dans Israel* ; c'est-à-dire, qu'il n'y avoit point de chef aux ordres duquel ce peuple obeît, comme il avoit fait à Moïse & à Josué : ou peut-être même, qu'elle entend aussi qu'ils ne connoissoient point comme auparavant Dieu pour leur Roi & leur Conducteur ; *chacun d'eux faisant ce qui lui venoit dans l'esprit*, & se conduisant selon son caprice, au-lieu de suivre ses loix divines, & de regler sa conduite sur sa volonté. Car Moïse en leur parlant autrefois, leur avoit dit ; *Que la loi sainte qu'il leur avoit donnée de la part de Dieu, tiendrait lieu de Roi dans Jacob tant qu'il auroit le cœur droit.* Et ainsi dans le moment qu'ils s'en écartèrent, pour suivre chacun leur propre esprit, & s'abandonner au caprice de leur volonté, il fut vrai de dire, *qu'il n'y avoit plus de Roi dans Israel.*

Ce que l'Écriture ajoûte : *Que la tribu de Dan cherchoit des terres pour y habiter, n'ayant point*
 reçu

Dent.
 33. 5.

VIVRE DANS LA DÉPENDANCE DE DIEU. 305
reçû sa part jusqu' alors , fait voir , selon la remarque d'un sçavant Auteur , que cette histoire arriva, non après la mort de Samson , mais après celle de Josué ; puisque si cette tribu de Dan étoit demeurée jusqu'au temps de Samson sans avoir reçû son partage entier , elle n'eût pas négligé certainement , du vivant de ce grand homme qui étoit de cette même tribu , & qui fut Juge d'Israël & si redouté de tout le monde, de se faire suppléer ce qui manquoit encore à son partage , sans attendre pour le faire , que celui-là-même qui avoit un plein pouvoir pour lui procurer cette justice , & qui devoit se porter à favoriser la tribu , fût mort , comme on suppose qu'il l'étoit alors.

Il faut néanmoins entendre ceci d'une manière qui ne soit pas contraire à ce que marque l'Écriture en un autre endroit , où elle témoigne , que dans le second partage qui fut fait du vivant de Josué de la terre de Chanaan , la part fut assignée à la tribu de Dan par la voie du sort , comme à toutes les autres tribus. Sur quoi l'on peut dire premièrement , que les portions que l'on tiroit au sort étant égales , & s'augmentant ensuite ou se diminuant selon la grandeur ou la petitesse des tribus à qui elles étoient échûes , il peut bien être arrivé que la portion échûe à cette tribu de Dan s'étant trouvée trop petite , n'avoit pas encore été augmentée. Secondement , dans le partage de chaque tribu il restoit , comme on l'a vû , beaucoup de terres qui étoient encore occupées par les ennemis du peuple de Dieu , & dont le Seigneur vouloit que les Israelites se rendissent

V

maîtres peu-à-peu , en s'exerçant & en combattant tous les jours contr'eux ; afin que cet exercice continuel & cette guerre journaliere les empêchât de tomber dans l'oïfiveté , & les tint en même-temps dans une plus grande dépendance de leur divin Protecteur. Aussi l'Escriture a marqué ailleurs, *que les Amorrhéens tinrent les enfans de Dan fort resserrés dans la montagne, sans leur donner lieu de s'étendre en descendant dans la plaine.* Se voyant donc resserrés de cette sorte, ils résolurent de conquérir quelques terres pour s'y établir.

Judic.
1. 34.

¶ 5. 6. *Ils le prièrent de consulter le Seigneur, &c. Et il leur dit : Allez en paix, le Seigneur favorise votre voyage.*

Ces espions de la tribu de Dan ayant reconnu à la maniere de parler de Jonathan, qu'il étoit de leur pays, se retirèrent chez lui ; & le regardant comme un Prêtre du Seigneur, qui pourroit connoître sa volonté, à cause qu'il étoit Levite & qu'il avoit l'éphod : c'est-à-dire, tous les ornemens sacerdotaux qui servoient aux Prêtres pour consulter le Seigneur, ils le prièrent de lui demander, s'ils avoient lieu d'esperer un heureux succès de leur voyage. On ne peut point affûrer si Jonathan consulta Dieu, ou les idoles ; ou si plutôt il répondit de lui-même à ces espions, ainsi que les faux-prophetes, ce qu'il favoit leur devoir être plus agreable. Mais de quelque maniere qu'il en ait usé, il est visible que Dieu permit qu'il leur dît la verité, laquelle par un contrecoup funeste devint pour eux & pour lui-même un très-grand piege, puisqu'elle

les engagea dans un plus grand aveuglement : n'y ayant gueres de scandales plus à craindre pour ceux qui ont quitté Dieu , que ces signes équivoques qui leur donnent lieu de croire , que ceux qui les trompent connoissent la verité ; puis-que ce qu'ils n'ont prédit que par hazard , ou par une permission toute particuliere de celui qui renferme seul dans les tresors de sa connoissance tout l'avenir comme le présent , contribue à augmenter leur impieté & leur erreur.

v. 7. Ces cinq hommes s'en étant donc allés , vinrent à Laïs, & trouverent le peuple de cette ville , comme ont accoutumé d'être les Sidoniens, sans aucune crainte, &c.

On a déjà vû dans le livre de Josué l'histoire du saccagement de cette ville sous le nom de la ville de Lezem , qui y a été rapportée par avance, selon la coutume assez ordinaire de l'Écriture. Laïs semble avoir été une colonie de Sidon , & c'est peut-être pour cela qu'elle est comparée ici à cette ville superbe , en ce qui étoit de la confiance présomptueuse en elle-même , parce-qu'ayant avec Sidon une liaison particuliere , quoiqu'elles fussent éloignées considerablement l'une de l'autre , & se croyant néanmoins pouvoir passer aussi-bien qu'elle des autres villes , à cause de la fertilité de son territoire & de ses grandes richesses , elle vivoit dans un funeste repos & dans une parfaite assurance , lorsqu'elle étoit à la veille d'une ruine entiere. Tel est l'état malheureux de ces ames dont Dieu traçoit une image sous la figure de cette ville ; de ces personnes à qui J E S U S- C H R I S T ressuscité parlant

*Jos. 19.
47.
Gros. in
hunc loc.*

Apoc. 3.
17.

par la bouche de saint Jean declare, qu'au milieu même de leur abondance & de leurs fausses richesses, elles sont devant ses yeux dans la dernière misere. *Vous dites*, leur reproche-t-il : *Je suis riche, Je suis comblé de biens, & je n'ai besoin de rien : & vous ne savez pas que vous êtes malheureux, & misérable, & pauvre, & aveugle, & nud.* Car ce qu'on vid arriver aussi-tôt après à Laïs, lorsqu'étant surprise par ceux de la tribu de Dan, elle fut pillée & saccagée entièrement, arrive de même, quoique d'une maniere invisible, à ces ames malheureuses dont elle étoit la figure.

v. 17. Et ceux qui étoient entrés où logeoit le jeune-homme, tâchoient d'emporter l'image taillée, l'éphod, &c. & le Prêtre se tenoit à la porte.

Pour entendre ce qui se passa alors, il faut savoir que ces cinq hommes qui avoient d'abord été envoyés pour reconnoître la ville de Laïs, ayant logé, comme on l'a vû, chez Jonathan, conçurent une veneration superstitieuse tant pour sa personne, parcequ'ils le regardoient comme un Prêtre du Seigneur, que pour l'éphod & pour les idoles, joignant ensemble dans leur esprit Dieu & Baal, la lumiere & les tenebres, & se formant une idée nouvelle de Religion aussi éloignée de la veritable Religion de Moïse, que conforme au dérèglement de leur conduite & à leur impieté. Lors donc qu'il repassèrent de nouveau avec les six cens hommes qui marchaient contre Laïs, ils firent entendre à leurs compagnons, qu'il leur seroit d'une grande conséquence, s'ils emportoient avec eux toutes ces marques

IDOLE DE MICHAS EMP. PAR CEUX DE DAN. 309
de Religion , se persuadant faussement comme Michas, qu'elles deviendroient une source de benedictions pour eux. Ainsi ils entrerent chez Jonathan , où ils savoient qu'étoient ces images & cet éphod , & sans lui rien dire de leur dessein , tandis qu'il étoit à la porte de sa maison , & qu'il s'arrêtoit peut-être à considerer les six cens hommes en armes qui étoient dehors , ils emporterent tout ce qui servoit à la Religion superstitieuse de Michas. Ils persuaderent même à Jonathan de les suivre : & comme il étoit l'image de ces faux-Pasteurs qui font de la Religion même une espece de trafic , il ne témoigna aucune peine à suivre ceux qui lui présentoient de plus grands honneurs & un plus grand gain.

Que si l'on demande , quel a été le dessein de l'Écriture , en rapportant cette histoire qui regarde Jonathan, & celle de cet autre Levite dont on parlera bien-tôt, & dont la femme fut violée d'une maniere si outrageuse ; il semble que l'on peut dire , que ç'a été pour faire connoître le déreglement & l'impiété où s'abandonna Israël aussi-tôt après , que n'ayant plus ni Moïse ni Josué qui les retînt dans les bornes de leur devoir & de leur fidelité envers Dieu , ils ne suivoient plus que les mouvemens de leur propre esprit. Car on ne sauroit trop remarquer que l'Écriture ne peut se lasser de repeter , l'ajoutant encore pour une troisième fois à la fin de ce chapitre , *qu'en ce temps-là il n'y avoit point de Roi en Israël.* C'est ce regne si avantageux du Dieu d'Israël, & cette conduite si necessaire de ses ministres , qu'il est important que les peuples de la

nouvelle alliance recherchent avec ardeur & qu'ils embrassent avec joie , pour ne pas tomber sinon exterieurement , au-moins d'une maniere toute spirituelle & invisible , dans un état d'autant plus funeste & plus dangereux , qu'en conservant au-dehors toutes les marques exterieures de la vraie Religion , ils renoncent à la veritable pieté du cœur , qui consiste à être soumis à Dieu , à consulter & à accomplir sa divine volonté , & à le faire regner souverainement en nous.

*. 30. *Ils se dresserent l'image taillée , & ils établirent Jonathan fils de Gersam , qui étoit fils de Moïse , & ses fils , en qualité de Prêtres dans la tribu de Dan , jusqu'au jour qu'ils furent emmenés captifs.*

Le texte Hebreu parlant de Gersam , dit qu'il étoit fils de Manassé ; & les Septante portent aussi la même chose : mais on croit que le changement d'une lettre a fait cette faute , & que même cette lettre a été changée exprès par quelques Hebreux , afin que la gloire & la reputation de Moïse ne parût pas être flétrie en quelque façon dans la personne de son petit-fils qui s'abandonnoit ainsi à l'idolatrie. Et un savant Interprete assure , qu'il faut necessairement lire comme la Vulgate , *fils de Moïse* , & non pas fils de Manassé , puisque Jonathan étoit Levite , selon que Michas s'en glorifioit si hautement lorsqu'il disoit , *qu'il savoit alors que Dieu lui feroit du bien , ayant chez lui un Prêtre de la race de Levi.*

Quant à ce que l'Ecriture ajoute , *que Jonathan & ses fils furent Prêtres dans la tribu de Dan jusqu'au jour de leur captivité* ; quelques-uns

*Esaius in
hunc loc.*

L'ARCHE APPELLÉE LA MAISON DE DIEU. 311
entendent par cette captivité celle des dix tribus d'Israël, qui arriva sous le roi des Assyriens. Mais il n'y a nulle vraisemblance que cette tribu de Dan ait perseveré si long-temps dans l'idolatrie, tant parcequ'il est marqué dans le premier livre des Rois, *que tout Israël étoit attaché au service de Dieu seul*; ^{1. Reg. 7.} que parceque dans tout le temps de Samuel, de David & de Salomon on ne lit point qu'aucune tribu ait adoré les idoles. Ainsi tous les autres Interpretes soutiennent avec beaucoup plus de fondement, que par cette *captivité* dont il est parlé ici, on doit entendre plutôt celle qu'on vid arriver du temps du Grand-Prêtre Heli, lorsque l'Arche étant enlevée par les Philistins, il y eut sans doute beaucoup de peuples de cette tribu de Dan qui furent aussi emmenés captifs, comme étant très-proches voisins de ces ennemis d'Israël, selon qu'il paroît par toute l'histoire de Samson. Et ce qui semble favoriser tout-à-fait ce sentiment, c'est qu'il est dit tout-de-suite, *que l'idole de Michas demeura au milieu d'eux pendant tout le temps que la maison de Dieu fut à Silo*. Car ce fut dans cette occasion de la mort du Grand-Prêtre Heli dont nous parlons, que l'Arche, que l'on appelloit la Maison de Dieu, à cause qu'il y faisoit sentir plus particulièrement la vertu de sa divine présence, fut transferée de Silo où elle ne revint plus. Et ensuite on vid arriver cette conversion generale des Israelites, qui étant touchés par les exhortations de Samuel, ôterent les idoles du milieu d'eux, & se consacrerent de nouveau au service de Dieu seul. ^{Ibid. 4.} ^{Ibid. 7.}



CHAPITRE XIX.

1. **U**N Levite qui demouroit au côté de la montagne d'Ephraïm, ayant pris une femme de Bethléem qui est en Juda,
2. sa femme le quitta, & étant retournée à Bethléem en la maison de son pere, elle demeura chez lui pendant quatre mois.
3. Son mari voulant se reconcilier avec elle, vint la trouver, pour lui témoigner de l'amitié & la ramener avec lui, étant suivi d'un serviteur avec deux ânes. Sa femme le reçut bien, & le fit entrer dans la maison de son pere. Son beau-pere l'ayant appris & le voyant venir, alla au-devant de lui avec joie,
4. & l'embrassa. Il demeura dans la maison de son beau-pere pendant trois jours, mangeant & buvant avec lui avec beaucoup de familiarité.
5. Le quatrième jour le
1. **F**Uit quidam vir Levites, habitans in latere montis Ephraim, qui accepit uxorem de Bethlechem Juda:
2. quæ reliquit eum, & reversa est in domum patris sui in Bethlechem, mansitque apud eum quatuor mensibus.
3. Secutusque est eam vir suus, volens reconciliari ei, atque blandiri, & secum reducere, habens in comitatu puerum & duos asinos. Quæ suscepit eum, & introduxit in domum patris sui. Quod cum audisset focer ejus, eumque vidisset, occurrit ei lætus,
4. & amplexatus est hominem. Mansitque gener in domo foceris tribus diebus, comedens cum eo & bibens familiariter.
5. Die autem

quarto de nocte con-
surgens , proficisci
voluit : quem tenuit
focer , & ait ad eum :
Gusta prius pauxil-
lum panis , & con-
forta stomachum , &
sic proficisèeris.

6. Sederuntque
simul , ac comede-
runt & biberunt. Di-
xitque pater puellæ
ad generum suum :
Quæso te ut hodie
hic maneas , pariter-
que lætemur.

7. At ille con-
surgens cœpit velle pro-
ficisci : & nihilomi-
nus obnixè eum so-
cer tenuit , & apud se
fecit manere.

8. Mane autem
facto parabat Levites
iter. Cui soçer rur-
sum : Oro te , inquit,
ut paululum cibi ca-
pias , & assumptis vi-
ribus , donec incref-
cat dies , postea pro-
ficiscaris. Comede-
runt ergo simul.

9. Surrexitque
adolescens ut per-
geret cum uxore sua
& puero. Cui rursùm

Levite se levant avant le jour,
voulut s'en aller ; mais son
beau-pere le retint , & lui
dit : Prenez un peu de pain
auparavant pour vous for-
tifier # , & après cela vous
vous mettrez en chemin.

6. Ils s'affirent donc , &
mangerent & burent ensem-
ble. Le beau-pere dit ensuite
à son gendre : Je vous prie
demeurer encore ici pour
ce jour , afin que nous le
passions dans la joie.

7. Le Levite se levant
voulut s'en aller : mais son
beau-pere le conjura avec
tant d'instance , qu'il le retint,
& le fit demeurer chez lui.

8. Le lendemain au ma-
tin le Levite se préparoit à
s'en aller ; mais son beau-pere
lui dit : Je vous prie de man-
ger un peu auparavant , afin
qu'ayant pris des forces , vous
vous en alliez quand le jour
sera plus avancé. Ils mange-
rent donc ensemble ,

9. & le jeune-homme se
levant vouloit s'en aller avec
sa femme & son serviteur :
mais son beau-pere lui dit

#. s. *lett.* & vous fortifiez l'estomach.

encore : Considérez que le jour baisse beaucoup, & que le soir approche ; demeurez encore chez moi pour aujourd'hui ; & réjouissons-nous : vous partirez demain pour retourner en votre maison.

10. Son gendre ne voulut point se rendre à ses paroles ; mais il partit aussi-tôt, & vint proche de Jebus, qui s'appelloit autrement Jérusalem, menant avec lui ses deux ânes chargés, & sa femme.

11. Et lorsqu'ils étoient déjà proche de Jebus, & que le jour finissant la nuit commençoit, le serviteur dit à son maître : Allons, je vous prie, à la ville des Jebuséens, & y demeurons.

12. Son maître lui répondit : Je n'entrerai point dans une ville d'un peuple étranger, qui n'est point des enfans d'Israël ; mais je passerai jusqu'à Gabaa :

13. & quand je serai arrivé là, nous y demeurerons, ou au-moins en la ville de Rama.

locutus est socer : Considera quòd dies ad occasum declivior fit, & propinquat ad vespèrum : mane apud me etiam hodie, & duc lætum diem, & cras proficiscèris ut vadas in domum tuam.

10. Noluit gener acquiescere sermonibus ejus ; sed statim perrexit, & venit contra Jebus, quæ altero nomine vocatur Jerusalem, ducens secum duos asinos onustos, & concubinam.

11. Jamque erant juxta Jebus, & dies mutabatur in noctem : dixitque puer : ad dominum suum ; Veni, obsecro, declinemus ad urbem Jebusæorum, & maneamus in ea.

13. Cui respondit Dominus : Non ingrediar oppidum gentis alienæ, quæ non est de filiis Israel ; sed transibo usque Gabaa :

23. & cùm illuc pervenero, manebimus in ea, aut certè in urbe Rama.

14. *Transierunt ergo Jebus, & cœptum carpebant iter, occubuitque eis sol juxta Gabaa, quæ est in tribu Benjamin.*

15. *Diverteruntque ad eam, ut manerent ibi. Quòd cùm intrassent, sedebant in platea civitatis, & nullus eos recipere voluit hospitio.*

16. *Et ecce apparuit homo senex revertens de agro & de opere suo vesperi, qui & ipse de monte erat Ephraim; & peregrinus habitabat in Gabaa. Homines autem regionis illius erant filii Jemini.*

17. *Elevatisque oculis, vidit senex sedentem hominem cum sarcinulis suis in platea civitatis; & dixit ad eum: Unde venis, & quò vadis?*

18. *Qui respondit ei: Profecti sumus de Bethlechem*

14. *Ils passerent donc Jebus, & continuant leur chemin, ils virent coucher le soleil près de Gabaa, qui est dans la tribu de Benjamin.*

15. *Ils allerent donc à cette ville pour y demeurer: & y étant entrés, ils s'assirent en la place de la ville, sans qu'il y eût personne qui voulût les retirer & les loger chez lui.*

19. *Mais sur le soir on vid venir un vieillard qui retournoit des champs après son travail, qui étoit lui-même de la montagne d'Ephraïm & qui demouroit comme étranger en la ville de Gabaa. Or les hommes de ce pays-là étoient des enfans de Jemini.*

17. *Ce vieillard levant les yeux vid le Levite assis dans la place de la ville avec ce petit meuble qu'il portoit; & s'adressant à lui, il lui dit: D'où venez-vous, & où allez-vous?*

18. *Le Levite lui répondit: Nous sommes partis de*

ψ. 16. expl. étoient de la tribu de Benjamin, qui étoient des gens très-méchans. Synops.

Bethléem qui est en Juda ,
& nous retournons en notre
maison , qui est au côté de la
montagne d'Ephraïm, d'où
nous étions allés à Beth-
léem ; nous allons mainte-
nant à la maison de Dieu // ,
& personne ne nous veut
recevoir chez lui ,

19. quoique nous ayons
de la paille & du foin pour
les ânes , & du pain & du
vin pour moi , & pour votre
servante , & pour le serviteur
qui est avec moi. Nous n'a-
vons besoin de rien , sinon
qu'on nous loge.

20. Le vieillard lui ré-
pondit: La paix soit avec vous,
je vous donnerai tout ce qui
vous sera nécessaire , je vous
prie seulement de ne point
demeurer dans cette place.

21. Les ayant donc fait
entrer dans sa maison, il don-
na à manger aux ânes , &
après qu'ils eurent lavé leurs
pieds ; il les fit mettre à ta-
ble , & leur fit festin.

22. Lorsqu'ils faisoient
bonne - chere , & que man-
geant & buvant ils don-

†. 18. *expl.* à Silo où étoit le tabernacle.

Juda , & pergimus
ad locum nostrum
qui est in latere
montis Ephraim ,
unde ieramus in
Bethlehem : & nunc
vadimus ad domum
Dei , nullusque sub
testum suum nos
vult recipere ,

19. habentes pa-
leas & fœnum in asi-
norum pabulum , &
panem ac vinum in
meos & ancillæ tuæ
usus , & pueri qui
mecum est : nulla re
indigemus nisi hos-
pitio.

20. Cui respon-
dit senex : Pax tecum
sit , ego præbebo
omnia quæ necessa-
ria sunt : tantùm ,
quæso , ne in platea
maneas.

21. Introduxit-
que eum in domum
suam , & pabulum
asinis præbuit : ac
postquam laverunt
pedes suos , recepit
eos in convivium.

22. Illis epulan-
tibus , & post labo-
rem itineris , cibo

LES BENJAMITES, HOMMES TRÈS-MÉCHANS. 317

& potu reficientibus corpora , venerunt viri civitatis illius , filii Belial (id est, absque jugo,) & circumdantes domum senis , fores pulsare cœperunt, clamantes ad dominum domus , atque dicentes : Educ virum qui ingressus est domum tuam , ut abutamur eo.

23. Egressusque est ad eos senex , & ait : Nolite , fratres , nolite facere malum hoc : quia ingressus est homo hospitium meum , & cessate ab hac stultitia :

24. habeo filiam virginem , & hic homo habet concubinam : educam eas ad vos , ut humilietis eas , & vestram libidinem complectis : tantum obsecro , ne scelus hoc contra naturam operemini in virum.

15. Nolebant acquiescere sermoni-

noient quelque soulagement à leurs corps lassés par le travail du chemin, il vint des hommes de cette ville, qui étoient des enfans de Belial, c'est-à-dire, sans joug; & environnant la maison du vieillard, ils commencerent à frapper à la porte , en criant au maître de la maison, & lui disant : Faites sortir cet homme qui est entré chez vous, afin que nous en abusons.

23. Le vieillard sortit dehors pour leur parler, & leur dit : Gardez-vous, mes freres, gardez-vous bien de faire un si grand mal; car j'ai reçu cet homme comme mon hôte, & cessez de penser à cette folie:

24. j'ai une fille vierge, & cet homme a sa concubine; je les amenerai vers vous, & vous les aurez pour satisfaire votre passion: je vous prie seulement de ne pas commettre à l'égard d'un homme ce crime *détestable* contre la nature.

25. Mais le Levite voyant qu'ils ne vouloient point se

¶ 22. *expl.* des hommes perdus & sans conscience.

¶ 24. *lestr.* ut humilietis eas.

rendre à ses paroles , leur amena sa femme , & l'abandonna à leurs outrages ; & ayant abusé d'elle toute la nuit , quand le matin fut venu ils la laisserent.

26. Lorsque les tenebres de la nuit se dissipoiēt , cette femme vint à la porte de la maison où demuroit son mari , & y tomba étendue par terre.

27. Le matin son mari s'étant levé ouvrit la porte pour continuer son chemin , & il y trouva sa femme couchée par terre ayant les mains étendues sur le seuil de la porte.

28. Il crut d'abord qu'elle étoit endormie , & il lui dit : Levez-vous , & allons-nous-en. Mais elle ne répondant rien , il reconnut qu'elle étoit morte ; & l'ayant prise , il la remit sur son âne , & s'en retourna en sa maison.

29. Etant venu chez lui , il prit un couteau , & divisa le corps de sa femme avec ses os en douze parts , & en envoya une part en chacune des tribus d'Israël.

bus illius : quod cernens homo , eduxit ad eos concubinam suam , & eis tradidit illudendam : quæ cum tota nocte abusi essent , dimiserunt eam mane.

26. At , mulier , recedentibus tenebris , venit ad ostium domus ubi manebat dominus suus , & ibi corruit.

27. Mane facto , surrexit homo , & aperuit ostium , ut cœptam expleret viam : & ecce concubina ejus jacebat ante ostium sparsis in limine manibus.

28. Cui ille , putans eam quiescere , loquebatur : Surge , & ambulemus. Quæ nihil respondente , intelligens quod erat mortua ; tulit eam , & imposuit asino , reversusque est in domum suam.

29. Quam cum effet ingressus , arripuit gladium , & cadaver uxoris cum ossibus suis in duodecim partes ac frustra concidens , misit in omnes terminos Israël.

30. Quod cum vidissent singuli, clamabant : Nunquam res talis facta est in Israel ; ex eo die quo ascenderunt patres nostri de Ægypto , usque in præsens tempus : ferre sententiam , & in commune decernite quid factu opus sit.

30. Ce que les enfans d'Israel ayant vû , ils crièrent tous d'une voix : Jamais rien de tel n'est arrivé dans Israel depuis le jour que nos peres sortirent d'Egypte jusqu'aujourd'huy : prononcez là-dessus , & ordonnez tous ensemble ce qu'il faut faire en cette rencontre.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

*, 1. 2. *UN Levite qui demouroit au côté de la montagne d'Ephraïm, ayant pris une femme de Bethleem, qui est en Juda, elle le quitta, & retourna en la maison de son pere, &c.*

On peut remarquer ici avec un savant Auteur , que celle qui est appelée présentement la femme de ce Levite , est nommée ensuite sa concubine. Ce qui fait voir , selon qu'il le dit , qu'en ces temps-là le nom de femme & celui de concubine n'étoient pas si opposés , qu'ils ne pussent s'allier ensemble ; & que souvent dans les Ecritures une femme est appelée concubine, lorsqu'on n'a point observé dans son mariage les ceremonies ordinaires & solemnelles.

Esaii in hunc loc, v. 24.

L'Hebreu porte , que cette femme commit une action honteuse & contraire à son honneur : mais saint Ambroise prétend , qu'elle eut une picque contre son mari , & que s'étant fâchée

pour quelque sujet particulier qu'on ne connoît point, comme il arrive assez ordinairement dans les mariages, elle le quitta toute-en-colere, & s'en retourna dans sa maison paternelle. *Irata est ei concubina ejus; & quibusdam, ut fieri solet, offensa rebus, rediit in domum patris sui in Bethlehem Juda.* Il semble en effet par la maniere dont l'Ecriture exprime aussi-tôt après, que son mari l'alla rechercher, & qu'il voulut se reconcilier avec elle, & l'adoucir par ses caresses, que c'étoit elle qui se tenoit offensée. Quoi qu'il en soit, la séparation de cette femme d'avec son mari devint dans la suite, par un accident imprévû, une occasion funeste à la ruine presque totale d'une tribu d'Israel. Mais ce qui passoit dans l'esprit des hommes pour un pur hazard, étoit sans doute réglé par les ordres de la divine providence de celui qui voulut peut-être faire comprendre aux Israelites combien il seroit severe dans le jugement des fornications spirituelles de tout un peuple, puisqu'ils étoient devenus eux-mêmes si inexorables envers leurs freres; en vangeant sur toute la tribu de Benjamin le crime & l'impureté de quelques particuliers.

§. 5. &c. *Le quatrième jour le Levite se levant avant le jour, voulut s'en aller, &c.*

Il semble que l'Ecriture ne se fût pas arrêtée à rapporter toutes ces petites particularités qui regardent la maniere dont le beau-pere de ce Levite retint son gendre chez lui, si elle n'eût eu dessein de nous y donner une instruction importante touchant le zele avec lequel on doit exercer

*Ambros.
in Mich.
Observ.
tom. 2.
pag. 139.
Idem de
Offic. lib.
3. c. 14.
tom. 4.
pag. 82.*

SE PRÉVENIR MUTUELL. PAR DES TEM. D'AM. 321
exercer l'hospitalité si recommandée dans les livres saints. Et peut-être qu'on ne vit jamais un exemple plus touchant de la charité ingénieuse d'un Israélite ; sur-tout s'il est véritable, comme l'a cru saint Ambroïse, que sa fille eût lieu de se plaindre de son mari, & qu'elle s'en fût éloignée toute en colere. On voit un mari qui vient rechercher sa femme pour se reconcilier avec elle, comme parle l'Écriture, & pour la gagner par ses caresses ; *volens reconciliari ei atque blandiri*. Et le pere de cette femme va lui-même au-devant de son mari, & employe toutes les adresses de son esprit pour le retenir chez soi plus long-temps même qu'il ne vouloit. Telle est l'image de la conduite toute remplie de bonté que Dieu tient à nôtre égard. Il vient au-devant de nous, lorsque nous voulons nous reconcilier avec sa divine grace que nous avons irritée, & qui s'est éloignée de nous : & nous prévenant d'une maniere la plus engageante, il nous tient unis à lui par toutes les marques qu'il nous peut donner de son infinie charité pour nous. Mais telle doit être aussi la complaisance & la tendresse de tous les fidelles, qui sont obligez, selon l'avis de l'Apôtre, de se prévenir mutuellement par les témoignages d'une charité compatissante ; & qui ne peuvent jamais craindre d'en faire trop en ce point, depuis que Dieu même a fait éclater un si grand excès d'amour envers eux.

ψ. 12. *Son maître lui répondit : Je n'entrerai point dans une ville d'un peuple étranger qui n'est point des enfans d'Israel, &c.*

Cet homme parloit de la ville de Jebus, c'est-à-dire, de Jerusalem. Et l'on a peine à compren-

X

Jud. 1. 8. dre comment il témoigne en parlant de cette ville, qu'elle étoit *d'un peuple étranger, & non des enfans d'Israel* : puisqu'il est marqué au commencement de ce livre ; *Que les enfans de Juda l'ayant assiegée, la prirent, & y firent tout passer au fil de l'épée.* Mais on peut dire, selon que l'a remarqué un Interprete, que l'histoire de ce Levite, quoique rapportée en ce lieu, est arrivée visiblement avant que les enfans de Juda se fussent rendu maîtres de Jerusalem. Et quoiqu'il soit difficile de marquer précisément en quel temps cet événement s'est passé, il est certain néanmoins par l'écriture, que Phinéas fils du grand Prêtre Eleazar vivoit encore ; & par conséquent ce pouvoit être quelque temps après la mort de Josué. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'ils craignent de se retirer dans une ville étrangere, c'est-à-dire, parmi un peuple idolâtre ; & que regardant au-contraire une ville d'Israel comme une retraite plus sûre & plus honorable pour eux, ils éprouvent les derniers outrages de la part de leurs confreres.

*Estius in
bunc loc.*

*Jud. 20.
28.*

v. 24. J'ai une fille vierge, & cet homme a sa concubine. Je les amenerai vers vous, &c.

Quoique ce vieillard qui parloit ainsi fût homme de bien, nous ne pouvons pas regarder l'action qu'il fit alors comme une action juste & legitime. Et nous en devons juger parceque dit saint Augustin de l'action toute semblable de Loth, qui s'offrit d'abandonner ses deux filles à la passion criminelle des habitans de Sodome pour sauver l'honneur de ses hôtes. Car ce saint Docteur témoigne, qu'on ne doit considerer une telle resolution, que comme un effet de l'horreur dont il se sentit frappé par l'idée du crime abo-

*Gen. 19.
Aug. in
Gen. 19.
22.*

NUL MAL PERMIS, QUEL BIEN QUI EN ARRIVE. 323
inainable que vouloient commettre ces furieux,
& non pas comme une pensée que la sagesse &
la raison lui eût inspirée. Et quand même ce vieil-
lard, aussi-bien que Loth, eût eu dans l'esprit,
qu'il pouvoit être permis de faire un mal, pour
empêcher que les autres n'en fissent un sans com-
paraison plus grand, cette regle ne peut être
admise parmi ceux qui ont appris de saint Paul,
à ne faire pas même le mal afin qu'il en arrive du
bien. Ainsi, quoique ce vieillard fût très louable à
cause du zele qu'il témoignoit pour empêcher que
l'on n'outrageât ses hôtes, il ne l'étoit pas en ce
qu'il vouloit cooperer au crime de ces brutaux, en
abandonnant à leur passion celles qui apparem-
ment auroient conservé leur pureté, & en usant,
pour empêcher un plus grand mal, d'un moyen
qui ne pouvoit lui être permis; puisqu'il auroit dû
plutôt dans une si grande extrémité s'abandonner
avec ses hôtes à la divine protection du Tout-
puissant.

Le Levite fit aussi la même faute, puisqu'il n'a-
voit pas le droit de prostituer sa femme, pour se
délivrer lui-même d'un plus grand outrage; &
qu'il devoit se refoudre, selon la doctrine de saint
Augustin, de mourir plutôt, que consentir en au-
cune sorte à la volonté criminelle de ces hommes
détestables.

*v. 29. Etant venu chez lui, il prit un couteau,
& divisa le corps de sa femme avec ses os en douze
parts, dont il envoya une part en chacune des tribus
d'Israel.*

Cette action du Levite ne sauroit se lire sans
horreur. Et les sens en sont tellement frappés,
qu'on a peine à l'excuser. Cependant il semble

que Dieu permit qu'il en usât de la sorte, pour imprimer dans l'esprit de tout Israel une horreur plus vive de cette extrême brutalité de ceux qui avoient humilié & deshonoré une femme avec tant d'outrage. Et peut-être même que Dieu vouloit figurer dès-lors, dans la division en douze parts du corps mort de cette miserable femme, la séparation beaucoup plus funeste & plus redoutable des douze tribus, qui devoient être malheureusement dispersées à cause de la corruption de leur conduite & de la profanation de la sainteté de la loi divine. Qu'heureux seroient les profanateurs de l'ancienne & de la nouvelle loi, si la vûe & le sentiment de leur propre fornication, qui est le nom même que Dieu donne dans les Ecritures à ceux qui le quittent pour s'abandonner aux dieux étrangers, qui sont toutes leurs différentes passions, les remplissoit d'un saint zele pour exterminer & dans eux-mêmes & dans les autres la cause de leur malheur; & si, comme les Benjamites, ils trouvoient dans la charité compatissante de leurs freres, le moyen de se rétablir dans l'état d'où ils s'étoient vû déchoir par leurs crimes!

*Athan.
Epist. ad
Orthod.
s. 1. p.
042.*

Saint Athanasé écrivant aux Orthodoxes répandus dans toute la terre, pour leur faire la peinture des outrages que souffroit l'Eglise par la cruauté excessive des Ariens, se sert de la comparaison de cette femme du Levite outragée si insolamment par les habitans de Gabaa, dont il rémoigne que son mari coupa le corps en douze parties, & en envoya une part en chaque tribu, afin de leur faire sentir d'une maniere plus vive, que cette injustice ne le regardoit pas lui seul.

ESTRE SENSIBLE AUX MAUX DE L'EGLISE. 325
mais tous les Israelites avec lui. Il ajoûte que ce qu'on vit arriver alors n'étoit qu'un foible crayon de ce que les Ariens faisoient souffrir de son temps à l'Eglise ; & qu'il étoit encore plus vrai de dire de ses souffrances , ce que ce Levite avoit dit de l'injure atroce faite à sa femme ; *Que jamais rien de semblable n'étoit arrivé* dans toute la terre. En ce temps-là, dit ce grand Saint, une seule femme fut outragée, & un seul Levite souffrit cette injure : mais maintenant toute l'Eglise est exposée à l'injustice de Ariens ; les lieux saints sont profanés ; & , ce qu'il y a de plus déplorable , la pieté même est persecutée par les impies. En ce temps-là le corps d'une seule femme étant mis en pieces , chaque tribu en reçut une portion, dont la vûe les étonna & les interdit. Mais on voit présentement les membres de toute l'Eglise déchirés & dispersés de toutes parts , où ils attestent à toute la terre l'injustice & les outrages qu'ils ont soufferts. Soyez donc aussi touchés , leur dit-il , je vous en conjure , à l'exemple des Israelites , comme ayant été outragés aussi bien que nous ; puisque cette injure nous regarde tous également. Et que chacun se prépare dans un malheur qui est commun , à nous donner du secours.





CHAPITRE XX.

1. **A**Lors tous les enfans d'Israel sortirent, & s'étant assés comme un seul homme depuis Dan jusqu'à Bersabée & la terre de Galaad //, se rendirent à Maspha, pour consulter le Seigneur //

2. tous les chefs // du peuple & toutes les tribus d'Israel se trouverent dans l'assemblée du peuple de Dieu, au nombre de quatre cens mille hommes de pied tous hommes de guerre.

3. Et les enfans de Benjamin sçurent bien-tôt que les enfans d'Israel étoient allés tous ensemble à Maspha. Le Levite, mari de la femme qui avoit été tuée, étant interrogé de quelle maniere un si grand crime s'étoit commis,

4. répondit : Etant allé dans la ville de Gabaa de la tribu de Benjamin avec ma femme pour y passer la nuit,

ψ. 1. *expl.* Dan étoit au Septentrion, Bersabée au Midi, & la terre de Galaad à l'Orient.

1. **E**GRESSI itaque sunt omnes filii Israel, & pariter congregati, quasi vir unus, de Dan usque Bersabee, & terra Galaad, ad Dominum in Maspha :

2. Omnesque anguli populorum, & cunctæ tribus Israel in ecclesiam populi Dei convenerunt, quadringenta millia peditum pugnatorum.

3. (Nec latuit filios Benjamin, quod ascendissent filii Israel in Maspha.) Interrogatusque Levita, maritus mulieris interfectæ, quomodo tantum scelus perpetratum esset,

4. respondit Veni in Gabaa Benjamin cum uxore mea, illicque divertii :

Ibid. *letr.* ad Dominum, *sup.* consulendum.

ψ. 2. *letr.* Anguli.

FEMME D'UN LEVITE OUTRAGÉE. 327

5. & ecce homines civitatis illius circumdederunt nocte domum , in qua manebam , volentes me occidere , & uxorem meam incredibili furore libidinis vexantes , denique mortua est,

6. Quam arreptam in frustra concidi , misitque partes in omnes terminos possessionis vestrae: quia numquam tantum nefas , & tam grande piaculum factum est in Israel.

7. Adestis omnes filii Israel , decernite quid facere debeatis.

8. Stansque omnis populus , quasi unius hominis sermone respondit : Non recedemus in tabernacula nostra , nec suam quisquam intrabit domum :

9. sed hoc contra Gabaa in commune faciamus.

10. Decem viri eligantur è centum ex omnibus tribubus Is-

5. les hommes de cette ville - là vinrent tout d'un coup la nuit environner la maison où j'étois , pour me tuer , & ils ont outragé ma femme avec une brutalité si furieuse & si incroyable , qu'enfin elle en est morte.

6. Ayant pris ensuite son corps je l'ai coupé en morceaux , & j'en ai envoyé les parts dans tout le país que vous possédés , parcequ'il ne s'est jamais commis un si grand crime , ni un excès si abominable dans tout Israel.

7. Vous êtes ici présens vous tous , ô enfans d'Israel , ordonnez ce que vous devez faire.

8. Tout le peuple qui étoit là lui répondit , comme s'ils n'eussent été tous qu'un seul homme : Nous ne retournerons point à nos tentes , & personne ne retournera en sa maison ,

9. jusqu'à ce que nous ayons executé ceci tous ensemble contre Gabaa.

10. Qu'on choisisse d'entre toutes les tribus d'Israel

dix hommes de cent , cent de mille , & mille de dix mille , afin qu'ils portent des vivres à l'armée , & que nous puissions combattre contre Gabaa de Benjamin , & rendre la punition que nous en ferons égale au crime qu'elle a commis.

11. Ainsi tout Israel se réunit contre cette ville , comme s'il n'eût été qu'un seul homme , n'ayant tous qu'un même esprit & une même résolution ,

12. & ils envoyèrent des Ambassadeurs vers toute la tribu de Benjamin , pour leur dire : Pourquoi une action si detestable s'est-elle commise parmi vous ?

13. Donnez-nous les hommes de Gabaa qui sont coupables de ce crime infame , afin qu'ils meurent , & que le mal soit banni d'Israel. Les Benjamites ne voulurent point se rendre à cet ordre des enfans d'Israel qui étoient leurs freres.

14. Mais étant sortis de toutes les villes de leur tribu , ils s'assemblerent à Gabaa pour secourir ceux

rael , & centum de mille & mille de decem millibus , ut comportent exercitui cibaria , & possimus pugnare contra Gabaa Benjamin , & reddere ei pro scelere quod meretur.

11. Convenitque univrsus Israel ad civitatem , quasi homo unus eadem mente unoque consilio ,

12. & miserunt nuncios ad omnem tribum Benjamin , qui dicerent : Cur tantum nefas in vobis repertum est ?

13. Tradite homines , de Gabaa , qui hoc flagitium perpetrarunt , ut moriantur , & auferatur malum de Israel. Qui noluerunt fratrum suorum filiorum Israel audire mandatum :

14. sed ex cunctis urbibus quæ sortis suæ erant , conveniunt in Gabaa , ut illis ferrent auxilium.

TOUTES LES TRIBUS SOULEV. CONTRE BENJ. 329

& contra universum
populum Israel dimi-
carent.

de cette ville & pour com-
battre contre tout le peuple
d'Israel.

15. Inventique sunt
viginti quinque mil-
lia de Benjamin edu-
centium gladium, præ-
ter habitatores Gabaa.

15. Il se trouva dans la
tribu de Benjamin vingt-
cinq mille hommes tirant
l'épée ; outre les habitans de
Gabaa,

16. qui septingenti
erant viri fortissimi,
ita sinistra ut dextra
præliantes : & sic fun-
dis lapides ad certum
jacentes, ut capillum
quoque possent percu-
tere, & nequaquam in
alteram partem ictus
lapidis deferretur,

16. qui étoient sept cens
hommes très-vaillans : com-
battant de la gauche com-
me de la droite, & qui
étoient si adroits à jeter des
pierres avec la fronde, qu'ils
auroient pû même frapper
un cheveu, sans que la pier-
re qu'ils auroient jettée se fût
tant soit peu détournée de
part ou d'autre.

17. Virorum quo-
que Israel, absque fi-
liis Benjamin, inyen-
ta sunt quadringen-
ta millia educantium
gladios, & paratorum
ad pugnam.

17. Il se trouva aussi par-
mi les enfans d'Israel, sans
compter ceux de Benjamin,
quatre cens mille hommes
prêts à combattre.

18. Qui surgentes
venerunt in domum
Dei, hoc est in Si-
lo : consulueruntque
Deum, atque dixe-
runt : Quis erit in
exercitu nostro prin-
ceps certaminis con-
tra filios Benjamin?
Quibus respondit Do-

18. S'étant donc mis en
campagne, ils vinrent à la
maison de Dieu à Silo, où
ils consulterent Dieu, &
lui dirent : Qui sera le Ge-
neral de notre armée pour
combattre les enfans de Ben-
jamin? Le Seigneur leur ré-

✱ 17. *lestr.* educantium gladium, id est, pugnantorum. *Vat.*

pondit ; Que Juda // soit vo-
tre General.

19. Aussi - tôt les enfans
d'Israel marchant dès la poin-
te du jour vinrent se camper
près de Gabaa.

20. Et s'avançant de-là
pour combattre les enfans de
Benjamin , ils commencerent
à assieger la ville.

21. Mais les enfans de Ben-
jamin étant fortis de Gabaa,
tuerent en ce jour vingt-deux
mille hommes de l'armée des
enfans d'Israel.

22. Les enfans d'Israel
s'appuyant sur leurs forces
& sur leur grand nombre , se
remirent encore en bataille
dans le même lieu où ils
avoient combattu :

23. Auparavant néanmoins
ils allerent pleurer jusqu'à la
nuit devant le Seigneur , &
ils le consulterent en disant :
Devons-nous combattre en-
core contre les enfans de
Benjamin qui sont nos frè-
res , ou en demeurer là. Le
Seigneur leur répondit: Mar-
chez contr'eux , & donnez
la bataille.

minus : Judas sit dux
vester.

19. Statimque filii
Israel surgentes manè,
castrametari sunt jux-
ta Gabaa :

20. Et inde proce-
dentes ad pugnam
contra Benjamin , ur-
bem oppugnare cœ-
perunt :

21. Egressique fi-
lii Benjamin de Ga-
baa , occiderunt de
filiis Israel die illo
viginti duo millia vi-
rorum.

22. Rursum filiis
Israel & fortitudine
& numero confiden-
tes in eodem loco , in
quo prius certaverant ,
aciem direxerunt :

23. Ita tamen ut
prius ascenderent , &
sterent coram Do-
mino usque ad noc-
tem : consulerentque
eum , & dicerent :
Debeo ultra proce-
dere ad dimicandum
contra filios Benja-
min fratres meos , an
non ? Quibus ille res-
pondit : Ascendite ad
eos , & inite certamen.

¶. 18. expl. Que la tribu de Juda soit à votre tête. Jud. cap. 10.
a. Menoch.

PREMIER ET SEC. COMBAT AVANT. AUX BENJ. 331

24. Cumque filii Israel altera die contra filios Benjamin ad prælium processissent,

25. eruperunt filii Benjamin de portis Gabaa : & occurrentes eis, tanta in illos cæde bacchari sunt, ut decem & octo millia virorum educerent gladium prosternerent.

26. Quamobrem omnes filii Israel venerunt in domum Dei, & sedentes stabant coram Domino: jejunaveruntque die illo usque ad vesperam, & obrulerunt ei holocausta atque pacificas victimas,

27. & super statu suo interrogaverunt. Eo tempore ibi erat arca fœderis Dei,

28. & Phinees filius Eleazari filii Aaron præpositus domus. Consuluerunt igitur Dominum, atque dixerunt, Exire ultra debemus ad pugnam contra filios Benjamin fratres nostros, an

¶ 17. expl. à Silo.

24. Le lendemain les enfans d'Israel s'étant presentez encore pour combattre les enfans de Benjamin,

25. ceux de Benjamin sortirent avec impetuosité des portes de Gabaa, & les ayant rencontrés, ils en firent un si grand carnage qu'ils tuèrent sur la place dix-huit mille hommes de guerre.

26. Après cela donc tous les enfans d'Israel vinrent en la maison de Dieu, & étant assis, ils pleuroient devant le Seigneur. Ils jeûnerent ce jour-là jusqu'au soir, & ils offrirent au Seigneur des holocaustes & des hosties pacifiques,

27. & le consulterent touchant l'état où ils se trouvoient. En ce temps-là l'Arche de l'alliance du Seigneur étoit en ce lieu //;

28. & Phinées fils d'Eleazar fils d'Aaron tenoit le premier rang dans la maison du Seigneur. Ils consulterent donc le Seigneur & ils lui dirent : Devons-nous encore combattre les enfans de

Benjamin qui font nos freres, ou demeurer en paix? Le Seigneur leur dit: Marchez contre'eux ; car demain je les livrerai entre vos mains.

29. Les enfans d'Israel mirent ensuite des embuscades au-tour de la ville de Gabaa,

30. & marcherent en bataille pour la troisieme fois contre Benjamin, comme ils avoient deja fait la premiere & la seconde fois.

31. Les enfans de Benjamin sortirent aussi de la ville avec une grande audace, & voyant fuir leurs ennemis ils les poursuivirent bien loin, & ils en blessèrent quelques-uns, comme ils avoient fait le premier & le second jour, & taillerent en pieces ceux qui fuyoient par deux chemins, dont l'un va à Bethel, & l'autre à Gabaa, & ils tuerent environ trente hommes ;

32. Car ils s'imaginoient qu'ils fuyoient devant eux comme ils avoient fait les deux premieres fois. Mais ceux d'Israel feignoient adroitement de fuir à dessein de les engager plus loin

quiescere : Quibus ait Dominus : Ascendite, cras enim tradam eos in manus vestras.

29. Posueruntque filii Israel insidias per circuitum urbis Gabaa,

30. & tertia vice sicut semel & bis, contra Benjamin exercitum producerunt.

31. Sed & filii Benjamin audacter eruperunt de civitate, & fugientes adversarios longius persecuti sunt, ita ut vulnerarent eis sicut primo die & secundo, & caderent per duas semitas vertentes terga, quarum una ferebatur in Bethel & altera in Gabaa, atque prosternerent triginta circiter viros :

32. putaverunt enim solito eos more cadere. Qui fugam arte simulantes, iniurunt consilium ut abstraherent eos de civitate, & quasi fugientes ad supra-

BENJ. TAILLÉS EN PIÈCES AU TROIS. COMBAT. 333
dictas semitas perducerent: de la ville, & de les attirer en ces chemins dont nous venons de parler.

33. Omnes itaque filii Israel surgentes de sedibus suis, tenderunt aciem in loco, qui vocatur Baalthamar. Infidix quoque quæ circa urbem erant, paulatim se aperire cœperunt,

33. Tous les enfans donc d'Israel se levant du lieu où ils étoient se mirent en bataille dans le lieu appelé Baalthamar. Les gens aussi des embuscades qu'on avoit dressées au-tour de la ville, commencerent à paroître peu à peu,

34. & ab occidentali urbis parte procedere. Sed & alia decem millia virorum de universo Israel, habitatores urbis ad certamina provocabant. Ingravatumque est bellum contra filios Benjamin: & non intellexerunt quòd ex omni parte illis instaret interitus.

34. & à marcher du côté de la ville qui regarde l'Occident. Dix mille hommes de l'armée d'Israel s'avancerent aussi vers les habitans de Gabaâ, & les attiroient au combat. Ainsi les enfans de Benjamin se trouverent accablez de gens de guerre, & ils ne comprirent point qu'une mort présente les environnoit de toutes parts.

35. Percussitque eos Dominus in conspectu filiorum Israel, & interfecerunt ex eis in illo die viginti quinque millia & centum viros, omnes bellatores & educentes gladium.

35. Le Seigneur donc les tailla en piéces aux yeux des enfans d'Israel, qui tuerent ce jour-là vingt-cinq mille & cent hommes, tous gens de guerre & de combat.

36. Filii autem Benjamin, cum se inferiori

36. Les enfans de Benjamin voyant qu'ils étoient

†. 25. *lett. tirant l'épée.*

trop foibles commencerent à fuir : Ce que les enfans d'Israel ayant apperçu , ils leur firent place , afin que s'enfuyant ils tombassent dans les embuscades qui étoient toutes prêtes , & qu'ils leur avoient dressées le long de la ville.

37. Ces gens donc étant sortis tout d'un coup de leur embuscade, taillerent en pieces les Benjamites qui fuyoient devant eux ; entrèrent ensuite dans la ville , & y passerent tout au fil de l'épée.

38. Or les enfans d'Israel avoient donné pour signal à ceux qu'ils avoient mis en embuscade , qu'ils allumassent un grand feu après avoir pris la ville , afin que la fumée qui s'éleveroit en haut, fût la marque de la prise de la ville.

39. Les Israelites donc étant dans le combat s'aperçurent de ce qui étoit arrivé. Car ceux de Benjamin s'étant imaginez d'abord que ceux d'Israel fuyoient , les avoient poursuivis vivement après avoir tué trente hommes de leurs troupes.

res esse vidissent , cœperunt fugere. Quod cernentes filii Israel, dederunt eis ad fugiendum locum, ut ad præparata insidias devenirent, quas juxta urbem posuerant.

37. Qui cum repente de latibulis surrexissent, & Benjamin terga cadentibus daret, ingressi sunt civitatem, & percusserunt eam in ore gladii.

38. Signum autem dederant filii Israel his quos in insidiis collocaverant, ut postquam urbem cepissent, ignem accenderent: ut ascendente in altum fumo, captam urbem demonstrarent.

39. Quod cum cernerent filii Israel in ipso certamine positi (putaverunt enim filii Benjamin eos fugere, & instantius persequerentur: cæsis de exercitu eorum triginta viris.)

CARNAGE HORRIBLE DES BENJAMITES. 335

40. & viderent quasi columnam fumi de civitate conscendere : Benjamin quoque aspiciens retrò , cum captam cerneret civitatem , & flammam in sublime ferri :

41. qui prius simulaverant fugam , versa facie fortius resistebant. Quod cum viderent filii Benjamin , in fugam versi sunt ,

42. & ad viam deserti ire cœperunt , illuc quoque eos adversariis persequentibus , sed & hi qui urbem succenderant occurrerunt eis.

43. Atque ita factum est , ut ex utraque parte ab hostibus caderentur , nec erat ulla requies morientium. Ceciderunt atque prostrati sunt ad Orientalem plagam urbis Gabaa.

44. Fuerunt autem

40. Mais lorsque le feu fut mis à la ville, & qu'on vit comme une colonne de fumée qui s'élevoit au-dessus des maisons : ceux de Benjamin regardant aussi derrière eux, s'aperçurent que la ville étoit prise, & que les flâmes s'élevoient en-haut.

41. Et alors les Israélites qui auparavant faisoient semblant de fuir, commencerent à tourner visage contre eux, & à les charger vivement. Ce que voyant les enfans de Benjamin, ils se mirent à fuir,

42. & à gagner le chemin du desert : Mais leurs ennemis les poursuivirent jusques là. Et ceux qui avoient mis le feu à la ville les couperent, & vinrent au-devant d'eux.

43. Ainsi les Benjamites trouvant leurs ennemis en tête & en queue, furent taillés en pieces devant & derrière, sans que rien arrêtât un si grand carnage. Ils tomberent morts sur la place au coté de la ville de Gabaa qui regarde l'Orient.

44. Dix-huit mille hommes

furent tuez en ce même endroit, tous hommes de guerre & très-vaillans.

qui in eodem loco interfecti sunt, decem & octo millia virorum, omnes robustissimi pugnatores.

45. Ceux qui étoient restez des Benjamites voyant la défaite de leurs gens, s'enfuirent dans le desert, pour gagner le rocher appelé Remmon. Mais comme ils étoient tous dispersés dans cette fuite, l'un d'un côté & l'autre d'un autre, ceux d'Israël en tuerent encore cinq mille. Et ayant passé plus loin en les poursuivant, ils en tuerent encore deux mille.

45. Quod cum viderent qui remanserant de Benjamin, fugerunt in solitudinem: & pergebant ad petram, cujus vocabulum est Remmon. In illa quoque fuga palantes, & in diversas tendentes occiderunt quinque millia virorum. Et cum ultra tenderent persecuti sunt eos, & interfecerunt etiam alia duo millia.

46. Ainsi vingt-cinq mille hommes de la tribu de Benjamin furent tuez en cette journée en divers endroits, qui étoient tous gens de guerre & très-vaillans.

46. Et sic factum est, ut omnes qui ceciderant de Benjamin in diversis locis, essent viginti quinque millia pugnatores ad bella promptissimi.

47. De sorte qu'il ne resta de toute cette tribu, de ceux qui purent se sauver & s'enfuir dans le desert, que six cens hommes, qui demeurèrent au rocher de Remmon pendant quatre mois.

47. Remanserunt itaque de omni numero Benjamin, qui evadere, & fugere in solitudinem potuerunt, sexcenti viri, federuntque in petra Remmon mensibus quatuor.

48. Regressi autem filii Israël, omnes reliquias civitatis, à viris usque ad jumenta, gladio percusserunt, cunctaque urbes & viculos Benjamin vorax flamma consumpsit.

48. Les enfans d'Israël étant retournés du combat, firent passer au fil de l'épée tout ce qui se trouva de reste dans la ville depuis les hommes jusqu'aux bêtes, & toutes les villes & les villages de Benjamin furent consumés par les flâmes.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. *A* Lors tous les enfans d'Israël sortirent, & s'étant assemblés comme un seul homme à Maspha, pour consulter le Seigneur.

Ce lieu de Maspha est celebre dans l'écriture, & s'appelloit même un lieu de priere, à cause qu'il étoit proche de Silo, où le Tabernacle reposa long-temps, & où l'on avoit accoûtumé de consulter le Seigneur.

Methoch. & Tirin. in hunc locum. 1. Reg. 7 & 10. Jerem.

¶. 12. *Et ils envoyerent des députés vers toute la tribu de Benjamin, pour leur dire : Pourquoi une action si détestable s'est-elle commise parmi vous ?*

40. Mach. 31

Saint Ambroise loue la conduite de ce peuple d'Israël, qui ne voulut point se précipiter d'aller combattre contre la ville de Gabaa, qu'il ne se fût assuré auparavant de la disposition de toute la tribu de Benjamin, où cette ville étoit située. Ce fut, comme dit ce Pere, un conseil de grande prudence, de n'aller pas attaquer legerement ses confreres, mais de tenter auparavant les voies les plus douces pour punir les cri-

Ambro. l. 6. ep. 47. 10. 54 p. 304

minels, n'étant pas juste que le châtement du crime de quelques particuliers s'étendît sur tous, & que la conduite si détestable d'un petit nombre de jeunes brutaux, fût cause du renversement de toute une Republique. Mais lorsque l'orgueil de la réponse des Benjamites, qui se préparèrent au combat, au lieu de prendre les voies de la paix, fit connoître, dit saint Ambroise, qu'ils n'étoient pas moins criminels en défendant un si grand excès, que ceux-mêmes qui l'avoient commis; *non minoris esse criminis tantum facinus defendisse, quam exercuisse*, les Israelites résolurent de venger sur la tribu toute entiere un crime qui étoit par-là devenu commun à tous.

¶ 17. Il se trouva aussi parmi les enfans d'Israel quatre cent mille combattans, sans les Benjamites.

Synps.
Critic.

Nom. 2.
32.
Exod.
2^o 30.

On peut s'étonner avec quelques Interpretes, de voir que le nombre des Israelites portant les armes, qui se montoit à plus de six cens mille, lorsqu'on les compta dans le desert, & dont le Seigneur avoit dit, qu'ils se multiplieroient pour pouvoir remplir & occuper toute la terre de Chanaan, se fût au- contraire diminué de telle sorte, que de plus de six cens mille qu'ils étoient d'abord, ils se trouverent réduits alors à quatre cens mille. Mais ils répondent à cette difficulté, ou que les guerres contre les Chananéens étant finies, le temps prescrit pour porter les armes fut accourci, en sorte qu'ils commençoient peut-être plus tard, & qu'ils finissoient plutôt; ou, ce qui est plus vraisemblable, que les pechés d'Israel firent changer sur cela les ordres de Dieu, & qu'un grand nombre d'entr'eux meriterent, à cause de

S'APPUYER SUR LE BRAS DU TOUT-PUIS. 339
leurs déreglemens, de perir miserablement durant les guerres.

Y. 21. *Mais les enfans de Benjamin étant sortis de Gabaa, tuerent en ce jour - là vingt - deux mille hommes de l'armée des enfans d'Israel.*

On ne fauait n'être pas surpris de cette défaite des onze tribus, qui n'avoient marché contre leurs freres de la tribu de Benjamin, que pour châtier un crime execrable, qui ne s'étoient engagés dans cette guerre qu'après avoir consulté le Seigneur, & qui même avoient gardé à l'égard des Benjamites toutes les mesures de la justice & de la prudence, avant que de les aller attaquer. Les Peres & les Interpretes nous en rendent trois raisons, qui sont toutes très-considerables. Ils disent premierement, que ce peuple se confioit en ses forces plus qu'au secours du Seigneur; & que c'est ce que l'Escriture a eu soin de remarquer, lorsqu'ensuite de cette premiere défaite, elle ajoute: *Que les enfans d'Israel s'appuyant sur leurs forces & sur leur grand nombre, se remirent en bataille.* Dieu connoissant donc l'orgueil de ce peuple, & voulant leur faire comprendre que dans la guerre la plus juste, & lorsqu'il s'agit de venger le crime, on ne doit point s'appuyer sur soi, mais sur les bras du Tout-puissant, les livra à une poignée de gens, qui les défirent avec une facilité étonnante.

Secondement, un ancien Pere nous témoigne qu'autant qu'ils avoient de zele pour punir le crime dans les autres, autant ils étoient aveugles & indifferens pour ne pas voir, & pour ne pas détester leurs propres pechés, selon cette pa-

Y ij

*Synops.
Critic.
Theod.
in Judic.
quæst. 27.
Hieron.
in Os. c.
10. v. 9.
tam. 3.
p. 73.*

Rom. 2.
1.

role que l'Apôtre adresse à tous ceux qui leur ressemblent : *O homme, qui que vous soyez, leur dit-il, qui condamnez les autres, vous êtes inexcusable, parcequ'en les condamnant; vous vous condamnez vous-même, puisque vous faites les mêmes choses que vous condamnez.* Israël, ajoûte ce Pere, étoit justement émû d'indignation contre ceux de Gabaa; mais Dieu voulut les instruire par une discipline salutaire, en permettant que ceux qui étoient coupables de semblables crimes, & qui voyoient dans les autres ce qu'ils negligeoient de voir & de châtier en eux-mêmes, fussent vaincus par deux fois contre toute sorte d'apparence.

En troisiéme lieu, saint Jerôme nous découvre dans ce peuple d'Israël une autre espece de fausse justice, lorsqu'il dit : *Qu'en ce zele même qu'ils faisoient paroître contre la tribu de Benjamin, ils offensoient Dieu d'une maniere très-outrageante; non pas en ce qu'ils vengeoient une injure atroce, & qu'ils punissoient de mort un crime execrable; mais en ce qu'ils combattoient avec tant d'ardeur pour venger l'honneur d'un mari dont on avoit si cruellement outragé la femme; & qu'ils negligeoient en même-temps de punir l'impiété commise envers Dieu, en souffrant que les idoles de Michas demeurassent impunément au milieu d'eux.* *Das fecerunt iniquitates, vindicando hominem, & Dei sui injuriam negligendo.* Ceci néanmoins suppose que l'histoire de Michas soit arrivée avant celle-ci; ce que quelques-uns contestent, & que nous aimons mieux laisser dans le doute.

¶. 23. *Le Seigneur leur répondit : Marchez*

DIEU TERRIBLE DANS SES CONSEILS. 341
contr'eux , & donnez la bataille.

Qui pourra comprendre ce jugement étonnant de Dieu , par lequel , même après que les enfans d'Israel eurent pleuré devant lui , & lui eurent demandé s'ils devoient combattre encore contre leurs freres, il leur répond de marcher, & de donner la bataille ? Il est vrai qu'il ne leur dit pas, comme il fit depuis , qu'il livreroit les Benjamins entre leurs mains. Mais enfin , dit saint Bernard , il leur commande de marcher ; & c'est par son ordre qu'ils vont combattre ceux - là mêmes par qui ils doivent être vaincus ; & la cause pour laquelle ils sont engagés dans cette guerre est très-juste. Combien donc, dit encore ce grand Saint, « Dieu est-il terrible dans les conseils de son ineffable conduite à l'égard des hommes. »

*Bern. de
Consider.
l. 2. c. 1.
num. 3.
tom. 4.
p. 5.*

Mais plus ils furent humiliés, ajoute-t-il, étant vaincus, plus leur foi s'accrut & les rendit invincibles. *Sed quò inferiores certamine, eò fide superiores inventi sunt.* Car ils commencerent alors à ne plus mettre leur confiance en leur propre force & en leur grand nombre. Et lorsque les autres au-contre étoient enflés de ces premiers avantages, & se glorifioient dans leur crime, ils furent livrés à ceux que la conviction de leur foiblesse avoit rendu dépendans de Dieu.

Saint Bernard se servit très-avantageusement de cet exemple en écrivant autrefois au Pape Eugene, pour faire voir que c'étoit avec beaucoup d'injustice que les Chrétiens le blâmoient d'avoir engagé de la part de Dieu les Princes dans une guerre très-sainte, dont le succès avoit été très-funeste. Car on ne devoit pas, comme il le dit, accuser en cette rencontre les très-justes

Y iij

jugemens de Dieu, mais en adorer la profondeur, qui étoit telle, qu'il ne craignoit pas d'appeller heureux celui qui n'en étoit point scandalisé. Et il donnoit lieu néanmoins en même-temps de juger, que lorsque Dieu en usoit ainsi, il y étoit excité par les pechés de son peuple, qui l'obligeoient de punir le monde, comme s'il avoit alors oublié sa miséricorde, quoiqu'avec une souveraine équité.

v. 35. *Le Seigneur les tailla donc en piéces aux yeux des enfans d'Israel, qui tuerent en ce jour-là vingt-cinq mille & cent hommes, tous gens-de-guerre & de combat.*

v. 35. Il faut remarquer que l'Ecriture dit d'abord, *Que le Seigneur les tailla en piéces aux yeux des enfans d'Israel, pour faire entendre que ce fut par son secours, & non par la force d'Israel, que les Benjamites furent vaincus & taillés en piéces. Car lorsqu'elle ajoûte en parlant des Israelites : Qu'ils en tuerent en ce jour-là plus de vingt-cinq mille, c'est comme si elle nous disoit, qu'ils furent eux-mêmes entre les mains du Seigneur comme l'instrument & l'épée dont il se servit pour faire ce grand carnage de leurs confreres. Sur quoi un saint Pape considerant que les enfans d'Israel ne purent venger le crime de la tribu de Benjamin, qu'après qu'ils eurent eux-mêmes été punis & vaincus deux fois, fait cette excellente réflexion : Qu'il faut que ceux qui entreprennent de punir les fautes des autres, soient purifiés les premiers, afin que la pureté qu'ils auront acquise par le châtement, les rende dignes de s'élever pour la juste correction de leurs freres. *Primo ipsi purgandi sunt, per quos**

Greg.
Magn.
moral.
l. 14.
c. 13.

VENG. ÉTENDUE SUR LES FEM. ET LES ENF. 343
*aliorum culpa feriuntur ; ut ipsi jam mundi per
ultionem veniant , qui aliorum vitia corrigere festi-
nant.*

¶. 48. *Les enfans d'Israel étant retournés du
combat , firent passer au fil de l'épée tout ce qui se
trouva de reste dans la ville , depuis les hommes
jusques aux bêtes.*

Pour comprendre la justice de ce châtement si
sévere que l'on exerce contre les femmes & les
enfans , il faudroit pouvoir pénétrer dans les se-
crets ineffables de la justice d'un Dieu irrité par
la conduite criminelle de tout un peuple. Il est
vrai que ces enfans étoient innocens du crime
des peres , mais c'étoient les peres que l'on pu-
nissoit en la personne de leurs enfans. Car quant
aux enfans , on peut dire , comme saint Augu-
stin le dit si souvent , que ce n'étoit pas un fort
grand malheur pour eux de perdre une vie mor-
telle , & d'être assurés en même-temps de leur
salut , que la Circoncision , comme la figure du
Batême , leur procuroit.

Que si l'on prétend , comme quelques - uns ,
que les enfans d'Israel passerent en cette ren-
contre les justes bornes d'un châtement regulier,
ne suivant point en cela les ordres particuliers de
Dieu , mais violant au-contraire ses ordonnances, *Deut.*
qui défendoient de punir sur les enfans les cri- *2. 4. 16.*
mes des peres , nous n'osons rien déterminer sur
ce sujet , ne trouvant rien dans l'Écriture qui
nous oblige de fixer notre jugement d'un côté ou
d'autre ; puisque ce fait y est rapporté sans être
loué ou blâmé positivement , & qu'on ne voit
point avec certitude , s'il fut un effet de la volonté
de Dieu , ou-bien de celle des hommes. Tout ce

Y iij

qui pourroit donner quelque lieu de croire que le peuple d'Israel poussa peut-être trop loin la vengeance du crime de Benjamin, est le regret qu'ils firent paroître dans la suite, lorsqu'ils virent qu'ils avoient éteint une des douze tribus, comme on le dira dans le Chapitre suivant. Il faut seulement

Hieron.
in Epist.
ph. Paul.
1^a Epist.
27.
Gen. 49.
27.



CHAPITRE XXI.

1. **L**es enfans d'Israel firent aussi un serment à Maspha, & ils dirent: Nul d'entre nous ne donnera sa fille en mariage aux enfans de Benjamin.

2. Et ils vinrent tous en la maison de Dieu à Silo, & se tenant assis en sa présence jusqu'au soir, ils éleverent la voix, & commencerent à pleurer, en jettant de grands cris, & en disant:

3. Seigneur Dieu d'Israel, pourquoi est-il arrivé un si grand malheur à votre peuple, qu'une des tribus soit aujourd'hui retranchée d'entre nous?

1. **J**uraverunt quodque filii Israel in Maspha, & dixerunt: Nullus nostrum dabit filiis Benjamin de filiabus suis uxorem.

2. Veneruntque omnes ad domum Dei in Silo, & in conspectu eius sedentes usque ad vesperam, levaverunt vocem, & magno ululatu coeperunt flere, dicentes:

3. Quare, Domine Deus Israel, factum est hoc malum in populo tuo, ut hodie una tribus auferretur ex nobis?

ISRAEL. TOUCHÉS DU MALHEUR DES BENJ. 345

4. Altera autem die diluculo confurgentes, extruxerunt altare, obtuleruntque ibi holocausta, & pacificas victimas, & dixerunt:

5. Quis non ascendit in exercitu Domini de universis tribus Israel? Grandi enim juramento se constrinxerant, cum essent in Maspha, interfici eos qui defuissent.

6. Ductique poenitentiam filii Israel super fratre suo Benjamin, coeperunt dicere: Ablata est tribus una de Israel,

7. unde uxores accipient? Omnes enim in commune juravimus non duros nos his filias nostras

8. Idcirco dixerunt: Quis est de universis tribus Israel, qui non ascendit ad Dominum in Maspha? Et ecce inventi sunt habitatores

4. Le lendemain ils se leverent au point du jour, ayant bâti un autel, ils y offrirent des holocaustes & des victimes pacifiques, & ils dirent:

5. Qui d'entre toutes les tribus d'Israel n'a point marché avec toute l'armée du Seigneur? Car étant à Maspha, ils s'étoient engagés par un grand serment à tuer tous ceux qui avoient manqué de s'y trouver.

6. Et les enfans d'Israel étant touchés de repentir de ce qui étoit arrivé à leurs freres de Benjamin, commencerent à dire: Une des tribus a été retranchée d'Israel.

7. Où prendront-ils des femmes? Car nous avons juré tous ensemble que nous ne leur donnerions point nos filles.

8. Ils s'entredirent donc: Qui sont ceux de toutes les tribus d'Israel qui ne sont point venus en la maison du Seigneur à Maspha? Et il se trouva que les habitans de

¶ 6. Tous les Israelites étoient fils de Jacob, appelé Israel, freres dans leur tige, comme d'où ils ont tiré le nom d'Israelites. *Menoeh.*

Jabès Galaad ne s'étoient point trouvés dans l'armée. Jabes Galaad in illo exercitu non fuisse.

9. Et en effet en ce même temps auquel les enfans d'Israël étoient à Silo, il ne se trouva parmi eux aucun homme de Jabès. 9. (Eo quoque tempore cum essent in Silo, nullus ex eis ibi repertus est.)

10. Ils envoyèrent donc dix mille hommes très-vail-lans avec cet ordre : Allez, & faites passer au fil de l'épée tous les habitans de Jabès Galaad, sans épargner ni les femmes ni les petits enfans. 10. Miserunt itaque decem millia viros robustissimos. & præceperunt eis. Ite, & percutite habitatores Jabes Galaad in ore gladii, tam uxores quàm parvulos eorum.

11. Et vous observerez ceci en même-temps : Tuez tous les mâles & toutes les femmes qui ne sont plus au rang des filles //, mais réservez les vierges : 11. Et hoc erit quod observare debebitis. Omne generis masculini, & mulieres quæ cognoverunt viros, interficite, virgines autem servate.

12. Il se trouva dans Jabès Galaad quatre cens vierges, qui étoient demeurées toujours pures //. Et ils les emmenerent au camp à Silo au pays de Chanaan. 12. Inventæque sunt de Jabes Galaad quadringentæ virgines, quæ nescierunt viri thorum, & adduxerunt eas ad castra in Silo, in terram Chanaan.

13. Ils envoyèrent ensuite des députés aux enfans de Benjamin qui étoient au rocher de Remmon, avec ordre 13. Miseruntque nuncios ad filios Benjamin, qui erant in petra remmon, & præceperunt eis ut

†. 11. *letr.* quæ cognoverunt viros.

†. 12. *letr.* quæ nescierunt viri thorum.

CONSEIL DONNÉ AUX BENJAMITES RESTÉS. 347
eos suscipere in pace.

14. Veneruntque filii Benjamin in illo tempore, & datae sunt eis uxores de filiabus Jabes Galaad: alias autem non repererunt, quas simili modo traderent.

15. Univerfusque Israel valdè doluit, & egit pœnitentiam super interfectione unius tribus ex Israel.

16. Dixeruntque majores natu: Quid faciemus reliquiis qui non acceperunt uxores? Omnes in Benjamin fœminæ conciderunt,

17. & magnâ nobis curâ ingentique studio providendum est, ne una tribus deleatur ex Israel.

18. Filias enim nostras eis dare non possumus, constricti juramento & maledictione, qua diximus: Maledictus qui dederit de filiabus suis uxorem Benjamin.

de leur dire, qu'on vouloit vivre en paix avec eux.

14. Alors les enfans de Benjamin revinrent chez eux. Et on leur donna pour femmes ces filles de Jabès Galaad: mais on n'en trouva point d'autres qu'on leur pût donner.

15. Tout Israel fut touché alors d'une grande douleur, & ils eurent un extrême regret qu'une des tribus d'Israel fût perie de cette sorte.

16. Et les plus anciens du peuple dirent: Que ferons-nous aux autres à qui on n'a pas donné de femmes? Car toutes les femmes de la tribu de Benjamin ont été tuées.

17. Et il n'y a rien que nous ne devions faire, pour empêcher autant qu'il est en notre pouvoir, qu'une des tribus d'Israel ne perisse.

18. Cependant nous ne pouvons leur donner nos filles, étant liés comme nous sommes par notre ferment, & par les imprécations que nous avons faites, en disant: Maudit soit celui qui donnera sa fille en mariage aux enfans de Benjamin.

19. Ils prirent donc cette resolution entr'eux, & ils dirent aux enfans de Benjamin: Voici la fête solennelle du Seigneur qui se celebre tous les ans à Silo, qui est située au septentrion de la ville de Bethel, & à l'orient du chemin qui va de Bethel à Sichem, & au midi de la ville de Lebona :

20. Allez, suivez cet ordre que nous vous donnons: Cachez - vous dans les vignes;

21. Et lorsque vous verrez les filles de Silo, qui viendront danser selon la coutume, sortez tout d'un coup des vignes, & que chacun de vous en prenne une pour sa femme, & retournez-vous-en au pays de Benjamin :

22. Et lorsque leurs peres & leurs freres viendront se plaindre de vous, en vous accusant de cette violence, nous leur dirons: Ayez compassion d'eux. Car ils ne les ont pas prises comme des victorieux prennent des captives par le droit de la guerre: mais après qu'ils vous ont

19. Ceperuntque consilium, atque dixerunt: Ecce solemnitas Domini est in Silo anniversaria, quæ sita est ad septentrionem urbis Bethel, & ad orientalem plagam viæ, quæ de Bethel tendit ad Sichimam, & ad meridiem oppidi Lebona.

20. Præceperuntque filiis Benjamin atque dixerunt: Ite & latitate in vineis.

21. Cumque videritis filias Silo ad ducendos choros ex more procedere, exite repente de vineis, & rapite ex eis singuli uxores singulas, & pergite in terram Benjamin.

22. Cumque venerint patres earum, ac fratres, & adversum vos queri cœperint, atque iurgari, dicemus eis: Miseremini eorum: non enim rapuerunt eas jure bellantium atque victorum, sed rogantibus ut acciperent, non dedistis,

& à vestra parte peccatum est.

supplée de leur donner vos filles, vous les leur avez refusées; & ainsi la faute est venue de vous.

23. Feceruntque filii Benjamin, ut sibi fuerat imperatum: & juxta numerum suum, rapuerunt sibi de his quæ ducebant choros, uxores singulas: abieruntque in possessionem suam, ædificantes urbes, & habitantes in eis.

23. Les enfans de Benjamin firent ce qui leur avoit été commandé: Chacun d'eux enleva une des filles qui dansoient, pour être sa femme. Et étant retournés chez eux, ils bâtirent des villes, & y habitèrent.

24. Filii quoque Israel reversi sunt per tribus, & familias in tabernacula sua. In diebus illis non erat rex in Israel: sed unusquisque quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.

24. Les enfans d'Israel retournerent aussi dans leurs tentes chacun dans sa tribu & dans sa famille. En ce temps-là il n'y avoit point de Roi dans Israel, mais chacun faisoit ce qu'il lui plaisoit.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 1. *L* Es enfans d'Israel firent aussi un serment à Maspha, & ils dirent: Nul d'entre nous ne donnera sa fille en mariage aux enfans de Benjamin.

Il semble que ce serment que firent les Israélites peut être accusé d'imprudence, & qu'il blessoit même la charité qu'ils devoient à une tribu, puisqu'il s'opposoit à son rétablissement; *Estius in v. 181*

étant défendu par la loi de Dieu aux Israélites d'épouser des femmes étrangères. Aussi le regret qu'ils en témoignèrent aussi-tôt après, & le moyen même qu'ils employèrent pour y remédier, peut faire juger qu'ils avoient agi trop légèrement en cette rencontre.

v. 4. 5. Le lendemain ils se leverent au point-du-jour, & ayant bâti un autel, ils y offrirent des holocaustes & des victimes pacifiques; & ils dirent: Qui d'entre toutes les tribus n'a point marché avec toute l'armée du Seigneur?

Il est difficile de ne pas remarquer beaucoup de précipitation & d'irregularité dans la conduite de tout ce peuple. Car pourquoi premièrement élevent-ils un autel dans Silo, où étoit celui du tabernacle, sur lequel ils auroient pu offrir au Seigneur des holocaustes & des victimes pacifiques? Pourquoi s'étoient-ils aussi engagés par un grand serment à tuer tous ceux qui avoient manqué de se trouver dans l'armée & dans le combat? Comment l'accomplissent-ils ensuite avec une si extrême cruauté, qu'ils n'épargnent pas même les petits enfans & toutes les femmes? Et quel est cet horrible moyen de se dégager d'un serment précipité & imprudent qu'ils avoient fait, de ne point donner leurs filles en mariage aux enfans de Benjamin, en s'acquittant d'un autre vœu plus cruel par le carnage qu'ils firent de tous les enfans, de toutes les femmes, & de tous les hommes de Jabès-Galaad, dont ils donnerent les filles à ceux qui restoit de la tribu de Benjamin? On a peine assurément à justifier toute cette conduite d'Israël, à - moins que Dieu par un

ISRAEL. TOUCHÉS DU MALHEUR DES BENJ. 351
jugement élevé au-dessus de celui de tous les hommes ne leur ait lui-même inspiré ces vœux extraordinaires, pour imprimer plus d'horreur tant du crime des Benjamites, que de l'indifférence des habitans de Jabès-Galaad, & de leurs imitateurs, qui sont lâches & insensibles en ce qui regarde la défense de la severité de la discipline.

¶ 6. *Et les enfans d'Israel étant touchés de repentir de ce qui étoit arrivé à leurs freres de Benjamin, commencerent à dire: Une des tribus a été retranchée d'Israel.*

Un savant Theologien demande pourquoi ils se repentirent d'avoir traité de la sorte la tribu de Benjamin, puisqu'ils avoient entrepris cette guerre par le conseil du Seigneur, comme on l'a vû dans le chapitre précédent. Et il répond, qu'il étoit vrai qu'ils ne s'étoient engagés dans cette guerre qu'avec le conseil de Dieu; mais qu'on ne voit pas qu'ils eussent reçu aucun ordre de détruire toute la tribu, & de tuer toutes les femmes & tous les enfans: & qu'ainsi ils pouvoient bien avoir agi en cela par un zele mal réglé, dont ils s'étoient repentis très-justement dans la suite. Il ajoûte néanmoins, qu'on pourroit aussi attribuer leur repentir, non à ce qu'ils avoient fait, mais à la suite funeste de leur action, qu'ils n'avoient pas jusqu'alors prévûe: de même que le grand Apôtre disoit autrefois aux Corinthiens, qu'il s'étoit en quelque sorte repenti de ce qu'il avoit écrit, lorsqu'il voyoit que sa lettre les avoit jettés dans la tristesse; & comme on peut dire même, que le repentir que Dieu témoigna d'a-

Estius in hunc loc.
1. Cori. 7. 8.
Genes. 6. 5. 6.

voir créé l'homme, lorsqu'il eut considéré le dérèglement effroyable de tous les hommes, regardoit plutôt les suites funestes du péché de l'homme, que non pas la création de l'homme même. Comme l'Écriture n'a rien déclaré sur cette action des Israélites, & que les Peres n'en ont point non plus parlé positivement, il est plus juste de laisser la chose indéfinie, comme elle l'est parmi tous les Interprètes, qui se trouvent partagés de sentimens sur ce sujet.

¶. 18. *Cependant nous ne pouvons leur donner nos filles, étant liés comme nous sommes par notre serment, &c.*

Quelques-uns ont cru que les enfans d'Israel n'étoient point tenus en cette rencontre à leur serment, comme à un serment qu'ils supposent avoir été absolument irregulier & illegitime. Mais l'un des plus judicieux & des plus savans Interprètes Catholiques, a cru que sans préjudicier au jugement des autres, on peut dire que le serment d'Israel devoit être exactement observé. Ce qui paroît plus conforme à la vérité; puisque la legereté & l'imprudence du serment qu'ils avoient fait, n'étoit pas une raison de les exempter de le tenir. Et quant à l'inconvenient qui s'ensuivoit, qui étoit que le reste des Benjamites ne voyant point d'esperance d'avoir des femmes du peuple de Dieu, se trouverent en danger d'en chercher contre la loi parmi les peuples étrangers, ils devoient penser à y pourvoir par d'autres moyens, ainsi qu'ils le firent en effet.

¶. 21. *Lorsque vous verrez les filles de Silo qui viendront danser selon la coutume, sortez tout-d'un-*
comp

*Estius
in hunc
loc.*

coup des vignes , & que chacun de vous en prenne une pour sa femme.

Il y en a qui examinant de près le serment des Israelites , & l'intention qu'ils avoient eue en le faisant , qui étoit d'exterminer entierement la tribu de Benjamin , à cause du crime commis contre la femme du Levite , & soutenu par toute cette tribu , prétendent qu'ils violerent en quelque façon ce serment , lorsqu'ils conseillèrent aux Benjamites qui restoit sans femmes , de prendre chacun , & d'enlever une fille de Silo. Mais il est bon d'observer , que leur serment paroissant , comme on l'a dit , avoir été fait avec imprudence & legereté , ils sembloient n'être tenus rigoureusement à l'observer , que selon les conditions avec lesquelles ils l'avoient fait. Et comme ils s'étoient uniquement engagé par ces paroles : *Quo nul d'entr'eux ne donneroit sa fille en mariage aux enfans de Benjamin* , ils pouvoient bien n'être pas regardés comme violant leur serment , lorsqu'ils donnerent cet avis aux Benjamites , d'enlever eux-mêmes les filles de la ville de Silo ; car en ce cas nul du peuple d'Israel ne leur donnoit en mariage sa fille , lorsqu'au-contraire ils les prenoient & les enlevoient à ceux qui n'en savoient rien. Et l'on ne doit point non plus , dit un savant homme , regarder cet enlèvement comme criminel , parceque les Benjamites le faisoient par l'autorité publique des Anciens du peuple & des Magistrats , & pour un bien aussi public qu'étoit la conservation d'une tribu d'Israel.

Mais enfin , sans nous engager ou à justifier ou à condamner entierement toute cette conduite

Z

d'Israël, nous pouvons bien faire ici cette réflexion importante ; combien une action seule contre la justice entraîne souvent après soi de suites funestes, & cause de renversemens dans tout un peuple. Une femme a quelque pique contre son mari, & se retire chez son beau-pere. Son mari la va rechercher, & la ramène avec soi. Elle est outragée dans le chemin par quelques brutaux, & elle meurt de desespoir. Tout Israël prend les armes pour venger ce crime. La tribu de Benjamin, au-lieu de livrer les criminels pour être punis, s'intéresse à les défendre. Quarante mille hommes des onze tribus d'Israël sont taillés en pieces en deux differens combats, quoiqu'ils combattent pour une cause si juste. La tribu de Benjamin est ensuite presque détruite. Toute la ville de Jabès-Galaad est passée au fil de l'épée, à l'exception des seules filles, pour n'avoir pas accompagné l'armée d'Israël. On fait enfin un enlèvement de plusieurs filles pour reparer les mauvaises suites d'un serment précipité. Combien la vûe de ces étranges bouleversemens devoit-elle arrêter les hommes sur le panchant & aux approches du moindre crime, qui est quelquefois capable, comme on le peut voir dans plusieurs exemples & des Ecritures & des histoires profanes, de renverser & les villes & les royaumes ? Et pourquoi s'étonnera-t-on qu'il fasse de si grands ravages dans les ames, puisqu'il produit quelquefois exterieurement des effets si effroyables ?

Fin du livre des Juges.